Les Cahiers haut-marnais
no 40-42 (1955)


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

N° 40 1er TRIMESTRE 1955



ES CAHIERS
AUT_MARNAIS

Prix de ce numéro : 200 francs

ADRESSE

Ami Lecteur,

Au seuil de leur dixième année, les « Cahiers Haut-Marnais » *vous présentent un fascicule particulièrement dense.*

Dans un seul « Cahier », richement illustré, vous trouverez à la fois réunies nos deux formules traditionnelles : d'une part la formule de vulgarisation, d'agréable connaissance; *d'autre part la formule* d'érudition, de recherche scientifique.

La première vous familiarisera avec les collections paléontologiques du Musée de Langres ; vous divertira par le relevé des crimes et morts suspectes du pays d'Amance ; vous montrera la vie d'un curé de paroisse bassignote sous la Révolution ; vous dira deux mots de quelques expositions centenaires ; vous amusera en folklorisant, avant de vous faire goûter les évocations littéraires de Jean Martin-Salhorgne, poétiques de Jean Robinet, artistiques de Jean Le Clerc, des frères Tassel, ou de Roux-Champion, ou filmiques de Jean Emile Jeannesson.

La seconde vous initiera, peut être à votre grande surprise, à l'histoire d'un Service hélas méconnu : le Service des Archives. Vous y verrez, d'abord, succinctement présentées pour cette fois, les missions diverses de l'archiviste en chef d'un département, missions à la fois de recherche scientifique et d'érudition, et de service administratif, de documentation. Vous y revivrez ensuite les phases critiques de l'histoire de ce Service en Haute-Marne, et particulièrement de l'histoire du bâtiment d'archives. Vous y découvrirez le programme un peu ambitieux peut-être, de votre serviteur, mesurant avec lui l'ampleur de ce qui reste à faire pour le réaliser.

Ce double programme de doumentation administrative et de vulgarisation scientifique ainsi exprimé, ce présent « Cahier » premier d'une longue série de « Cahiers » semblables, revêt l'aspect d'un symbole, et vous aurez peut-être, — c'est-là du moins notre vœu —, le désir de tout faire de votre côté pour aider à sa réalisation, en la favorisant auprès de ceux-là qui détiennent Autorité et Crédits dans l'intérêt même de votre Haute-Marne.

J.-G. GIGOT.

Prix : 150 frs **REVUE TRIMESTRIELLE** **Abonnement annuel : 500 fr**

Directeur-Gérant : Jean GIGOT

(Déclaration Registre Inscr. N° 21.429)

PAS DE CHÈQUE BARRÉ — Etranger : 1.000 frs

C. C. P. Châlons-sur-Marne 92-90 (Cahiers Haut-Marnais, Chaumont)

B. P. 52, Chaumont

SCIENCES

LA COLLECTION PALEONTOLOGIQUE DE E. BABEAU AU MUSEE SAINT-DIDIER DE LANGRES

Je dois à la bienveillante obligeance de M. Hubert GILLOT, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Strasbourg, conservateur des Musées de la ville de Langres, d'avoir pu consulter à loisir, depuis 1950, la collection paléontologique de E. RABEAU, déposée au Musée Saint-Didier. Je procède actuellement au reclassement de cet important matériel et fais mon possible pour le valoriser.

Cinq armoires vitrées à tiroirs mobiles contiennent les fossiles collectés principalement en Haute-Marne par ce zélé naturaliste ; il s'y ajoute un assez grand nombre d'échantillons reçus de correspondants divers. Dans les deux premières, j'ai groupé les fossiles régionaux provenant du Trias, du Lias, du Jurassique moyen (Dogger), du Jurassique supérieur (Malm) et de l'Infra-crétacé ; dans la troisième sont rangés les matériaux provenant du Crétacé, du Tertiaire et un assez grand nombre de Polypiers fossiles ou actuels ; dans la quatrième sont rassemblés les fossiles volumineux ne pouvant être casés dans les armoires précédentes ; enfin, dans la dernière, sont logés tous les matériaux étrangers au département, dont une belle série fossilifère provenant du Bajocien et du Bathonien de Normandie (don d'Alcide d'ORBIGNY).

La quasi totalité de ces fossiles est collée sur carton fort mentionnant le nom de l'étage d'où ils proviennent (nomenclature de d'Orbigny, in *Prodrome*) et l'indication du lieu de provenance ; parfois des numéros d'ordre sont indiqués : ils impliquent l'existence d'un catalogue demeuré introuvable. Rares sont les échantillons correctement déterminés ; pour la plupart BABEAU s'est contenté de donner le nom de famille (*Pecten*, *Ostrea*, *Synastrea*, etc.) ; le nom d'espèce n'est signalé que pour les spécimens étudiés par des Paléontologistes qualifiés, dont quelques types subsistent. Je m'emploie à combler cette importante lacune dans les séries fossilifères de ma compétence; pour le reste je ferai appel à des spécialistes. Il faudra nécessairement beaucoup de temps et de patience ; celle-ci ne me manque pas.

Eugène BABEAU, ex-notaire à Langres, né à Gyé-sur-Seine (Aube), le 17 avril 1805, est décédé à Langres le 23 novembre 1878.

On trouvera dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 11. 1er janvier 1879, pages 325 et 326, une courte biographie de ce naturaliste amateur qui a été en relations assez suivies avec des Maîtres de la Paléontologie française dont : Alcide d'Orbigny, Deslongchamps, G. Cotteau, M. Cossmann, A. Dumortier, E. Etallon, de Ferry, etc., lesquels ont cité quelques-unes de ses découvertes. Plusieurs espèces fossiles lui ont été dédiées, telles :

Orbiculoidea babeaui d'Orbigny, Brachiopode rarissime du Rhétien de Hortes, redécrit et figuré par E. Deslongchamps.

Eunomia babeana d'Orbigny, *Stylina babeana* d'Orbigny, *Synastrea babeana* d'Orbigny } Polypiers du Bajocien de Langres.

Ammonites babeanus d'Orbigny ((=*Aspidoceras babeanum*) du Callovien haut-marnais.

Clypeus babeaui Cotteau. Oursin irrégulier du Bajocien inférieur langrois.

Pracidaris babeaui Cotteau, Oursin régulier du Bajocien supérieur, idem.

Goniochirus babeaui Etallon, Paguridé de la base du Bajocien supérieur des environs d'Ageville (le Févry).

Dans la collection d'Orbigny, au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

j'ai vu récemment *Rhynchonella* (*Acanthothyris*) *babeaniana* d'Orbigny du Bajocien inférieur de Langres.

D'autres trouvailles heureuses ont permis à Dumortier, par exemple, de faire passer dans le domaine scientifique le nom qui qualifiait autrefois la vieille cité romaine : il a baptisé comme suit, en effet, trois Bivalves du toit du Lias moyen des environs de Langres (Corlée) : *Tellina lingonensis, Hettangia lingonensis, Trigonia lingonensis.*

Tirer de l'oubli cette importante série fossile locale m'a semblé être une tâche d'autant plus méritante que la plupart des gisements si patiemment prospectés par E. BABEAU sont aujourd'hui perdus par suite de la disparition des multiples et très petites carrières, sablières, marnières. etc. ; par suite également de l'extension progressive des prairies de fauche et des pâturages clos au détriment des surfaces cultivées, du reboisement systématique des friches. Par exemple, on ne voit plus entre Chalindrey et Torcenay le toit du Rhétien gréseux, alors exploité pour la fabrication de meules à aiguiser, si riche en empreintes végétales fossiles (*Siphonites alberti* de Saporta) ; à Provenchères-sur-Meuse, le « bonebed » terminal du même étage, sous les marnes roses dites de Levallois, n'est plus qu'à peine discernable alors qu'il a fourni aux anciens géologues (Sautier, Henry, Petitclerc) et avant 1914, à P. Thiéry et moi, tant de vertèbres et ossements divers de grands Reptiles et Sauriens, de dents et écailles de Poissons. Le Lias inférieur, dans ses assises de base (Hettangien-Sinémurien), a fourni à BABEAU de nombreuses petites Ammonites des genres *Psiloceras, Schlotheimia, Wahneroceras*, etc., dont je vais confier l'étude à M. l'abbé MOUTERDE de la Faculté libre de Lyon, spécialiste en la matière ; les Polypiers du Bajocien inférieur, si difficiles à extraire des masses coralligènes exploitées autrefois pour empierrer les routes, seront prochainement révisés par M. ALLOITEAU, Maître de Recherches à la Sorbonne. L'Aalénien d'Orsois, le Vésulien d'Ageville (le Févry), le Tullien de Perrogney (oolithe blanche), le Bathonien supérieur de Piépape, etc., désespèrent aujourd'hui le Géologue itinérant et le simple amateur de fossiles. Avant de mourir, mon bienveillant ami Jules HOUDARD, avait identifié 80 espèces de minuscules Gastéropodes dans l'oolithe blanche de Perrogney ; j'ai moi même reconnu au moins autant de Lamellibranches, de Polypiers, de Spongiaires, de Bryozoaires, etc., dans ces mêmes sédiments gélifs caractérisés par la présence de *Dicthyothyris hybrida* Deslongchamps, Brachiopode qui, à défaut d'Ammonites, justifie l'attribution de la zone au Bajocien supérieur et non au Bathonien moyen, comme l'ont indiqué les anciens Auteurs.

W. STCHEPINSKY, à Saint-Dizier, reclasse actuellement une riche faune fossile provenant de l'Infra-crétacé local, déposée au Musée de la Ville : elle attire déjà de nombreux spécialistes ou amateurs. A Chaumont, tout ce qui concerne le Jurassique supérieur mériterait d'être mis en valeur. A Langres, bien que tardive soit mon humble contribution, j'espère pouvoir assurer partiellement la création d'un beau Musée géologique susceptible d'intéresser les spécialistes comme les élèves des écoles secondaires, des Facultés et tous ceux qui désirent se perfectionner dans la connaissance des sols du seuil morvanno-vosgien.

J'estime, en effet, que nos Musées régionaux devraient davantage se spécialiser, le manque de place étant d'ailleurs un argument majeur. Au reste, ce n'est ni à Langres, ni à Chaumont, ni à Saint-Dizier que les naturalistes amateurs ou professionnels songeront à venir étudier le Primaire, le Crétacé, le Tertiaire, etc.; ce qu'ils désireraient trouver, c'est uniquement ce qui concerne la région car, dans les grands Musées classiques de nos Universités, de Paris, il n'existe que des éléments disparates de nos richesses locales, d'où les lacunes de tout ce qui se publie sur nos contrées.

Ceci dit, il m'est apparu que, en quelques pages, il était vraiment humain de rappeler, à tous ceux qui s'intéressent à notre petite Patrie. le nom d'un humble naturaliste qui a contribué à faire de Langres une vraie « Ville d'Art ». Puissent-elles contribuer à provoquer quelques vocations désintéressées de jeunes amoureux de la nature.

G. GARDET.

SCIENCES HISTORIQUES

GUIDE PRATIQUE DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE

Lorsqu'en 1954 *nous avions envisagé d'organiser l'inauguration de notre nouveau bâtiment d'Archives, nous nous proposions de publier à cette occasion un* Guide pratique *du Service des Archives de Haute-Marne.*

Nous avons déjà dit pourquoi cette inauguration n'a pu avoir lieu; mais la publication envisagée n'en demeure pas moins nécessaire à nos yeux.

Néanmoins, au lieu de lui consacrer, comme prévu, un fascicule spécial des Cahiers Haut-Marnais, nous avons décidé de partager notre Guide Pratique en plusieurs séquences, comprenant chacune des chapitres différents et de répartir ces séquences sur plusieurs fascicules des Cahiers Haut-Marnais, avant de les réunir, en fin de publication, en un tiré à part.

Nos lecteurs habituels trouveront ainsi moins lassants ces chapitres techniques, noyés de cette manière parmi les études d'histoire ou de folklore qui leur plaisent ordinairement; d'autre part, les érudits, techniciens et spécialistes, destinataires voulus de ce Guide pratique, feront ainsi de leur côté connaissance avec la formule variée de notre revue, qui ne leur est pas encore familière.

Grâce à de généreux et solides appuis financiers, les Cahiers Haut-Marnais seront donc à même, durant le cours de l'année 1955, *de publier le Guide pratique du Service des Archives de Haute-Marne, indispensable désormais aux érudits étrangers à notre département, comme aux curieux et chercheurs haut-marnais.*



Plan sommaire du Guide pratique du Service des Archives de Haute-Marne (1).

I. — Missions du Service des Archives.

II. — Historique des Archives de Haute-Marne.

1. — *Tableau des Archivistes de* 1791 *à* 1955.
2. — *Historique des Bâtiments des Archives, de* 1791 *à* 1955.
3. — *Conditions techniques des déménagements, de l'emménagement définitif, et des versements.*

III. — Aménagement des locaux.

1. — *Plan de* 1955, *avec affectations sommaires.*
2. — *Aménagement technique des salles de dépôt : rayonnages Ronéo.*
3. — *Aménagement technique des bureaux du service : mobilier Ronéo.*
4. — *Aménagement de la Salle de lecture : mobilier Méthé.*
5. — *Aménagement de la Salle d'expositions et du Musée des Archives: mobilier Méthé et Ronéo.*
6. — *Aménagement technique du laboratoire (microfilm Sertic, appareils divers de lecture et de reproduction, etc...).*
7. — *Protection contre l'incendie.*

IV. — Personnel du Service des Archives.

1. — *Attributions du personnel.*
2. — *Règlement intérieur du Service des Archives.*
3. — *Relations extérieures.*

(1) Le plan est susceptible de modifications ultérieures de détail.

V. — Bibliothèques et Documentation.

1. — *Bibliothèque scientifique et technique de base.*
2. — *Bibliothèques Barotte et Daguin.*
3. — *Bibliothèque de la Société d'archéologie et d'histoire de Chaumont* (dépôt).
4. — *Inventaires et Répertoires numériques des Archives des autres départements.*
5. — *Centre de Documentation et périodiques.*

VI. — Collections.

1. — *Estampes, portraits, autographes.*
2. — *Cartes et plans.*
3. — *Sceaux et moulages.*
4. — *Collections photographiques.*
5. — *Collections de microfilms.*
6. — *Clichés des Cahiers Haut-Marnais* (dépôt).
7. — *Filmsthèque* (dépôt).
8. — *Musée des Archives de Haute-Mane.*

VII. — Archives intégrées:

1-9. — *Etat du classement, et possibilités de recherches dans les séries d'archives historiques anciennes : A, B. C, D, E (sauf E notaires), F, G, H, J.*

10-24. — *Etat du clasement et possibilités de recherches dans les séries d'archives administratives modernes :*
K (Journaux et Périodiques), L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

VIII. — Archives extérieures éventuellement non intégrées :

1. — *Archives communales.*
2. — *Archives hospitalières.*
3. — *Archives des notaires : minutier central haut-marnais.*
4. — *Archives économiques et privées.*
5. — *Dons et fonds divers.*

IX. — Vie active du Service des Archives.

1. — *Les Archives au service de la Recherche scientifique.*
2. — *Le microfilm.*
3. — *Guide scientifique pratique. (Bibliographie fondamentale de l'histoire des pays de Haute-Marne).*
4. — *Les Archives et les Sociétés scientifiques locales, régionales, et nationales.*
5. — *Les Archives et les Bibliothèques de Haute-Marne.*
6. — *Les Archives et les Musées de Haute-Marne. Septfontaines.*
7. — *Les Archives et la Vie Economique locale : Le Tourisme .Le Film.*
8. — *Une formule à méditer : les « Cahiers Haut-Marnais ». à l'occasion de leur 10e anniversaire.*

CONCLUSION : *Un bilan : désormais, il est prouvé que le Service des Archives de la Haute-Marne est, du point de vue financier, très substantiellement* rentable *pour le budget du département. Son budget ne doit donc, en aucune façon, être sacrifié.*

I
LES MISSIONS DU SERVICE DES ARCHIVES

Le Français n'ignore pas seulement la Géographie... Il ignore aussi parfaitement l'Instruction civique. Il n'est pas un citoyen sur mille qui connaisse les détails de la Constitution la plus récente, ou les attributions administratives des principaux Services de la République. Et, à la réflexion, l'on en vient à admirer profondément ce peuple, qui connaît davantage ses devoirs que ses droits !

Or précisément, parmi les Services administratifs apportant au citoyen français bien davantage de droits que de devoirs le Service des Archives est l'un des moins connus. Et c'est dommage !

Pourtant, c'est le plus ancien, ou presque !

En effet, le jour même où, sur cette terre, on organisa le plus petit embryon d'administration, le jour où l'on produisit le premier papyrus, le premier parchemin, ou le premier « papier », on en faisait par là même un contrat, un « titre à valoir », un *document d'archives* à conserver précieusement « en cas de besoin ».

Il n'est pas rare du tout, il est même fort fréquent, que l'on ait de nos jours encore besoin de rechercher et de présenter ainsi des titres très anciens, vieux de plusieurs siècles, que ce soit l'Etat (Eaux et Forêts, Domaines, par ex.), ou les Communes (Forêts, chemins, pâtures, bâtiments ou biens communaux, etc.... etc...), ou les Collectivités (l'Eglise, Sociétés financières, immobilières, etc...) ou les Particuliers (biens immeubles, terres et propriétés, forêts, eaux, moulins, contrats et titres divers, droits, affaires d'héritages, etc...).

***

Lorsqu'en 1792 la République réorganisa sous une autre forme les grands Corps de l'Etat et les anciens « offices », elle n'omit pas de centraliser, dans chacun des départements nouvellement créés, tous les documents et contrats, tous les papiers, et archives de l'Ancien Régime, dans lesquels elle voulut expressément reconnaître des *titres formels de la souveraineté du peuple*, des *preuves formelles des droits et devoirs des citoyens.*

Depuis cette date, la notion de conservation d'archives s'est précisée davantage encore, jusqu'à devenir une obligation formelle, pour les Administrations et Services (décret de Juillet 1936), et jusqu'à s'appliquer même aux documents privés les plus personnels et les plus intimes.

A la base de ce souci de réglementation, peuvent apparaître quelques principes essentiels absolument rigoureux :

— 1° *la reconnaissance de la propriété supérieure de l'Etat* sur tous les papiers et archives de toutes les Administrations et de tous les Services, quels qu'ils soient, avec comme corollaires :

a) interdiction à quelque Administration ou Service que ce soit, de procéder à la destruction de ses archives en tout ou en partie.

b) versement obligatoire de ces archives à un Service absolument indépendant de toute autre Administration, et ayant son autorité propre : le Service des Archives.

c) création d'un corps d'Archivistes spécialisés, chargés de déterminer les catégories de papiers susceptibles d'être éliminés sans danger tant pour la vie administrative que pour la Sience historique future, et d'assurer la conservation et le classement méthodiques des Archives non détruites, selon des normes particulières à ce seul Service.

— 2° *Sauvegarde rigoureuse des droits des citoyens* :

a) sauvegarde vis-à-vis du vulgaire, par interdiction formelle de communiquer ou de publier tout document d'archives, vieux de moins de cinquante ans, qui serait susceptible de porter atteinte à l'honneur des familles ou des individus.

Il doit être précisé ici que des entorses et des abus extrêmement dangereux et regrettables ont été commis en abondance au cours de ces quinze dernières années particulièrement.

Il doit être rappelé de la manière la plus nette qu'en ce qui concerne le corps des Archivistes cet article du règlement fondamental du Service des Archives est toujours appliqué avec la plus extrême rigueur, et qu'il n'est jamais fait communication et encore moins publication de tels documents.

b) sauvegarde vis-à-vis d'éventuels abus d'autorité d'administrations, de Services, ou de collectivités.

En effet, dans le cas de contestation avec une Administration donnée, il pourrait être éventuellement difficile à un particulier d'obtenir communication d'un dossier susceptible de lui donner gain de cause, si l'Administration intéressée était elle-même jalousement conservatrice de ses Archives, et devenait par là même à la fois juge et partie.

C'est pourquoi le désir d'éviter que les Administrations et Services ne soient juge et partie, s'ajoute aux raisons d'être ce Service des Archives, chargé de communiquer documents et dossiers dans la limite précisée par un règlement particulier.

En résumé, le Service des Archives est chargé d'une double mission :

I. — *Essentiellement administrative d'abord :*

A l'égard de toutes les archives (registres, plans, fichiers, dossiers, etc...) des Administrations et Services publics, il a pour tâche d'en assurer:

a) le rassemblement, la concentration intégrale préalable à tout triage.

b) le récolement, puis le triage, l'élimination immédiate ou progressive périodique des papiers devenus absolument inutiles non seulement du point de vue historique ou scientifique.

c) le classement, le répertoire ou l'inventaire selon les cas, afin de permettre la recherche immédiate.

d) l'utilisation par communication administrative ou à des fins d'étude purement scientifique, ou bien au contraire la conservation confidentielle ou secrète hors de toute divulgation.

c) éventuellement, la publication, l'exposition, la reproduction, la diffusion.

2. — *Essentiellement scientifique aussi :*

A l'égard des archives anciennes des régimes, institutions, collectivités, établissements, familles ou individus d'autrefois il a pour tâche d'en assurer :

a) la recherche, la détection, le rassemblement et la concentration par voie de réquisition, d'achat, de don, ou de dépôt amiable, selon le cas.

b) le classement sans élimination aucune (sauf rarissimes exceptions), le répertoire et l'inventaire.

c) la communication à des fins scientifiques, historiques, statistiques, ou, éventuellement, administratives ou contentieuses.

d) la publication, l'exposition, la reproduction aux mêmes fins.

***

De ce rapide exposé, on peut tirer 2 conclusions :

1. — Sauf délais variables selon les cas et les Administrations d'origine, il ne saurait y avoir pour l'Archiviste que très peu de différence entre Archives dites administratives modernes et Archives réputées historiques anciennes, les premières devenant automatiquement documents de l'Histoire nationale au même titre que les secondes dès leur sortie du service courant.

La traditionnelle frontière chronologique de 1789, (forcément déjà arbitraire comme toute frontière) s'estompe de plus en plus, et bien davantage encore depuis les transformations importantes apportées, de

1936 à 1948 dans l'Administration française. (Voir ultérieurement notre étude comparative des cartes administratives de la région de 1789 et de 1955).

2. — Contrairement à l'opinion commune, fort mal renseignée, le Service des Archives n'accorde point de prépondérance de fait à la part historique par rapport à la part administrative. De plus en plus le traditionnel érudit, visiteur des Archives, disparaît, et c'est d'ailleurs fort regrettable pour la Science locale. De plus en plus il est supplanté, dans nos salles de lecture, par le jeune étudiant bachotant un diplôme sur un thème d'études qu'il abandonnera plus tard, ou par le « chercheur en second » qui bachote d'une façon journalistique et superficielle, une documentation de seconde main. Et c'est encore fort regrettable. Rare est devenu l'authentique savant.

Pour ne citer que les Archives de Haute-Marne, voici les plus récentes statistiques : (1954 1er janv.-31 déc.) :

Recherches « historiques » (y compris les envois)	Recherches « administratives » (y compris les envois)	Documentation générale et Journal Officiel
303	545	657

Pour notre part, il nous semble vain de continuer à distinguer ces deux catégories de recherches, d'autant plus que, fort souvent, là encore la frontière est difficile à établir.

Responsabilité des éliminations

Nous avons cru devoir insister, dans l'énoncé des missions du Service des Archives, sur le danger des triages préalables effectués, avant versement aux Archives, par certaines Administrations, sous le prétexte que les papiers ainsi éliminés sont encombrants et devenus parfaitement inutiles.

Or, c'est précisément là, dans cette évaluation des délais d'utilisation administrative pratique, et surtout dans cette décision d'élimination radicale que réside, pour l'Archiviste, la plus lourde responsabilité.

L'Administration, ou le Service verseur doit s'abstenir de toute destruction; sa mission doit se borner à déclarer que tel papier, tel dossier, telle série sont devenus pour lui inutiles. Par contre, l'Archiviste, avant de prononcer la condamnation et d'opérer l'élimination, doit se poser, non plus peut-être du point de vue de l'utilisation possible à des fins administratives, mais de l'utilisation possible à des fins scientifiques, des questions très nombreuses.

Il n'est pas exagéré de dire qu'il se présente à l'Archiviste, lors de chaque élimination. un cas de conscience très grave vis-à-vis de la Recherche scientifique future.

Tel papier apparemment (et même manifestement) devenu sans intérêt aucun du point de vue strict de l'utilité administrative, du recours administratif pratique, peut, après mûre réhexion, être jugé indispensable à conserver du point de vue de la Recherche scientifique future.

L'extension formidable des recherches d'intérêt purement spéculatif, purement statistique, et des études d'intérêt économique rétrospectif, rend ainsi extrêmement dangereuse dans d'innombrables cas l'élimination de « papiers » qui, aux yeux du vulgaire, semblent au contraire vains, méprisables, encombrants, inutiles.

C'est notamment une des raisons qui. entre autres initiatives importantes, ont conduit, M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France à demander le sauvetage des Archives privées et des Archives économiques.

Trois exemples haut-marnais illustreront cette thèse :

Ganterie de Chaumont : il est absolument impossible d'écrire l'histoire de la Ganterie de Chaumont, pourtant combien importante, parce que toutes les archives de caractère économique n'existent plus.

Coutellerie de Nogent : même remarque.

Forges et industrie du Fer en Haute-Marne : même remarque.

Or cette histoire pourrait peut-être s'écrire si, lors de triages de papiers, avaient été examinés tous ces papiers, un à un, feuillet par feuillet, en songeant aux problèmes et questions que chacun d'eux pouvait poser ou aider à régler.

Au surplus, comme nous le verrons plus loin, il est devenu aujourd'hui manifestement moins coûteux de conserver (même au risque de bâtir dans ce but) des archives éventuellement susceptibles d'un intérêt même secondaire, que de payer le personnel technique spécialisé absolument indispensable aux triages de ces mêmes archives.

En bref, il est des risques de destruction qu'il vaut mieux ne pas encourir.

⁂

En conclusion, par la masse énorme des documents originaux qu'il a la mission de conserver et de classer, le Service des Archives est par excellence le véritable Service de Documentation pour l'ensemble de toutes les disciplines scientifiques.

Ainsi, sans diminuer aucunement la part qui revient à l'Histoire et à l'Enseignement dans cette mission du Service des Archives, mais en tenant compte de l'énorme importance, sans cesse grandissante. de sa *mission de documentation « poly-administrative », donc de caractère « interministériel »*, il pourrait paraître légitime de voir le Service des Archives quitter l'inexplicable tutelle particulière du Ministère de l'Education Nationale pour celle, de la Présidence du Conseil, plus logique à nos yeux.

II

HISTORIQUE DES ARCHIVES

1. TABLEAU DES ARCHIVISTES DE HAUTE-MARNE

Chose curieuse, il est difficile de dresser d'une manière absolument exacte le tableau des Archivistes qui se sont succédé en Haute-Marne depuis 1791 : en effet, les Archives, si précises sur l'ensemble des fonctionnaires du département, sont parfois incomplètes sur ceux-là même qui en furent les conservateurs.

Les listes établies par nos prédécesseurs étant imparfaites, il nous a fallu recourir à divers documents (rapports ministériels, correspondance, annuaires, rapports du Conseil Général, etc...) pour dresser le tableau suivant :

1791-1813 : Dom Cyrille PEUCHOT, ancien bénédictin de Montiéramey, archiviste, chargé de classer et d'inventorier toutes les archives ecclésiastiques, puis administratives.

1832-1833 : Lesertois, ancien chef de bureau de la Préfecture en retraite, employé.

1832 (30 août)-1852 (31 déc.) : Vallet, ancien employé des Contributions Indirectes. nommé « archiviste temporaire » ; en fait, simple employé. Démissionnera en 1852.

1852 (30 nov.)-1856 : Adolphe BEAUDOUIN, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Démissionne en 1856.

1852-1905 : Louis Collin, paré de titres divers (« inspecteur, conservateur; en fait, simple employé.

1857 (28 févr.)-1859 (31 mars) : Léon GAUTIER, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archivistes paléographe. Démissionne le 1er avril 1859, nommé aux Archives Nationales.

1859 (20 mai)-1860 (24 oct.) : ROBERTI (du Tarn-et-Garonne), ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Démissionne en 1860, nommé professeur d'histoire au Collège de Digne.

1860 (26 nov.)-1862 : Emmanuel CHERON, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Démissionne en 1866.

1866 : Paul de FLEURY, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Démissionne aussitôt, nommé archiviste de Loir-et-Cher.

1887 (22 janv.)-1896 : Alphonse ROSEROT, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe, licencié en droit, ancien Archiviste-adjoint de l'Aube. Démissionne en 1896.

1896 : NICOLLE (de Nogent-en-Bassigny), ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Reste conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Besançon.

1906 (1er Janv.)-1908 : Henry PATRY, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Nommé en 1908 aux Archives Nationales.

1909-1917 : Pierre GAUTIER (de Langres), ancien élève de l'Ecole des Chartes, licencié ès lettres, Archiviste paléographe. Tombé au Champ d'Honneur le 17 juin 1917, Chevalier de la Légion d'Honneur.

- 1910 (15 nov.-20 dé.) : Biaudet, commis.
- 1910 (20 déc.)-1911 (30 août) : Colas, commis. Décédé en exercice.
- 1911 (1er nov.)-1947 : Roger Gény, employé.

1919-1920 : Jean MASSIET DU BIEST, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Nommé en 1920. Archiviste des Ardennes.

1922-1923 : M. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Archiviste titulaire de l'Aube, et Archiviste intérimaire de Haute-Marne.

1923-1935-1941 : Léon DELESSARD, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Nommé en 1935 (1er janvier), Archiviste en Chef de la Côte d'Or, et chargé du contrôle de la Haute-Marne (24 juin).

- 1924-1938 : M. Berthelot, commis.
- 1938 : René Tolmer, rédacteur de Préfecture, nommé sous-Archiviste, puis Sous-Archiviste principal.

1941 : Jean-Gabriel GIGOT, ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste paléographe. Prise de poste effective le 1er juin 1945.

- 1938-... : René Tolmer, Sous-Archiviste principal.
- 1945-1946 : François Delanne, employé.
- 1946-1948 : Gaston Huet, employé.
- 1948-1952 : Madame Hamm, secrétaire-dactyographe.
- 1949-... : Maurice Chevillot, auxiliaire puis employé titulaire.
- 1952-... : Madame J. Marchiori-Chamerois, secrétaire-dactylographe.
- 1954-... : Alexandre Proteau, Aide.

2. HISTORIQUE DES LOCAUX DU SERVICE DES ARCHIVES

L'histoire des locaux affectés au Service des Archives de la Haute-Marne (bureaux, salles, dépôt) se dégage lamentablement de la suite ininterrompue et combien navrante des complaintes adressées par tous nos prédécesseurs à l'autorité préfectorale ou ministérielle durant un siècle et demi.

Le rapide résumé de ces complaintes depuis 1791 suffira, je pense, à montrer le désarroi des Archivistes qui se sont succédé durant cent cinquante années, et, par suite, l'immense intérêt de la victoire enfin consacrée en 1954.

***

Dom PEUCHOT. — Le Service des Archives de la Haute-Marne (le plus ancien du département), est pratiquement né en 1791, lorsque Dom Peuchot fut chargé du classement et de l'inventaire de toutes les archives ecclésiastiques rassemblées à Chaumont, chef-lieu du département nouvellement créé. A ces archives, d'une rarissime valeur, la Constitution de l'An III vint ajouter bientôt celles des administrations de District supprimées par elle (An III).

Ce fut d'abord « dans une partie de l'ancien couvent des Ursulines » que furent entreposés ces milliers de titres du département, des communes et des citoyens. Mais, déjà en l'An IX, on les transféra « dans une maison domaniale qui avait été occupée par l'administration du District ». Puis, à nouveau, en 1808, on les transporta en l'Hôtel de la Préfecture.

Ces déménagements successifs ayant jeté le désordre dans les archives de la Haute-Marne qu'il s'appliquait avec tant de soin à reclasser, Dom Peuchot finit par démissionner (1813).

***

(VALLET). — C'est ainsi que, durant 25 ans, les archives de la Haute-Marne restèrent à l'abandon, « amoncelées au second étage de la Préfecture ». Jusqu'au jour où un Préfet fit venir de Paris un employé pour les classer et les inventorier (Vallet, Août 1832).

Vallet commença, inévitablement, par critiquer durement le travail (d'ailleurs fort précieux) de son prédécesseur, Dom Peuchot. Mais, 10 ans plus tard, en 1842, le même Vallet, qui venait de recevoir « versement des grands livres et journaux de la recette des Finances » (1822-1831). était contraint d'avouer : « il y a là un tel encombrement que le local devient insuffisant »...

Leit-motiv attristant, combien de fois répété depuis !

Et déjà en 1847 (Vallet) : « les liasses des archives modernes, qui concernent l'administration générale du département, sont versées en nombre si considérable que le local commence à être insuffisant. »

***

A. BEAUDOUIN. — A cet employé sans formation spéciale, démissionnaire en 1852, succède enfin (30 nov. 1852) un archiviste en titre, Adolphe Beaudouin, ancien élève diplômé de l'Ecole des Chartes.

Dès son premier rapport de prise en charge, Beaudouin glorifie l'infinie richesse des archives anciennes de la Haute-Marne (qui sont parmi les plus riches de France). Mais, tout aussitôt, il constate qu'à ce dépôt merveilleux « une chose manque seulement, mais chose bien essentielle, et que malheureusement nous ne pouvons lui donner : c'est l'espace. Vous savez en effet (dit-il au Préfet). que le local consacré aux archives est de beaucoup trop étroit, et le deviendra davantage avec le temps ».

Et l'Archiviste Beaudouin de proposer, non sans humour, « de prendre deux ou trois pièces sur les appartements de Monsieur le Préfet »...

L'Archiviste Beaudouin n'était pas très timide, et ses rapports, — s'ils furent jamais lus, — firent tortiller quelques moustaches : « ... jusqu'au commencement de cette année (1852), les archives administratives de la Haute-Marne avaient été laissées à l'abandon. Entassées pêle-mêle sur les étagères et sur les planchers du dépôt, elles ne se prêtaient que difficilement aux recherches et restaient par-delà même presque sans objet. De cette sorte de nullité dont elles étaient frappées, il est résulté que peu de personnes ont une notion exacte de leur valeur réelle.

Si l'on est porté, dans les bureaux, à en contester l'utilité, en dehors par contre, et notamment.. les particuliers, les maires de campagne, regardent le dépôt des archives comme une mine inépuisable de renseignements. comme le lieu où doivent se retrouver tous les titres égarés, tous les actes dont le soin de leurs intérêts leur fait désirer l'existence »... (1852).

Et plus loin (1856) : « Si les archives antérieures à 1789 n'avaient pas d'utilité. le gouvernement aurait tort d'envoyer dans les départements des élèves de l'Ecole des Chartes pour les reconnaître et les classer.

Si les archives modernes n'étaient que des paperasses ne valant pas la place qu'elles occupent dans les bâtiments de la Préfecture, le Conseil Général ne devrait faire pour les conserver que le moins de sacrifices possible.

Au contraire, si les documents anciens fournissent à l'histoire générale des faits essentiels et des données précieuses, s'ils sont une source où le patriotisme (1) local, qu'il est si important d'entretenir, puise en abondance les souvenirs qui le ravivent et le fortifient..., si les archives modernes, dépôt des traditions (2) administratives, sauve-garde des droits de l'Etat, du Département, et surtout de ceux des Communes, sont encore le recours obligé, et des chefs de service (qui ont besoin de connaître l'historique des affaires pour les traiter sans faillir), et des particuliers (qui n'ont souvent d'autres moyens de soutenir leurs intérêts que les traces subsistantes de leurs rapports avec les diverses administrations), ... alors, il convient d'accorder aux archives l'importance que le gouvernement leur attribue. et que le public (ignorant de ses intérêts), est malheureusement trop disposé à leur contester ...»

Paroles admirables, d'un véritable Chef de Service conscient de sa mission, et de ses responsabilités.

Mais le rapport courageux et net de l'Archiviste Beaudouin ne rencontra d'écho, ni auprès du Préfet, ni auprès du Conseil Général..., et, lassé à son tour par l'inertie des autorités responsables, Beaudouin quitte bientôt la Haute-Marne, ... pour l'Aveyron (1856).

***

L. GAUTIER. Un autre Chartiste lui succède (28 fév. 1857). Léon Gautier, qui ne manqua pas davantage d'énergie. Dès son premier rapport (1857), il note :

« Le local des archives présente un inconvénient de la plus haute gravité : les murs de toutes sortes de l'étage supérieur où les archives sont placées se disjoignent : des lézardes profondes compromettent la solidité de cette partie du bâtiment, donnent passage à une humidité permanente... » Ce local, dans un état déplorable, est à la fois dangereux, insuffisant. et peu convenable pour sa destination.

Il est dangereux, car les planchers s'affaissent, et menacent ruine, les murs se fendent, tout semble près de s'écrouler.

De plus les cheminées qui traversent les murs de nos salles présentent un danger plus grave encore, celui du feu. Nous sommes, en hiver, dans des nuages de fumée, et nos registres sont brûlés par les bords. Nous

(1) Comprendre ici : le respect pour ce que nos pères ont fait.
(2) Comprendre ici : la poursuite, à travers les époques, des même affaires administratives.

pouvons craindre tous les jours de trouver nos précieux cartons et nos liasses dévorés par un incendie qu'il serait difficile d'arrêter.

Ce local est insuffisant : nous n'avons pas dans nos salles la moitié (en 1587 !) de nos archives : le reste est dans des greniers fort éloignés les uns des autres, et tous éloignés de l'Archiviste...

Enfin, ce local, même dans ses parties les plus belles, n'est certes pas digne de la destination qu'on lui donne. Il serait doux à l'Archiviste de pouvoir imiter ce qui se fait dans tant d'Archives, d'avoir un dépôt dont l'heureuse disposition plût aux yeux, de mettre sous des vitrines ses plus belles chartes, ses plus précieux manuscrits, et de faire de ses archives comme un second musée, où viendraient travailler à leur aise les historiens et l'archéologue.

... Nous ne sommes pas ambitieux; nous ne réclamons pas pour notre dépôt ce qu'ont fait pour leurs archives les départements du Nord, d'Eure-et-Loir, de l'Aube, et plusieurs autres, qui ont élevé des palais pour y placer d'une manière vraiment digne de leur importance tous les anciens titres de leur histoire, tous les titres nouveaux de leur administration.

Ce n'est pas cela que nous osons désirer, mais seulement un local plus vaste, plus aisé, plus convenable, où nous n'ayons pas, du moins, à redouter pour nos archives des dangers incessants, où nous puissions les voir toutes réunies autour de nous, où nous puissions enfin remplir plus facilement nos fonctions et rendre plus de services ».

Rapport plein d'émotion. Rapport suivi du plus parfait silence... silence... silence... pieux silence...

Silence si décevant que Léon Gautier démissionne dès 1859 (31 mars) et part à Paris, comme Secrétaire chef de section aux Archives Nationales, avant de devenir professeur à l'Ecole des Chartes, membre de l'Institut.

La Haute-Marne, par son désintéressement de ses propres archives, perdait un de ses plus éminents fonctionnaires.

⁂

ROBERTI. — Lui succède alors un nouvel Archiviste, Roberti (20 mai 1859).

Mais Roberti flaire le danger d'un poste inhospitalier aux archives et aux Archivistes, et, à peine arrivé, il démissionne à son tour, préférant aux archives de la Haute-Marne la modeste chaire d'histoire au Collège de Digne (24 oct. 1860).

⁂

E. CHERON. — Or, c'est l'époque à laquelle le nouvel Hôtel de la Préfecture, de style ample et ordonné, bâti davantage pour les réceptions et le faste de l'Empire que pour y loger des Services administratifs, vient d'être édifié au-delà de la porte de Buxereuilles. L'ancien couvent des Ursulines est abandonné.

Un nouvel Archiviste arrive à cette date, Emmanuel Chéron, chartiste lui aussi (26 nov. 1860). Plus heureux que ses prédécesseurs, Chéron obtient en 1862 « la translation des archives dans un autre bâtiment en construction, au-dessus de la salle des adjudications ».

Mais on ne lui affecte qu'un seul étage, et, qui pis est, l'étage supérieur : il est difficile de rencontrer dans l'histoire des archives une décision aussi bête et dangereuse. Avait-on seulement pensé au poids énorme que représente, pour un étage, la masse accumulée des archives ? L'Archiviste, évidemment consulté le dernier, et par politesse, a beau se récrier « qu'il sera difficile de placer dans ce seul étage supérieur le dépôt volumineux de ses archives qui font déjà redouter le manque de place dans un avenir prochain »... on l'envoie à la violette.

Résultat : à son tour, Chéron quitte la Haute-Marne (1862), qui restera ainsi plus de deux ans sans Archiviste, jusqu'à l'arrivée d'Adrien Arcelin (1864).

***

ARCELIN. — A peine installé, Arcelin déplore à son tour l'exiguïté dangereuse des locaux, où il lui est impossible de travailler : « il est bien regrettable que la disposition du bâtiment affecté aux archives ne permette pas de donner à M. l'Archiviste un cabinet de travail spécial à côté de la salle des archives », l'ancien bureau ayant été repris à son prédécesseur pour devenir le cabinet de délibérations du Conseil de Préfecture.

Il eût été surprenant que son rapport trouvât un écho favorable.

Devant l'inertie totale du Préfet et du Conseil Général, Arcelin abandonne la Haute-Marne (1866).

***

P. de FLEURY. — Paul de Fleury lui succède, mesure les difficultés et part à son tour aussitôt (1866), pour une destinée meilleure (Loir-et-Cher).

Et c'est ainsi que, de 1866 à 1887, le richissime dépôt des archives de Haute-Marne restera dans le plus lamentable abandon, sous la gestion dangereusement routinière, et fort peu lumineuse, d'un simple gratte-papier pompeusement paré du titre de conservateur. Comme il est de bon ton, le département rejette alors les responsabilités sur ceux-là même qu'il n'a pas eu le courage d'écouter et de suivre, les Archivistes en titre. On trouve alors dans les procès-verbaux du Conseil Général des notations curieuses, visiblement inspirées par la routine bureaucratique et anti-scientifique d'un Collin :

«... les Archivistes qui ont succédé à M. Beaudouin ne sont pas restés assez longtemps pour se rendre utiles, et se sont d'ailleurs peu occupés des archives. Les Elèves de l'Ecole des Chartes font des recherches dans leur intérêt personnel, pour arriver à un travail qui les mette en évidence »... (1)

Et plus loin, avec un peu plus de vérité cette fois, mais autant de méchanceté jalouse : « ... le département de la Haute-Marne étant de un de ceux où les archivistes sont le moins rétribués, les élèves de l'Ecole des Chartes (*sic*) envoyés pour remplir ces fonctions ne songeaient, à peine installés, qu'au moment où ils pourraient obtenir une position plus avantageuse, ce qui expliquait le changement presque annuel de nos Archivistes... »

On ne peut pas être plus gentil...

L'année 1870 voit se préciser les critiques à l'égard des Archivistes en titre qui avaient succédé à Beaudouin, en même temps que les éloges dithyrambiques de l'employé Collin, dont toute l'activité durant 52 années (!!!) de « présence » se borne à flatter le Conseil Général en ne demandant rien, pour se maintenir dans une quiète et jalouse solitude... Pas d'histoires... Pas d'histoires...

Et pourtant, les histoires commencent. Le Ministère fulmine. Une lutte d'abord courtoise, puis de plus en plus serrée, voire violente, mettra aux prises de 1866 jusqu'à 1886 le Conseil Général (qui refuse de recevoir un Archiviste chartiste), et le Ministre, qui veut le lui imposer. Entre les deux, un Préfet bien ennuyé...

Finalement le Ministère l'emportera, menaçant tout net de confisquer au bénéfice de l'Etat **les archives de la Haute-Marne dont le Département n'est nullement propriétaire mais simplement dépositaire.** Cette révélation brutale jette le désarroi en Haute-Marne, et le Conseil Général cède.

***

A. ROSEROT. — Ainsi, grâce à la ténacité intelligente et clairvoyante d'Emile Desjardins, et malgré la sournoise hostilité d'un Collin, la Haute-Marne recevait, en 1886, un Archiviste digne de ce nom, Alphonse Roserot.

(1) Dans ce cas, reconnaissons que les « Elèves de l'Ecole des Chartes » envoyés en Hante-Marne étaient de rare valeur, car ils ne mirent pas longtemps à effectuer leurs travaux « personnels », et il furent si rapidement mis en évidence qu'ils obtinrent immédiatement, et dès leur départ de Chaumont, des postes encore aujourd'hui enviés.

Le premier acte de Roserot fut de constater « l'insuffisance du local, c'est-à-dire l'encombrement des archives, tant anciennes que modernes, dans une pièce qui ne peut les contenir tout entières; puis, comme conséquence, l'obligation où l'on s'est trouvé de placer cartons et liasses jusque sous le plafond à une hauteur de 5 mètres, où le maniement des dossiers devient réellement dangereux. »

Soudain, en 1887, un « heureux accident » survint qui eût dû alarmer le Préfet : dans la nuit du 14 au 15 juillet, un incendie détruisait un ensemble d'archives administratives entreposées dans un local annexe près de l'Inspection Académique... Que pensez-vous qu'il arriva ?

... Il arriva : que l'on continua à entasser les papiers « au point d'entraver la circulation entre les travées, et de compromettre la solidité du bâtiment » (1892). Quant au bureau de l'Archiviste, il est « d'une humidité dangereuse pour lui, dangereuse pour les travailleurs, et pour les documents et livres qui s'y trouvent ...»

Vers 1892, on propose d'aménager des salles d'archives dans les deux étages de la Tour Hautefeuille, vieux donjon du Xe siècle, dont les murs sont épais de 2 m. 60 en bas, et d'1 m. 60 en haut, « afin d'éviter les frais d'une nouvelle construction destinée spécialement aux archives »; « cependant, on convient que « cette dépense s'imposera à bref délai, le local actuel étant notoirement insuffisant... »

Notons aimablement que cette *urgence* date de 1892 et reportons ainsi non moins aimablement sur nos ancêtres la responsabilité de la dépense (plusieurs millions) d'aujourd'hui.

A la proposition si dangereusement économe de 1892, Roserot s'empresse d'opposer que « le déplacement des documents crée des dangers plus grands encore que l'incendie ».

Finalement, on commence à aménager tant bien que mal des salles de dépôt dans les sous-sols et prisons du Palais de Justice (1893), mais Roserot, malade, quitte la Haute-Marne en 1896.

⁂

NICOLLE. — L'employé Collin continue sa lente petite besogne à peine interrompue par l'aller-retour fantômal d'un chartiste d'origine cependant haut-marnaise, M. Nicolle (de Nogent), qui préfère, finalement, rester conservateur-adjoint à la Bibliothèque de Besançon.

⁂

Soudain, en 1905, un Conseiller Général intelligent et soucieux des intérêts du Département, M. Barbier, réveilla brusquement l'assemblée de sa torpeur en révélant : **« La Haute-Marne est l'unique département français dont les archives ne soient pas confiées à un Archiviste paléographe ».**

La Direction des Archives de France, toujours aux aguets, pousse le Ministère à intervenir pour mettre bon ordre à cette situation dangereuse. La première mesure est d'obtenir la mise à la retraite de « l'honorable M. Collin », âgé de 78 ans, « qui n'appartenait point en réalité (on s'en apercevait seulement !) au personnel proprement dit de la Préfecture, et n'était pas davantage un employé de l'Etat ».

Enfin, le 9 octobre 1905, le Directeur des Archives de France, Etienne Dejean, peut féliciter le Préfet de la Haute-Marne et le Conseil Général de leur décision de confier, désormais, le Service des Archives à un ancien élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste diplômé en titre.

⁂

H. PATRY. — C'est ainsi que le 1er Janvier 1906, Henri Patry prenait possession du poste si longtemps abandonné à la routine inexpérimentée et anti-scientifique d'employés de fortune refoulés des autres administrations ou services.

Dès son arrivée, M. Patry ne put que constater, une fois encore, le

désordre général du dépôt. Après un gros travail d'attaque, il obtenait, à la suite de la visite de l'Inspecteur général des Archives Camille Bloch, la libre disposition du rez-de-chaussée de la salle des adjudications (1908).

Mais, devant la modicité du traitement qui lui était offert sans contrepartie de logement, Henri Patry devait quitter la Haute-Marne, la même année, pour se rendre à Paris aux Archives Nationales (1908).

⁂

P. GAUTIER. — Les archives de la Haute-Marne sont alors confiées (1909) à un Haut-Marnais de vieille souche, Pierre Gautier, que sa thèse avait signalé à l'attention des savants. Archiviste de classe, d'une rare valeur personnelle et d'une vaste érudition déjà, Pierre Gautier, dès son arrivée, entreprend de réorganiser de fond en comble le Service des Archives de son département.

Avec un courage qui rappelle celui de l'Archiviste Beaudouin, il dresse, des bâtiments, une description alarmante. Il note « l'état de fatigue du plancher de la salle des archives, dans sa partie médiane, qui, sous la charge énorme des documents amoncelés, a plié d'une façon inquiétante pour la solidité de l'édifice.

Malgré que plusieurs travées, particulièrement menacées, aient été entièrement déchargées, tout l'assemblage des boiseries craque à certains jours lamentablement, et est pris, au moindre ébranlement, d'oscillations inquiétantes. Il y a là, je crois, dit-il, un danger sérieux...

A la Tour Hautefeuille, les documents de la salle du second étage (dont les murs sont, sur un des côtés, entièrement imprégnés d'eau) se trouvent dans un état de conservation lamentable. Registres et cartons sont recouverts d'une épaisse couche de moisissure, et toutes les liasses sont pénétrées par l'humidité ! »

Pierre Gautier insiste sur les ...« inconvénients sérieux résultant du manque absolu d'un local où l'archiviste pût recevoir en paix les personnes venues pour traiter avec lui d'affaires administratives.

Continuellement dérangé par les multiples questions que ne manquent point de lui poser les travailleurs un peu novices qui viennent consulter les séries anciennes du dépôt, il ne peut avoir bien souvent la liberté d'esprit nécessaire pour mener à bien son travail et sa mission. Or, ce travail en a souffert ». (1909).

Déjà 1910 arrive, sans que la moindre amélioration ait pu être apportée à cette situation lamentable.

Pierre Gautier ne désarme pas : ...« en présence du désordre complet des collections et l'encombrement des trois dépôts — écrit-il — on conçoit aisément la difficulté des recherches, et il est arrivé maintes fois à l'Archiviste de passer des journées entières à la poursuite d'une pièce demeurée introuvable. Mais l'inconvénient n'est pas moins grand pour les érudits travaillant aux archives, et qui ne peuvent citer le plus souvent les documents qu'ils consultent que sous une cote provisoire très vague, sinon même sans autre indication que celle d'un fonds parfois considérable ».

Et plus loin (1910) : « je ne veux point recommencer cette année les doléances au sujet de l'état des locaux. Tout a été dit sur leur insuffisance absolue, leur mauvaise organisation, leurs conditions déplorables de salubrité, de sécurité, et de lumière.

L'Archiviste n'a pas de cabinet : la pièce de médiocre étendue où il se tient avec son commis et le public, soit bien souvent 5 personnes, n'est aérée que par une porte donnant sur un vestibule »...

Paroles vaines ! Rapports vains !

Deux ans plus tard (1912), Pierre Gautier est encore contraint de constater que, malgré la vente de 11 tonnes de papiers de triage, ...« l'encombrement du dépôt ne fait qu'augmenter. Il ne faut pas se dissimuler que cette situation difficile ne pourra trouver d'autre solution que celle de l'agrandissement des locaux, question déjà examinée à diverses reprises, et restée jusqu'ici sans solution ! »

Avec un courage dont la manifestation eût été peut-être dangereuse pour un autre que lui, Haut-Marnais d'origine, mais aussi, certainement, avec un sentiment de honte sincère pour ses propres compatriotes, Pierre Gautier se voit obligé d'écrire lui-même ces mots : ...« Archives de la Haute-Marne, ...dépôt bien connu des érudits pour la pauvreté de son installation et le désordre de ses collections. » Sa fierté haut-marnaise, blessée, lui dicte d'ailleurs aussitôt ces lignes d'espérance: « le jour où l'organisation de nouveaux magasins et l'installation d'une salle du public pour le public seront devenus possibles, les Archives de la Haute-Marne pourront sans crainte soutenir la comparaison avec les grands dépôts des départements voisins. »

Espérance vaine, hélas !

Et 1913 confirme « l'organisation défectueuse des magasins des archives, qui apporte une gêne constante et des retards sérieux » à la vie administrative tout entière.

Finalement, c'est l'aveu cruel et lamentable : « réduit à entasser sans aucun classement », Pierre Gautier est découragé. Certes, et avec quelle peine, il réussit à obtenir (25 mars 1914) un « local annexe, une salle située sous le Palais de Justice, et qui servait de cuisine aux prisonniers au XVIII[e] siècle, et de cellule de prison » ...O symbole !

Soudain, la guerre survient. L'Archiviste Pierre Gautier est mobilisé, sans égard aucun pour le Service laissé à l'abandon au moment précis où la science et la technique chartistes eussent dû, bien au contraire, redoubler d'activité. 1917 : Pierre Gautier tombe en héros au Champ d'Honneur.

⁂

J. MASSIET DU BIEST. — Et il faudra attendre jusqu'en 1919 pour que la Haute-Marne reçoive un nouvel Archiviste.

Jean Massiet du Biest. après s'être. lui aussi, attaqué avec ardeur à d'innombrables tâches, réussit notamment à provoquer la désignation d'une Commission pour l'aménagement des locaux d'archives (16 août 1920). Mais, devant l'inanité des discussions, et l'absence totale de résultat, J. Massiet du Biest finit par abandonner, après tant d'autres, un poste ingrat pour un combien plus favorable (Ardennes, 1920).

⁂

A. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN. — Tandis que le désordre et l'encombrement ne font que croître malgré les efforts d'un modeste employé, le Service des Archives de Haute-Marne demeure, une fois de plus, sans titulaire en dépit du bref intérim de M. Pietresson de Saint-Aubin, qui, à peine arrivé (1922), repart à son tour (1923).

⁂

L. DELESSARD. — Enfin, en 1923, M. Léon Delessard prend possession du poste d'Archiviste de la Haute-Marne. Dès son arrivée, il réussit à faire adopter par le Conseil Général un certain nombre d'améliorations : « l'installation d'un bureau pour l'Archiviste », tant souhaitée par Pierre Gautier, est décidée : le bureau sera aménagé au 1[er] étage (1923-1924), mais l'Archiviste le désertera plus tard pour revenir au bureau commun du rez-de-chaussée.

L'éclairage électrique (1924), puis des appareils extincteurs (1925, 1926), sont installés enfin. M. Delessard fait remarquer « qu'il est indispensable de mettre le dépôt à l'abri des voleurs », et le Conseil Général reconnaît la nécessité de garnir les fenêtres du rez-de-chaussée donnant sur la rue Victoire-de-la-Marne d'un grillage solide (qui malheureusement retiendra la poussière et servira aux passants de dépôt de déchets) (1927).

Bref, tous ces aménagements de détail ne résolvent pas pour autant le dramatique problème du manque absolu de place pour le Service des Archives. Et c'est pourquoi, en 1930, M. Delessard décide de poser, cette fois nettement, ce problème devant le Conseil Général.



Ancien Bâtiment des Archives



Annexe (Prisons du Palais de Justice)
Remarquer les arcs romans de l'ancienne chapelle du château



Annexe (intérieur)

« Dans le département de la Haute-Marne, la question de la place devient préoccupante.

Le bâtiment actuel est déjà trop petit.

Le Service souffre, d'autre part, de la dispersion des documents dans les dépôts de la Prison et de la Vieille Tour.

Dès à présent, on peut se demander où il sera possible de loger les minutes de notaires qui pourront, aux termes de la loi, être déposées aux Archives départementales...

Le moment est donc venu de mettre à l'étude l'agrandissement du bâtiment et son prolongement, sur le terrain de la Préfecture, par un bâtiment en ciment armé qui pourrait doubler la place existante, et permettrait de concentrer tous les documents des archives du département ».

Pour la première fois dans les annales des Archives haut-marnaises, un Archiviste (appuyé par la visite d'un Inspecteur général) a le courage de poser de la manière la plus nette le véritable problème, et bien davantage encore, de proposer la seule solution réalisable.

Rendons à César... *C'est à M. Delessard que les Archives de Haute-Marne doivent l'idée première du prolongement par un bâtiment en ciment armé.*

Idée révolutionnaire aux yeux de certains, et blâmable selon bien des Chaumontais ignorants du problème... Et pourtant, devant la précision du projet, une Commission est désignée par le Conseil Général (29 avril 1930)... Mais, après étude, elle décide de « laisser provisoirement les choses en l'état actuel... »

Provisoirement... Provisoirement...

De sorte qu'en 1932, la « situation n'a fait que s'aggraver ».

De sorte encore qu'en 1935 le « poste d'Archiviste départemental de la Haute-Marne a été supprimé *provisoirement* (évidemment encore !) lors de la nomination de M. Delessard aux Archives de la Côte-d'Or (1er janvr. 1935).

Certes, M. Delessard assure le contrôle des Archives de Haute-Marne (24 juin 1935), mais cette « suppression provisoire » semble consacrer lamentablement l'échec des plus nobles tentatives que, par surcroît, la seconde guerre mondiale devait anéantir.

Telle est la pauvre histoire des locaux du Service des Archives de Haute-Marne, de 1791 à 1945.

II

J. GIGOT. — Nous voici donc parvenus à la période contemporaine (1945-1955).

Nommé (... par contumace !) Archiviste en chef de Haute-Marne en 1941 (1), nous n'avons pris effectivement possession de notre poste qu'au printemps de 1945, à notre retour de captivité.

Connaissant de longue date (1930) la situation critique des Archives de la Haute-Marne, nous avions eu, de 1941 à 1945, le loisir (!) de la méditer longuement, et d'en étudier les remèdes. C'est donc avec un programme d'action extrêmement précis, poussé jusque dans les moindres détails, que nous avons pu, dès 1945, aborder notre mission.

Ayant peu de goût pour les formules « chèvre et chou », nous adressions au Préfet, dès notre arrivée à Chaumont, le rapport suivant, que nous avions estimé indispensable dans sa netteté : « ...à mon retour de captivité, j'ai été frappé, en entrant aux Archives départementales, par :

— 1° la saleté du bureau et du dépôt, et l'état de vétusté, d'archaïsme du matériel et du mobilier...

— 2° l'encombrement du dépôt, archi-comble et des annexes, impraticables.

(1) Afin de permettre à l'un de nos confrères, alors en difficultés avec l'occupant, de nous succéder en zone libre durant notre captivité.

Toute mon activité intérieure... a donc été inspirée par un désir de lutte :

— 1° contre la saleté et l'archaïsme du bureau;

— 2° contre l'encombrement du dépôt et des annexes.

Je précise que je me vois dans l'impossibilité d'entreprendre un autre travail quelconque (classement et rédaction d'inventaires) avant que ces questions primordiales n'aient été résolues. »

Suivait alors la description, fort peu engageante, des locaux du Service des Archives :

« On a trop souvent considéré le Service des Archives comme un service en sommeil, voire inutile, et l'unique et sombre bureau comme un « dépotoir » destiné à servir d'annexe au Musée pour tout le mobilier vermoulu, démoli ou suranné de la Préfecture : fauteuils Empire à trois pieds, à crins visibles, chaises dépaillées ou sans dossier, tables gémissantes de vieillesse et sur lesquelles on pose les dossiers avec prudence, poêle de corps de garde dont la tuyauterie évoque irrésistiblement les caricatures de Dubout... »

Venait ensuite l'exposé rapide de notre volonté de mettre bon ordre à cette décrépitude et de notre programme :

« J'ai montré, dans un récent rapport, toute l'utilité, et tout l'intérêt du Service des Archives départementales, communales, et hospitalières, véritable service de documentation pour toutes les administrations du département, *et dont l'encombrement est à l'origine des retards de transmission dont souffrent précisément ces administrations.*

J'ai montré le danger de la conception : « Archives = poussière », et que, pour ma part, je ne ménagerai aucun effort pour y substituer, dans l'esprit de tous, la conception : « Archives = ordre et clarté ».

J'estime donc que l'Archiviste, Chef de Service, mérite d'avoir un bureau, peut-être sans luxe, mais au moins correct et propre... J'ai d'ailleurs donné moi-même l'exemple, et, sans égards pour la poussière chargée d'ans qui recouvrait tout dans le cabinet sans fenêtre appelé bureau de l'Archiviste, j'ai, dès mon arrivée, procédé à un nettoyage de ce bureau. J'ai condamné les anciennes étagères archi-combles, et dû manier moi-même le balai ou la scie...

Toutefois, il reste hors de mes moyens personnels et de ma bonne volonté de réaliser tous les aménagements...

...Au cours des dix années de vacance du poste d'archiviste départemental en Haute-Marne, et plus particulièrement depuis 1939, le dépôt déjà plein s'est enrichi d'un nombre considérable de dossiers, au point que les liasses des plus récents versements ont dû être déposées en tas, en vrac, à même le sol, entre les travées surchargées...

Cette situation a eu pour conséquence :

1° *la difficulté et l'extrême lenteur, parfois même l'impossibilité des recherches que certains Services ont dû abandonner;*

2° la quasi-impossibilité de recherches dans les locaux annexes, et le risque de perte de documents soumis à l'humidité ou au pillage.

A cette situation, j'ai trouvé plusieurs remèdes... (notamment)... la recherche, enfin, d'un autre local annexe unique, suffisamment vaste et sec ... »

L'Archiviste en Chef d'un département possède en effet une arme puissante dont il est indispensable et fort précieux de se servir, à bon escient certes, mais sans faiblesse : *l'encombrement excessif d'un dépôt d'Archives entraîne, quelle que soit la bonne volonté de l'Archiviste, l'impossibilité de toute recherche administrative, et, par conséquent, la paralysie de la vie administrative. Si l'on veut véritablement éviter cette paralysie, cette asphyxie, il est absolument indispensable de doter le Service des Archives :*

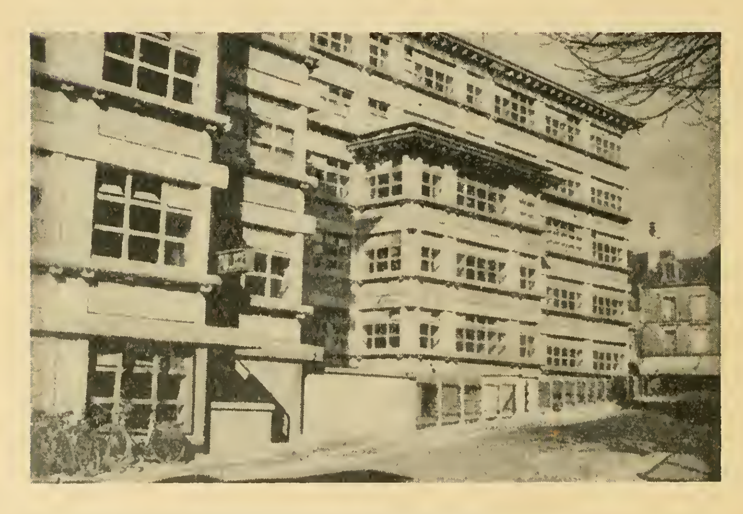
1° *d'un dépôt suffisamment vaste et agencé.*

2° *d'un personnel technique suffisant.*

Malgré sa netteté, parfois même brutale, ce rapport suffisamment

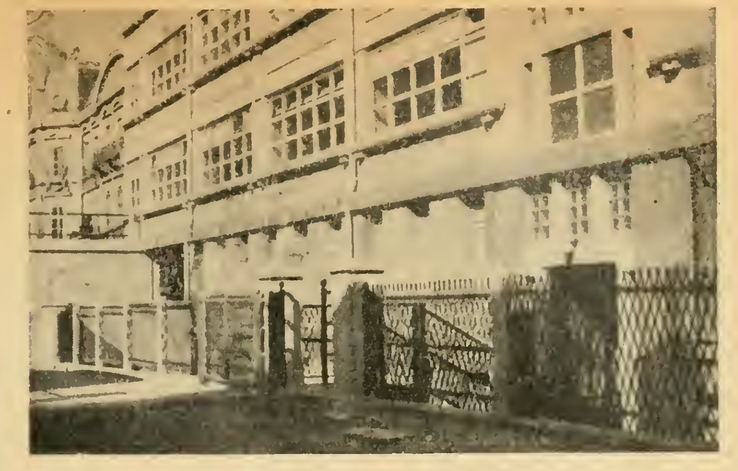


Cité Administrative face ouest (impasse Dutailly)
Les Archives occupent tout ce qui apparaît ici en rez-de-chaussée

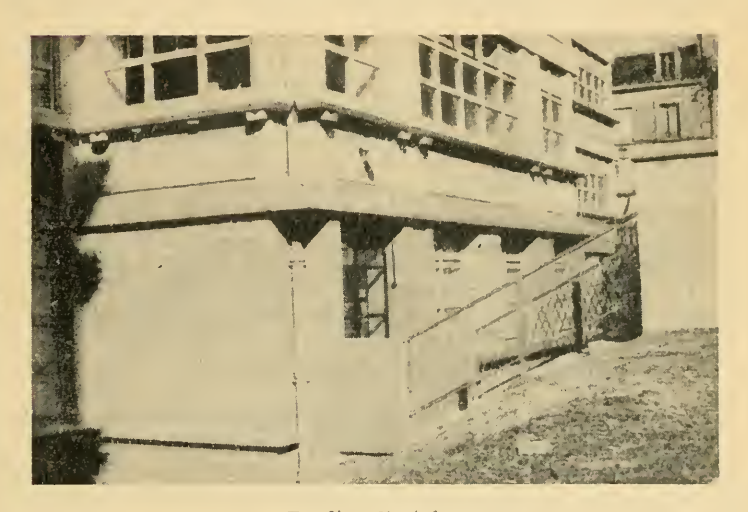


Face Sud (côté rue Dutailly)
Sauf l'angle gauche (Police), tout ce qui apparaît au niveau de la rue est occupé par le Service des Archives.

Cl. J. Gigot.



Face Sud (côté rue Dutailly)
Grille d'entrée des Archives



Escalier d'entrée



Au premier plan, la grille de l'escalier d'entrée
Au fond, l'étage inférieur du dépôt, et l'étage supérieur (Salle de lecture publique)

Cl. J. Gigot.

explicite ne provoqua point de réaction immédiate. Pas davantage que le « projet de Mellanville », le « projet Crèche », ne devait, en 1946, recevoir de suite favorable.

Devant cette situation, qui nous mettait dans l'impossibilité totale de remplir notre mission de classement et de documentation, nous avons alors dû, dès la fin de 1946, refuser catégoriquement tout versement administratif, et refuser toute recherche de document ou de dossier dans les séries administratives ou historiques non classées, jusqu'à la mise à l'étude de l'agrandissement du bâtiment des Archives.

Le 30 septembre 1946, M. le Préfet Régnier voulait bien nous « assurer que... des mesures seraient prises dans un proche avenir ». C'est alors que nous lui avons présenté un premier projet de plan pour un bâtiment nouveau.

C'est ce premier plan succinct qui devait nous servir de base pour tous les aménagements ultérieurs. C'est lui notamment que nous devions, en 1947, préciser davantage et présenter au successeur de M. Régnier.

Les éléments essentiels de ce plan initial étaient :

1° Reprise du projet de M. Delessard, c'est-à-dire construction intégrale d'un nouveau bâtiment (en longueur, en bordure et dans l'alignement normal de la rue Dutailly).

2° Plan monacal : cellules ouvrant sur un couloir central avec rails et chariot de manutention.

3° Deux étages, un pour les bureaux et les archives historiques anciennes, un pour les archives modernes administratives.

4° Hauteur maxima : 2 m. 50, permettant au personnel d'atteindre, sans échelle, les dossiers des rayonnages supérieurs.

5° Petites fenêtres sur l'extérieur, ouvrant sur les allées perpendiculaires.

6° Capacité : 8 à 10 km de rayonnages utiles entièrement métalliques.

7° Aménagement entièrement moderne : métal, salle de lecture distincte de la salle de tri et de classement, buraux pour le personnel distincts de la salle du public, salle d'exposition, équipement microfilm et laboratoire technique.

Dès le départ de M. le Préfet Régnier, ce plan devait être présenté à son successeur qui voulut bien, avec une faveur dont nous lui restons reconnaissant, l'adopter dans ses grandes lignes. Bien davantage, dans son esprit, ce plan devait bientôt servir de base à l'immense édifice de la Cité administrative. Nous avons alors commencé à espérer.

***

Il ne nous appartient pas ici d'écrire — ni même de résumer — l'histoire infiniment complexe de ce puissant bâtiment, aujourd'hui achevé, et déjà occupé par diverses administrations.

Qu'il nous soit permis simplement d'évoquer cette mémorable séance du Conseil Général où l'Assemblée devait poser le premier jalon, étape première certes, mais d'importance absolument capitale.

Le Conseil Général avait à se prononcer pour ou contre le projet d'édification de la Cité Administrative en votant pour ou contre la participation du département (45.000.000 de francs) à l'ensemble de la dépense (nationale) de construction. La très grande majorité du Conseil Général restait hostile au projet, donc à la participation.

Mais, quelque temps auparavant, le vieux bâtiment tout entier du Service des Archives (bureau et dépôt), évacué en hâte (300 tonnes, près de 100 camions, avait dû être abandonné à la pioche des démolisseurs.

Or, la construction (ou reconstruction) et l'aménagement des locaux du Service des Archives étant à la charge intégrale du département, le Conseil Général avait cette fois à choisir entre deux formules :

1° ou bien reconstruction totale et immédiate des Archives aux frais entiers du département.

2° ou bien participation à la construction de la Cité Administrative (englobant alors les futures Archives) par une subvention unique et totale de 45.000.000 de francs.

Le problème, simplifié, devenait alors de savoir laquelle des deux formules coûterait le moins cher au département. C'est cette question que, devant l'embarras général, plusieurs conseillers devaient nous poser soudain à nous-même, nous plaçant devant une lourde responsabilité.

Estimant que la reconstruction intégrale des Archives coûterait à elle seule bien au-delà des 45.000.000, nous avons, alors, en toute conscience, et en toute liberté d'esprit, estimé plus avantageux pour le département d'avoir, pour 45 millions seulement. à la fois de nouvelles Archives et une Cité Administrative.

Et c'est ainsi que le projet, accepté, entra dans la voie de la réalisation.

Aujourd'hui, la Cité Administrative est achevée. Les Archives, reconstruites de fond en comble, en constituent la base. Il aura fallu plus d'un siècle pour que le vœu légitime de tous nos prédécesseurs ait été réalisé. Le département de la Haute-Marne a, enfin, des Archives dignes de lui, un Service des Archives digne de ce nom.

⁂

Que devons-nous donc, initiateur du projet, penser maintenant de l'œuvre qui nous a été remise ?

Il nous est un devoir d'avouer que, de notre point de vue strictement personnel, la première formule offrait des avantages nombreux sur la seconde formule adoptée :

1° plus grande *rapidité* de reconstruction;

2° *autonomie* totale des bâtiments du Service des Archives, comme il est prévu par les règlements du Service ;

3° disposition des bâtiments en pleine *clarté*;

4° *logement* de l'Archiviste en Chef, comme il est décent, normal, habituel dans la plupart des autres départements.

Et pourtant, nous n'avons pas choisi, en ce jour mémorable, notre propre intérêt. Devrions-nous le regretter aujourd'hui ?

⁂

En effet, le bâtiment actuel — et désormais définitif — reste sensiblement différent de celui (certes idéal, mais parfaitement réalisable alors) dont nous avions, à cette date, espéré la construction et l'aménagement, puisqu'aussi bien on repartait de zéro.

Voici donc, brièvement résumées, les imperfections les plus notables qui restent à regretter et dont, fort heureusement, plusieurs peuvent être corrigées dans l'avenir. Nous croyons devoir les signaler ici, d'une part dans un souci d'objectivité totale, d'autre part afin que cette expérience puisse servir à d'autres confrères étudiant actuellement, ou devant étudier demain la construction et l'aménagement d'un dépôt d'Archives.

I. — PLAN

1. Le bâtiment des Archives (prévision 8 kms 400) a été brutalement amputé, contre notre gré (sans consultation préalable de l'Archiviste directement intéressé) des salles depuis affectées aux services de police.

Or, ces salles étaient, dans notre plan initial, précisément affectées aux bureaux du Service et à la salle de lecture publique, étant donné leur

situation réglementaire au-dessus du niveau de la rue, et surtout en pleine lumière du jour.

Car s'il est un Service qui doive obligatoirement disposer au maximum de la lumière du jour, et éviter la lumière artificielle, c'est bien le Service des Archives, où il est constamment fait usage de documents historiques et de dossiers administratifs anciens, souvent difficiles à déchiffrer, aux encres pâlies, et toujours étudiés dans le plus grand détail.

Il eût été normal de considérer comme un impératif formel le souci de ménager la vue du personnel technique du Service des Archives et celle des nombreux lecteurs.

Il est donc résulté de cette amputation des locaux lumineux :

a) un danger permanent pour la vue du personnel et du public, et pour l'hygiène;

b) une dépense supplémentaire due au besoin quasi-permanent de lumière électrique;

c) une perte de capacité linéaire d'environ 1 kilomètre de rayonnages, qu'il a été impossible de récupérer ailleurs. D'où impossibilité désormais d'accueillir les archives de la Trésorerie Générale.

2. Plusieurs modifications successives survenues dans l'établissement du Plan et des inexactitudes (cotes erronées ou doubles affectations de cotes pour la même salle), ont conduit à des affectations imprévues, nuisibles au parfait fonctionnement du Service, notamment par éloignement de séries souvent consultées.

3. Absence de W.C. pour le public de la Salle de lecture, l'accès aux W.C. du personnel restant réglementairement interdit au public du fait de la nécessité de traverser des salles réservées au dépôt des documents.

NOTE. — *Tous ces inconvénients nés du Plan adopté restent sans remède.*

II. — AMENAGEMENT

C'est surtout dans l'aménagement intérieur que, faute d'avoir consulté le Chef du Service bénéficiaire, les imperfections restent actuellement le plus gênantes pour le Service.

A. BUREAUX. — L'ensemble des salles du Service des Archives a été édifié et aménagé comme si, semble-t-il, aucun bureau de personnel n'y avait été prévu. Or, un Service d'Archives n'est pas seulement constitué d'un dépôt de documents. Un Service d'Archives est un véritable et authentique Service, parfaitement vivant, et qui, bien davantage encore que tous les autres dans le département, a ses exigences *techniques* formelles.

On doit ainsi regretter :

a) *L'absence de lumière du jour*, du fait de la situation en sous-sol, et du fait de l'emploi de vitrage opaque non seulement inadapté mais parfaitement gênant (deux vitres enserrant un plaque de laine de verre; à noter au surplus que cette laine de verre est fortement atteinte, après un an seulement d'usage, par la rouille qui tend à noircir tout le vitrage).

b) *L'absence totale de peinture*, remplacée par un simple lait de chaux salissant. On se croirait dans un couloir de caserne. Les nombreux visiteurs (très souvent visiteurs de marque, savants d'Universités étrangères, gens de lettres, érudits, grands voyageurs parcourant les capitales pour des recherches d'intérêt international), peuvent admirer l'élégance de ces murs blanchis à la chaux, et des plafonds de béton sans peinture, qui rappellent la Ligne Maginot.

c) *L'insuffisance d'aération :* l'aération n'est en effet assurée que par des vasistas opaques ouvrant à 2 mètres du sol seulement.

Il sera indispensable d'aménager des fenêtres ouvrantes à 1 m. du sol, afin d'éviter l'insalubrité et le danger d'asphyxie. On a oublié en effet, que le Service des Archives a, là encore, ses *impératifs techniques particuliers* (ventilation de la poussière constamment dégagée des dossiers administratifs; ventilation des gaz dégagés par les produits chimiques éventuelle-

ment nocifs utilisés pour la révélation, le lavage des documents, ventilation nécessaire des émanations mortelles d'oxyde de carbone pouvant se dégager accidentellement ou en cas d'utilisation des extincteurs d'incendie, etc...).

d) *L'insuffisance manifeste du chauffage.*

B. — Salle de lecture et du public.

La Salle de lecture a été livrée au Service dans un état de nudité particulièrement fruste :

a) *Moellons des murs apparents,* à peine balayés d'un lait de chaux. Absence totale de peinture, plafond sans aucun revêtement sur le béton grossier. Nombre de visiteurs de marque n'ont pas caché leur surprise devant cette remarquable simplicité.

b) *Absence totale de clarté* par l'emploi systématique et généralisé de vitres opaques « isolantes » (laine de verre) qui, en fait, n'isolent que de la lumière, et pas du froid.

c) *Insuffisance manifeste du chauffage :* 2 m. de radiateurs pour 1.200m3 dans la salle uniquement faite de béton. Aucun chauffage au-delà de ces murs.

d) *Portes d'accès rébarbatives :* doubles portes de fer bétonné, trop lourdes pour les élèves des établissements d'enseignement appelés à travailler dans la salle de lecture. Aspect de prison dès l'entrée.

e) *Dans la salle contiguë* (Salle de tri et Salle d'exposition), *aucun chauffage, aucun éclairage.*

C. — Salles de dépot.

Si, dans l'ensemble, les salles de dépôt sont conformes à nos vœux et à notre plan initial, leur aménagement reste toutefois dangereusement défectueux :

a) *Absence totale d'éclairage électrique.* Il a été faussement prétendu que l'éclairage électrique est banni par les règlements d'Archives. Nous renvoyons à ces Règlements, tout simplement.

Ce qui est interdit, par contre, c'est l'usage de la baladeuse.

Ce qui reste impraticable, c'est l'emploi d'une lampe électrique à main.

La conséquence de cet état de choses est que nous avons été, à regret, contraint de suspendre toute communication de documents entreposés dans les salles complètement aveugles jusqu'à l'installation de l'éclairage électrique prévu par les règlements du Service des Archives.

b) *Escaliers d'accès manifestement trop étroits,* et non réglementaires, gênés au surplus par des piliers sur leur tracé.

c) *Abus* extrêmement onéreux *de double portes de fer bétonné,* et de « blounts » dont pas un seul n'a son utilité. Le système de protection-incendie que nous avions étudié et décidé d'utiliser rend parfaitement inutiles ces doubles portes. Une simple porte eût suffi. Une économie sérieuse eût, de ce fait, été réalisée.

d) *Absence totale de revêtement* (« silexor » ou autre) sur toutes les parois de béton nu (murs, plafond, sol), afin d'empêcher la poussière de ciment qui a, en quelques semaines envahi très dangereusement le dépôt: danger pour la conservation des documents, rongés par le ciment. Danger pour le personnel qui travaille au classement des heures durant dans cette atmosphère viciée (danger de silicose). Nous avons dû arrêter tout classement dans le dépôt jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces graves inconvénients par un revêtement inaltérable sur toute la surface des murs, du sol et des plafonds en béton.

CONCLUSION

En résumé, si les inconvénients nés du Plan adopté sont relativement graves, et restent absolument sans remède aucun, par contre. toutes les imperfections provenant d'un **aménagement** défectueux (Bureaux, Salles

du Public, Dépôt) peuvent aisément, — et doivent très rapidement — être corrigées dans l'intérêt de l'*HYGIENE* la plus élémentaire (peinture, aération, vitrage, chauffage, silexor), comme du *plein rendement du Service lui-même* (électricité, portes de fer retardant le personnel, escaliers trop étroits).

Certains de ces aménagements d'ailleurs peuvent être apportés par nos propres soins, et nous n'avons pas manqué d'en attaquer la réalisation.

Rappelons pour terminer, que toutes ces imperfections ont pour seule et unique origine à nos yeux le fait que l'Archiviste du département n'a pas été consulté d'une manière suffisamment complète sur les nécessités techniques quant à l'architecture et à l'aménagement du Service dont il est responsable, bien qu'il ait été à l'origine même du projet et du plan initial, et bien qu'il dût être, comme Chef du Service, utilisateur technique, intéressé au premier chef.

Nous avons cru devoir donner ces détails succincts dans l'intérêt de nos jeunes confrères éventuellement appelés à proposer, étudier, ou contrôler l'édification de Locaux pour leur Service d'Archives. Pour la construction d'un bâtiments d'Archives, il est et reste absolument indispensable que l'Archiviste en Chef, en accord avec la Direction des Archives de France d'ailleurs, *exprime ses besoins techniques avec le maximum de précision, voire d'autorité.*

⁂

Ces imperfections objectivement présentées, il reste néanmoins que, grâce à la compréhension, au courage et l'effort combien méritoires du Conseil Général de la Haute-Marne, la construction du nouveau bâtiment du Service des Archives, dont nous avons été le modeste initiateur, a permis de **résoudre d'une manière cette fois définitive et absolue le problème si grave présenté chaque année depuis plus d'un siècle par tous nos prédécesseurs.**

Certes on pourra nous reprocher notre entêtement, voire notre mauvais caractère. Peu nous chaut. Pour nous, une seule chose compte : le résultat.

C'est pourquoi 1954 restera la date la plus importante de l'Histoire des Archives de ce département.

De cette victoire le Conseil Général tout entier — celui de 1949 et celui de 1954 — portera tout le mérite devant l'Histoire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes hâtives, toutes les Archives historiques anciennes, et presque toutes les archives administratives modernes, jadis entreposées dans trois vieux bâiments prêts à tomber en ruines, et combien sales, sont rangées à leur place définitive sur les rayonnages métalliques du nouveau bâtiment, 1, rue Dutailly.

Bien davantage, l'assurance d'excellentes conditions de conservation et de classement dans un local enfin idoine a provoqué des versements administratifs nombreux et très importants, en application du décret de juillet 1936, et plusieurs dépôts d'archives privées du plus grand intérêt.

Décongestion sur toute la ligne ! Enrichissement considérable !

Seules restent encore en instance les archives d'une série entière, entreposées dans les caves du Palais de Justice et le Donjon, en attendant que des crédits suffisants de personnel permettent leur réintégration totale, et leur classement.

Une bataille a été gagnée : celle du bâtiment.

Une autre reste à mener : celle des crédits.

En un mot, le bâtiment actuel du Service des Archives assure une garantie absolue pour plus d'un siècle, à condition toutefois que ce Service dspose du personnel technique suffisant pour assurer les triages et les éliminations au rythme normal des versements.

Le Service des Archives de Haute-Marne est, désormais, à la hauteur des plus modernes de toute la France.

3.

CONDITIONS DANS LESQUELLES FUT EFFECTUE LE TRANSFERT DES ARCHIVES DE LA HAUTE-MARNE

Il pourrait paraître ridicule de présenter ici les conditions dans lesquelles se sont effectués les déménagements fragmentaires et successifs de toutes nos archives, ainsi que leur emménagement terminal dans le bâtiment nouveau.

Toutefois, ces opérations souvent très délicates, et toujours dangereuses pour les documents, nous ont posé des problèmes parfois ardus, et nous estimons utile de les rappeler afin que d'autres puissent, éventuellement, profiter de notre modeste expérience.

Nous avons décrit plus haut l'encombrement de l'ancien bâtiment sis à l'angle des rues Victoire-de-la-Marne et Dutailly, bâtiment édifié dans un tout autre but que celui d'héberger des Archives, et par là incommode et prêt à s'effondrer.

Lorsque fut soudainement décidée l'évacuation de ce bâtiment voué à la démolition, il renfermait, après hébergement de nombreux dossiers versés in extremis par la Préfecture : 4.500 mètres d'archives (évalués en alignement sur les rayonnages).

Selon nos calculs, ces 4.500 m. linéaires d'archives représentaient un volume d'environ 350 m³ pesant entre 200 et 250 tonnes.

Le déménagement fut effectué en deux phases :

1. — *Archives anciennes* (les plus légères, mais de beaucoup les plus fragiles).

2. — *Archives administratives modernes* (les plus lourdes, mais trop souvent mal ficelées... avec de la ficelle de papier).

Plusieurs problèmes se posèrent à nous :

1. — PERSONNEL.

Le personnel du Service des Archives se réduisait alors à l'Archiviste en Chef, le Sous-Archiviste, et deux employés.

Pour les besoins du Service courant, une permanence dut être assurée, par roulement, ce qui diminuait encore ce modeste chiffre.

Et c'est ainsi que l'on put voir « l'équipe des Archives, en bras de chemise », transformée durant des semaines en déménageurs.

Grâce à la bienveillance de M. le Maire, de M. le Procureur de la République, et de M. le Chef d'Escadron Commandant le G. T. 508, les employés de la Voirie, puis des prisonniers purgeant une peine légère, enfin des soldats du G. T. 508, vinrent heureusement nous aider.

2. — CREDITS DE TRANSPORT.

Aussi réduits que le personnel, les crédits du Service des Archives ne permettaient pas de faire appel à une entreprise de transport (sauf cas extrêmes).

Grâce à la bienveillance de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et particulièrement de M. Leroy que nous sommes heureux de remercier ici, puis de M. le Chef d'Escadron Commandant le G. T. 508, le Service des Archives put bénéficier de l'appoint inespéré (et gracieux) de camions des Ponts et Chaussées, puis de camions du G. T. 508, avec leurs dévoués conducteurs, qui se relayèrent sans relâche de la rue Dutailly aux quatre coins de la ville... et de la banlieue.

Usage de la « manche » des Archives
Au château de Condés



MM. Tolmer et Chevillot à l'œuvre

Cl. J. Gigot.



Au château de Condes



A la Sous-Préfecture de Langres

Cl. J. Gigot.

3. — LIEUX DE DEPOT PROVISOIRE.

Le très grave problème du choix de dépôts de transit fut réglé grâce à l'appui bienveillant de Monsieur le Directeur des Archives de France et de Monsieur l'Inspecteur Général des Archives, de M. le Préfet, et de M. le chef d'Escadron commandant le G. T. 508.

C'est ainsi que les archives de la Haute-Marne (près de 100 voyages), furent transférées provisoirement à la Caserne Foch, où elles occupèrent 5 grandes chambrées remplies jusqu'au plafond.

Or, cet entassement massif interdisant absolument toute recherche, l'Administration du département ne tarda pas à mesurer et à goûter les conséquences d'une telle asphyxie. Malgré ses talents combinés de coureur cycliste et de dénicheur de dossiers, notre employé zélé, Maurice Chevillot ne pouvait satisfaire aux innombrables demandes de la seule Préfecture.

Aussi, afin de dégager les séries modernes indispensables à la vie administrative du département, il fallut trouver un second local pour y reléguer toutes les archives anciennes. C'est pourquoi — nouveau déménagement ! — les camions du G. T. 508 transportèrent, les séries anciennes A à L, très fragiles, de la Caserne Foch au Château de Condes (5 kms), où elles occupèrent tout le premier étage.

Maurice Chevillot put alors, dans les chambrées de la Caserne Foch, étendre au sol les séries modernes dégagées, et les regrouper sommairement.

4. — MOYENS DE DEGAGEMENT.

Pour transporter les archives d'une salle de leur ancien local jusque sur les camions, le système de la « chaîne de porteurs » s'avéra très vite condamnable : désordre dans les cotes, incompétence et distraction des porteurs, absence de sollicitude pour les cartons renfermant des sceaux, etc...

C'est pourquoi, fort de l'expérience des mobilisations de 1938 et 1939, et d'un certain nombre d'évacuations mémorables, nous avons adopté le système militaire de la glissière, inclinée d'un bout à une fenêtre d'étage, de l'autre sur le bord du camion.

Le premier déménagement fut effectué à l'aide d'une glissière en bois, faite d'anciennes planches de rayonnages. Trop rigide, trop lourde et peu maniable, dangereuse pour les cartons qui la heurtaient, cette glissière en bois fut abandonnée par la suite, et nous fîmes confectionner une « manche », ou glissière en très forte toile, plus souple, et permettant de ralentir et d'amortir les arrivées de cartons ou de liasses.

Ce système (voir les photos) s'est avéré très pratique, très économique (coût 12.000 francs, main-d'œuvre réduite à 3 personnes), et très rapide. Nous avons conservé d'ailleurs cette glissière qui peut encore servir lors de versements à venir.

5. — ABANDON DES CARTONS.

C'est précisément au cours de ces déménagements, puis des opérations de réintégration, que nous avons constaté les multiples inconvénients que présentent les traditionnels cartons renfermant jusqu'ici les documents anciens.

Inconvénients des cartons : trop rigides malgré une fort contestable solidité : n'empêchent nullement, bien au contraire, la fracture des sceaux, appelés à heurter les parois ; de format uniforme, se prêtent mal aux diversités de dimensions des liasses qu'ils renferment, d'où énorme perte de place sur un total de cent cartons; dimensions invariables peu pratiques pour le placement sur les rayonnages métalliques Ronéo standard adoptés : d'où perte énorme de métrage ; enfin, dépense énorme de renouvellement.

Après avoir étudié avec soin cette question, nous avons adopté un système infiniment préférable, celui de sacs-papier. Nous avons remplacé tous les cartons, encombrants et peu commodes, par des sacs-papier constitués chacun par la moitié d'un sac-papier (sac à ciment) cousu à la machine aux deux extrémités et tranché ensuite par le milieu.

Ce sac. qui affecte la forme d'un vaste bonnet de police, offre les avantage suivants :

Avantages du sac-papier : très solide (4 épaisseurs de fort papier Kraft), sur ses parois ; très souple et résistant aux chocs, grâce à l'air qui, entre les lits de papier des parois, fait office d'amortisseur sur un rayon, l'ouverture-tranche supérieure légèrement fermée par repli des bordures ; ne tient qu'1/3 de la place occupée par un seul carton ; très maniable ; enfin, prix de revient égal au 1/5 de celui d'un carton.

Grâce à ce système, nous avons pu gagner, dans l'ensemble du dépôt nouveau, les 3/4 de la place totale occupée jadis par les séries G. et H.

Emménagement. — Conclusion.

L'emménagement dans le nouveau dépôt s'est effectué avec les mêmes concours, avec la même bienveillante collaboration, et, tandis que l'ensemble des opérations des divers déménagements successifs avait duré au total 65 jours pour 4.500 m., l'ensemble des opérations de réintégration dans le nouveau local n'a duré que 45 jours pour 6.000 m., y compris les opérations de versements administratifs supplémentaires.

Sur l'aménagement intérieur moderne en travées RONEO, et sur les conditions techniques de récolement. et d'affectation des diverses salles de ce dépôt moderne, nous consacrerons une étude dans notre prochain « Cahier ». Dès aujourd'hui cependant, nous renvoyons le lecteur au texte et aux illustrations de la maison RONEO que renferme ce présent « Cahier ». Cette maison, désignée après adjudication pour l'aménagement de notre bâtiment nouveau, nous a donné absolument toute satisfaction, et son matériel s'avère de toute première qualité : solide et résistant, très maniable, souple et élégant. et parfaitement adapté à l'équipement d'un dépôt et de bureaux d'Archives.

⁂

Qu'il nous soit permis de remercier ici, non seulement les personnalités qui ont bien voulu nous apporter leur appui dans toutes ces opérations délicates, mais encore tout le personnel du Service des Archives de la Haute-Marne, M. Tolmer sous-archiviste principal, M. Chevillot, Madame Marchiori-Chamerois, et tout récemment M. Proteau, qui n'ont, pas un instant, rechigné devant une tâche extrêmement fatigante, éminemment salissante et malsaine, et en tout cas parfaitement hors de leurs attributions.

(*à suivre*).

Jean-Gabriel GIGOT,

Archiviste en chef
de la Haute-Marne.

COMPAGNIE DU RONEO

RAYONNAGES D'ARCHIVES TYPES P. R. M.

Ce type de rayonnages est généralement celui qui est préconisé dans les dépôts d'Archives Départementales et la plupart des dépôts modernes ont en service des rayonnages métalliques identiques à celui-ci.

Sa simplicité par ses montants dits coquilles, mortaisés sur toute la hauteur et permettant de recevoir des tablettes, donne une mobilité parfaite et assure un classement rationnel en fonction des documents à classer. Un évidement des joues de tablettes procure également une certaine aisance quant à la manipulation de celles-ci lorsqu'il est question de les changer d'emplacement.

La tablette, par elle-même, avec son triple pli à l'avant et à l'arrière, présente une rigidité parfaite et permet une charge uniformément répartie de 80 kg.

Le système d'accrochage des joues sur ces tablettes, ne présente aucune difficulté de montage et celui-ci peut très bien se faire sans l'aide d'un chef monteur spécialisé.

Le rayonnage métallique à tablettes mobiles présente différents avantages, c'est-à-dire :

— l'installation rationnelle et maximum des épis,

— plus de place perdue,

— de par les poteaux porteurs (dans la majorité des cas) l'épaisseur des planchers est réduite au minimum,

— l'augmentation de capacité, comparativement aux installations en bois, est de 20 à 30 %.

SECURITE.

Le feu ne peut trouver aucun aliment dans ces installations métalliques. Ce type de rayonnages s'adapte également dans toutes les dispositions de locaux et permet un linéaire très important par une implantation rationnelle. Aucun entretien n'est nécessaire et la durée d'existence d'un rayonnage métallique est pratiquement inconnue, en ce sens que des installations effectuées il y a un quart de siècle sont toujours dans le même état, sans pour cela qu'il y ait eu la moindre intervention d'un service technique pas plus que de réfection quelconque.

Dans certains dépôts d'Archives Départementales, il s'est même produit des démontages et remontages successifs pendant la période 1939-1945, et bien que le matériel ait été entreposé dans des caves humides, celui-ci, au remontage, ne présentait aucune aspérité, et ne semblait pas avoir souffert le moins du monde de cet exil.

La COMPAGNIE DU RONEO, spécialiste en la matière, peut répondre à tous les cas particuliers, en se livrant gratuitement aux études nécessaires à un problème bien défini et, comme ses nombreuses références l'indiquent, son expérience permet de lui accorder la plus grande confiance.

COMPAGNIE DU RONEO,
La Direction Commerciale.



Rayonnages RONEO : Aspect d'une salle des Archives de Haute-Marne

HISTOIRE LOCALE

CRIMES ET MORTS SUSPECTES

mentionnés dans les anciens registres paroissiaux de La Ferté-sur-Amance, Anrosey, Guyonvelle, Pierrefaite, Soyers, Velles

ANROSEY. — « François Bourcelot musnier au moulin de la Petite-Motte dépendant de l'église d'Anrosey, fut tué le penultième octobre 1661 et fut enterré le 1er novembre en suitte au cymetière d'Anrosey.

CUYONVELLE. — L'an 1685 le 25e du mois d'octobre, je soubsigné Richard prestre desservant la paroisse de Lafferté et Guionvelle son annexe ay inhumé le corps de Loüis Cayeux dans le cimetière de ceans, agé d'environ 45 ans, lequel a vescu fort chrestiennement et qui par un malheur tout a fait grand, en coupant du bois dans les forêts de la Plancenelle a esté tué le 24e dud. mois. Lequel après toutes les formalités de justices faites et soubs deux tesmoignages de sa bonne vie et mœurs j'ay enseuré et meme je certifie qu'il estoit fort assidu à la messe paroissiale et qu'il a fait ses pasques dans sa propre paroisse et sur lequel on a trouvé des marques d'un bon catholique. Au convoy duquel ont assisté : Jacque Maillot recteur d'escolle et Claude Maupin qui ont signé avec moy.

C. Maupin — Maillot — J. Richard ptre.

LAFERTE-SUR-AMANCE. — L'an 1786, le 8 novembre, je soubsigné prêtre vic. de Lafferté-sur-Mance ai inhumé au cimetière dud. lieu le corps de Jean Bte L'Ecorné de cette paroisse, agé d'environ 34 ans, trouvé mort hier près d'Anrosey. En conséquence de l'ordonnance rendue par le juge dud. lieu, le corps levé juridiquement, réclamé par maître Sebastien Mariet régisseur de la terre dud. Lafferté chez qui led. L'écorné résidoit en qualité de domestique, et toutes les précautions requises en pareille circonstance ayant eû lieu sur la mort dud. L'Ecorné, je l'ai inhumé ainsi que dessus en présence de Jean Pique manouvrier beau frère du deffunt demt à Semmadon diocèse de Besançon qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé, de François Guidor marguiller, de Claude fils majeur de Joseph Laurent cordonnier, de Claude fils majeur de Pierre Linotte vigneron, de François fils de François Guidot et de François Piquée, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous. — C. Laurent — C. Linotte — Guidor — Guidor fils — Piquée — Carbillet vicaire.

PIERREFAITE. — Le 19 avril 1709 j'ay soussigné ptre deservant en ce lieu de Pierrefaite pr l'absence du Sr doye net curé dud. lieu, avoir inhumé au cimetière de cette église le corps de Nicolas Poitrat tissier en toille de cette paroisse, ayant receüe lextremonction seullemt, ayant été tirée d'un coupt de fusil nuictamt sur les neuf et dix heures du soir; il est mort chretiemt donnant signe de contrition. Le tout en présence de toute la plus grande part des habitants dud. lieu, qui ont assisté à son convois et de ceux qui se sont soussigné avec moy ptre. — Mulson — Seb. Charles ptre.

— L'an 1741, 19 novembre, j'ay inhumé au cimetière de Pierrefaitte, le corps de Charle Giat agé de 53 ans mari en seconde noce de Blaisette Matthé qui a été assassigné sur la porte de sa maison le 16 du meme mois, sur les dix heures du soir par deux coups de bayonnette. Au convoy duquel ont assistés : Jean Jequi, Claude Jequi ses cousins, Jean Fromageot, Pierre Giat son fils, Hubert Perne et Claude Lassault. — Pierre Giat, Jean Equy — Claude Equy — J. Fromageot — Mulson — Logerot vic.

— L'an 1741 le 27e jour de novembre sur les huit heures du matin, le corps dudit Ch. Giat a été exhumé par ordonnance de monsieur le Lieutenant criminel de Langres du 25 du présent mois, visité par les sieurs Mauclerc et Jean maitres chirurgiens jurés à Langres, et ensuite réinhumé en présence de maitre François Thevenot juge en la justice de Pierrefaite et de Jean Bard greffier qui se sont soussignés et de plusieurs autres personnes. — J. Logerot ptre vic. — Thevenot — Robert.

Note. — Charles Giat, « titier » (tisserand), demeurant à Montesson, annexe de Pierrefaite, veuf en première noce de Marguerite André, s'était remarié le 5 juin 1721 avec Blaisette Matthey de Laferté.

SOYERS, 1695. — Le 17 décembre de l'an mil six cent nonante cinq a esté inhumé au cimetière de ceans Jean Cederot tué malheureusement sur les 3 ou 4 heures du matin, dans sa maison par un meurtrier inconnu en... faite. Où ont assisté à son convoy Etienne Bergerot, Nicolas Brasleret et autres. — Bergerot — Bresson curé.

— M. Nicolas Lussey brigadier dans la compagnie des gardes ambulans de la paroisse de Soyers ayant été blessé sur le finagé de Moncharvaut d'un coup de fusil est mort après avoir été muni des sacremens aud. lieu de Montcharvaut et ayant été conduit au lieu de Soyers pour y etre enterré suivant ses dernières volonté. a été inhumé dans le cimetière de céans le 22 juin 1729 agé d'environ 40 ans. — Belin — M. Giraux — Cornetet curé.

— Ce jourd'hui 8 février 1741 après midy. de l'ordonnance de Mr le lieutenant criminel de la prevosté royalle de Coiffy, de ced. jour, a été reinhumé au cimetière de Soyers le corps de Jeanne Thimel (20 ans), femme de Jean Cartheron enterrée aud. cimetiere le 4 du present mois, après que led. corps a été exhumé et ouvert de l'ordonnance dud. sieur lieutenant criminel. Certifié par moy prêtre et curé ssné et le maître d'école et le fabricien de notre eglise qui se sont ssnés avec moy de ce requis le jour et an que dessus. — Belin, Cornetet curé.

— Le 18 décembre 1777 sépulture de François Jolivet agé d'environ 72 ans, marchand de cette paroisse, muny du sacrement de l'extrême onction ainsi que me l'ont atteste ses fils et gendre ainsi que me l'a aussi Mr Bulet curé de Veaux-la-Douce qui luy a administré les sacrements de penitence et de l'extreme onction. Au convoy : Pierre Jolivet son fils labr, Pierre Belin vignon, Jean Noirot recteur d'école et Nicolas Magnieux, son gendre vigneron. Tous de Soyers. — Camuset curé — P. Jolivet — P. Belin — N. Magnieux — Gricard — J. Noirot.

— Et ce jourd'huy 20 de décembre 1777 ensuite de l'exhumation faite par vertu de l'ordonnance de Mr le lieutenant criminel de Coiffy du jour d'hier, le corps dud. François Jolivet a été reinhumé par moy prêtre curé de Soyers soussigné en presence des dits Pierre Belin et Jean Noirot recteur d'école dénommés dans l'acte cy-dessus qui ont signez avec nous. — Camuset curé — P. Belin — J. Noirot.

VELLES. — *Note*. Au cours de nos recherches nous n'avons pas rencontré d'acte faisant mention d'un assassinat commis à Velles, mais seulement l'acte suivant qui semble plutôt relater une mort subite :

« Le 25 juillet 1734 jay Joseph Moussu pretre vicaire de Velle ssné inhumé dans le cimetière de l'égise de Velle le corps d'un pauvre insensé et inconnu que l'on a trouvé dans le village dud. Velle. Et ont assisté à son enterrement un grand nombre de personnes qui ne scavent signer sinon le Sr Joutotte. — G. Joutotte — Moussu ptre. »

VAUX-LA-DOUCE. — L'an 1709, le 8 janvier, je soubsigné prestre curé de Vaux la douce ay inhumé le corps d'Anne Voillenie agée de soixante ans qui a été tué dans les bois de lad. abbaye. — Frère Bogillot.

— L'an mil sept cent quatre vingt huit le séptième jour de may, je soussigné Religieux et Curé de Vaux la douce ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'un homme inconnu, paroissant agé d'environ quarante ans; lequel a été trouvé hier noyé dans l'étang appartenant à cette abbaye et sur son territoire, comme il en couste par le procès verbal du Sr Poinsot chirurgien juré demeurant à Laferté, et celui de messieurs les officiers de la justice dud. Vauxladouce, qui ont fait faire la levée du corps, et fait ensuite exposer sur la place publique pendant l'espace de vingt quatre heures sans qu'il eût été réclamé d'aucun de ses parens. Il a été mis en terre sainte, attendû qu'on a trouvé sur lui des signes qui indiquoient qu'il faisoi profession de la religion catholique, âpostolique et romaine. Plusieurs personnes ont assisté à son convoi, parmi lesquels Toussain Butin a signé avec nous et Pierre Jean Baptiste Gauthier recteur d'école. — Fr. Garnier curé — P. J. Bte Gauthier — Toussaint Buttin ».

Léon FORGEOT.

BENEDICTION D'UNE CLOCHE A DROYES

« L'an 1705, le 9e jour d'octobre, feste de saint Denis, à l'heure de huict du matin, François Mutuelle, François Bailly, Leconte, et Ladvocat, maistre fondeur de cloche, ont jettez en fonte la grosse cloche de l'esglise Nostre-Dame de Droyes, et, ledit jour neuf, le méttaille a esté béuy au fourneau par maistre Louis Rémy, prestre, curé dudit lieu, assisté de Mr Rosierre, recteur d'escolle de ladite paroisse, y demeurant, et de Michel Vautrain, garçon servant de coriste, tous en procession, accompagnéz des habitans dudit lieu qui ont tous assisté par grande dévotion ». (*Arch. départ. H.-M.*, *E suppl.*, DROYES).

J. G.

LIVRES DE RAISON

Du 16 nov. au 10 déc. 1954, a eu lieu à Paris, à la Maison des Chambres d'Agriculture, une exposition consacrée aux Livres de Raison. La Haute-Marne y fut représentée dignement, par divers document dont nous parlons plus loin.

Comme l'a fort bien défini M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France, dans la Préface du Catalogue de cette exposition (1).

... « il faut exclure des Livres de Raison... le journaux de famille qui ne portent aucune mention comptable, à plus forte raison les mémoires rédigés sur une famille par un de ses membres ».

Un livre de raison, cest donc avant tout un livre de comptes manuscrit d'un particulier ou d'une famille.

L'intérêt des livres de raison est extrêmement varié, et riche, particulièrement dans le domaine de l'Histoire économique et sociale, surtout dans le cadre de la vie rurale.

C'est ce qui apparaît à la lecture du catalogue de l'exposition, dont voici les chapitres :

Aspects d'un livre de raison, les travaux agricoles, le jardin, fermage et métayage, contrats, la vigne, les métiers, les serviteurs, comptes domestiques, querelles et procès, recettes et remèdes, misères du temps guerres et persécutions faits divers, échos de l'histoire, phénomènes célestes, vie familiale.

⁂

De Haute-Marne, ont été envoyés à cette exposition plusieurs documents pouvant figurer notamment parmi les Livres de raison :

1. — *Agenda-éphéméride* du Baron Louis de Hédouville (1847), 1 vol. 35 x 12,5, appartenant à M. H. de Baillon (Eclaron), et renfermant des comptes et notes diverses de caractère familial.

2. — *Manuscrits Louet*, Révolution Française (1791-1847). 16 vol. 24 x 18, totalisant près de 10.000 pages, et conservés aux Archives départementales de la Haute-Marne: ils renferment, 11 vol. d'événements historiques, politiques, et notes économiques et sociales, prix des denrées, récoltes, intempéries, épizooties, vignoble, etc..., temps de chaque jour, pour les régions suivantes : Bar-sur-Aube, Chaumont, Paris, avec mentions passim sur la Haute-Marne. (V. C. H.-M. n° 8, p. 260).

Les 5 autres volumes sont des mélanges littéraires et poétiques.

3. — *Registre de comptes de Claude Pageot*, de Landricourt (Marne), (1725-1799), 1 vol. 25 x 17, 143 ff. appartenant à M. H. de Baillon, à Eclaron. Notes très riches sur la vie économique et sociale dans le Der (Haute-Marne) et en Perthois. (V. C. H.-M. n° 32, p. 36).

Nous avons pris quelques microfilms de cette exposition et des documents y figurant.

J. G.

---

(1) « Chambres d'Agriculture » revue de l'Assemblée permanente des présidents de Ch. d'A., Paris, 11 bis rue Scribe, n° spécial sur « Les livres de raison », déc. 1954, avec bibliographie et catalogue.

CHRONIQUE LORRAINE

Le curé BAUDARD et la REVOLUTION dans le BASSIGNY

AIDE-MEMOIRE

Cet aide-mémoire a été jugé indispensable, tant pour situer les faits locaux dans le cadre de l'histoire nationale, que pour alléger cette notice des extraits de lois et des textes de serments.

CONSTITUANTE (1789-91).

— *Vente des biens du clergé,* (2 novembre 1789).
— *Constitution civile du clergé,* (12 juillet et 27 septembre 90).
— *Serment constitutionnel,* (décret du 27 novembre 1790).

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui « m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de main- « tenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée « nationale et acceptée par le roi ».

— *Autorisation aux insermentés de dire la messe* dans les églises constitutionnelles, et aux catholiques de louer des locaux pour la célébration de leur culte. (7 mai 1791).

LEGISLATIVE (1791-92).

— *Serment de liberté-égalité* (décret du 29 novembre 1791).

Tous les ecclésiastiques fonctionnaires, réfractaires ou rétractés sont tenus de prêter dans la huitaine le serment suivant, sous peine de suppression de traitement, d'interdiction d'exercer le culte ou de se voir placés sous la surveillance de la police comme suspects :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir « de tout mon pouvoir la Constitution du royaume décrétée par l'As- « blée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791 ».

— *Déportation des prêtres réfractaires* (décret des 27 mai et 26 août 1792).
— *Déchéance du roi Louis XVI* (10 août 1792).
— *Abolition des anciens serments* (10 août 1792).

Un nouveau serment de liberté-égalité est imposé à tous les élus:

« Au nom de la Nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir « la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste ».

— *Extension du serment de liberté-égalité* (14 août 1792).

L'obligation du serment est étendue aux pensionnaires de l'Etat en modifiant ainsi la formule :

« Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'éga- « lité ou de mourir en les défendant ».

— *Laïcisation de l'état-civil* (20 septembre 1792).

CONVENTION (1792-95).

— *Abolition de la royauté* (21 septembre 1792).
— *Partage des biens communaux* (juin 1793).
— *Abolition totale des droits féodaux* (juillet 1793).
— *Loi des suspects* (17 septembre 1793).
— *Calendrier républicain* (5 octobre 1793).
— *Culte de l'Etre suprême* (18 floréal an II = 7 mai 1794).
— *Chute de Robespierre* (18 thermidor an II = 27 juillet 1794).
— *Séparation des églises et de l'Etat* (2ᵉ jour complémentaire an II = 18 décembre 1794).

La République française ne paie plus les frais, ni les salaires d'aucun culte.

Les ministres des cultes recevront cependant un secours annuel (pension).

— *Célébration de l'anniversaire de la mort du roi* (21 nivôse an III = 10 janvier 1795).

Sous réserve que l'Etat ne fournit plus les locaux (églises) et que les manifestations restent interdites. Aucun serment n'est plus exigé du clergé pour l'exercice du culte.

— *Eglises rendues au culte* (11 prairial an III = 30 mai 1795).

Mais serment de « soumission aux lois de la République ».

— *Serment de souveraineté et de soumission* (7 vendémiaire an IV = 25 septembre 1795). L'exercice du culte est de nouveau libre, mais les prêtres doivent prononcer le serment :

« Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le sou-
« verain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la Répu-
« blique ».

Ce serment n'est pas exigé des prêtres qui se contentent d'exercer le culte en chambre ou dans des édifices privés.

DIRECTOIRE (1795-99).

— *Serment de haine à la royauté* (19 ventôse an IV = 10 mars 1796).

Obligation pour tous les fonctionnaires publics.

« Je jure haine à la royauté et à l'anarchie; je jure attachement
« et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ».

— *Abolition des décrets de proscription* portés contre les prêtres insermentés (7 fructidor an V = 24 août 1797).

— *Révocation de la loi du 7 fructidor* (19 fructidor an V = 5 septembre 1797). Tous les ecclésiastiques demeurant sur le territoire sont tenus de prêter le serment de haine à la royauté.

CONSULAT (1799-1804)

— *Constitution de l'an VIII.*

— *Liberté des cultes* (7 nivôse an VIII = 28 décembre 1809).
Serment pour exercer le culte :
« Je promets fidélité à la Constitution ».

— *Concordat* (15 juillet 1801).

— *Articles organiques* (*Loi sur le clergé* (8 avril 1802).

I. — *Le Curé Nicolas Baudard* (1)

Nicolas Baudard, fils de Nicolas, et de Thérèse Guinot, naquit à *Vrécourt* (Vosges), le 19 juin 1749.

Après de brillantes études, il est ordonné prêtre en 1774 et aussitôt nommé répétiteur, puis régent ou professeur au Séminaire St-Claude, de Toul.

C'était « un homme de talent », mais son amour de l'indépendance ne lui permet pas de se maintenir dans l'orbite de l'Evêché, et il préfère gagner la campagne.

En septembre 1778, il prend possession de la cure de *Levécourt* et *Huilliécourt*, vacante depuis deux mois à la suite du décès du curé Berret, et vient demeurer à Huilliécourt.

Ses premières années de sacerdoce sont sans histoire, parmi une population laborieuse et calme.

Arrive la Révolution. Le curé Baudard, acquis aux idées nouvelles, traverse la période révolutionnaire au milieu de multiples aventures aggravées par la jalousie, rarement la haine, sans trop de risques cependant, grâce à ses capacités, son ascendant, sa prudence et aussi en raison de la sympathie qu'il avait méritée et méritait toujours par son inlassable dévouement.

II. — *Baudard Administrateur*

La lecture des actes de l'état civil et des délibérations rédigés par le curé Baudard est un plaisir, tant le style est correct, l'écriture soignée, régulière et élégante.

Baudard préside, sur la place publique, le 18 juin 1788, à la sortie des vêpres, l'assemblée de la Communauté pour le choix des trois représentants du Tiers.

Lorsque la Municipalité est constituée, en application du décret du 14 décembre 1789, Baudard est élu maire à l'unanimité ; il prête alors le serment exigé par la loi.

Il préside, le 8 mai 1790, à l'église, la première assemblée primaire du *canton d'Huilliécourt* qui comprenait sept communes : *Huilliécourt, Bourg-Sainte-Marie, Levécourt, Romain-sur-Meuse, Thol, Ozières* et *Vroncourt.*

Le 18 juin 1790, il donne sa démission de maire car il vient d'être désigné pour faire partie de l'administration du *District de Bourmont* (2), ce qui ne l'empêche pas d'assister bien souvent aux séances de la Municipalité ou du Conseil général de sa commune lorsqu'elles se tiennent à la cure, à défaut de maison commune.

Pour la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, tous les citoyens actifs sont assemblés à l'église vers les onze heures du matin ; après la messe, le curé Baudard prononce un discours patriotique, et les membres de la Municipalité, les gardes nationaux et les citoyens actifs prêtent le serment « de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de veiller au bon ordre, « à la paix, à la tranquillité publique, ainsi qu'à la sûreté des personnes « et des propriétés, en s'unissant de tout cœur et d'affection à tous les « citoyens français par ce serment fédératif ».

Le passage de Baudard aux directoires du District et du Canton est de courte durée et, de nouveau, il prend une part active à l'administration de sa commune : notable de novembre 1791 à décembre 1792, commissaire pour la contribution foncière, trésorier en 1793. C'est en cette dernière qualité qu'il réussit à toucher à Bourmont les rentes (à 4 %) du capital réalisé lors de la vente des biens de la Fabrique, la commune ayant maintenant la charge de l'entretien de l'église et du presbytère (3).

A partir de décembre 1792, les administrateurs cantonaux et municipaux ne se réunissent plus à la cure, mais dans l'ancienne Chapelle de l'Assomption (4), achetée le 26 octobre 1791, pour 380 livres, et aménagée en école et maison commune. Cependant la Municipalité, pour les affaires courantes, délibère toujours au greffe (domicile du greffier).

III. — *Baudard Prêtre assermenté*

Le curé Baudard, comme la plupart des curés de campagne, souhaitait de grands changements dans le régime politique, administratif et social ; aussi se plie-t-il de bonne grâce aux exigences des nombreuses lois qui déferlent pour l'établissement du Nouveau Régime.

Baudard prête le *serment constitutionnel,* à l'église, le 23 janvier 1791, et celui de *liberté-égalité,* au greffe, le 11 septembre 1792.

La Municipalité « n'entend point renoncer au culte catholique », et, bien qu'ayant pour en éviter l'aliénation déclaré le presbytère « maison commune destinée à l'instruction », elle décide, d'accord avec Baudard qui ne veut par être logé gratuitement, de mettre en location la cure, le jardin attenant et les dépendances. Le 27 prairial an II (15 juin 1794), Baudard offre le prix fort de 100 livres et la préférence lui est accordée pour un bail de 18 mois à compter du 1er messidor. Mais le 2 floréal an III (21 avril 1795), en vertu de l'arrêté du District de Bourmont en date du 6 germinal, le précédent bail étant irrégulier, la maison curiale avec ses aisances, dépendances, jardin, vigne et pré sur la Meuse, est mise en location aux enchères ; elle est adjugée à Baudard pour un loyer annuel de 30 livres, plus 8 quintaux de foin pour le pré.

Après la loi de Séparation, Baudard reçoit un secours annuel (pension), mais pour la perception duquel le serment légal est toujours exigé. L'église est mise en location pour un an, au profit de la Nation, le 14 prairial an III (2 juin 1795). Baudard fait une mise de 9 livres, mais l'édifice est adjugé à François Andriot, qui offre 10 livres. Coup de théâtre! au moment de signer l'acte, la Municipalité apprend que la loi du 11 prairial vient de rendre provisoirement les églises au culte, et la location est annulée.

Le culte étant de nouveau libre, Baudard, pour exercer son ministère, prononce, au greffe, le serment de *soumission aux lois de la République* le 12 thermidor an III (30 juillet 1795), et celui de *souveraineté du peuple* le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795). L'Assemblée communale choisit comme enceinte pour l'exercice du culte : l'église, le cimetière et le presbytère.

Cette église est également le local réservé aux réunions décadaires pour le commentaire des lois et décrets et décisions de l'autorité supérieure, la proclamation des citoyens morts pour la patrie, la célébration de tous les mariages du canton, etc. Pendant la présence des Administrations communales et cantonales, les signes du culte sont voilés et il est interdit de pénétrer à l'église avec un habit affecté à des cérémonies religieuses.

L'unique cloche restée au beffroi (5) ne doit plus être utilisée par Baudard pour la convocation aux exercices du culte.

En septembre 1797, le curé Baudard a été dénoncé au Ministère de l'Intérieur par le citoyen Henriot, agent municipal de Romain, pour avoir rétracté ses serments devant le curé de *Semilly*, Nicolas Mutel (6), qui tenait de l'évêque de Toul les pouvoirs les plus étendus pour ramener les assermentés dans le giron de l'église. Baudard est-il allé à Semilly ? En tout cas il sent le vent tourner et il a besoin de changer d'air ; il va demeurer à *Brainville* et prononce devant l'Administration du canton de Bourmont le serment de *haine à la royauté* le 29 vendémiaire an VII (20 octobre 1797).

Le 19 juillet 1798, il se retire à *Vroncourt* où il séjournera trois années. Pendant ce temps, le Directoire de canton, saisi de l'affaire de rétractation par l'Administration centrale, ordonne une enquête et met en demeure l'agent Henriot d'apporter toutes les preuves promises.

A la séance du 9 vendémiaire an VII (30 septembre 1798), le commissaire Jaussaud s'exprime ainsi : « Vous connaissez tous cette dénonciation ; les faits qui y sont détaillés ont un caractère de gravité qui mérite « un examen sérieux et approfondi, et exige de votre part une attention « soutenue.

« Pour parvenir à remplir la tâche qui vous est imposée, vous vous « êtes empressés de donner connaissance à l'agent de Romain de la lettre « de l'Administration centrale et de concert avec lui vous avez fixé le « jour où il vous remettrait la liste des témoins qu'il se proposait de « faire entendre, vous avez même fixé le jour destiné à recevoir les déclarations de ces témoins.

« Le jour arrivé, l'agent de Romain se présente et étale pompeusement à vos yeux un cahier de onze pages de grand papier contenant « ses observations, avec l'indication d'un certain nombre de témoins, mais « au lieu de déposer le tout sur le bureau, il vous observe que son travail « était loin d'être achevé et vous demande un délai suffisant pour y mettre la dernière main.

« Vous lui avez accordé tout ce qu'il a voulu.

« Ce jourd'huy vous vous êtes réunis et vous vous étiez rendus a « cette séance extraordinaire bien convaincus que vous alliez trouver « dans le fruit des veilles et des méditations profondes de l'agent de « Romain des renseignements lumineux, des preuves claires de rétractation ou du moins une liste de témoins prêts à disposer de faits précis « et circonstanciés.

« Mais rien de tout cela : la scène avait changé, tout avait disparu, « et à la place du cahier révélateur vous n'avez retrouvé qu'une lettre

« par laquelle l'agent dénonciateur vous dit : *je n'indiquerai pas de* « *témoins.*

« Cette escobarderie de la part de l'agent de Romain nous a rappelé « la fable de la montagne en travail, mais elle n'a pas répandu un grand « jour sur la dénonciation ; aussi vous avez pris le parti de charger les « agents de se procurer des renseignements sur les faits de rétractation « imputés aux trois prêtres Regnault, Baudard et Tabary (7) et de les « rapporter à la présente séance.

« Si les faits détaillés par le dénonciateur sont vrais, sont notoires, « sont publics, comme il l'annonce, vos renseignements, citoyens, vont « sans doute fournir un faisceau de lumières qui dissipera les ténèbres « qui les ont enveloppés jusqu'à ce jour.

« Vous voilà de nouveau réunis et je suis persuadé que vous allez « vous expliquer avec cette franchise, cette loyauté, ce courage qui carac- « térisent des fonctionnaires républicains.

« Vous vous garderez bien de suivre l'exemple de l'agent de Romain, « il ne sera point votre modèle et sa conduite dans l'affaire qui nous « occupe ne nous servira pas de régulateur.

« Loin de chercher à pénétrer les motifs qui l'ont déterminé à se « renier, à se coaliser, à fraterniser avec des prêtres qui, selon lui, *se* « *sont jetés dans le parti contre-révolutionnaire, qui ont créé au gouver-* « *nement républicain tous les ennemis qu'il croit en leur pouvoir de lui* « *susciter, qui tiennent le chemin du crime et qui ont consommé tout ce* « *que le parjure a de plus exécrable*, vous ne vous attacherez au contraire « qu'aux faits de la dénonciation. Vous en connaissez tous l'importance « et vous concevez combien il est nécessaire d'en rechercher la preuve. « Prétendre vous en dispenser, ce serait trahir à la fois vos consciences, « vos devoirs et votre patrie...

« Hâtez-vous donc, citoyens, de réparer les torts de l'agent dénoncia- « teur, relisez sa dénonciation avec toute l'attention dont vous êtes capa- « bles, et entendez tous les témoins qui y sont désignés... (ici les noms « des témoins)...

« Enfin, entendez tous ceux qui selon chacun de vous peuvent avoir « connaissance des déclarations dont il s'agit ! Ajoutez à leur déclara « tion vos observations d'après les connaissances personnelles que vous « pouvez avoir acquises ! Que rien ne vous arrête ! Que nulle considéra- « tion humaine ne refroidisse votre zèle. Le public a les yeux ouverts « sur vous et son jugement est redoutable. Pénétrez-vous donc de la sain- « teté de vos devoirs et sachez par votre fermeté, votre courage, justifier « la confiance de vos administrés !

« En un mot, citoyens, c'est la patrie qui vous interroge, que la « vérité lui réponde.

« Je vous requiers de délibérer. »

D'après les renseignements obtenus par les agents, les déclarations favorables des témoins, et le fait que le curé Baudard a toujours persisté dans ses serments et nié avoir rétracté, l'Administration cantonale, malgré les nouvelles observations de l'agent Henriot, estime qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à Baudard les peines prononcées contre les prêtres réfractaires, rétractés et insoumis.

Au moment du Coup d'Etat du 18 brumaire, le curé Baudard est toujours à Vroncourt où il prononce le serment de *fidélité à la Constitution de l'an VIII*. Rentré à Huilliécourt, il renouvelle ce serment le 21 thermidor an IX (9 août 1801).

IV. — *Baudard infirmier*

En novembre 1793 est organisée une « Agence de secours cantonale » pour les indigents, dont le règlement doit être élaboré par le curé Baudard assisté de ses collègues de *Bourg-Sainte-Marie* et *Vroncourt*.

Il est prévu un Officier de santé cantonal (8) aidé d'une accoucheuse par commune, laquelle touchera une rétribution de 50 sols par accouchement.

La pharmacie cantonale est déposée chez « le citoyen Nicolas Baudard reconnu pour son zèle pour les malades et pour le bien général » ;

il donnera les premiers soins avec l'assistance de la citoyenne Théodore Gaulard.

C'est en raison de ses fonctions d'infirmier que Baudard est maintenu a la cure, en 1794, malgré les ordres supérieurs qui prescrivaient que les presbytères non vendus au profit de la Nation devaient être réservés à l'instruction.

V. — *Baudard détenteur du taureau banal*

Au début de la Révolution, le curé Baudard exploite le *Bouverot*, comprenant 20 jours 1/4 de terres labourables, 3/4 de jour de chenevières et 6 fauchées de pré (9); de plus il fournit les bêtes mâles banales, un taureau et trois béliers, moyennant l'abandon par la commune du *pré du taureau* (10).

Ce pré faillit être vendu comme bien national, puis partagé comme pâquis communal. La municipalité ne peut cependant en empêcher la « relaisse »; aussi Baudard, ne disposant plus des biens du bouverot vendus comme bien nationaux et du pré du taureau exploité par plusieurs locataires, se trouve dégagé des conditions du traité passé avec la commune, et vend son taureau (1796).

VI. — *Baudard instituteur*

En 1796, Baudard qui a connu l'aisance mène une vie bien simple avec sa petite pension ; de plus, il va être obligé de quitter la cure qui, d'après l'arrêté du Département du 8 floréal an IV (28 avril 1896), doit servir de logement à l'instituteur.

Le maître d'école Pierre Lorrain, peu aimé de la population (11), n'exerce qu'à titre provisoire, aussi Baudard se présente comme candidat pour *Huilliécourt* et *Vroncourt* devant le jury de Bourmont chargé de choisir les instituteurs, et est agréé le 17 prairial an IV (6 juin 1796).

Baudard qui a professé au séminaire de Toul met toute son expérience et tout son cœur dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et, pour permettre aux familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école, il refuse le salaire officiel « soit 7 livres de blé par mois et par enfant reçu et instruit »; il consent « à se relacher de son droit, à se conformer à peu près à l'ancien usage des petites écoles et se contente pour son salaire de 6 sols par mois pour chacun des enfants qui y écrivent et 4 sols pour les plus petits, le tout payable à la fin de chaque mois ». (21 frimaire an V = 11 décembre 1796).

Soupçonné de rétractation, il démissionne le 15 septembre 1797, est remplacé provisoirement par Lorrain. puis définitivement par Antoine Simon Guichenot, déjà secrétaire en chef de l'Administration cantonale. qui va s'installer à la « cy-devant maison presbytériale devenue vacante ».

Baudard est parti deumeurer à *Brainville*.

VII. — *La fin de la vie de Baudard.*

Le *Concordat*, et les *Actes Organiques* qui lui donnent force de loi ramènent la paix religieuse.

En juillet 1802, la Municipalité d'Huilliécourt demande tant à la Préfecture qu'à l'Evêché de Dijon de voir le curé Baudard désigné comme prêtre de la commune. Pour cela, il est fait état de l'importance de la population, du bon entretien des bâtiments religieux et des titres de Baudard « curé de la dite commune depuis 24 ans, connu par ses mœurs, sa conduite et son zèle, (qui) a toujours mérité l'attachement de sa paroisse et y a fait tous les biens dont il était capable ».

Officiellement nommé, Baudard dessert Huilliécourt dans le calme jusqu'à sa mort survenue le 11 octobre 1815.

G. LOBEROT.

NOTES

(1) Sources docoumentaires générales :
Archives départementales : Registres des Assemblées du canton d'Huilliécourt. Vente des biens ntaionaux (Série Q).
Archives communales : Huilliécourt, Brainville, Vroncourt, et Vrécourt (Vosges).
Bulletins des lois (an II à an X).
(2) Son frère, Claude Baudard, ancien régisseur du château de Choiseul, fut attaché au Directoire du District de Bourmont en qualité de chef de bureau.
(3) Biens de la Fabrique ; 22 jours et demi de terres labourables, 10 fauchées de prés un tiers de jour de chenevières.
(4) Actuellement mairie-école. Cette chapelle avait été fondée le 27 décembre 1720 par Antoine SYMON, écuyer. (Cf. G. LOBEROT. Généalogie de la famille SYMON).
(5) En 1793, deux cloches avaient été descendues et conduites à Bourmont; il ne restait plus que « Félicité ».
(6) Cf. CHARONNOT (l'abbé J.). Mgr. de la Luzerne et les serments pendant la Révolution. Paris, 1918. — BRESSON (l'abbé A.). Les Prêtres de la Haute-Marne déportés. Langres, 1913.
(7) REGNAULT était curé de Romain-sur-Meuse, et TABARY, vicaire de Bourg-Ste-Marie.
(8) Nicolas Bernard MICHEL, Officier de santé à Ozières. qui devait élire domicile à Huilliécourt.
(9) I jour : I fauchée : 21 a 66.
(10) Ce pré porte toujours le même nom; il est actuellement cadastré B. 41 « Les petites parties » pour une contenance de 48 a. 25.
(11) A l'Assemblée générale du 22 janvier 1792, son renvoi avait été demandé par 20 voix contre 9.

HIVER 1788 VELLES

Dans les registres paroissiaux de cette commune, au début de l'année 1788, se trouve la note suivante écrite de la main du vicaire, M. Lemoine.

« L'hywer de cette année a été des plus rude, de mémoire d'homme, on n'a pas vu jamais plus grande neige, de plus grande gelée, on a été obligé de moudre sous les meules d'huillerie. »

NOTE. — Les ruisseaux qui faisaient tourner les moulins devaient être gelés, et les meules à huile dvaient tourner à l'aide de bœufs ou chevaux.

L. FORGEOT.

PERSONNAGES CELEBRES DE HAUTE-MARNE

1804-1954 : il y a cent cinquante ans, le 1er déc. 1804, mourait Philippe Lebon, né à Brachay, le 29 mai 1767, inventeur de l'éclairage et du chauffage au gaz. Voir C. H. M. N° 39, p. 164 et ici-même.

1905-1955 : il y a cinquante ans, le 19 janvier 1905, mourait Louise Michel, née à Vroncourt le 29 mai 1830.
Louise Michel, dont l'enfance avait été profondément chrétienne et mystique, allait devenir la Vierge Rouge de la Commune et les barricades.

Sur cette ardente révolutionn aire, nous ne connaissons que des études partiales et tendancieuses ou injustement hostiles, ou trop béatement favorables. Une des moins mauvaises et des plus charitables reste le bref article d'A. V. de Walle paru dans le « *Petit Echo de la Mode* » de janvier 1955 (n° 4). Voir aussi *Le miroir de l'Histoire* n° 60, p. 10.

Nous publierons ultérieurement quelques fragments d'écrits dûs à la plume de Louise Michel, que nous nous refusons pour notre part à condamner aveuglément, et en qui nous aimons voir une âme anarchiste certes, mais pétrie de charité, d'humanité, au-delà de tous les conformismes et, quoi qu'on en ait pu dire, de tous les partis.

1955 : Paul Claudel vient de mourir. De son enfance wasséyenne, nous n'avons rien retrouvé d'inédit. Au surplus, la grande Presse des Lettres s'est emparée du géant, qui nous semble devenu plus vivant que jamais.

J. G.

CENT CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE PHILIPPE LEBON

La presse locale, en leur temps, a relaté les manifestations qui, à Brachay son village natal, ont célébré, de façon originale d'ailleurs, le cent-cinquantième anniversaire de la mort de Philippe Lebon.

Nous ne reviendrons pas sur ces manifestations, et renvoyons simplement, pour documentation objective, les chercheurs éventuels à notre étude parue dans la Presse le samedi matin 5 mars.

Célébration originale disons-nous.

En effet, le personnage mondialement célèbre de Philippe Lebon n'y fut qu'un prétexte.

Et l'orsqu'il arriva que l'on parlât de lui, avant de parler d'autre chose, ce ne fut, hélas, que pour répéter des erreurs.

Nous avons dit ailleurs déjà, trop souvent même à notre gré, qu'il appartient aux archivistes d'écrire et de garder l'histoire. C'est pour avoir, une fois de plus, méconnu cette attribution qu'une fois de plus des erreurs ont été commises, et publiées.

Qu'on ne nous blâme donc pas de revenir encore là-dessus : nous n'en portons point la faute, mais nous le croyons nécessaire.

*
* *

Ces erreurs ont touché essentiellement aux dates de la naissance et de la mort de Philippe Lebon.

Sur la date et les circonstances de sa mort, l'orateur avait omis de lire Les Cahiers haut-marnais. Or, il est préférable, croyons-nous, de puiser sa documentation historique dans les Cahiers Haut-Marnais, plutôt que de la prendre dans un grand quotidien, voire dans une grande encyclopédie. Les exemples sont trop nombreux de journaux et d'encyclopédies faisant appel à des historiens mal documentés...

Répétons donc, après notre récent « Cahier » que Philippe Lebon n'est pas mort le 3 déc. 1804, assassiné de 13 coups de couteau comme dans un mauvais roman, mais qu'il est mort de maladie et d'épuisement dans son lit, le 1er déc. 1804. Les documents qui le prouvent étaient d'ailleurs, le 5 mars, sous les yeux mêmes des auditeurs.

*
* *

Quant à sa naissance, quatre types de cartes postales philatéliques en ont publié, et diffusé la date. Mais hélas, l'une de ces cartes n'a pas manqué de répéter une erreur tant de fois signalée déjà, et dont restent coupables les auteurs d'encyclopédies trop souvent bien légers.

Répétons donc, après notre étude récente du 5 mars, que Philippe Lebon n'est pas né en 1769, mais bien en 1767. Le document qui le prouve était d'ailleurs lui aussi, sous les yeux mêmes des spectateurs : c'était le fac-similé de l'acte de baptême de Philippe Lebon.

Certes, il se trouvera bien des gens pour dire : « à quoi cela sert-il? — qu'on dise — qu'il soit né en 1767 ou en 1769 ! ... qu'il soit mort assassiné le 3 décembre 1804, ou mort dans son lit le 1er décembre !... Qu'est-ce que ça peut bien faire ?... »

Oui, évidemment... qu'est-ce que ça peut bien faire ?... Et bien, ça peut faire, tout simplement, un exemple de plus, hélas, de notre superbe incohérence ! et de notre ignorance parfaite de la vie de nos grands hommes !

Pour un pays qui veut demeurer en tête des nations cultivées, c'est grave ! ...

Et, dans le cas présent de la célébration d'un savant d'importance mondiale, par l'émission d'un timbre postal, il est véritablement regrettable que cette incohérence soit ainsi diffusée dans le monde entier.

J. G. GIGOT.

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

Nous avons déjà mentionné cette revue, éditée par le Musée des A.T.P. de Paris. Nous ne saurions trop recommander à tous ceux que charment les coutumes passées, et leurs survivances dans la technique et dans l'artisanat, de suivre avec fidélité cette Revue et ses études. Il suffit pour cela d'écrire au Musée des A.T.P., Paris, Palais de Chaillot, pour avoir un spécimen avec les conditions d'abonnement.

Nous publierons prochainement un relevé des études publiées jusqu'ici, avec références utiles pour notre pays. Voici pour aujourd'hui, à titre d'indication, la liste des principaux articles de fond prévus pour 1955 dans la « Revue des Arts et Traditions Populaires ».

N° 1. *Janvier-Mars* 1955.

P. Canestrier : La hallebarde dans les fêtes villageoises du Comté de Nice.

J. P. Seguin : Antoine Chassaignon, imprimeur, libraire et canardier parisien (1810-1854) (1re partie).

N° 2. *Avril-Juin* 1955.

E. Mauriange : Le mobilier bressan à deux tons de bois (article élaboré sur la base d'une thèse inédite de l'Ecole du Louvre).

J. Mellot : Les confréries de métiers dans le département du Cher, à l'époque contemporaine.

J. P. Seguin (voir ci-dessus) (2e partie).

N° 3. *Juillet-Septembre* 1955.

J. Adhémar : Hypothèse sur la formation des imagiers français des 17e et 18e siècles.

M. Stephanopolis : Contribution à l'étude du folklore de la Corse (région de Sainte Lucie de Tallano).

M. L. Tenèze : Etude du proverbe « Niais de Sologne qui ne se trompe qu'à son profit ».

N° 4. *Octobre-Décembre* 1955.

Numéro spécial : la maison vigneronne en France, sous la direction de Charles Parain.

SOINS CAPILLAIRES

Laferté-sur-Amance et Environs

Autrefois, les bourgeois et les fonctionnaires de Laferté qui voulaient avoir la tête propre, s'y prenaient de la manière suivante : « Au moment de se coucher ils s'enduisaient les cheveux de matière grasse (saindoux ou vaseline), se coiffant d'un bonnet de coton, se couchaient et dormaient tranquillement. Le lendemain « la crasse était dans le bonnet ». Ils s'essuyaient les cheveux, se peignaient.

Quand les femmes de cultivateurs avaient un peigne aux dents encrassées, elles se rendaient à l'étable et peignaient plusieurs fois de suite la queue d'un cheval avec le peigne malpropre. La crasse restait fixée aux crins du cheval et le peigne était propre.

Cette façon d'opérer était générale dans la région; il n'y a pas très longtemps, une femme de Guyonvelle a eu le fémur fracturé par la ruade d'un cheval qui n'était pas décidé à prêter sa queue pour nettoyer le démêloir de sa patrone.

BANNISSEMENT POUR SORCELLERIE

Jean Guillaume, de Nijon, est poursuivi pour sortilèges, et il est ordonné qu'il sera par toutes les parties du corps où il aurait poil, et appliqué à la question extraordinaire pour, pendant les tourments d'icelle, être examiné sur les faits résultant du procès.

Guillaume appelle de cette sentence rendue en la sénéchaussée de Bourmont el 9 oct. 1608, et par-devant le bailliage (nov. 1609). Guillaume est convaincu d'avoir proféré des imprécations et malédictions à l'endroit de diverses personnes, et par maléfices et voies illicites, informé des maladies.

Pourquoi il est condamné au bannissement perpétuel, et ses biens confisqués.

Il est conduit par les sergents jusqu'aux limites du pays, avec défense de rentrer sous peine de la mort.

Texte recueilli par M. P. FRIZAC. Nancy.

SAINTS POPULAIRES ET GUERISSEURS

On demande la liste des saints populaires et guérisseurs des pays de Haute-Marne ?

BIBLIOGRAPHIE

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs le volume d'enquêtes publié par le « Comité du Folklore champenois », sur :

— *Les végétaux dans le folklore et les coutumes de Mai.*

— *L'Alimentation populaire et la cuisine champenoise.*

Prix : 350 fr. C.C.P. Châlons, 26-37.

Ce volume a été honoré d'une subvention du Centre National de la Recherche Scientifique. Il est destiné, non seulement à la lecture des curieux et des amateurs de folklore champenois, mais aussi à celle des amateurs de bonne cuisine du Monde entier, puisque l'ouvrage est envoyé en Algérie, Maroc, Belgique, Hollande, Suisse, Italie, Finlande, République Argentine, Etats-Unis, Canada.

Toutes les personnes connaissant des recettes, et les restaurants et fabricants de spécialités, sont invités à écrire à ce sujet au Comité du Folklore Champenois, Cité Tirlet, Châlons-sur-Marne.

Hôteliers, et amateurs de bonnes recettes locales, ne laissez pas passer cet ouvrage de choix.

TRADITIONS ET COUTUMES DE LA CAVALERIE FRANÇAISE

1° Quel régiment ?
Année durant laquelle les faits furent observés.

A. — LEGENDE ET REFRAINS.

2° Légendes relatives au régiment et à ses officiers célèbres.

3° Refrain du régiment (son air noté, les paroles adaptées).

4° Sonneries réglementaires (leur nom et les paroles adaptées).

5° Couplets chantés par les officiers (en montant à cheval, en sautant un obstacle).

6° Couplets sur les grades, sur l'inutilité du chef d'escadron, etc.

B. — SURNOMS ET SOBRIQUETS.

7° Surnoms des grades.

8° Surnom particulier de la subdivision d'arme (les gros frères, les chass' d'Af', les culs de singe, la volaille, etc.); explication légendaire de ces surnoms.

9° Surnom particulier du régiment.

10° Surnom des cuirassiers à pied en 1914 (que veut dire : C.P.D.F.?).

11° Sobriquets des chevaux, du cheval en général (bourrin, poulet d'Inde, etc.).
— des armes : lance, sabre, latte, etc.

C. — BRIMADES ET COUTUMES.

12° Brimades infligées aux recrues (initiation du bleu; baptême spécial de la cuirasse (encore après 1918).

13° Farces : au sous-lieutenant nouvellement arrivé au corps (promenait-il sa selle à travers les chambrées de son escadron ?).

14° Le Père Cent. La classe ! La montre de la classe.

15° Pourboire donné au premier factionnaire présentant les armes par l'officier sortant d'une grande école.

16° Fête du régiment. Fête spéciale de la Saint-Georges (cavalier).

17° Uniforme traditionnel du régiment, ses détails particuliers : (cravate noire des cuirassiers, couleurs des hussards, etc.) explication et légendes y relatives.

18° Superstitions générales ou particulières, observées au régiment, etc.

19° Indiquer ou communiquer : ouvrages, livrets, chansons, lettres de Père-Cent (imprimés ou manuscrits). Aussi : dessins, programmes, photographies des scènes, brimades, fêtes, etc.

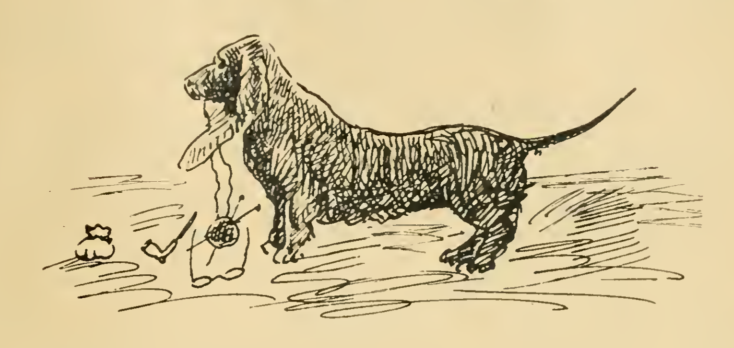
NOTA. — *Prière de vouloir bien répondre à* : Roger Vaultier, 1, rue Paul-Escudier, à Paris (9e), *qui prépare un important travail sur la cavalerie française et qui mentionnera les informateurs selon l'usage.*

LETTRES

SOUVENIRS LANGROIS *Dédié à tous ceux qui l'ont connue.*

LA NOIRE

par Jean MARTIN-SALHORGNE



I

Antonine avait insisté : Tu m'entends, Jules c'est Tous que j'ai dit ! Faut les tuer Tous ! Et Jules Vigneul se tâtait le menton, appelant à lui une idée.

— Je vais les noyer grogna-t-il ! Un sale travail.

— Non, je vais plutôt les pendre ! Ça ne lui parut pas mieux. Il fallait pourtant se décider. Antonine allait demander « si c'était fait, s'il « avait pensé à une pierre pour que les chats ne les déterrent point ». Elle ne comprendrait pas ou comprendrait trop bien l'embarras de son homme. Elle serait capable de faire la chose elle-même.

Vigneul, perplexe, caressait l'enflure du sac où grouillaient et geignaient des petites vies prisonnières. Et tout à coup :

— Tiens ! voilà mon affaire !

Alors il recula de trois pas, saisit l'un après l'autre les petits chiens de quelques jours et du même geste précis et fort les fracassa contre un mur.

A chaque fois une tache rouge giclait en étoile sur les pierres tranchantes, et puis une chose informe glissait, un emmêlement hideux de roseurs et de pâleurs tendres où grimaçaient des mâchoires brisées, où de petites pattes tricotaient affreusement vite, s'étiraient, se crispaient longuement, s'en revenaient détendues, enfin inertes.

Neuf fois Vigneul fit le geste assassin. Mais au dixième et dernier condamné ses doigts refusèrent d'obéir. Et il se surprit à considérer, au creux de sa paume cuirassée de cals, une bestiole aveugle et parfaitement noire qui couinait, tremblotait de vertige sur cette chose vagabonde qui la promenait dans le vide.

— C'est-i pas malheureux une misère pareille !

Vigneul pensait à la mère chienne écrasée le matin sous les roues d'un fardier. Et voilà que la honte et la crainte se partageaient son âme. Or la honte gagnait, amenant le désir impérieux d'être absous pour ce carnage imbécile. Quelques heures plutôt c'était la mère rompue. Vigneul ne pouvait délivrer ses yeux de la vision atroce ni sa gorge de l'odeur fade des viscères broyés. Assez comme ça ! Et puis maitenant une pitié l'envahissait. Il y avait cette détresse, ce ventre affaissé par le jeûne, ce nez à la caresse fiévreuse qui cherchait dans une main de tueur un possible de chaleur et de sécurité.

Vigneul fut content que la bestiole noiraude cessât de trembler, de glapir sa misère orpheline. Et il s'en revint, pas fanfaron à cause d'Antonine, mais portant dans son cœur le bienfait d'une grâce qui éloignerait de lui le remords.

— Qu'est-ce que c'est ? demandèrent les enfants.

— Diable ! fit-il, j'ai même pas regardé ! Bon, c'est une chienne ! Si j'y avais songé plutôt j'aurais choisi un chien.

II

Puisqu'elle était toute noire on l'appela la Noire. Et ce fut une bête point belle, mais fort originale. Elle semblait composée d'une moitié de coker et d'une moitié de basset. Mais un coker eût renié les flancs étiques, un basset les pattes pas assez courtes. Tout, chez elle, défiant les normes, Vigneul en vint à se demander ce qu'il ferait de cette chienne si elle avait l'esprit tourné comme le corps.

— Tu n'en feras jamais d'autres ! glapissait Antonine. Sur dix c'était sûrement le plus moche ! Vigneul montrait la robe noire, lustrée, sans défaut, héritée de la mère morte tragiquement.

— Et ça ! rétorquait Antonine. Ça, c'était le ventre rase-terre, l'allure basse de cul-de-jatte. Vigneul moulinait des bras : Etait-ce sa faute si la Finette, aristocrate sans mœurs s'était compromise avec un rustre sans race ? Il concluait :

— On verra bien ce qu'elle saura faire ! Or la Noire ne voulut rien apprendre, rien faire du métier de chien.

Vigneul essaya d'abord de lui faire garder la maison. Elle fit bévues sur bévues. Une fois, les maîtres étant au jardin un chemineau entra, loqueteux et louche. La Noire l'accueillit avec des transports de joie. L'autre en profita pour râfler des saucisses et s'octroyer un verre de vin. Le lendemain, par contre, le maire fut reçu avec une rage impie autant qu'injustifiée. Alors Vigneul, un tantinet braconnier, voulut lui apprendre à rabattre les lapins sur un passage garni de collets. La Noire fit celle qui ne comprenait pas. Enfin il tenta de lui faire conduire des vaches. Elle se roula à terre. Il sentit ses mains reprises d'un revenez-y de massacre. Et c'est alors qu'au moment de la saisir il découvrit ses yeux étranges où s'inscrivait ceci : « Tu ne vois donc pas, imbécile, que je ne suis pas une chienne comme les autres ? »

Il fut gêné de ce regard humain qui venait à lui par des yeux de bête. Et il pensa à l'exiler, à la vendre à des fermiers lointains. Pourquoi, diable, n'offrait-elle que des étrangetés ? Elle refusait les fonctions serviles. Elle s'inventait des distractions. Rien ne l'intéressait hors les actions humaines. Une menace l'étonnait, une violence l'humiliait. Capable de comprendre des choses difficiles elle ne comprit jamais qu'elle n'était qu'une bête au service d'un homme.

Cela pouvait être drôle, mais Vigneul s'agaçait de cette présence qui faisait chez lui la loi. Et il y avait Antonine qui ne cessait de crier haro. Et aussi les gosses qui se faisaient giffler pour trop prendre le parti de la Noire. Ça ne pouvait pas durer. La Noire démolirait le ménage, brouillerait les jeunes avec les vieux. Alors Vigneul qui se creusait la tête :

— La veux-tu, mon gars ?

C'était à moi qu'il s'adressait.

— Tiens ! Emporte-la !

III

C'est, ainsi que la Noire passa dans nos pénates. Elle y fut d'abord assez mal vue. Qu'avait-on besoin de cette chienne décorative? Oui, mais il y avait sa drôlerie, sa gentillesse, et aussi ce regard qui avait troublé Vigneul.

— Cette bête est moins bête, et surtout meilleure que la plupart des gens ! Ainsi parla mon père qui se connaissait en créatures.

Dès lors, sûre de ne pas déchoir au bas étage domestique elle paya son privilège en bouffonneries et en tendresse fidèle. Elle eut, dans la grange, une caisse remplie de bon foin où elle entendit s'isoler et dormir quand bon lui semblerait.

— Quand je vous regarde comme ça, tout droit, et que je dis : Wouff ! cela signifie que j'ai envie de faire un somme. Qu'est-ce vous attendez pour m'ouvrir la porte ?

Dès les premiers jours, elle avait refusé le hangar à bois, son tapis d'écorces et de sciure moelleuse, son atmosphère où s'éternisent, dans le parfum du bois scié les enchantements de la forêt. Elle préférait la grange, son demi-jour de crypte, son silence sonore où viennent mourir les rumeurs de la rue.

Par les trous de la cloison on apercevait son corps sombre, l'arête du dos où le contre-jour allumait une luisance. Quelques fois, comme des antennes, ses oreilles frémissaient à des froissements mystérieux, à des grattements furtifs sur les planches des greniers ; le moindre témoignage de la vie de l'ombre trouvait les sens de la chienne sous l'inconscience transparente du sommeil.

Mais parfois un tressaut brusque la dressait à demi, tendue toute vers des présences obscures. C'est dans cette attitude et sous la lumière pauvre que ses lignes s'épuraient, se paraient d'une noblesse ténébreuse et sauvage. Seulement pour une seconde. Le beau louveteau noir se détendait, s'allongeait, ses paupières retombaient sur ses prunelles sommeilleuses.

Il arrivait qu'elle ne dormît point. Ma main trouvait son corps lâche, consentant aux caresses, mais ma présence ne l'arrachait point à sa rêverie secrète. La Noire demeurait lointaine au fond d'un monde connu d'elle seule.

D'autres fois, exténuée par la course, elle se jetait dans sa caisse et tombait aussitôt dans un sommeil visité de cauchemars. De temps à autre elle geignait, tremblait, se retournait, et soudain se dressait, les yeux hantés de visions ennemies. Nos regards, s'ils se croisaient à ce moment plongeaient ensemble à des abîmes de réciproque mystère.

***

Quelquefois une poule laissait un œuf dans la caisse de la Noire. La Noire savait la nature de cette rondeur immaculée que parfois elle trouvait dans la poussière des communs. Elle passait, sans toucher, sans regarder, respectueuse et méprisante. Mais dans sa caisse ! Quels mufles, ces bêtes à plumes !

Drame fulgurant si la chienne surprenait le flagrant délit. On entendait loin les clameurs de la poule et les jappements de la Noire. On accourait. Dans un nuage de poussière elle écumait de rage, l'œil en feu, les oreilles couchées, des plumes coincées entre les dents, devant le bas de porte par où la géline avait trouvé le salut.

Le plus souvent tout se passait sans éclat. A peine entrée dans la grange, la Noire grattait à la porte, demandant à revenir.

— Voilà ! Figurez-vous qu'on à fait ça chez moi. Allez ! Prenez !

On approchait la main. Elle entrouvrait la gueule, et sans hâte, avec précautions, déposait l'œuf intact et tout brillant de salive.

— J'ai eu le bon ton de ne pas me venger là-dessus, mais on verra ce qu'on verra !

***

Que l'affront vînt d'une des poules de céans voilà ce que la Noire ne concevait point. Tout ce qui vivait sous le même toit qu'elle, bénéficiait dans son entendement du préjugé d'honneur. Mais les volailles étrangères. ces pelées, ces galeuses ! Toute sa hargne se tournait vers elles, féroce, irréductible, sécrétée à longueur de semaine sous des dehors benoîts.

Un jour, comme par hasard, on oubliait de fermer le portillon du verger. Une poule de la rue, induite en curiosité se risquait; vingt autres suivaient, se mêlaient à celles des maîtres. Ah ! les belles taupinières brunes dont la seule vue enrageait les pattes d'une envie de gratter ; les beaux lombrics dodus et roses qui hantaient l'ombre fraîche de la haie ! La prairie commençait et c'est alors que la Noire, on ne sait comment avertie, surgissait.

Sans un cri, dents nues et babines relevées elle fonçait, happant ici une aile et ici un croupion. Dans un branle-bas de panique, la cohue brail-

lante des volatiles s'enlevait par dessus la clôture, environnée de poussière et de plumes perdues. Et tout à coup, c'était le silence. Essoufflée, la gueule rouge et la langue pendante, seule au milieu du verger désert, la Noire voyait venir à elle quelqu'un qui avait entendu.

— Eh bien ! es-tu folle ? Gare à toi si tu as mordu nos poules !

Mais la Noire ne se trompait jamais. On pouvait, le soir, tête par tête, examiner la basse-cour. Pas une blessure, pas un duvet manquant. La Noire savait bien ce qu'elle faisait.

***

Les soirées n'appellent pas toutes à rêver ; les poules ne méritent pas une démonstration tous les jours, et les maîtres ont des soucis qui les éloignent de leurs chiens. La Noire, désœuvrée, cherchait occupation.

Un visiteur, tout à coup s'exclamait :

Tiens ! je ne trouve plus mes gants !

Ma mère :

— Et mes lunettes qui ont disparu !

Mon père :

— C'est curieux !... Mes allumettes, mon paquet de tabac ?

Et tous ensemble :

— Encore un coup de la Noire !

Perquisition. La Noire, dans sa caisse, paraissait dormir.

— Lève-toi, voleuse !

Elle ne bougeait pas, se faisait amorphe sur la main qui se glissait sous elle. Mais les gants, les lunettes, les allumettes et le tabac, tout était bien là, intact et chaud. C'était le moment, pour la bête, de parer aux éventualités, car les humains ne prennent pas toujours la plaisanterie du bon côté. Alors, cessant de faire l'innocente, elle dardait son regard admirable.

— Vous n'allez pas, tout de même, me faire des histoires pour un petit tour comme ça !

***

C'est surtout en promenade que se débridaient ses travers d'enfant gâtée. Longtemps avant le départ elle trépignait dans le vestibule, fouaillant de la queue les portes et faisant avec ses ongles, sur le plancher, un bruit de grêle.

D'abord elle filait d'une traite, sans se retourner, par le chemin de son choix. Et j'étais bien obligé d'aller où elle voulait. Aux terrains broussailleux, accidentés, elle préférait la rase campagne où les sentiers s'en vont entre des talus habillés d'herbe et habités de grillons. Tant qu'un bois ne dressait point sa noirceur inquiétante elle allait loin devant moi, fanfaronnant, attrapant des mouches et criant aux alouettes.

Je n'avais qu'à faire semblant de découvrir quelque chose pour qu'elle revînt à toutes pattes, éperdue de curiosité. La fleur, l'insecte, objet de mon intérêt, elle prétendait l'examiner avant moi. Son nez devançait ma main. Il fallait qu'à tout elle mêlât son grain de sel. Dangereuse collaboration qui traitait une corolle fragile comme un débris de ferraille.

— En arrière, tu vas tout démolir ! Regard étonné, qui avait fait dire à Vigneul : « On dirait un esprit dans une peau d'animal ! »

— Suis-je donc si sotte ?

— Tiens ! ça y est ! Sale bête tu vas me payer ça !

Elle se couchait sur le dos, narguant, sans crainte aucune, la trique levée.

— Oserais-tu ?

Je n'osais jamais, bien entendu.

Quand elle trouvait le soleil trop chaud ou la promenade sans intérêt, elle me lançait de côté des œillades implorantes.

— Est-ce qu'on ne s'arrêtera plus ? J'en ai assez, moi !

Si j'avais l'air de ne pas comprendre elle se mettait en travers du chemin, l'air misérable, les pattes percluses et la langue pendante; mais

son regard se dérobait contre toute habitude. Il m'a fallu en convenir, la Noire savait que la ruse n'est pas moyen honnête.

Donc on s'arrêtait, puisqu'elle le voulait.

Elle aimait le repos sur les revers ombragés des collines, ou dans les creux de petits bois qui sentent la fraise et la menthe. Elle s'allongeait contre moi, regardait, écoutait, prospectant l'invisible et réagissant aux messages des choses par frissonnements nerveux. Puis elle se retournait, me couvrit longuement de son lourd regard vivant et s'endormait entre mes jambes. Quelque temps passait et l'envie de dormir me prenait aussi, mais la Noire s'éveillait dans sa vigueur rénovée et m'informait sans vergogne de sa volonté de repartir.

— Wouff !

IV

Un matin, à peine sortie de sa caisse, elle flaire par la maison une odeur d'événement. Les choses n'étaient pas dans l'ordre habituel. Toutes les figures paraissaient tournées en dedans vers une pensée secrète. Elle alla à mon lit, le trouva vide, courut partout, me chercha toute la journée, recommença le lendemain.

Partout régnait un impondérable angoissé, une gêne inexplicable qui tenait aux murs, aux meubles, à tout ce qu'on approchait. C'était encore une présence dont il ne resta bientôt plus qu'un nom qui faisait frémir la chienne chaque fois que quelqu'un le prononçait.

Ma mère s'émouvait de ce qu'une tristesse de bête lui renvoyât le reflet de sa tristesse intime.

— Il est parti, disait-elle. Et la phrase s'achevait en murmure chuchoté : « Il faut attendre, il reviendra. »

Partir. Atetndre. Revenir. La Noire n'éprouvait encore que le heurt d'une disparition enchaînée dans son instinct à la rigueur d'une fatalité. Cependant, dès qu'on l'emmenait en plaine, des images remontantes la soulevaient d'une folie d'espérance, toujours déçue et toujours renaissante. Dans ce chemin, dans ce champ, elle était venue avec l'ami, et il devait sûrement l'attendre là-bas, sous ces arbres où elle avait vingt fois dormi entre ses jambes. Elle partait en flèche, revenait lentement et la tête basse. Non ! Personne ! Elle avait fait le tour de tous les buissons, battu tous les creux d'herbe, interrogé la plaine du côté où l'on voit, très loin sur l'horizon, les deux tours de St-Mammès de Langres. Il n'y avait personne. Où donc se cachait-il ? En quelle terre de brume inconcevable aux chiens ?

Il arrive cependant que les fugitifs reviennent. Je reparus une ou deux fois l'an. Et chaque fois, pour la Noire, c'était l'oubli immédiat des jours déserts de l'absence. Les flâneries, les pourchas, les trouvailles drôles, les repos dans les clairières aux côtés de l'ami, tout recommençait. Tout continuait plutôt, car la joie et l'amour, pour la bête fidèle, abolissaient le souvenir des séparations et la hantise des lendemains solitaires. Cela durait jusqu'à ce qu'elle vît une valise ouverte, des chaussures bien cirées sur le seuil. Ce repas que l'ami prenait seul à une heure insolite, ces vêtements frais, cette odeur angoissante de cuir, cela signifiait qu'une fois encore « Il » allait partir. Dieu sait pour quel pays et vers quelles autres amitiés. La chienne passait sous la table et se couchait sur mes pieds.

Tout le monde enfin se levait, descendait dans la rue, les embrassades liaient les visages, mais personne ne pensait à appeler la Noire dans la ronde de l'adieu. Un dernier signe, la voiture démarrait. Et c'est alors que s'élevait une bordée d'appels.

— Ici, ici, veux-tu revenir !

La Noire, on ne sait d'où surgie courait, courait éperdûment, bien décidée à ne point obtempérer, à aller ainsi tant que ses forces tiendraient. L'ami se laisserait fléchir et l'emménerait avec lui. Eh bien non ! l'ami ne voulait plus d'elle, l'ami la renvoyait. Et même il se penchait pour la ramasser, plaquée au sol dans un allongement morne, les yeux noyés de désespoir. Et il la remettait aux maîtres à qui reviennent tous les droits.

Certaine lettre m'apprit que la Noire vieillissait rapidement. Ni aveugle, ni sourde encore, mais alourdie, un peu percluse, sans plus de gaieté qu'une souche.

Quand j'arrivai, cette année-là, elle vint quand même à ma rencontre, presque en se traînant, avec, dans ses yeux troubles, la même lueur d'intelligence et d'amour.

J'appris qu'elle ne jouait plus, qu'elle ne faisait plus la police du verger, que des douleurs fulgurantes lui arrachaient des plaintes, et que, pour sûr, la fin n'était pas loin !

Cependant, quand elle me vit en vieux vêtements et la trique au poignet, une immense convoitise embrasa ses prunelles.

— Alons ! Emmène-moi encore une fois !

Nous sommes partis tout doucement, presque au pas, elle devant comme toujours, mais tellement affaissée que ses mamelles cornées traçaient dans la poussière. De temps en temps, elle me jetait un regard, mais avec effort, parce que l'ankylose nouait ses vertèbres à la nuque.

— Tu vois mon cher, c'est bien pour toi que je fais ça; mais n'allons pas trop loin !

A la Croix Béliard, elle tomba dans l'herbe et je m'assis auprès d'elle. Devant nous tournait une campagne de chaumes où un attelage ouvrait au loin le premier labour d'automne. Une petite fumée bleue, légère comme de la soie, nous apportait cette odeur de fanes brûlées que depuis l'enfance je préfère à tous les parfums.

J'avoue que le charme du moment me fit oublier la présence moribonde; mais une patte lourde aux ongles décolorés se posait sur le genou de ce maître impudemment distrait.

— Allons ma Noire, viens faire un somme entre mes jambes, comme autrefois...

Elle n'avait pas envie de dormir. Elle me regardait. Dans ses prunelles une flamme infirme veillait, entretenue par le désir de durer aussi longtemps que je serais là. Si je l'eusse voulu, cette bête m'eût encore suivi sans révolte, jusqu'au renoncement de son cœur usé. L'évidence m'emplit d'une gêne que je tentai de secouer en me disant que cette bête, après tout, n'était qu'une bête. Mais l'idée fit cabrer ma conscience, car là, devant moi, dans ce regard mourant s'inscrivaient à la fois le témoignage d'une fidélité inconditionnelle et le procès des hommes. Je me souvins de la parole de mon père : « Cette bête est meilleure que la plupart des gens !» Il me revint qu'en ma jeunesse j'avais moqué des veuves dorloteuses de roquets affreux et déclaré idiot de faire des cimetières aux chiens. Maintenant, je savais à combien, au soir désert de leur vie, de pauvres solitaires peuvent estimer la grandeur de leur espèce en méditant sur la dépouille du seul ami qui ne les ait pas trahis.

Alors, j'ai osé regarder la noire face à face, et, sûr enfin de l'aimer autant qu'elle m'avait aimé, je l'ai serrée longtemps, sans honte, entre mes bras.

Jean MARTIN-SALHORGNE.

A partir du prochain « Cahier », vous suivrez l'histoire émouvante et dramatique d'UN GRAND SEIGNEUR DU PAYS LANGROIS, Charles-Camille de CAPIZUCHI, dernier marquis de BONNECOURT et d'ECOT, racontée par Jean MARTIN-SALHORGNE.

TE SOUVIENS-TU...

... Te souviens-tu des beaux soirs de dimanche
Où nous allions tous deux sur le petit chemin?
Le vent du soir courait dans le flou de tes manches
Et tes doigts palpitaient dans le creux de ma main !

Nous marchions lentement au milieu des blés tendres.
Mon regard éperdu noyant tes grands yeux bleus;
Le sentier plein de fleurs étalait ses méandres
Et le soleil jouait aux plis de tes cheveux.

Nous nous penchions parfois sur une marguerite
Et le charmant oracle accomplissait nos vœux,
Tandis que nos deux cœurs battaient un peu plus vite
En s'efforçant chacun d'aimer le plus des deux.

Quand j'approchais de toi, tu cherchais dans la plaine
— Personne ne devait surprendre nos baisers —
Fuyant la passion dont ma lèvre était pleine,
Tu glissais — si souple — et je n'osais pas oser.

Nous arrivions enfin derrière l'aubépine
Qui borde le chemin au bout du petit clos,
Alors tu me laissais, sur la paupière fine
Caresser le frisson de tes jolis yeux clos.

Les vaches nous voyant avaient un air bien bête
Et nous les regardions, riant comme des fous.
Il fallait peu de chose à nos deux cœurs en fête
Pour tant nous amuser, et tout était bien doux.

Comme il fallait rentrer — que tu étais pressée ! —
J'ouvrais large la porte où passait le troupeau.
Alors nous revenions dans la nuit commencée,
En courant par les blés après le petit veau...

Jean ROBINET

En captivité,

(fragment de « La Vigne du Captif »).

ARTS

Les Cahiers Haut-Marnais sont heureux de publier cette étude de M. F. G. Pariset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, le meilleur spécialiste de la peinture de la première moitié du XVIIe *siècle à la cour des ducs de Lorraine.*

Ses recherches sur le milieu lorrain des peintres comme Georges de La Tour, Jean Leclerc, Claude Deruet, ont fait l'objet d'une très solide thèse de doctorat ès-lettres publiée en 1948 *sous le titre « Georges de La Tour ».*

JEAN LE CLERC
ET L'ADORATION DES BERGERS DU MUSEE DE LANGRES

C'est à juste titre que M. L. Réau a pu écrire : « L'art lorrain de la première partie du 17e siècle n'a rien de provincial ; il est peut-être même plus international que l'art parisien du même temps ». Après Jacques de Bellange, le peintre de la Cour, le prestigieux maniériste, qui meurt en 1617, une nouvelle équipe formée en Italie paraît vers 1620 avec Callot, Deruet, le peintre courtisan, La Tour, le peintre des nuits mystiques, Jean Le Clerc enfin, l'auteur de ce chef-d'œuvre qu'est l'Adoration des Bergers du Musée de Langres (1).

Né à Nancy vers 1590, et sans doute fils d'un archer de la garde ducale, sans parenté avec des familles de Langres, malgré certaines assertions, Le Clerc a séjourné une vingtaine d'années en Italie où il a été l'élève, le collaborateur et l'ami de Carlo Saraceni. Ce dernier est considéré comme un des premiers disciples du Caravage, mais il se rattache aussi à l'école vénitienne, à la tradition qui joint Giorgione aux Bassan et surtout il a été en relation étroite avec Adam Elsheimer, cet artiste de Francfort qui devait s'établir à Rome et y mourir en 1609 et qui composait des paysages lumineux où des bosquets arrondis se reflètent dans des eaux calmes ou des nuits percées de flammes et de scintillements, des clairs-obscurs qui ne doivent rien au Caravage mais qui annoncent Rembrandt ; certains tableaux ont été faits en collaboration avec Elsheimer et Saraceni et il est difficile de décider quelle est leur contribution exacte. Néanmoins Saraceni est arrivé à un style personnel : tonalités vives, étoffes et nœuds aux plis caractéristiques, costumes et types orientaux, êtres fragiles, sinueux juvéniles, visages minces, menton trop fort, nez trop petit, de la grâce et de la réserve, des émotions douces plutôt que le pathétique sonore propre aux caravagesques, tel est l'art de Saraceni, soit dans des entreprises décoratives comme la sala reggia du Vatican, soit dans des tableaux d'église du centre de l'Italie, soit enfin dans des tableautins. Toutefois, l'artiste passe peu à peu d'une manière plus spontanée et aimable à une formule plus ample et méditée, plus romaine.

Jean Le Clerc a bien senti les deux tendances de Saraceni quand il choisit de graver d'après lui le Repos de la Sainte Famille dans un paysage ensoleillé et la Mort de la Vierge, scène de douleur et de recueillement dans une architecture austère. Félibien dit qu'il avait « si bien pris sa manière qu'il a fait des tableaux qui ont passé pour être de sa main » et il faut, semble-t-il, lui restituer plusieurs œuvres attribuées naguère à l'Italien. Il y a plus : Saraceni avait été chargé par Venise de peindre dans la salle du Grand Conseil une immense Prédication de la Quatrième Croisade ; mais il meurt brusquement en 1619 et Le Clerc achève l'entreprise, il la signe et il obtient en 1621 le titre de Chevalier de Saint-Marc.

---

(1) Sur Le Clerc, dans notre livre consacré à Georges de la Tour, Paris, Laurens, 1949, in-4, 440 pp., 48 pl. v. p. 117 sq., les notes avec la bibliographie, p. 366 sq., pl. 5, les Adorations de Vienne, Nancy et Langres, pl. 6, le St-Sébastien, un fragment de l'Adoration du veau d'or, le Benedicite de Callot, et une peinture du musée lorrain du même thème; pl. 7, le Breton de Callot, le Banquet d'Hérode, la Fête nocturne et un fragment du Reniement de Saint-Pierre.

Revenu en Lorraine peu après, déjà célèbre, il fera une carrière brève. car il meurt dès 1622, précédant de peu Callot qui disparaît en 1636, tandis que La Tour vit jusqu'en 1652 et Deruet jusqu'en 1660. Il est comblé de faveurs par les ducs, anobli dès 1623; il se marie en 1629 et son beau-père est le concierge de l'hôtel de Salon, le gardien des collections d'armes, de tableaux, de curiosités de François de Vaudémont. qui sera le duc François II en 1624. Il fait partie de la congrégation de Notre-Dame fondée par les Jésuites; il a un atelier, des aides comme Coletti, originaire de la Valteline. « Nancy était rempli de ses ouvrages; il travaillait avec une grande facilité » (1). Faut-il en conclure qu'il était superficiel? A-t-il été un éclectique ou un initiateur? Les deux hypothèses se concilient à en juger d'après les œuvres très rares qui subsistent.

Deux tableaux conservés à Nancy, à Saint-Nicolas et à Saint-Sébastien, et dont il y a des répliques dans les églises d'Etival et de Mirecourt (Vosges) témoignent de la persistance de l'influence de Saraceni. Le premier, une prédication de Saint François-Xavier, daté de 1632 et fait pour les Jésuites, s'apparente à une Prédication de Saint Raymond de Saraceni, mais à droite, un seigneur vêtu à la mode du temps serait, d'après la tradition le portrait d'un élève de Le Clerc, Louis de Bermond, d'une famille apparentée à La Tour. Le Martyre de Saint Sébastien de 1631, qui reprend sans doute une composition antérieure à 1624, rappelle aussi Saraceni avec ses archers orientaux ou même Elsheimer avec son beau paysage au ciel bleu-vert, mais le corps lumineux du saint qui s'oppose aux frondaisons sombres et à des étoffes rouges est d'un tel réalisme qu'on incline à croire la tradition d'après laquelle le peintre aurait pris un modèle — son propre frère. Ce réalisme s'accorde à la construction très ferme avec des lignes accentuées, des contours précis, des couleurs franches formant des masses nettes.

Ces œuvres indiscutables mènent à restituer à Le Clerc une Adoration du veau d'or donnée au musée de Nancy (n° 152 du Catalogue de 1909) par le Prince de Beauvau-Craon. Elle avait été longtemps négligée, reléguée dans les dépôts du musée et seule la restauration faite peu avant la guerre devait en révéler les mérites. Très remaniée en cours d'exécution, très vaste, longue de 5 mètres, animée de nombreux personnages, elle prouve que Le Clerc ne craignait pas les vastes entreprises et elle justifie aussi sa réputation de facilité. On y note encore l'influence de Saraceni, mais davantage celle de l'école vénitienne. Un enfant assis à terre semble emprunté aux Bassan. Les tonalités et la technique, qui font penser à Venise, ont des qualités de légèreté. de fluidité, de délicatesse avec des nuances irisées et claires qui attestent le tempérament français de l'artiste.

Les œuvres précédentes sont unies par une élégance fière et noble avec un peu de fièvre. une nervosité presque maladive et nous avons là la marque caractéristique du style de Le Clerc. Ces qualités reparaissent dans d'autres tableaux religieux, ainsi à St-Nicolas à Nancy, une toile qui montre le Christ et Saint Pierre, robuste pêcheur très proche des figures de l'Adoration du veau d'or, à St-Rémy à Pont-à-Mousson, deux figures en buste, une sainte et un saint-évêque, ou un Saint Martin donnant l'aumône au pauvre, qui rappelle un bon Samaritain de Saraceni, mais le cheval solidement campé de profil est dans le goût de ceux que Deruet aime présenter, de sorte que le tableau nous mène devant le problème des influences lorraines.

Dans la Lorraine alors pacifique et prospère, Nancy et Lunéville sont des centres artistiques actifs. Callot, Deruet, La Tour et Le Clerc s'entr'aident et s'influencent. Les exemples lorrains, qui se superposent aux souvenirs italiens, stimulent Le Clerc au lieu de l'entraver et ils l'aident à s'affirmer.

Nous en avons la preuve grâce à la Fête Nocturne qu'il a gravée et peinte. La peinture du Musée de la Résidence de Munich n'est pas une copie. comme nous l'avions cru autrefois lorsqu'elle n'était pas encore

(1) Père HUSSON, *Callot*, p. 51 ; LIONNOIS, *Nancy*, t. II, p. 582.

restaurée, mais une œuvre originale qui a fait sensation à l'exposition du Caravage à Milan en 1951 (1). Ici encore Le Clerc se souvient de son passé italien ; il lui doit l'éclairage nocturne, les grandes ombres palpitantes du fond et il s'inspire étroitement du groupe central d'un Reniement de Saint Pierre, aux Offices à Florence, donné autrefois à Saraceni, et exposé à Milan en 1951 avec l'attribution à Saraceni ou Le Clerc. Seulement l'œuvre lorraine atteint une vie nouvelle grâce aux petits coups de brosse impatients, aux couleurs vives et presque acides, grâce aussi à la rigueur géométrique de la composition et des effets lumineux, à la clarté expressive des gestes, et le style de Le Clerc se définit ici par de nouvelles qualités : l'audace, la logique, la précision. Or le réalisme des costumes et des parures ou de la description de la scène, qui remplace l'arbitraire et le vague du tableau italien, témoigne de l'influence de Callot. Le Clerc voit la réalité, mais à travers les yeux de Callot.

Que le peintre ait été sensible à l'art du graveur, une autre œuvre en donne la démonstration. Un Portement de Croix peint d'après la pièce du même thème gravée par Callot dans sa suite de la Grande Passion ornait l'église Saint-Epvre de Nancy avant 1789 et appartient maintenant au Musée de Nancy (n° 339 du catalogue de 1909). En dépit de nos efforts il nous était demeuré inaccessible avant 1939 et il nous était assuré qu'il ne méritait pas de retenir l'attention, mais l'actuel conservateur, M. Rouault, en a senti l'intérêt et il l'a exposé en bonne place. L'œuvre a certainement pour auteur Le Clerc : nous retrouvons les tonalités et la technique de la Fête nocturne. Nous retrouvons aussi partout les graphismes de Le Clerc à la manière de Saraceni, pour les plumes, les étoffes, les plis, par exemple pour les pagnes des deux larrons qui suivent le Christ. et ces pagnes sont très différents de ceux que Callot a gravés ou dessinés dans ses croquis des larrons à la sanguine conservés dans l'album du Louvre. Mais par ailleurs, Le Clerc subit l'influence bienfaisante de Callot et il lui doit le style linéaire dont nous avons déjà parlé, le dessin précis, les contours nets, les ombres minces, le goût de la réalité.

De son côté Callot est influencé par Le Clerc autour de 1624 lorsque dans des gravures comme les suites de la petite et de la Grande Passion ou des Banquets, il se plaît à présenter des effets lumineux nocturnes, des clairs-obscurs qui animent des architectures, des figures en contre-jour, des ombres portées multiples et hardies. Nous aurons l'occasion de revenir ailleurs sur ce point et nous avons déjà suggéré que La Tour a été frappé par le clair-obscur poétique de Le Clerc. Les actions réciproques de nos artistes expliquent les deux célèbres gravures nocturnes de Callot intitulées le Breton et le Benedicite et les trois belles gravures que nous attribuons à Le Clerc et qui sont les échos de créations perdues de La Tour. Il y a du La Tour, du Callot et du Le Clerc dans l'étonnante peinture du Banquet d'Hérode, léguée par la veuve de Callot à l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, ainsi que le D[r] Ronot l'a prouvé, et sans doute identique à une peinture du même thème signalée dans l'inventaire de Callot. Il serait intéressant de confronter cette œuvre d'une mélancolie si pénétrante avec des originaux de Le Clerc pour savoir s'il ne conviendrait pas de la restituer à ce dernier comme le propose le D[r] Ronot (1).

Cependant, si proches qu'aient été par moment nos maîtres, ils étaient trop personnels pour ne pas s'affirmer et diverger, comme le montrent les Nativités et les Adorations de Le Clerc et de La Tour. Certes l'évolution des deux peintres est parallèle et elle va d'un art plus intime à une vision plus majestueuse, mais leurs Adorations des Bergers qui se placent à la fin de cette évolution sont très différentes.

---

(1) *Mosotra del Caravaggio*, Milan, 1951, catalogue : le concert, no 129, avec la bibliographie; le Reniement de Saint-Pierre, no 155.

(1) Dr. H. Ronot. Un tableau d'origine lorraine à l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, dans les Annales de la Société d'histoire... de Chaumont, t. VI, no 4 (1934), p. 105-108 et pl. (Il serait souhaitable d'avoir une notice du Dr Ronot si le tableau peut être envoyé à l'exposition).

Le tableau de Langres marque, à nos yeux, le couronnement de l'art de Le Clerc. Son attribution à Quentin Varin ne repose sur rien ; les assertions d'un ancien catalogue de musée n'ont aucune base et la comparaison avec des œuvres de Varin, comme celles du musée de Dijon, révèle une opposition fondamentale. L'œuvre vient d'une chapelle de l'évêque de Langres qui, nous le savons, était en relation avec la Lorraine et qui a été le correspondant de Saint Pierre Fourier, le curé de Mattaincourt. Elle a pour auteur un peintre de Nancy, d'après un texte précieux retrouvé par le Dr Ronot, et ce peintre, s'il n'est pas nommé, ne peut être que Le Clerc, à en juger d'après les analogies multiples avec les tableaux déjà signalés et surtout avec deux autres Adorations qui scandent son évolution.

La première logo Ceril Czernin à Vienne, attribuée autrefois à Saraceni et rendue maintenant parfois à Le Clerc, est un tableautin qui résume le style de la période italienne. Beaucoup de détails, de figures, une émotion douce et naïve, une synthèse d'effets lumineux nocturnes, Jésus endormi éclaire les figures voisines, mais des chandelles éclairent aussi des paysans ou les voûtes du fond tandis qu'un feu brille dans une clairière et que la lune blanchit des nuages. La seconde Adoration, à l'église Saint-Nicolas de Nancy, est une grande composition aérée, dépouillée, avec des figures plus nettes et authentiquement réalistes. A gauche, en rouge pâle et en bleu, la Vierge agenouillée, des voiles blancs autour de son visage baissé avec de grandes paupières. Derrière elle Joseph en bleu gris. Devant elle, l'enfant endormi sur des linges dont elle soulève les extrémités. A droite les paysans, unis dans la même ferveur, les mains jointes ou croisées sur la poitrine ; le premier agenouillé, le visage à la Bassan, tout près de Jésus, a un costume vert réséda ; le second, en retrait, porte une veste lilas et son visage glabre rappelle les modèles de Saraceni ou le paysan de l'Adoration de Vienne ; le troisième, presque debout, porte une veste bleu marine qui tranche sur les blancs de la manche et de la ceinture. Ces tonalités sont vénitiennes, mais elles snt affaiblies, refroidies, sous l'effet d'une lumière un peu indécise qui flotte sans créer de contraste. Dans le fond, le ciel gris bleu, puis mauve, domine les collines d'un vert grisâtre. Cet éclairage, qui est celui de l'aube ou d'un clair de lune, crée une impression de solitude et de recueillement.

Au contraire, le tableau de Langres frappe par son élan triomphal et joyeux, grâce à ses couleurs plus vives et claires, à ses tonalités argentées et dorées et aussi à ses fragments architecturaux qui dans le fond suggèrent une ruine antique et auguste. La composition, qui dérive de celle du tableau de Vienne, est plus rythmée et accusée. Les personnages sont repoussés vers le fond et il sont isolés du spectateur par un premier plan plus large où Le Clerc place un panier et un bâton, comme à Vienne, et un chien familier. A droite Joseph, semblable à celui de Vienne, mais avec des draperies plus majestueuses, une attitude plus énergique, un visage plus noble. Au centre Marie qui ressemble à la Vierge de Nancy pour le vêtement, l'allure, la façon de tenir les langes, mais qui est devenue plus imposante, avec un visage souriant plus expressif. A gauche, les deux paysans sont très proches de ceux de Nancy, mais ils rappellent aussi celui qui est agenouillé au premier plan du tableau de Vienne. Celui du fond croise les mains, celui du premier plan étend les bras et ouvre les mains dans un geste de surprise et d'adoration et ce grand mouvement qui complète la composition introduit une agitation inconnue dans les versions précédentes.

Le Clerc a renoncé aux figures secondaires, aux éclairages adventices du tableau de Vienne, mais son sacrifice ne signifie pas un appauvrissement. Comme à Vienne et bien mieux, l'Enfant endormi est le foyer de lumière, la seule source de clarté, qui donne de la vie à tout ce qui l'entoure, détermine les cernes lumineux des mains, les ombres et surtout les ombres qui animent l'architecture du fond. Tous ces effets sont étudiés avec une précision scientifique étonnante, mais sans aucune dureté, car ils sont atténués par des reflets et des transitions. Impossible d'être plus exact et sensible.

Par son émotion et son intelligence, l'œuvre nous apparaît comme le chef-d'œuvre de Le Clerc. Une mort prématurée l'a empêché de développer ce style nouveau dans un cycle qui se serait imposé à l'admiration. Si le tableau de Langres est un testament, nous y lisons du moins ses intentions : il avait voulu opérer la synthèse de ses recherches et il y avait réussi : il était resté fidèle à l'art de sa jeunesse, mais il lui avait imposé un ordre nouveau et il était parvenu à l'élever à un idéal supérieur qui correspond au classicisme.

F.-G. PARISET.

A PROPOS DE L'EXPOSITION TASSET AU MUSEE DE DIJON (AVRIL-JUIN 1955)

Sous le titre « *La vie des peintres provinciaux au XVIII[e] siècle: les Tasset, de Langres* », les *Annales de Bourgogne* (1) viennent de publier une importante étude de M. le Docteur Ronot sur deux artistes langrois, Richard Tasset en son fils Jean Tasset.

C'est une figure originale que celle de Richard Tasset; né à Langres vers 1582, fils du peintre Pierre Tasset, il apprit les premiers rudiments de son art dans l'atelier paternel avant de partir, très jeune encore, pour l'Italie où il subit l'influence du Caravage, dont il reproduisit la *Madona dei Pellegrini*. Rentré en France, il séjourna quelque temps à Lyon, où il aurait été initié à l'architecture avant de revenir à Langres où il se maria en 1607 et où il se fixa définitivement, jusqu'à sa mort sur venue le 12 octobre 1660, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Au cours de sa longue carrière, Richard Tasset exerça dans sa ville natale les activités les plus diverses.

Il commença par exécuter des travaux de décoration; en 1608, 1610, 1618 et 1638, il va brosser (le plus souvent avec le concours d'autres artistes) de vastes décors, chargés d'allégories et pompeux à souhait, destinés à orner la ville lors de l'entrée et de la réception de grands personnages.

Elu en 1631, par le suffrage de ses concitoyens, *maître des réparations*, il exerce des fonctions qui correspondent de nos jours à celles d'un ingénieur du service vicinal et d'un architecte municipal : entretien du pavage des rues, réparation des fortifications et des ponts-levis, construction de corps de garde, réfection des bâtiments communaux. Par la suite, il sera également chargé d'expertises immobilières.

Sa tâche fut particulièrement rude, la guerre de Trente ans ayant cruellement éprouvé la région de Langres. Sa connaissance des armes lui vaut d'être chargé en 1631 de la mise en état de l'artillerie et, en 1636, à la suite d'un concours au tir réel, il est promu garde des canons de la tour Saint-Ferjeux, l'un des bastions les plus importants des fortifications, à l'angle sud-est, face à la Lorraine et à la Franche-Comté ennemies.

Après avoir participé au commandement de la milice municipale en qualité d'*enseigne*, puis de *lieutenant de quartier*, Richard Tasset est élu échevin en 1635, puis réélu. Ses collègues et lui-même avancent à la ville endettée des sommes considérables et se portent cautions; mais la municipalité n'ayant pu tenir ses engagements, leurs biens sont saisis par les créanciers et certains échevins sont écroués sur contrainte par corps.

Homme de confiance, Richard Tasset est chargé de la délicate mission de défendre à la Cour les intérêts de la ville. Enfin, peu de temps avant sa mort, il est consulté, comme conseiller économique, sur les moyens envisagés pour redonner quelque prospérité au commerce local tombé en léthargie.

---

(1) *Annales de Bourgogne* (année 1954, fascicule IV, pages 225 à 255), en vente à l'Imprimerie Bernigaud et Privat, 15, rue Bossuet à Dijon.

Entre ces occupations multiples, Richard Tasset reprend ses pinceaux et exécute, le plus souvent à la demande de l'évêque ou de communautés religieuses, des peintures de caractère religieux pour la plupart.

Jean Tasset (né et mort à Langres, 1608-1667) fut l'aîné de neuf enfants; sa carrière fut beaucoup plus courte que celle de son père Richard et il se trouva en quelque sorte effacé par la forte personnalité de ce dernier; c'est pourquoi son nom est demeuré à peu près totalement inconnu. Comme son père, il fit un séjour en Italie; en 1651 et 1652, il fut maître des réparations, mais son activité municipale paraît avoir été assez réduite.

⁂

La personnalité des Tasset étant ainsi mieux connue grâce à la publication de documents en grande partie inédits, M. le Docteur Ronot a abordé une tâche beaucoup plus délicate encore; à la suite de patientes recherches il s'est efforcé de retrouver ce qui subsiste de l'œuvre de ces deux peintres et il a tenté d'identifier dans la mesure du possible les productions du père et du fils, travail d'autant plus malaisé que les peintures ne sont pas signées, sauf de rares exceptions.

Une exposition organisée au Musée de Dijon (du 2 avril à la fin du mois de juin 1955) par les soins de M. le Dr. Ronot, avec le concours de M. Pierre Quarré, conservateur du Musée, groupera une quarantaine d'œuvres sortie de l'atelier des Tasset ; un catalogue dressé par M. le Dr. Ronot, avec une préface de M. Sterling et avant-propos de M. Quarré, constituera le premier répertoire critique de la production des peintres langrois.

Nous ne sommes pas qualifié pour porter un jugement sur la valeur artistique des peintures qui ont été conservées ; leur valeur est inégale ; mais à côté d'œuvres médiocres, il en est d'une étonnante facture, tel le portrait de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon, exécuté par Jean Tasset, qui, selon le témoignage de critiques d'art particulièrement informés est l' « un des chefs-d'œuvre de l'art du portrait français et soutient la comparaison avec Zurbaran » (2).

C'est dire l'intérêt exceptionnel que présentera l'exposition dijonnaise, non seulement pour les Haut-Marnais, mais encore pour tous ceux qui s'attachent à l'histoire de la peinture au XVIIe siècle.

Nous ne croyons mieux faire que de terminer par une anecdote. Le talent des Tasset avait attiré sur eux l'attention de Paris; la tradition rapporte que Jean, invité par Le Brun à travailler pour la cour où il gagnerait plus de louis à Paris que de sous à Langres, aurait refusé en déclarant qu'il préférait les sous de Langres et le bon vin d'Aubigny aux louis de Paris et à la mauvaise eau de la Seine. Réponse admirable d'hommes attachés à leur ville natale, qui avaient la sagesse de limiter leurs ambitions et qui, au lieu de sacrifier inconsidérément à la doctrine de l'Art pour l'Art, faisaient de leur vie deux parts, l'une réservée à leurs concitoyens, l'autre consacrée à la peinture.

André GARNIER.

(2) Dupont et Mathey. *Le XVIIe siècle. — Les tendances nouvelles de l'Europe. De Caravage à Vermeer*, page 129.

UN GRAND ARTISTE D'ORIGINE CHAUMONTAISE TROP PEU CONNU : LE PEINTRE ROUX-CHAMPION

Le hasard de la destinée a fait mourir dans l'oubli, en 1953, aux environs de Champlitte un peintre, qui n'a pas connu, malgré un incontestable talent et des dons indéniables, le succès et la renommée auxquels il pouvait si légitimement prétendre. C'est Joseph-Victor Roux-Champion, né à Chaumont en 1871.

Combien de Haut-Marnais connaissent-ils le nom de cet artiste indépendant, qui vécut pendant la dernière partie de sa vie aux confins de notre département et de celui de la Haute-Saône ?

La vie de ce peintre, qui a été intimement mêlée à la vie parisienne du premier tiers de ce siècle et qui était lié d'amitié avec les plus grands artistes et les plus grands écrivains de notre temps, mérite d'être contée.

Son talent n'avait échappé avant la guerre de 1914-18 ni aux conservateurs de musées, ni aux amateurs d'art, qui ont acquis pour leurs collections des peintures, des aquarelles et des gravures de Roux-Champion, dont le métier fut éminemment divers.

Il se pliait avec facilité à toutes les disciplines. Il mania le pinceau, la plume, le crayon et le burin avec habileté, mais, s'il faut admettre qu'il ne se sentit jamais très à l'aise dans le domaine de la peinture à l'huile, il ne fait pas de doute que l'aquarelle, dans laquelle il fit preuve de virtuosité, représenta son moyen d'expression favori.

Certaines de ses œuvres sont conservées dans de grands musées de l'étranger comme ceux de Munich, de Vienne et de Léningrad, pour ne citer que les principaux, et en France, dans ceux de Marseille, de Saint-Denis, de Limoges, de Châlons-sur-Marne, de Langres et de Gray, sans oublier pour la capitale le Musée Galliera et celui de la Ville de Paris.

Et cependant chez nous Roux-Champion restera jusqu'à la fin de sa vie un méconnu. Il possédait un caractère indépendant, qui le tenait à l'écart des mesquines coteries provinciales, et cela suffit pour qu'on ne parlât guère de lui.

Néanmoins il rencontra dans la région de Langres quelques amateurs d'art, qui unirent à la prescience de sa valeur la compréhension de son art. Je serais injuste de ne pas rappeler ici les marques de fervente amitié que lui témoignèrent de Dr Benoît, de Fays-Billot, et M. Robert Scordel, de Langres, et le soutien qu'ils lui accordèrent sans réserve.

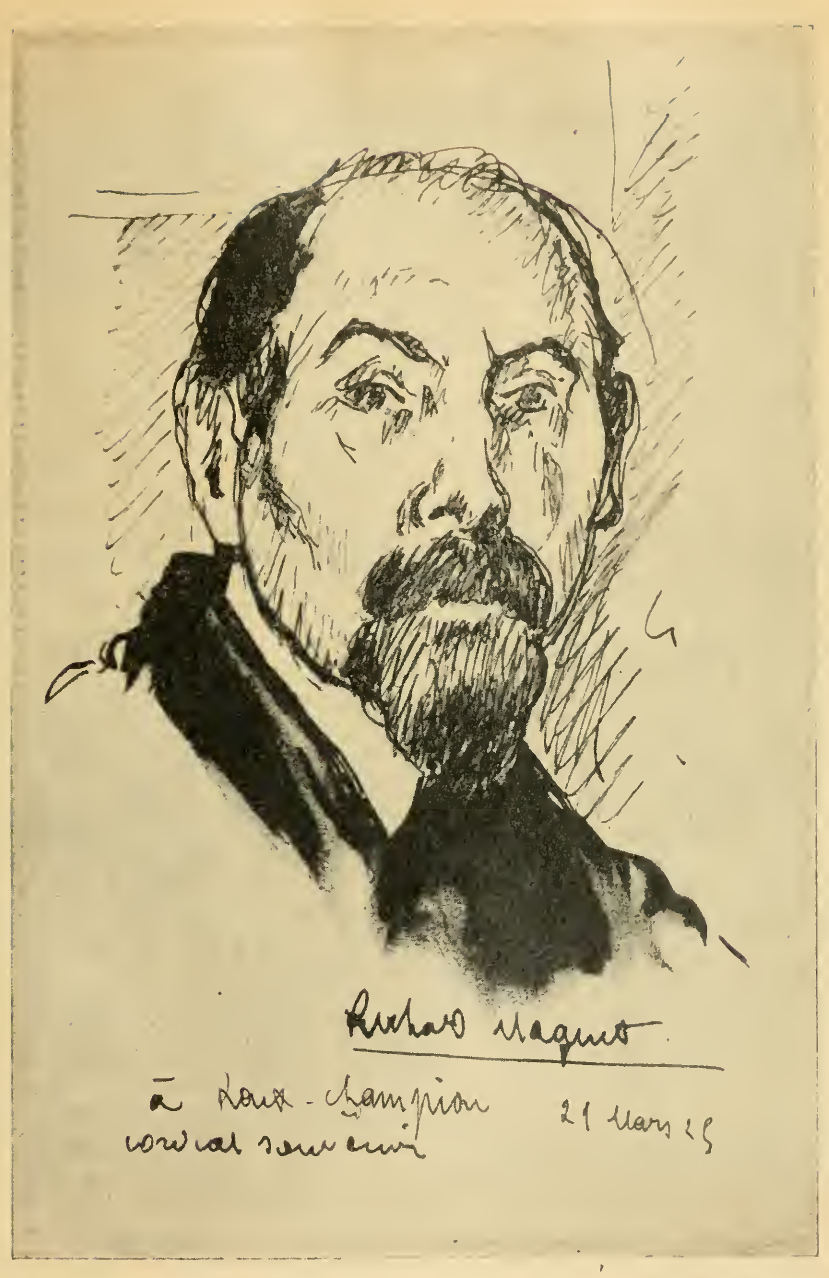
***

M'étant aperçu que le Musée de Chaumont ne possédait aucune œuvre de Roux-Champion, en 1949 j'ai voulu combler cette lacune en prenant contact avec ce peintre d'origine chaumontaise.

Je me souviendrai toujours des deux dernières visites, que je lui ai rendues à Vars, près de Champlitte, à la fin de l'été 1949. J'avais pu m'échapper de Bourbonne-les-Bains, où la saison thermale commençait à se ralentir, et ce fut pour moi une grande joie de découvrir en pleine campagne ce grand artiste, retiré du monde.

Je me suis souvent demandé comment le hasard d'une vie bohême l'avait conduit dans ce village franc-comtois, sans grand attrait pittoresque, où il passa les dernières années de sa vie, en solitaire, jusqu'au 6 décembre 1953, date de sa mort.

Sans peine j'avais trouvé dans le village, près du pont, qui enjambe le ruisseau, la vieille demeure du peintre. Roux-Champion, qui m'attendait, avait dû entendre le bruit du moteur qui s'arrête, car, dès que je me suis approché de la barrière de bois, qui fermait la cour gazonnée, j'ai vu venir à ma rencontre un grand vieillard, encore droit, mince et alerte, portant une belle tête expressive, habitée par des yeux encore



MAGUET. Portrait de Roux-Champion à l'âge de 54 ans (Musée de Chaumont)

très vifs sous un crâne chauve. Son accueil fut simple et cordial. Sans perdre de temps en vaines civilités, Roux-Champion m'entraîna vers son atelier, dans lequel il avait réuni tous les souvenirs de sa vie d'artiste.

Dans cette pièce sombre, qui a gardé sa grande cheminée monumentale d'autrefois, des peintures voisinaient avec des gravures encadrées aux murs ou posées sur des chevalets, tandis que des poteries aux formes robustes et au coloris lumineux, exécutées aussi par Roux-Champion, apportaient une note de gaîté au milieu des vieux meubles rustiques, sur lesquels elles étaient disposées avec goût.

Quel enchantement ce fut pour mes yeux que d'assister au déballage improvisé, sur l'herbe de la cour, du précieux contenu des cartons, dans lesquels il conservait jalousement tant d'aquarelles, dont la virtuosité de facture est restée présente dans ma mémoire.

Ce fut à la suite de ces visites, qui se renouvelèrent, que je fis l'acquisition pour le compte du Musée de Chaumont de plusieurs œuvres de Roux-Champion.

Aussi c'est pour moi aujourd'hui un agréable devoir en même temps qu'un hommage d'admiration et d'amitié à sa mémoire que de retracer dans ses grandes lignes la carrière de cet artiste chaumontais d'origine et langrois par son enfance et par ses attaches familiales.

***

Joseph-Victor Roux-Champion naquit le 30 décembre 1871 à Chaumont, dans une maison située dans la rue Toupot-de-Bévaux et détruite en 1944, lors du premier bombardement de la ville par l'aviation américaine.

Ses parents, Jean-Joseph Roux et Claire Champion, y furent commerçants et y tinrent un petit magasin de mercerie. Ils moururent jeunes, Joseph-Victor, demeuré orphelin, quitta Chaumont pour Langres, où il fut élevé par son oncle Champion, brasseur aisé.

S'il n'a gardé aucun souvenir d'enfance de Chaumont, sa ville natale, il n'en est pas de même de Langres, où il fit ses études au Collège. Il n'est pas douteux que la grandeur du site, l'antiquité des monuments de la vieille ville et la richesse des œuvres d'art, qui y sont conservées, marquèrent son esprit d'enfant d'une forte empreinte.

Sa vocation d'artiste se manifesta dès sa prime enfance. Lorsqu'il n'avait encore que trois ans, la meilleure récompense que l'on pouvait lui faire, consistait à lui offrir des crayons et du papier, avec lesquels il dessinait le portrait de Lisa, la vieille bonne de la maison.

Plus tard, pendant l'épidémie d'influenza de 1887, le collège de Langres est licencié et Roux-Champion met à profit des vacances forcées pour avoir ses premiers contacts avec l'art, au Musée, qu'il fréquente avec assiduité et où il rencontre dans la personne de Charles Royer, conservateur du Musée et peintre lui-même, un artiste capable d'éveiller sa vocation et de le guider. Il lui donne des leçons et lui fait exécuter des copies de peintures, qui ne sont pas toujours des œuvres de maîtres. C'est ainsi que Roux-Champion reproduit une médiocre et très académique peinture de Paul Descelles, que la vénérable Société historique et archéologique de Langres avait récemment achetée pour ses collections (en 1888) et dans laquelle se reflète l'art réaliste de Courbet et de Bonvin, alors en grand honneur. La copie de cette toile, qui représente « *La lessive à l'hospice de Saint-Dié* », est tellement admirée par les siens qu'elle est sans doute à l'origine du choix de sa carrière artistique par Roux-Champion.

Il venait de recevoir les encouragements du peintre réputé, originaire, lui aussi, des confins de la Haute-Marne et de la Haute-Saône René-Xavier Prinet, à qui le jeune artiste avait montré le portrait de Mme Grossetête, la femme du médecin, qui exerçait alors à Pressigny, où les Champion possédaient une maison de campagne. Enfin l'oncle Champion, le brasseur, lui facilitait sa vie d'étudiant en lui accordant une petite pension, suffisante pour lui permettre de travailler en paix.



ROUX-CHAMPION. Bretonne tricotant, gravure en couleurs (Musée de Chaumont)

*
* *

A son arrivée à Paris, il fréquente pendant quelques mois l'Académie Colarossi, puis il travaille à l'Académie Jullian, dans l'atelier de Bouguereau, qui a la réputation de bien préparer au concours d'entrée à l'Ecole des Beaux-Arts. Mais Bouguereau, dont l'art sacrifiait à la plus décevante facilité, n'était pas un pédagogue pour un artiste aussi sincère et aussi consciencieux que l'était Roux-Champion. C'est pourquoi il change de maître, en notant dans les Souvenirs de sa vie d'artiste, demeurés inédits : « Je préférais aller aussi souvent que possible au Louvre et c'est là que j'ai vu pour la première fois Gustave Moreau. Tout de suite, avec une confiance enthousiaste, je l'ai choisi pour maître ».

Reçu à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en juillet 1892, il entre en effet dans l'atelier de ce très grand artiste, qui exerça par l'étendue de sa culture, par la qualité de son goût et par la noblesse de ses aspirations, un ascendant de sympathie et d'autorité sur tout un groupe de jeunes peintres, auquel Roux-Champion eut la chance d'appartenir. « Tous ceux qui sont passés par cet atelier ont gardé un souvenir profond et des connaissances rares à travers une diversité de talents, que savait discerner et encourager, dès leurs débuts, le parfait libéralisme de ce grand esprit, soucieux de la qualité du métier comme de la qualité de la culture. Il élargissait leur curiosité, leur faisait aimer les raffinements de l'Asie, la plastique de l'Inde le mystérieux charme des miniatures persanes. En même temps il leur apprenait le chemin des musées, leur imposait l'étude et la copie des maîtres. Ainsi furent formés, non seulement des lauréats de concours, mais des artistes indépendants : Piot, Bussy, Milcendeau, Decôte, Charles Guérin, Marquet, Georges Rouault, Henri Matisse (1) ».

Ainsi Roux-Champion profite du magistral enseignement de Gustave Moreau, dont le secret fut de nourrir ses élèves aux grandes sources de l'art, et dans cet atelier renommé il a comme camarades quelques-uns de ceux qui devaient devenir les plus célèbres peintres de la première moitié du XX[e] siècle : Marquet, Georges Rouault et Henri Matisse.

En novembre 1893 Roux-Champion, qui cherche sa voie, assiste chez Durand-Ruel à l'exposition des œuvres de Gauguin, qui exerça une grande influence sur Bonnard et sur Vuillard. Il en sort bouleversé et il se sent tellement attiré par l'art nouveau et génial de Gauguin que dans l'été de 1896, à l'âge de 25 ans, il se lance sur la trace du maître en Bretagne. Mais il ne l'y rencontre point. Gauguin l'a quittée définitivement en décembre 1894 pour retourner à Tahiti. En revanche Roux-Champion trouve à Pont-Aven le groupe des disciples, qui entretiennent le culte du maître et qui lui montrent de ses œuvres, qu'il copie. Dès cette époque il s'oriente vers le paysage, qui lui fournira tout au cours de sa carrière et dans toutes les régions où il séjourna, ses motifs favoris.

Il s'inspire des « à-plats » cernés de Gauguin et de ses contours expressifs en même temps qu'il partage sa prédilection, pour la couleur qu'il recherche, des tons purs et intenses.

Ces exercices à la manière de Gauguin, de même que les études de plein air des Impressionnistes et leur contact direct avec la nature, lui montrent la voie, dans laquelle il s'engage. Il peindra clair toute sa vie.

De retour à Paris en 1897, il mène jusqu'à la guerre de 1914-18 une vie facile et large, pleine de fantaisie et d'insouciance. Il fréquente Francis Carco, Louise Hervieu, Marquet, Henri Matisse, Georges Rouault et Raffaelli, pour ne citer que quelques noms empruntés aux lettres et aux arts, et dans son atelier il réunit ses amis pour d'interminables discussions sur l'art et sur la littérature.

Il boude la peinture à l'huile, où il fait preuve d'une facture lourde et un peu molle. Son goût l'oriente vers l'aquarelle et vers la gravure, car dans l'une comme dans l'autre technique il manifeste un rare métier.

Il grave les portraits de Signac, de Luce, de Monfreid, d'Espagnat,



ROUX-CHAMPION. Vase en faïence (Musée de Chaumont)

Admirablement composée et traitée dans des tons clairs de pastel, avec une lumière très douce et très nuancée, cette aquarelle met en valeur les dons de Roux-Champion, qui traduit avec une grande sensibilité et avec un parfait équilibre des volumes un des beaux paysages des environs de Nice, où les derniers contreforts des Alpes viennent rejoindre le massif sauvage de l'Esterel.

Des villages, accrochés en des lieux escarpés ; des plaines, dont la nudité est rompue de cyprès et qui sont habituellement encadrées de collines; des champs d'oliviers, aux troncs noueux et aux branches tordues, tels sont ses motifs favoris sur la Côte d'Azur, qu'il abandonne définitivement en 1922 pour passer ses vacances en Haute-Marne, aux environs de Fays-Billot, à Pressigny, où il avait hérité d'une maison de campagne.

A Pressigny, qui est situé sur un plateau sans attrait pittoresque, Roux-Champion dessine les plaines environnantes et les villages de la région. Il est attiré aussi par des roulottes de forains et par de curieux épouvantails, qui protègent des jardins. Il ne recherche pas de lieux exceptionnels. Il n'y en a d'ailleurs pas dans le voisinage immédiat de Pressigny. Il n'est tenté par les forêts haut-marnaises, qui cependant ne manquent pas de caractère. Il se contente de reproduire des paysages simples, auxquels il sait donner une âme, des prairies, qu'aucun être vivant ne vient jamais animer, mais que ses dons de poète savent parer le plus souvent d'une note mélancolique.

Vers 1922 Roux-Champion se confectionne en effet un style, qui lui est très personnel et dans lequel il va travailler jusqu'en 1930. Ses paysages demeurent solidement construits, cependant l'emploi systématique du fusain ne donne pas toujours des effets vigoureux, mais parfois lourds. Ces belles ordonnances sont exécutées avec violence pathétique, qui semble en rapport avec un état d'âme particulier chez Roux-Champion à cette époque et qu'accuse encore l'emploi d'une palette acide. Il y a d'ailleurs je ne sais quel accent germanique dans l'aigreur et la dureté de son coloris. Nous sommes ici loin du soleil et de la belle lumière de Provence, avec une lumière indigente et pâle : celle de journées pluvieuses, et des ciels, chargés de nuages, dont les contours sont esquissés au fusain pour augmenter la tristesse profonde, qui se dégage de l'ensemble.

A cette troisième manière appartient une des aquarelles du Musée de Chaumont, exécutée en 1925. C'est une vue de l'église de Poinson-lès-Fayl.

Une rue, qui part du premier plan, s'incurve légèrement vers la droite. Elle est bordée par l'église, qui se présente de profil et qui occupe la partie centrale de la composition, puis par des maisons basses, couvertes de toits de tuiles à pente faible.

Tout l'intérêt du sujet se concentre autour de la tour carrée du clocher de la vieille église, flanquée d'une tourelle d'escalier et se détache sur un magnifique ciel bleu, traversé de nuages gris ; il est éclairé par une lumière parcimonieuse, au charme nostalgique.

***

En 1931, Roux-Champion a soixante ans. Il n'a jamais voulu admettre que pour vendre de la peinture il était indispensable de passer par l'intermédiaire des marchands de tableaux. Son caractère indépendant et ombrageux s'est toujours refusé à cette concession.

Ne voulant avoir aucun rapport avec ceux qu'il appelait les vautours, comme Raffaëlli, qui avait adopté la même attitude intransigeante, il a été progressivement mis à l'écart du marché de la peinture par ceux qui déterminent l'échelle des talents.

Le profane doit savoir qu'il y a des facteurs, qui entrent en jeu dans la confection de la renommée d'un artiste et qui sont absolument indépendants de sa valeur personnelle. Si vous ne savez pas donner un petit coup de pouce à la notoriété de votre vivant, vous risquez de tomber dans l'oubli malgré votre talent.

de Maurice Denis, d'Urbain, de Xavier Roussel, d'Emile Bernard, de Valtat et de Paule Gobillard, pour l'album, intitulé : « X peintres du XX• siècle », et préfacé par Arsène Alexandre (2).

Il fonde avec Raffaëlli la Société des graveurs en couleurs. Il donne même des cours de gravure, comme en fait foi une petite affichette, gravée au vernis mou et portant la mention : « Cours de gravure par Roux-Champion, peintre et graveur, 17, rue Rousselet », sur un paysage, qui mérite d'être décrit et qui montre l'habileté du graveur. Une plaine nue, dont la monotonie est rompue par deux arbres accolés, est dominée par un ciel nuageux. Il se dégage déjà une note triste de cet effet recherché de crépuscule (3).

Dans les aquarelles de sa première manière, qui s'étend de 1894 à 1906, soit jusqu'à 35 ans, Roux-Champion manque souvent de vigueur dans ses constructions et son coloris paraît anémique. Son art, tendu par des recherhes d'effets délicats, demeure hésitant tout en prolongeant le mouvement impressionniste.

***

En 1904, il découvre la Côte d'Azur et jusqu'en 1922 il passe une partie de l'hiver dans le Midi. De 1904 à 1911, il fait des séjours à Cagnes-sur-Mer, où Renoir s'est fixé depuis 1903. Des contacts assez étroits s'établissent entre les deux artistes. Roux-Champion, qui est son cadet de trente ans, admire Renoir sans réserve et subit dans ses aquarelles l'influence de son coloris si particulier.

Le vieux maître, intéressé à cette époque par des essais de sculpture, l'engage à faire de la céramique et il met à sa disposition le four, installé dans une dépendance de sa villa « les Collettes ».

Roux-Champion, aidé et conseillé par Renoir, qui possède plus que lui le sens de la plastique, s'initie à la technique de la poterie. Il façonne à la main la terre, qu'il prépare, la cuit, la recouvre d'un enduit, qui est un émail stannifère, puis la décore en posant des oxydes métalliques, qui sont habituellement le cobalt, le cuivre et l'antimoine et qui à la cuisson se transforment en bleus, en verts et en jaunes.

Par leur décor et par leur coloris les faïences de Roux-Champion s'inspirent de celles de Faenza et d'Urbino. Leur créateur leur donne des formes très variées, qui en font des objets aux usages domestiques les plus divers. Ce sont des vases, des pichets, des plats, des assiettes, des cache-pots, des jardinières, des encriers et des cendriers.

Le Musée de Chaumont conserve maintenant un exemple des recherches et des expériences de Roux-Champion céramiste. C'est un vase, vaguement cylindrique, au profil sinueux, et qui possède un col un peu haut, légèrement évasé, une panse en forme de bulbe et un piédouche, sur lequel il repose. Le décor est représenté par des rinceaux et des losanges sur la panse ainsi que par des bandes de couleurs sur le col et le piédouche.

A Cagnes Roux-Champion initie Renoir à la technique de la gravure et c'est chez lui que furent tirées les seules épreuves des rares œuvres gravées de son génial élève.

Après la guerre de 1914-1918 Roux-Champion, qui demeure toujours à Paris, reprend ses séjours sur la Côte d'Azur, mais, Renoir étant mort en 1919, il abandonne Cagnes pour Nice.

C'est de cette époque que date une des aquarelles du Musée de Chaumont : une vue du Mont-Chauve, près de Nice. Le premier plan est curieusement coupé par des piquets, reliés entr'eux par des fils de fer. Au-delà la vue s'étend sur des maisons en contre-bas, dont les toits à pente faible s'équilibrent d'une façon ingénieuse au milieu de palmiers. Quant à l'horizon, il est barré par des collines doucement modelées et dominées par le Mont-Chauve.

L'histoire de l'art peut nous fournir autant d'exemples que nous le désirons, pour confirmer cette remarque pessimiste, valable pour tous les domaines de l'activité humaine. Prenons un seul exemple.

Tandis qu'un certain nombre de peintres académiques de la seconde moitié du siècle dernier, qui connurent de leur vivant la vogue la plus tapageuse, sont aujourd'hui tombés dans l'oubli le plus complet, les lorrains Georges de La Tour et Claude Bellange, qui figurent maintenant parmi les grands peintres du XVII[e] siècle, ne sont appréciés à leur juste valeur que depuis une trentaine d'années.

Quoi qu'il en soit, Roux-Champion traverse à cette époque des heures difficiles et il doit se résoudre à abandonner Paris pour vivre désormais dans cette région, qui lui est chère. C'est ainsi qu'il se fixe en 1931 à Champlitte, où il possède une vieille maison, bien située dans le bourg et qu'il aménage avec beaucoup de goût.

Son choix est heureux, car Champlitte, vieux bourg franc-comtois à mi-chemin de Langres et Gray, tient de son site pittoresque et de nombreux vestiges du passé une personnalité et un caractère. Il est situé sur la rive escarpée du Salon, qui coule mollement au milieu de prairies. Les vieilles maisons se groupent autour du clocher moyenâgeux de l'église et du château, que de fervents amateurs d'histoire locale sont en train de transformer en musée.

Le séjour de Roux-Champion à Champlitte marque dans son art une période de plein épanouissement. Sa manière se transforme; à Pressigny, c'était un triste, à Champlitte c'est un tendre. Sa nature nerveuse, fine et sensible, semble y avoir connu la paix.

C'est dans les rues tortueuses de Champlitte, au bord du Salon, rivière paisible au cours égal, au milieu de champs sans grand relief ou à proximité des villages des environs, qu'il crée ses œuvres les plus harmonieuses.

Ses aquarelles, exécutées avec liberté et vivacité, témoignent d'un métier extrêmement habile, en pleine possession de ses moyens. De sa technique de l'aquarelle, qu'il complète à l'occasion par des rehauts de gouache, il tire des effets fluides, fins et nuancés, et des harmonies claires.

Ses paysages, qui témoignent d'un sens très profond de l'atmosphère, sont baignés d'une fine et fraîche lumière, qui n'est pas sans accents poétiques. Son art, très équilibré et très pondéré, tout en notations subtiles et délicates, est arrivé à sa maturité.

La vieillesse et la solitude ne peuvent empêcher Roux-Champion de peindre dans cette veine, jusqu'à la veille de sa mort, survenue à Vars (Haute-Saône), le 6 décembre 1953. Avec lui disparaît un artiste probe et sincère, dilettante et virtuose de l'aquarelle, dans l'œuvre duquel prévalut un très fort sentiment de la nature.

Son art, pondéré et sensible, n'est certes pas celui d'un novateur ; en rejetant toute audace il demeure fidèle à la notion du réel et en prolongeant le mouvement impressionniste il se lance dans la vraie tradition de l'art français, dont il possède les qualités essentielles. C'est à ce titre qu'il mérite de passer à la postérité.

Roux-Champion avait l'espoir que justice lui serait rendue dans l'avenir. Je suis persuadé, bien qu'il soit parti un soir d'hiver aussi discrètement qu'il avait vécu, que l'heure de l'équitable réparation sonnera pour lui. Du moins laisse-t-il en Haute-Marne quelques amis, qui veilleront à ce qu'elle soit même, si possible, avancée et qui entretiendront le culte de son souvenir.

Dr Henry RONOT,

Conservateur du Musée de Chaumont.

L'UNITE DE L'EXPRESSION CINEMATOGRAPHIQUE

AVERTISSEMENT

Le problème de l'unité de l'expression cinématographique est, filmologiquement, le problème le plus difficile à résoudre. Comment définir les règles de la composition du film? En vertu de quelle infaillibilité? Qui peut prétendre répondre de la nature de l'art du film et fonder cet art comme étant irréductible et incomparable aux autres manifestations esthétiques? Il faut une certaine audace au théoricien pour s'aventurer dans la recherche de la spécificité cinématographique.

Or, certains cinéastes ont eu cette belle audace. Car les arguments de l'artisan et du praticien doivent être passés au crible des méditations esthétiques. Trop de cinéastes travaillent sans connaître, ou sans chercher à connaître profondément la matière dont ils se servent par goût, par instinct, ou par talent. Il est donc significatif qu'un éminent réalisateur de ce siècle fut aussi le premier théoricien d'une esthétique du film : Eisenstein. C'est dans son « Film senses » que nous trouvons une tentative hardie de cette recherche d'un art encore jeune. Dans ce sillage, sur des points plus précis et plus nets, des théories se sont élaborées. Ce sont plus exactement des embryons de théorie, mais qui appellent immédiatement des corollaires pratiques (1), car, au cinéma, comme ailleurs, quand la théorie repose sur l'expérience, elle est capable d'ébranler les pratiques en cours. Ainsi, le métier réclame et engendre la théorie, et la théorie instruit et renouvelle le métier. Ensuite, il s'agit de faire en sorte, évidemment, qu'une technique et une pratique nouvelles enrichissent le contenu du film, ou du moins ne l'appauvrissent pas. C'est tout le délicat problème des rapports entre l'esprit critique, qui contrôle, et l'esprit de création, qui jaillit.

La nécessité des théories esthétiques du film étant dite, étant dite aussi la valeur efficace et pragmatique que doivent renfermer ces théories, disons maintenant ce que, pour notre part, nous avons voulu faire dans ces perspectives.

Repartant à la recherche totale de l'unité de l'expression cinématographique, notre utopie a été grande et nous avons cru remédier aux mille difficultés du problème de la manière suivante :

1) Nous avons volontairement recherché le schématique, au risque d'abandonner les nuances et les commentaires secondaires. Ce qui revient à dire que la théorie que nous donnons ici n'est pas vraie. Elle demanderait des assouplissements que le praticien peut donner.

2) Nous tenons compte du fait que les problèmes esthétiques du cinéma nécessitent, pour être traités, un vocabulaire approprié. Or, ce vocabulaire est en cours d'élaboration. Il est donc dangereux d'user de ses termes sans les définir. D'autre part, le schéma même de notre essai de démonstration exigeait une expression raccourcie. Pour ces diverses raisons, nous procédons souvent par définitions, ou par formules, taillées si grossièrement que la pensée peut paraître simpliste. Répétons qu'il ne nous semble pas possible d'affronter le problème de la spécificité du film d'une autre manière. Il s'agit d'aller à l'essentiel, sans détours, et d'énoncer des règles, même si la lecture de notre texte paraît aussi pénible que la lecture d'une grammaire.

3) Enfin, nous avons cherché à poser le problème de l'unité esthétique du film sur une triple échelle :
   — la création cinéastique,
   — la réalité écranique,
   — l'intelligence et la perception du film.

---

(1) La théorie la plus typique en ce genre est celle de M. Jean Germain, sur la « Musique et le film » (« l'Univers Filmique », p. 137, édition Flammarion) dont nous aurons à reparler.

En d'autres termes, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'abstraire le film réalisé au studio, le film projeté sur un écran et le film perçu dans une salle de spectacle par des spectateurs. Ce sont les trois données indissolubles du fait cinématographique. Notre théorie d'une esthétique du film prend donc racine sur l'ensemble des données de ce fait cinématographique, tout en visant à instruire quelque peu et avant tout le cinéaste.

POSITION DU PROBLEME

Admettons que l'œuvre d'art manifeste son unité dans la variété même des parties qui la composent. Cette unité de l'œuvre d'art pourrait être analysée ainsi : unité organique, intellectuelle et affective. L'unité organique, c'est la matière de l'œuvre d'art : pierre, argile, couleur, son, mot, etc... L'unité intellectuelle et affective, c'est le sens de l'œuvre d'art. Il résulte de ces données, que l'œuvre d'art possède :

a) une expression particulière, c'est-à-dire qu'elle implique une manière de traduire des idées, ou des sentiments avec une matière donnée,

b) une signification, c'est-à-dire les idées et les sentiments eux-mêmes, mais exprimés en fait,

c) des procédés de communication, c'est-à-dire des moyens d'atteindre la perception et l'intelligence.

Peut-être est-il, finalement, possible de trouver une cohérence entre l'expression, la signification et les procédés de communication ?

Au cinéma, il ne s'agit plus de réunir des éléments divers et variés, mais de mettre en branle des modes d'expression différents de nature. Il est donc facile de voir que la simple notion de variété dans les parties qui constituent l'œuvre d'art, est ici, considérablement dépassée. En effet, les modes d'expression dont le film se sert (mot, musique, effets plastiques), possèdent chacun et *ailleurs* des caractères définis. Quelle sera donc l'unité du film ? Le film n'est-il pas un mélange d'éléments esthétiques dû aux seuls procédés techniques ? Cela voudrait dire que le film ne possède pas d'unité organique particulière et de signification originale : simplement, il utiliserait tour à tour des modes d'expression en les prenant pour modèles. Il arriverait, tant bien que mal, à composer ainsi une histoire d'une cohérence relative. On perdrait alors toute chance de trouver la raison d'être du film. Il existe bien un discours verbal, ou un discours musical, mais il ne pourrait pas exister de discours essentiellement cinématographique. Bref, ce rapprochement, par les possibilités techniques du cinéma, d'instruments esthétiques différents, ne donnerait lieu à aucun changement qualitatif. Pourtant, n'avons-nous aucun moyen de reconnaître au film les caractères de l'œuvre d'art ?

On peut, évidemment, observer le spectateur. Prenons le spectateur de type normal, celui qui s'offre au film et se fait inconsciemment disponible. La passivité du spectateur au cours de la projection n'est plus à démontrer. Mais pourquoi cette passivité ne s'accompagne-t-elle pas d'une gêne dans l'intelligence du film ? Pourquoi le spectateur ne souffre-t-il pas de la composition hétérogène du film ? C'est que, précisément, le film est brutal. Il « distrait » le spectateur, c'est-à-dire qu'il tiraille son esprit en tous sens. L'utilisation alternée d'une forme ou d'une autre de récit, les sollicitations imprévues du mot, de la musique, ou de la plastique, contribuent (avec peut-être d'autres facteurs) au fait que, non seulement, l'intelligence est rendue malléable, mais tiraillée et brutalisée à son insu. Comment alors demander au spectateur d'être sûr des images et de la démarche du film ? En observant le spectateur, on ne sait comment le film a quelques chances de posséder en propre des caractères définis.

Pourtant, même si le spectateur n'en souffre pas, la composition hétérogène du film ne peut pas être mise en doute.

Nous croyons pouvoir constater qu'il existe deux problèmes distincts: le problème des emprunts aux autres arts dans la manière de composer le film et le problème du rapprochement organique des modes d'expression utilisés. Dans le premier cas, le film emprunte, par exemple, un éclairage

à la peinture (1) ou un style à la littérature. On mime simplement ici une manière de donner un sens au contenu. Dans le second cas, on engage toute la question des rapports entre les matières des modes d'expression employés. Ainsi, nous ne perdons pas de vue la recherche de l'unité organique et de la signification originale du film. Nous nous demandions tout à l'heure si le film était un mélange, c'est-à-dire, si nous retrouvions en lui les caractères de ses constituants et rien d'autre. Nous nous demandons maintenant s'il est une combinaison, c'est-à-dire si les caractères de ses constituants disparaissent pour faire place à des caractères nouveaux. C'est, en effet, le même problème : il est essentiel.

L'observation du spectateur ne nous a pas renseigné sur lui, il serait peut-être bon d'observer le film lui-même, tel qu'il se présente couramment. Il apparaît tout de suite que le mode d'expression utilisé dans la composition du film garde certaines de ses particularités. Le film est alors marqué, dominé, contrarié par ce mode d'expression. C'est ainsi que nous pouvons reconnaître des films à caractère théâtral, littéraire, plastique, ou musical.

Le cinéma à caractère théâtral ne parvient pas à concilier le naturel filmique et le conventionnel théâtral. Le film représente un univers changeant, comme dans la réalité, où les évènements occupent le même temps qu'ils occuperaient dans la réalité, où les événements encore ne sont pas imaginés, mais perçus concrètement, etc... Pour mille raisons de cet ordre, le spectateur de cinéma exige le naturel et ne consent pas au jeu des conventions théâtrales : gestes exagérés de l'acteur, déclamation forcée, décor stylisé, etc... C'est ainsi qu'un film à caractère théâtral méconnaît ses possibilités plastiques : l'objet est statique et son rôle dans l'action est pratiquement inexistant. Un tel film méconnaît également son pouvoir de pluralité spatiale. Dès lors, le discours verbal se substitue à la construction visuelle. Nous retrouvons ainsi un autre mode d'expression, qui contrarie le film : le discours littéraire. Celui-ci rapporte des événements imaginaires (non perçus) qui se déroulent hors des images perçues. Il prive donc les images filmiques d'action concrète. Sur une plastique qui se fige et languit, le discours littéraire se développe à l'excès (2). Le spectateur supporte mal d'imaginer une action extérieure à l'image qu'on lui présente et dont il doit se détacher. Ainsi, le film, profondément marqué du conventionnel théâtral ou de l'imaginaire romanesque, ne parvient ni au naturel, ni au concret qui semblent lui être réservés.

D'autre fois, le film possèdera un caractère plastique. L'image aura été composée d'un point de vue statique. Objets, accessoires, lumières délicates, décors somptueux ou fééeriques, toutes ces richesses plastiques forceront à la contemplation. Mais cet immobilisme, proche de la peinture, deviendra vite intolérable, puisque le film ne fournit jamais le temps nécessaire à la contemplation des images. Ainsi, marqué par le théâtre ou la littérature, le film ne parvient pas à exploiter ses ressources du naturel et du concret qu'on attend de lui. Mais, marqué par la plastique, il ne parvient pas à exploiter les ressources du dynamisme qui semble lui être exigible. Ajoutons, enfin, que si la démarche du film est avant tout musicale, la construction visuelle n'est plus qu'un support. Si le spectateur s'y fixe, c'est aux dépens de la musique, si le spectateur s'en détache c'est aux dépens de l'image. On a maintenant une vue d'ensemble grossière: la composition hétérogène du film met en relief un certain malaise de la pensée et de la création cinéastiques. On ne peut même pas conclure que le film est un mélange d'instruments esthétiques. En effet, si le film est un mélange ses constituants demeureraient inchangés. Or, rendus filmiques, ils semblent perdre leur force et leur originalité. Le décor stylisé du théâtre a une valeur suggestive à la scène; à l'écran, il est factice.Le discours littéraire est gêné par l'image concrète ou consent à faire pléonasme avec elle. Le film à caractère plastique ne remplace pas un tableau. Ainsi, non seulement, le film ne semble pas introduire à une

(1) Cocteau baignera, par exemple, toute une séquence dans une lumière à la Vermeer.

(2) On reconnaît ici l'erreur du cinéma asservi par les scénaristes, dans les années que nous vivons.

esthétique nouvelle, mais il nie les possibilités initiales des modes d'expression qu'il utilise. A l'analyse de ce malaise, on note seulement quelques impératifs du film, entre autres, la nécessité d'une action naturelle, concrète et dynamique.

Ce malaise ne peut d'ailleurs s'étendre si largement dans la pensée cinéastique sans atteindre le spectateur. Nous savons la malléabilité de celui-ci au cours de la projection. Nous savons qu'il ne souffre pas de la composition hétérogène du film. Ceci, d'ailleurs, parceque le film n'est jamais marqué et dominé par tel ou tel mode d'expression, d'une façon aussi nette et aussi schématique que nous venons de l'indiquer. Quoiqu'il en soit, le spectateur s'impose fréquemment une sorte d'analyse sur lui-même après la projection d'un film. Il tente par là de redécouvrir le sens du film. Or, cette analyse semble d'autant plus nécessaire et d'autant plus difficile que le film possédait un caractère lâche et hétérogène dans sa composition.

Certaines attitudes délibérément critiques, qui tentent d'apprécier la nature du film, pourraient être observées à leur tour. Elles estiment que des expressions littéraires, plastiques, sont cinématographiques par anticipation et subliment le cinéma en tant qu'aboutissement esthétique. Inversement, on ramène le cinéma à un procédé technique qui emprunterait aux modes d'expression antérieure à lui une expression sans nouveauté. Il y a là une différence de perspective, mais l'attitude analogique est la même : on considère toujours dans une dépendance étroite l'évolution des modes d'expression et le cinéma. Les analogies sont de toutes espèces : littéraires, grammaticales, plastiques, musicales.

Une autre attitude critique consiste à faire le compte des différences et des ressemblances des moyens d'expression ; suivant que les unes ou les autres l'emportent, la chance de connaître les moyens esthétiques propres au film se découvre ou se perd.

Nous avons moins à juger la valeur de ces attitudes critiques qu'à constater leur existence : celle-ci, en effet, semble bien être une conséquence du malaise général. Pourtant, nous croyons pouvoir dire que des comparaisons sont possibles au niveau du problème déjà signalé, des emprunts aux autres arts dans la manière de composer un film. Mais l'on ne touche qu'indirectement le cœur du problème de la nature du film, on ne répond surtout pas de la matière de l'expression cinématographique (4). Nous sommes ainsi amené à poser ce problème essentiel en ces termes :

1) Comme l'œuvre d'art, le film a-t-il une MATIERE PROPRE (une unité organique)?

2) Le film a-t-il une UNITE intellectuelle et affective ORIGINALE (une signification générale ferme)?

3) Le film a-t-il une COHERENCE entre son expression, sa signification et ses procédés de communication?

LE CINEMA SYSTEME LOGIQUE

Tout d'abord, qu'est-ce que l'image filmique?

Joseph Plateau, après des recherches sur les illusions d'optique, définit ainsi le principe scientifique de l'image filmique : « Si plusieurs objets (5), écrit-il, différant entre eux de forme et de position, se montrent successivement devant l'œil pendant des intervalles très courts et suffisamment rapprochés, les impressions qu'ils produisent sur la rétine se lieront entre elles sans se confondre, et l'on croira voir un seul objet changeant graduellement de forme et de position ». Et avec un appareil sommaire (un disque fenêtré), Plateau décompose et recompose

---

(1) Il est évident que le cinéma ne'st pas né de rien et qu'il se fonde largement sur des siècles de recherches et de pratiques esthétiques. Mais s'il présente des analogies avec les autres arts, il ne peut être réduit à ces seules analogies.

(1) Texte cité par M. Georges Sadoul dans son « Histoire Générale du Cinéma ». Tome I, page 17 (Denoël ,éditeur).

le mouvement à partir d'une série d'images fixes. Le cinéma moderne consiste, dès lors, en l'application de ce principe optique à la photographie.

On peut tirer de là quelques remarques. On peut dire tout de suite ce que l'image filmique n'est pas : une simple addition d'images. Et l'on peut examiner de plus près ce qu'elle est. D'une façon générale, une succession spatiale sur la bande pelliculaire se traduit à la projection, dans une succession temporelle. Précisons que l'image filmique possède ainsi deux états distincts : l'état pelliculaire et l'état écranique. L'état pelliculaire porte les structurations spatiales fixes de l'image. L'état écranique c'est l'image de synthèse projetée, ou encore l'image où les structurations spatiales pelliculaires sont unifiées. Ce qui importe, c'est le passage de l'état pelliculaire à l'état écranique. Celui-ci réalise une intégration de structurations spatiales pelliculaires. Il faut entendre, par intégration, l'ensemble des phénomènes en évolution qui parviennent à constituer un type de réalité défini. Or, ce qui est diffus et en évolution pelliculairement est organisé et défini écraniquement. L'image filmique possède bien par là une réalité d'un type nouveau.

Cette réalité nouvelle s'accompagne d'une perception nouvelle. C'est à cela que va tenir la puissance de l'image filmique. Le contenu de l'image peut varier : on peut voir des mineurs peinant au fond d'un puits, des héros d'une légende médiévale, un événement historique, ou une féerie. La nature concrète de l'image et la perception qu'elle suppose restent invariables (dans leurs lois générales, du moins).

Nous venons de dire ce qu'est l'image filmique. Il faut dire maintenant ce que sont plusieurs images filmiques reliées entre elles. On a souvent noté que le film était limité dans sa simultanéité scientifique (il ne peut montrer plusieurs lieux dans une image) et limité dans sa succession (il montre en une heure ou deux des événements qui durent virtuellement des années). Ainsi, le film organise des alternances qui sont censées reproduire une histoire, dont le temps est successif et analytique. (Notons que, déjà, nous trouvons en germe ici toute une esthétique). Mais, que dire des images filmiques, du point de vue de la loi d'intégration? Nous savons que dans une image filmique, l'intégration des structurations spatiales pelliculaires fournit l'image écranique de synthèse, que nous percevons. Aussi, quand une suite d'images filmiques sont reliées dans une bande pelliculaire continue, nous percevons d'une façon continue une suite d'images écraniques de synthèse. Il n'est guère possible de saisir le point limite où le film passe d'une image écranique de synthèse à une autre image écranique de synthèse. Cela revient à dire que l'image filmique en projection, ou projetée, placée dans un ensemble d'images filmiques, n'est pas isolable de cet ensemble; l'intégration des images filmiques est donc continue. C'est la raison, notamment, pour laquelle cette intégration d'images rend RIGOUREUSEMENT HOMOGENES LE CONCRET ET LE DYNAMISME DU FILM.

En définitive, le principe de Plateau, précisé par la loi d'intégration des images, nous amène à considérer le film comme un système logique, autonome et neuf. Ce système logique se caractérise par l'analyse et la synthèse espace-temps qu'il réalise, et le type de réalité nouveau auquel il nous introduit. Ainsi, la réalité écranique, ou plus généralement si l'on préfère, la réalité filmique, est une réalité singulière, parce qu'elle est postérieure au réel et antérieure au concept. Elle est postérieure au réel par sa matière scientifique et sa technique. Elle est antérieure au concept puisque l'idée ne peut surgir avant l'image concrète. C'est dans cette perspective que nous étudierons maintenant les moyens esthétiques propres à cette réalité singulière et les moyens esthétiques qu'elle emprunte à d'autres modes d'expression. Les moyens esthétiques propres au système logique filmique seront : le montage, les mouvements de caméra et le pathétique des objets filmiques. Les moyens esthétiques que le film empruntera aux autres modes d'expression seront avant tout : le discours verbal ou littéraire et la musique.

LES MOYENS ESTHETIQUES PROPRES AU FILM.

Le montage.

Le montage est un assemblage intentionnel d'images photographiées séparément les unes des autres. Le montage est ainsi une construction technique : il s'agit de construire une bande pelliculaire continue ; il est aussi une construction esthétique puisque les images se réfèrent les unes aux autres. Les intentions de toutes ces images forment un tout cohérent. On trouve la teneur de ces intentions dans l'expression du montage d'une part, et dans la signification du montage, d'autre part.

Etudions d'abord le premier cas. Le film peut simplement chercher à traduire la simultanéité temporelle de plusieurs événements. Il nous montre successivement un lieu puis un autre, mais l'alternance des images n'a pas même besoin d'être rapide, pour que le spectateur comprenne la simultanéité temporelle des actions représentées dans chaque lieu.

Le film peut traduire aussi la pluralité temporelle. Notons tout de suite que le temps de l'image est TOUJOURS AU PRESENT DANS SON IMMEDIAT. Le film peut évidemment suivre le temps successif normal de son développment et son récit demeure alors au présent. Mais où les intentions du montage se compliquent, c'est au moment où le film cherche à convertir le temps présent immédiat de l'image en un temps passé ou futur dans l'INTELLIGIBILITE de celle-ci. C'est d'abord la plastique qui se charge de la conversion du temps de l'image. On peut voir, par exemple, successivement à l'écran une assemblée du sénat romain, une assemblée de notables au Moyen-Age, une assemblée moderne. La plastique, à l'aide des décors, des costumes, des attitudes bien caractérisées, permettra ces bonds dans le temps. Les différents contenus des images sont rapprochées ici comme dans un heurt. Dès lors, la part active du spectateur au cours de la projection est importante ; c'est grâce à des connaissances antérieures et extérieures au film que le spectateur saisira le temps de l'action représentée. La seule plastique est cependant limitée dans son pouvoir de réversibilité du temps filmique : elle exige trop du spectateur. Le film est donc amené à utiliser le discours verbal. C'est celui-ci qui indiquera le temps de l'action. Avec lui et du même coup, la participation active du spectateur à la recherche du temps est appauvrie, mais l'utilisation même de la pluralité temporelle du film est assouplie. Quoiqu'il en soit, le film doit être considéré ou comme un présent simple ou comme un présent historique. Dans le présent simple, le présent immédiat de l'image correspond au présent réel de l'action qu'elle représente. Le présent historique résulte du présent immédiat de l'image et du temps autre qu'elle comporte dans son intelligibilité. Nous devinons déjà la richesse esthétique de ce présent historique du film : le spectateur contemple présentement des actions passées ou futures.

Parmi les intentions dans la signification du montage, on pourrait d'abord retenir un montage de situation. Ce montage prépare, noue et précise l'action. Aucun art ne possède comme le film ce pouvoir de situer une action, car le concret des images ne donne pas seulement les éléments indispensables à la compréhension de celle-ci, mais il se charge du même coup d'un luxe de détails hyperboliquements significatifs. Un tel montage procède soit par une maïeutique contrastée, soit par une maïeutique lente. Dans le premier cas, en effet, l'amarrage de l'action se fera en quelques images et les concepts suscités par ces images seront contradictoires et nombreux (6). Dans le second cas, les images ne feront que développer les différents aspects d'un thème unique. Le montage de situation renvoie chaque fois, cependant, à ce centre d'intérêt qu'est l'événement majeur. C'est pourquoi la signification profonde de ce montage ne se révèle qu'à la manifestation de l'événement lui-même.

Le montage de situation se complique souvent du montage d'atmosphère. Il faut entendre par montage d'atmosphère une notation poétique

---

(1) Cf. l'excellent amarrage du récent « Air de Paris » de M. Carné.

visuelle qui se greffe à des actions secondaires. Ce montage se libère du montage de situation, perdant ainsi le rôle explicatif qui revient à ce dernier. Exemple : un paysan marche sur un chemin bordé de champs clos (action secondaire du film); un oiseau au duvet ébourriffé par le vent repose sur une clôture (notation poétique). Cette dernière image n'est, en effet, pas motivée par la logique dramatique ; elle est gratuite. Pourtant elle parle du lieu, de l'homme et de l'action essentielle du film. C'est la raison pour laquelle le montage d'atmosphère possède toujours un mélange d'hostilité et d'échanges entre une certaine volonté de se confondre à l'action et sa valeur de notation poétique indépendante (7).

Il est un autre montage bien connu : le montage métaphorique. Nous ne rappellerons pas qu'en littérature, il suffit qu'un mot concret traduise une réalité abstraite pour qu'il y ait métaphore. On dira donc la « rapidité » de la pensée, par exemple. Non seulement on n'utilise pas le comme, mais l'idée même de la comparaison qui existait initialement s'est appauvrie et évanouie à l'usage. Or, strictement, la métaphore est une comparaison dont le terme moyen est supprimé. Le montage filmique réalise parfaitement cette définition; les images sont mises en parallèle et en équivalence. Entre cet éclatement de bourgeons, l'envol de ces oiseaux et l'étreinte de ces amants, il y a bien une identité affective. Plusieurs images qui sont ainsi montrées successivement (et sans terme moyen) forment un système comparatif abstrait. Le spectateur accède directement à la puissance de ce système métaphorique.

Il va de soi que cet inventaire des intentions du montage est très incomplet. Au reste, toute les intentions signalées ici peuvent se rejoindre ou se mêler dans le même montage. Il est difficile alors de délimiter leurs influences exactes. Nous voudrions pourtant signaler que toutes les intentions du montage, soit dans son expression, soit dans sa signification, posent le problème des catégories esthétiques du film. L'épopée et la psychologie, par exemple, sont antérieures au film, mais le film ne possède-t-il pas une nature épique ou ne donne-t-il pas des possibilités nouvelles à la psychologie ? A l'épopée le film permet la réversion du temps et la pluralité des lieux. Le film dira alors la légende des siècles passés ou se fera prophétique (qu'on se souvienne ici de la valeur du montage comme présent historique). Le montage permet aussi à l'épopée d'user abondamment des métaphores, dont l'homérisme sera d'une extrême pureté... L'œuvre de Griffith ou les plus belles œuvres de l'Ecole Soviétique sont riches de films proprement épiques. A la psychologie, le montage permet de saisir l'être dans toute son épaisseur dramatique : le présent est directement et concrètement axé sur le passé, dans la vie d'un même personnage, (cf. « Le Jour se lève »). C'est dire que le médiat et l'immédiat psychologiques sont enfermés dans le même horizon filmique. Nous y reviendrons.

Quoiqu'il en soit, les intentions du montage se présentent comme un symbolisme, puisque toutes les images forment un système de références. Quelle est la nature de ce symbolisme ?... « Le symbolisme du film, écrit M. Cohen-Séat (8), est en quelque sorte à rebours. Les symboles s'y montrent d'abord comme des réalités ; il n'est pas question par conséquent, d'en user suivant la définition du symbole, sans songer EXPRESSEMENT A CE QU'ILS REPRESENTENT. Par contre, la présentation de ces réalités, leur organisation, est de nature symbolique. On y découvre des rapports établis qui « représentent » des formes du langage ou du discours, symboliquement, sans qu'il y ait à songer expressément aux termes qui sauraient les exprimer. C'est la raison, notamment, pour laquelle l'effort révélateur du spectateur qui cherche à se traduire peut être identifié avec toutes ses caractéristiques : ce n'est pas celui qui consiste à transposer d'une langue dans une autre;

---

(1) On pourrait se livrer ici à une longue analyse des différents emplois, fort subtils, du montage d'atmosphère, qui irait de la poule picorant le fumier dans « La Moisson » (Poudovkine) au bâteau en papier oublié dans une flaque d'eau, dans « Les Diaboliques » (Clouzot).

(1) Cf. « Revue internationale de Filmologie », oct. 1948, P. 245. (Presses Universitaires de France).

c'est, sur une matière de richesse et de solidité, l'approche même du langage. La stylisation, la convention proposée, l'INTENTION du système détermine à la fois un appauvrissement intrinsèque (le système n'est plus libre de signifier tout ou n'importe quoi de ce qu'il contient) et un enrichissement de relations (la valeur communicative est accrue, l'intelligence dirigée en va plus directement et plus précisément) ».

Car le symbolisme du film réclame une initiation à ses signes et à son message. L'initiation aux signes concrets (fournis par chaque image du montage) est directe. Par contre, l'initiation aux idées et aux sentiments que les signes contiennent est plus ou moins lente. Ou, si l'on veut, tandis que l'initiation aux signes est directe, l'initiation au message général est indirecte. C'est dans ce message, en effet, que résident les intentions souvent complexes.

Plusieurs conclusions s'imposent. La première est valable pour l'esthétique du film en général : la démarche analytique du film parvient à une synthèse dans son intelligibilité. D'autres conclusions concernent l'esthétique du montage en particulier. Pour comprendre telle image du montage, le spectateur doit parfois se référer à des données antérieures complexes ou attendre de prochains signes. L'initiation indirecte au message général, signalée plus haut, veut donc dire pratiquement que l'intelligence du spectateur peut rester en deçà des intentions du film ou ne pas épuiser leur richesse. Ceci est vrai pour une autre raison. Reprenons l'exemple du montage métaphorique que nous avons donné. L'envol des oiseaux ne signifie rien d'autre en soi qu'un envol d'oiseaux. Prise isolément, ou encore d'un point de vue statique, cette image représente une sorte de rupture dans la vision d'ensemble. Chaque image du montage possède de cette façon une valeur intrinsèque, dont la signification est précise et particulière, avant de posséder des rapports généraux avec les autres images. Ainsi, d'une part, le système d'intentions peut être complexe et subtil. D'autre part, chaque alternance revendique l'indépendance de son concret et de sa signification. Pour ces deux raisons, le montage s'efforce d'*entraîner* l'esprit du spectateur dans le courant d'échanges des alternances. Il parvient à cet entraînement pour une première raison bien simple : la bande pelliculaire est continue, donc la perception écranique du discours filmique l'est aussi (cet univers est homogène dans son concret et son mouvement). Ensuite parce que l'effort de communication du cinéaste s'est traduit dans une unité d'intentions rigoureuse.

Pourtant, ce symbolisme du film et l'initiation qu'il suppose vont-ils demeurer inchangés avec l'utilisation d'un autre moyen esthétique: les mouvements d'appareil ?

(*A suivre*).

Jean-Emile JEANNESSON,
Diplômé de l'Institut de Filmologie.

PARIS

Jeune étudiante recherche à Paris une famille acceptant de l'héberger (chambre, et éventuellement repas); accepte très volontiers soins et surveillance de très jeunes enfants. Se perfectionne en anglais. Parle couramment italien. — Ecrire aux Cahiers Haut-Marnais.

COURRIER DES CHERCHEURS

Inscription de l'église de Dampierre (1)

Notre initiative, trop tardive à notre goût, de la création d'un *Courrier des chercheurs* nous a valu soudain une correspondance particulièrement élogieuse et riche. Cela nous a causé surprise et joie. Remercions donc, et continuons.

Correspondance abondante, surtout au sujet de l'*Inscription de Dampierre.* Citons entre autres MM. Bourotte (Chaumont), l'Abbé Maire (Bassoncourt), A. Morin, sous-bibliothécaire (Troyes), et notre ami René Robinet archiviste en chef des Ardennes, qui a bien voulu nous adresser copie de l'étude de J. Villette : *Les tremblements de terre dans les Ardennes et les régions voisines*, in *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. 12, 1904-5, p. 33-61.

Autre bibliographie : *Gazette de France*, nouvelles ordinaires de 1682, p. 298. — *Journal des Scavans*, 1er Juin, 1682 ; *Le Mercure Galant*, 1682. — *Mémoire de l'Académie de Dijon*, 1761, t. VI ; *Histoire des météores*, t. VIII, p. 495 ; — *Revue de Champagne et de Brie*, 1878, t. IV, p. 137 (Draguignan) ; — *ibid.*, t. XI, 1881, pp. 206 et suiv. ; *Annuaires de la Haute-Marne* : de 1808, p. 552, *de Carnandet*, p. 429, etc...

En résumé, sur le tremblement de terre, une foule de renseignements curieux, pittoresques, précis, pour le 12 mai 1682, et pour tout l'Est et le Nord-Est français d'aujourd'hui : églises écroulées, maisons secouées, panique en pays langrois, jaillis du sol, misère et pauvreté, terreur de la fin du monde (F.D.M. ?). Etc...

En ce qui concerne toutefois le sens des initiales, F.D.M.D.R. gravées sur la pierre (Dampierre), aucune explication n'a pu être donnée jusqu'ici. Le mystère reste entier.

J. G.

BIBLIOGRAPHIE HAUT-MARNAISE

— Ch. C. Petit. *Les grandes orgues de l'église Notre-Dame de Saint-Dizier*, in *L'orgue*, nos 68-71, revue trimestr., Paris, Floury, 1953-1954.

— Dom Guillou, o. s. B., *Le chevet cistercien ou presbyterium d'Auberive*, 4 pp. in-8.

Men of Letters and Lettres de cachet *in the Administration of Cardinal Fleury* (reprinted from The American Historical Review, Vol. LX, N° 1, October 1954) par le professeur Arthur M. Wilson, spécialiste de Diderot, correspondant des Cahiers haut-marnais.

ON DEMANDE :

ST-URBAIN : Tous ouvrages sur l'abbaye et le village.
Henri FEVRE : Tous romans ou manuscrits.
Clément MACHERET : « Journal », Langres, 1880.

Faire offres aux « Cahiers ».

(1). Voir C.H.M. N° 39, p. 208.

BERTRAND DE POULANGY

En réponse à la question posée (C. H. M. n° 39, p. 208), voici la très intéressante précision apportée par M. le Comte de la Bruslerie, qui ajoute : « Si cet écuyer était originaire de Poulangy et avait de la famille près de Sens, il était désigné pour faire traverser la Champagne à la petite troupe ».

Bon de Polangis (ou Polangy) et Florence son épouse cités le 24 Mai 1492 à Sens (Gron près de Sens).
Claude de Polangis, archer en 1575 de la Compagnie « d'homes » d'armes du duc de Mayenne.

---

1) Bon de Polangis vivant l'an 1603. Seigneur des Epenards, d'Etigny, et de Serrillye époux de Jeanne Baltazar d[lle] de Vaufouran (St. Julien du Sault).

2) Hubert de Polangis, l'un des 200 chevau-légers de la Garde du Roy épousa Antoinette Mauljean qui mourut le 4-10-1681 âgée de 77 ans.

3) Jean-Baptiste de Polangis, écuyer né le 24-5-1648 ; chevau-légers épousa Perette de Blénon le 13-2-1692.

4) Marie Françoise de Polangis née le 5-4-1693 épousa le 23-4-1709 Claude François de Jussy (Auxerre) aussi chevau-légers.

5) Marie-Anne de Jussy née le 28-10-1714 épousa Claude Thiérriat (l'ainé) Baily de Rovoville et Echevin de Courtenay dont le fils épousa à Joigny Marie-Anne Piochard de La Bruslerie.

Les armes Polangis ne nous sont pas connues :

— Baltazar : de gueules à un chevron d'arg. accomp. en chef d'un croissant accost. de deux étoiles de six rais et en pointe d'un lion le tout d'arg.
Roch Baltazar était le petit-fils de Jeanne de Beaujeu. Et allié aux Maulmirey - Taveau - Piochard - Lescagne et Juvenal des Ursins.

— de Blénon (Courtenay) : d'azur au chevron d'or accomp. de deux mouchetures d'hermine de même et en pointe d'une gerbe aussi d'or.

— de Jussy : d'arg. à l'arbre de sinople acc. de deux lions de gueules affrontés, le tout sur une terrasse de sinople.
Martin de Jussy cité dans l'Auxerrois dès 1188.

— Thiérriat : d'hermine tranché d'arg. à deux trèfles de sable posés en face, à la bande engrelée de gueules, chargée d'une molette d'or brochant sur le tout.
Henry de Thiérriat d'Espagne, Vte. de Saint-Philibert. Lt. d'une Cgnie d'ordonnance, envoyé par François 1[er] en 1518 à Charles Quint, Roy d'Espagne, lui sauva la vie en fendant la teste à un mors qui était près de lui décharger un coup de hache. Le Roy lui donna le surnon d'Espagne, ce qu'il confirma étant devenu Empereur.

— Piochar de La Bruslerie (Joigny) d'azur à trois étoiles d'arg. deux et une, écartelé ; de gueules à un aigle d'arg. les ailes étendues (par concession et transmission des armes Joinville Ctes de Joigny) et sur le tout d'or à une bande de gueules (Ligne).

C[te] de LA BRUSLERIE.

Imprimerie de l'Est. — Chaumont. Le Gérant : J. GIGOT.
Dépôt légal 1er trimestre 1955

SOMMAIRE

Couverture. **Roux-Champion.** Joueur de guitare, eau-forte (Musée de Chaumont).
Adresse. (*J.-G. G.*)

Pages

SCIENCES.

La Collection paléontologique de E. Babeau du Musée Saint-Didier de Langres. (*G. Gardet*) 1

SCIENCES HISTORIQUES.

Guide pratique des Archives de Haute-Marne. (*J.-G. Gigot*)
Plan du Guide pratique 3
I. Missions du Service des Archives 5
II. Historique des Archives. 1. Tableau des archivistes 8
2. Historique des locaux des Archives 10
3. Conditions des déménagements et de la réintégration 27
Aménagement : RONEO 32
Microfilm : SERTIC 34

Histoire locale : Crimes et morts suspectes aux pays d'Amance. (*L. Forgeot*). 35
Bénédiction d'une cloche à Droyes. (*J. G.*) 37
Livres de raison (exposition). (*J. G.*) 37
Le Curé Baudard et la Révolution dans le Bassigny. (*G. Loberot*) 38
Veilles : Hiver 1788. (*L. Forgeot*) 44
Personnages célèbres de Haute-Marne : Louise Michel, Philippe Lebon, Paul Claudel. (*J. G.*) 44
Cent cinquantième anniversaire de la mort de Philippe Lebon. (*J. G.*) 45

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES.

Revue des A. T. P. (*J. G.*) 46
Soins capillaires (Amance). (*L. Forgeot*) 46
Bannissement pour sorcellerie. (*L. Forgeot*) 47
Saints populaires et guérisseurs. (*L. F.*) 47
Bibliographie A. T. P. 47
Langres (*F. Claudon*) 47
Traditions et coutumes de la cavalerie française 48

LETTRES.

La Noire (*Jean-Martin Sathorgne*) 49
Te souviens-tu... (*Jean Robinet*) 55

ARTS.

Jean Le Clerc et l'Adoration des Bergers du Musée de Langres (*F.-G. Pariset*) 56
A propos de l'exposition Tasset au Musée de Dijon. (*A. Garnier*) 60
Un grand artiste d'origine chaumontaise trop peu connu : Le peintre Roux-Champion. (*Dr H. Ronot*) 62
L'unité de l'expression cinématographique. (*Jean-Emile Jeannesson*) 71

COURRIER DES CHERCHEURS.

Dampierre : Inscriptions 79
Bibliographie haut-marnaise 79
Bertrand de Poulangy. (*Comte de la Brusterie*) 80

41 2er TRIMESTRE 1955



Gérard SCHLOSSER : SCÈNE DE LA VIE PAYSANNE

ES CAHIERS AUT_MARNAIS

Prix de ce numéro : 200 francs

:teur-Gérant : J.-G. GIGOT Boite Postale 52, CHAUMONT

ADRESSE

Ami Lecteur,

Voici venu, avec les vacances, le 2e « Cahier » de 1955.

Il prend la suite du précédent, tout simplement.

D'abord, nous poursuivons la présentation de l'aménagement du Service des Archives *où sont nés les « Cahiers ». La riche correspondance que nous a valu la précédente étude nous a montré que les problèmes posés en Haute-Marne dans ce domaine intéressent non seulement des chefs de Services et directeurs d'entreprises français, mais aussi bien des étrangers.*

La question du microfilm *est, elle aussi, susceptible d'un intéressant débat, avec ses applications !*

Une étude très courte certes, mais d'importance capitale pour l'histoire administrative des pays haut-marnais délimite le ressort du bailliage de Chaumont, *au XIVe siècle.*

Puis toute la période révolutionnaire s'éclaire, d'ailleurs tristement, avec l'histoire de l'Abbé Blanchard *et celle du* marquis de Bologne, *due à la plume remarquable de Jean Martin-Salhorgne, histoire que précisent les notations naïves du* Journal de St-Urbain.

Un peu de folklore pour faire sourire, avec Léon Forgeot, de Guyonvelle.

Puis l'annonce d'une initiative de ce Ciné-Club de Chaumont, *créé et animé par le dynamique et infatigable Directeur de la Jeunesse et des Sports, M. Harvois, à qui la jeunesse haut-marnaise doit toute sa gratitude pour un dévouement sans bornes.*

Enfin, dans le cadre des activités et missions rentables de l'Archiviste, nous publions le bilan de notre action dans le domaine du Tourisme en Haute-Marne.

Que ce Cahier vous plaise au milieu de vos vacances, que nous vous souhaitons ensoleillées et heureuses.

J. G.

Prix : 200 frs **REVUE TRIMESTRIELLE** **Abonnement annuel : 500 frs**

Directeur-Gérant : Jean GIGOT

(Déclaration Registre Inscr. N° 21.429)

PAS DE CHÈQUE BARRÉ — Etranger : 1.000 frs

C. C. P. Châlons-sur-Marne 92-90 (Cahiers Haut-Marnais, Chaumont)

B. P. 52, Chaumont

SCIENCES HISTORIQUES

GUIDE PRATIQUE DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE

(Suite)

A la suite de la publication de notre précédente étude sur les Archives de la Haute-Marne, nous avons reçu un courrier abondant, et plein d'intérêt, qui témoigne de l'utilité d'un pareil bilan (1).

Aujourd'hui, nous poursuivons donc cette étude, nous consacrant plus particulièrement à l'aménagement des locaux *et à l'*équipement technique *du Service des Archives. (V. notre PLAN, C.H.M., p. 3).*

III

AMENAGEMENT DES LOCAUX

Ainsi, grâce à la bienveillante autorité de M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France, grâce à la compréhensive activité de M. Edgard Pisani, alors Préfet de la Haute-Marne, grâce enfin à l'esprit de décision unanime du Conseil général, et aux démarches précieuses de M. Jean Masson, député-maire de Chaumont, ancien ministre, le *Service des Archives de la Haute-Marne* dispose désormais d'un local moderne adapté dans l'ensemble à ses nécessités.

Certes il reste encore à parfaire cette adaptation, mais nous avons foi en des décisions favorables absolument définitives, dans un avenir prochain.

***

1. PLAN DES LOCAUX D'ARCHIVES.

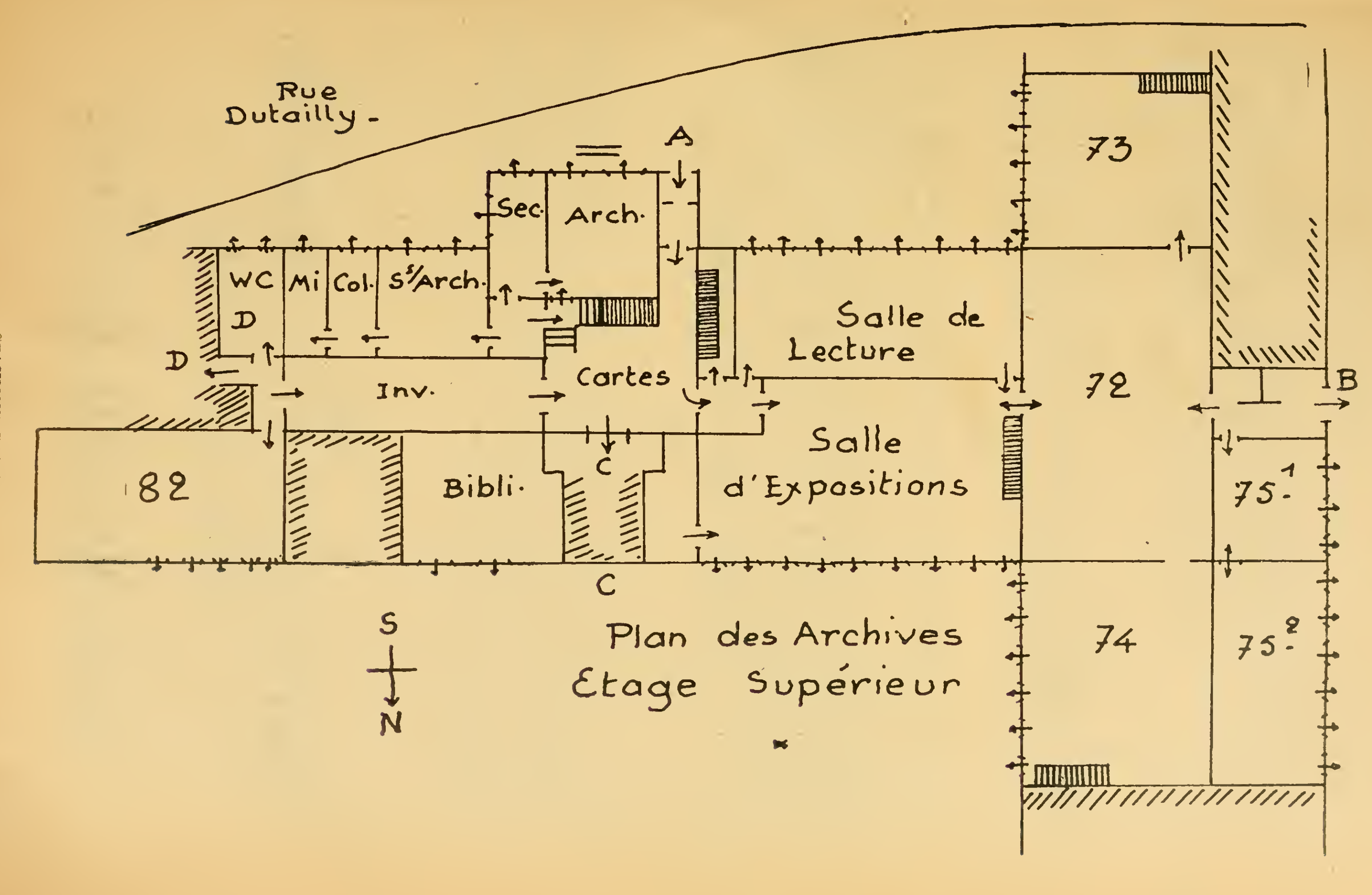
Comme nous l'avons dit déjà, le plan des Archives comporte 2 étages:

— *Etage inférieur*, entièrement en sous-sol (exclusivement Salles de dépôt).

— *Etage supérieur*, en demi-sous-sol par rapport à la rue Dutailly (bureaux sur la rue, salles de dépôt sur l'intérieur).

(1) Un de nos correspondants toutefois s'élève contre notre condamnation des vitres isolantes à laine de verre. Nous tenons à sa disposition une série de photos montrant non seulement l'opacité de ces vitrages, mais encore la rouille qui ne cesse de gagner de jour en jour toute la laine de verre intérieure. D'ailleurs toutes nos assertions critiques sont étayées par une collection abondante de photos-témoins prises par nos propres soins (photos lumière du jour, photos flashes, photos lumière projecteurs).

Erratum : p. 9 : Alphonse Roserot n'était pas archiviste-paléographe, ni ancien élève de l'Ecole des Chartes.



Rue Dutailly -
A
Sec.
Arch.
WC
Mi
Col.
Sᵗ/Arch.
D
D
Inv.
Cartes
Salle de Lecture
73
72
B
82
Bibli.
C
Salle d'Expositions
75.¹
C
S
N
Plan des Archives
Étage Supérieur
74
75.²

Notre principe d'affectation des salles a été le suivant :

a) Préférence absolue pour l'implantation horizontale en sous-sol et non pour une implantation verticale en hauteur, entièrement vulnérable en cas de guerre.

b) Réserver pour les bureaux de travail et les salles du public la partie la plus lumineuse du bâtiment.

c) Affecter le sous-sol aux séries modernes, plus lourdes, et susceptibles de triage et d'élimination.

d) Affecter l'étage supérieur (au niveau des bureaux), aux collections et aux archives historiques anciennes, plus légères, et de conservation plus délicate.

e) Répartir, à chaque étage, les séries non dans l'ordre alphabétique régulier, mais selon la fréquence des communications, établie après statistique.

f) Réserver les dégagements, entrées et sorties, pour le cas d'incendie d'urgence d'évacuation, et pour faciliter les versements et les sorties de pilon.

g) Aucune salle n'a plus de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, pour éviter l'emploi d'échelles.

TABLEAU DES AFFECTATIONS

1. — *Etage supérieur.* (*Voir le plan*).

Accès : Entrée unique (A) par un vaste dégagement large de 2 m., ouvert sur la rue Dutailly. Cette entrée est réservée au personnel des Archives et aux usagers extérieurs (sonnette extérieure d'appel).

Entrée unique (C) réservée au personnel des autres administrations (Cité administrative et Préfecture), avec sonnette extérieure d'appel.

Les murs bordant ces dégagements d'entrée portent : carte de France, carte de la Haute-Marne, carte d'E. M. de la Haute-Marne, plan de Paris, bulletins affichés de la Direction Générale du Tourisme (tenus à jour), affiches en couleurs du même organisme, règlement d'entrée et de visite du Service.

Salle publique de lecture : (4 m. sur 11 m.).

Tout visiteur, quel qu'il soit, doit se présenter à la salle du public (salle de lecture) où se tient en permanence un employé chargé de le renseigner, et de le documenter.

L'accès direct aux bureaux de travail est en principe interdit. Il est prévu d'installer un appareil téléphonique intérieur dans cette salle publique, afin d'éviter un dérangement excessif du personnel.

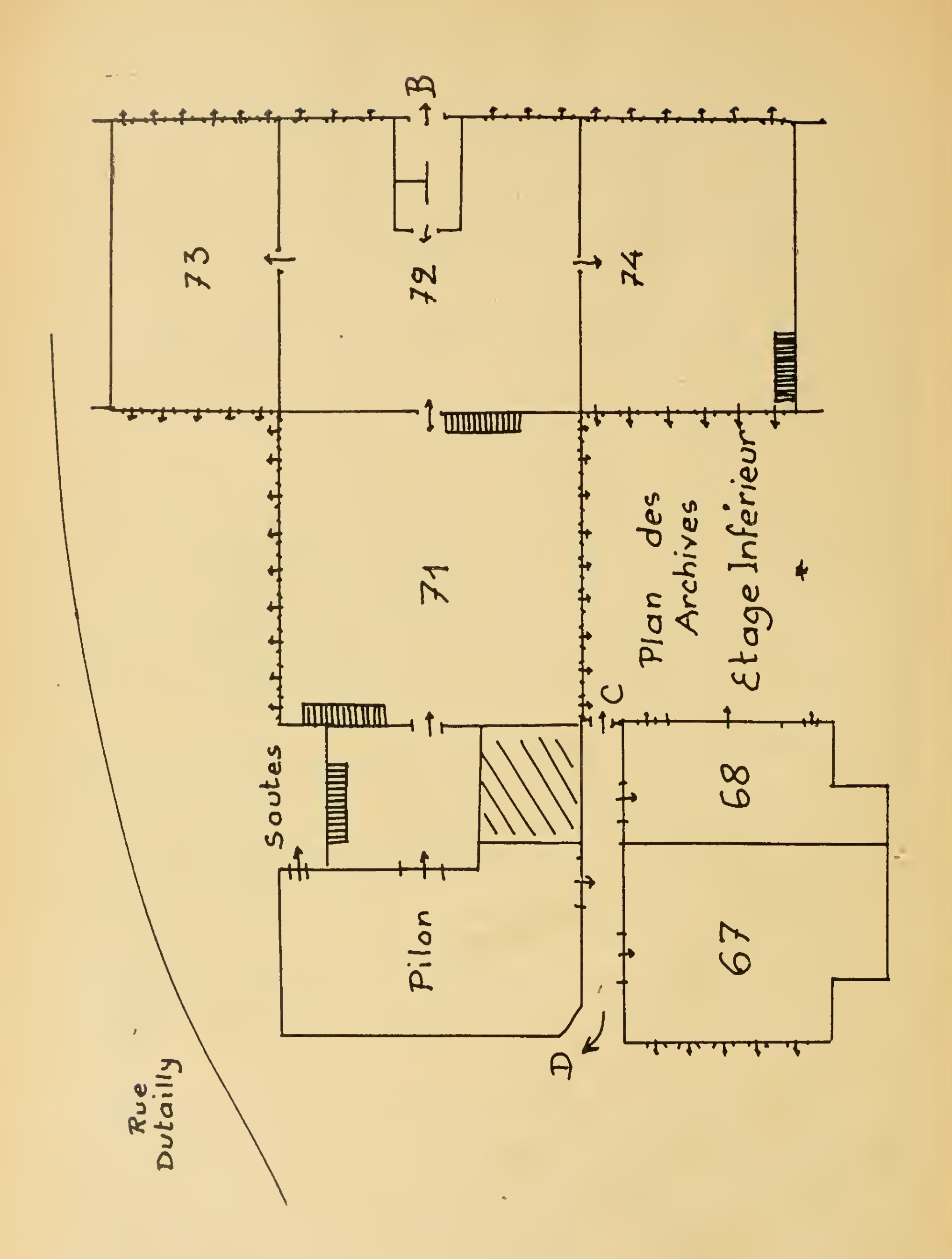
La salle de lecture est bordée de rayonnages portant : publications administratives, scientifiques, économiques, etc... du *Centre de documentation des Archives* et bibliothèque scientifique de la *Société d'archéologie de Chaumont.*

Elle renferme 12 tables bois (Méthé) (0,70/1,50) et recouvertes d'Isorel, avec chaises (Méthé) et lampe de travail individuelle à genouillère. Trois radiateurs électriques Calor viennent renforcer les maigres éléments de chauffage central.

Salle d'Exposition (8 m. sur 11 m.).

L'organisation et l'aménagement de cette salle sont une conséquence, fort heureuse à notre avis, de l'action menée aux Archives Nationales par M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France. Selon ce programme, les Archives doivent cesser de n'être qu'un tombeau, tout au plus un Musée de gloires mortes ; leurs infinies richesses doivent être exhumées, largement diffusées et commentées, et, n'en déplaise à certains publicistes, l'Archiviste, dans l'intérêt même de la profession comme de la Recherche scientifique, doit savoir organiser de temps à autre des expositions de ses pièces les plus belles, les plus caractéristiques, ou les plus adaptées au goût changeant du jour.

C'est cette initiative que nous avons voulu reprendre ici. Le succès a


B
73
72
74
71
Plan des
Archives
Étage Inférieur
C
Soutes
68
67
Pilon
D
Rue
Dutailly

dépassé nos espérances les plus optimistes. (Voir ultérieurement : VI, 8, *Musée des Archives*).

Dans cette salle mesurant 13 m. sur 8 m., nous avons installé de longues tables de métal (Ronéo) sur tréteaux portant les pièces à exposer, ainsi que 11 vitrines murales renfermant les documents les plus précieux sous un éclairage moderne. L'ensemble de la salle d'exposition est éclairé provisoirement par 3 projecteurs Cremer de 500 W.

Tour à tour (V-VI, 8) auront lieu, dans la Salle d'Expositions des Archives, des expositions permanentes à longue durée (peintres et artistes régionaux, coutellerie, ganterie, vannerie de luxe, etc.) et des présentations temporaires de documents sur un thème particulier (Diderot, Bouchardon, Marcel Arland, Sceaux et cachets des archives, Estampes du vieux Chaumont, Croquis F.-A. Pernot, chartes enluminées, Montier-en-Der, Morimond. Le Grand Pardon de Chaumont, etc...).

Un petit Musée de pièces d'Art et d'Histoire haut-marnaises meuble cette salle d'exposition des Archives où, depuis deux mois déjà, le public chaumontais et haut-marnais a pris l'habitude de venir flâner, accompagné fréquemment de visiteurs de marque et de touristes étrangers de nos routes Jonquille et Cyclamen.

La rentabilité culturelle française de cette politique n'est plus à démontrer.

Bureaux. — L'ensemble des bureaux donne sur un petit carré de répar-partition.

Le *bureau de l'Archiviste* (4 m. sur 4 m.) renferme deux travées murales portant la Bibliothèque scientifique des Archives, et, du mobilier Ronéo (bureau, fauteuils et chaises), ainsi que des classeurs (Ronéo) à dossiers suspendus ou à fichiers.

Le *bureau de la Secrétaire* (5 m. sur 2 m.) contigu, avec passe-courrier, renferme les fichiers de correspondance, et le classeur de fiches mural (type trie-courrier postal).

Le *bureau du Sous-archiviste* (4 m. sur 4 m.) est équipé en mobilier Ronéo (bureau, fauteuil et chaise) et Méthé (tables de tri).

Suivent, la *salle des Collections* (3m./4 m.) renfermant les collections des Archives : Estampes, cartes, portraits, albums, photos, clichés, microfilms, sceaux, moulages, etc...

et le *Laboratoire microfilm* équipé avec cuvettes, eau courante, dallage et carrelage, et matériel microfilm (voir plus loin).

Bibliothèques. — Outre la *Bibliothèque scientifique* (Bureau de l'Archiviste) et la *Bibliothèque de la Société d'Archéologie de Chaumont* (Salle de lecture), le Service des Archives abrite trois autres bibliothèques, *Barotte*, Daguin et Acquisitions diverses qui occupent une salle spéciale éclairée et chauffée, ouvrant sur le couloir d'accès à la Salle 82. (V. plan).

Couloir d'accès et Salle 82.

Ce vaste *couloir d'accès* (3 m./12 m.) est bordé de travées métalliques Ronéo portant les *Inventaires d'Archives des départements* de France et la réserve du *Centre de Documentations.*

La Salle 82 (4 m./9 m.) est affectée à la série K (Journaux locaux depuis 1830, Journal Officiel et autres publications officielles, Moniteur, etc.).

Monte-charge et Ascenseur . Leur installation reste en suspens pour tout l'ensemble de l'édifice; elle est prévue à la sortie même de la porte C de communication.

Salles de dépôt : (entièrement équipées en rayonnages métalliques Ronéo).

72 : 8 m./11 m. Séries A, C. D, F, G, H.
73 : 8 m./ 8 m. Séries E suppl., II E Familles, III E communautés.
74 : 8 m./ 9 m. Série IV E Notaires ; Minutier central de la la Haute-Marne.
75 : 4 m./14 m. Réserve d'intégrations : dons, instances, versements hétéroclites, etc...

Une *sortie de secours* — et de pilon — est prévue en B, sur l'impasse Dutailly.

I. — *Etage inférieur* (*V. le plan*).

L'étage inférieur communique avec le précédent par des escaliers aux salles suivantes (V. plan) : Couloir d'accès et grand carré, salles 71, 73, 74 et grand escalier extérieur en C menant aux salles 67 et 68.

Affectation (toutes ces salles sont entièrement équipées en rayonnages métalliques Ronéo).

Grand carré : dégagements et cartographie.

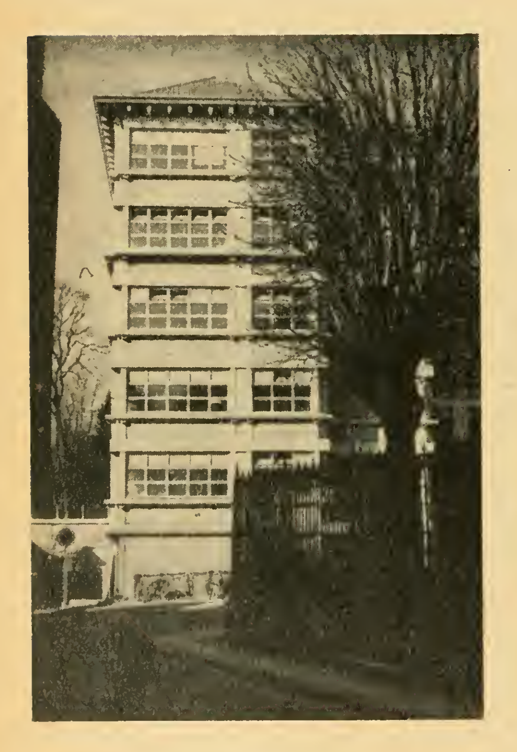
Salle-magasin : pilon et dépôt de transit.

Soutes : Dépôts importants de transit tels que l'Enregistrement (Série Q).

71 : (12m./11 m.) Séries M, O, OS, S, (coté).
72 : (11 m./12 m.) Séries Q (liasses), Y, X, R.
73 : (8 m./12 m.) Séries T, U, V, Q (hypothèques).
74 : (8 m./12 m.) Séries P, Q, (registres), N.

Une sortie de secours et de pilon est prévue en B, sur l'impasse Dutailly.

67 : (9 m./8 m.) Série B.
68 : (9 m./4 m.) Série S (non coté).





Cité Administrative. Sud



L'ancien bâtiment des Archives

NOTE. — Remarquer sur la photo de droite les deux fenêtres du rez-de-chaussée, grillagées et renforcées, aux vitres noircies de poussière.

2. — AMENAGEMENT TECHNIQUE DES SALLES DE DEPOT : RAYONNAGES RONEO.

Dans notre précédent *Cahier* (1), nous avons présenté dans leurs carectères généraux les rayonnages RONEO, avec illustration. Nous voudrions aujourd'hui reprendre dans ses détails cette présentation.

Lorsque l'architecte chargé de la construction de la Cité Administrative eut achevé l'édification des étages destinés à héberger le Service des Archives et ses collections, nous eûmes la surprise de constater que des poteaux métalliques avaient été implantés dans les salles inférieures du dépôt d'archives, sans que nous ayons été consulté sur leur nécessité ou leur emplacement. Fixés dans le sol de béton, ils avaient pour but, nous dit-on, de soutenir le plafond devant servir de plancher à l'étage supérieur.

Or la présence de ces poteaux métalliques en croix présentait à nos yeux deux inconvénients :

1°) *leur implantation*, faite sans notre avis, nous contraignait à adopter un système de travées irrémédiablement *fixes* pour l'étage inférieur, alors que nous avions précisément prévu un système de travées déplaçables pour *gagner, en cas de crise une place énorme.*

2°) *leur forme même* entraînait à nos yeux une complication dans le choix du système de travées et de rayonnages appelés à s'adapter à ces poteaux fixes.

Le principe d'un marché par adjudication ayant été par la suite adopté pour l'équipement en travées et rayonnages métalliques de toutes les salles de dépôt des Archives, ce fut la firme RONEO qui enleva le marché, compte tenu des qualités de robustesse et de fini de ses productions, ainsi que du montant de son devis, inférieur à celui des autres concurrents.

Depuis cette date, nous sommes nécessairement demeuré en contact permanent avec la maison RONEO; nous avons aidé à l'établissement du plan détaillé d'implantation des travées selon nos vues ; nous avons présenté nos desiderata quant aux dimensions, au système d'attache et de montage, à la couleur, etc... des rayonnages ; enfin, nous avons suivi en détail les opérations de montage, et il nous est aujourd'hui possible de donner un avis technique en parfaite connaissance de cause.

Matériau :

Nous avons tenu à visiter nous-même à l'usine RONEO la fabrication des tôles d'acier d'où devaient sortir nos rayonnages d'archives. Nous avons vu la matière première, assisté à la coupe des barres, puis au laminage, puis aux diverses opérations de façonnage, d'estampage, d'emboutissage, et d'essai de résistance aux surcharges et à la torsion.

Nous avons pu reconnaître la parfaite robustesse et la solidité du matériau de base.

Nous avons suivi les opérations de peinture au four, puis de finissement.

A la solidité des rayonnages RONEO s'ajoute une certaine élégance.

Dimensions :

Nous avons cru devoir rejeter les formats standard que présentent nécessairement toutes les marques. Nous avons désiré — et obtenu — des dimensions particulièrement adaptées aux exigences de notre propre dépôt:

— longueur des tablettes allant de 0, m. 65 à 1 m. 20 (0,65, 0,85, 0,90, 1,10, 1,20).

— profondeur des tablettes réduite de 0 m. 30 (format standard) à 0 m. 25.

En effet, d'une part l'implantation de poteaux fixes dans les soussols nous obligeait à réduire la profondeur des tablettes afin de maintenir

(1) *C.H.M.* n° 40, p. 32-33.

un intervalle suffisant entre les travées ; d'autre part et surtout, nous avons estimé préférable de voir les dossiers déborder légèrement les tablettes (aération et climatisation plus faciles) plutôt que de voir les tablettes déborder largement les dossiers ; enfin, l'économie de matière première ainsi réalisée sur l'ensemble des tablettes permettait l'achat d'une plus grande quantité de tablettes.

— socles maintenus à la profondeur de 0 m. 30, mais perforés sur leur bordure et sur leur tablette.

La profondeur de 0 m. 30 permet d'une part d'assurer une plus grande stabilité de l'édifice travées, d'autre part de placer plus aisément les registres et grands formats ; enfin, la perforation des plaques verticales (bordure) et horizontales (tablettes) nous a semblé indispensable afin d'éviter la formation de goultelettes (sudation du sol en ciment, humidité latente, etc.) sous les tablettes inférieures, donc de rouille, comme nous l'avions constaté dans d'autres cas ; la perforation des socles permet l'aération.

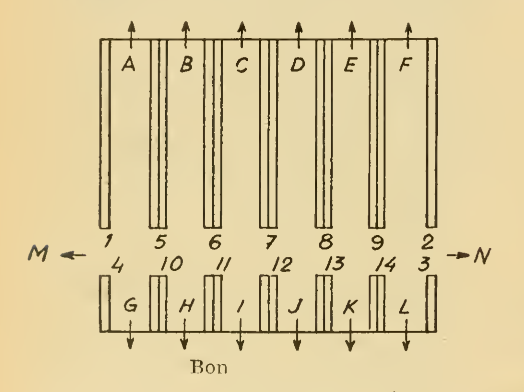
Implantation :

Le plan d'implantation adopté ici est fort simple : il vise :

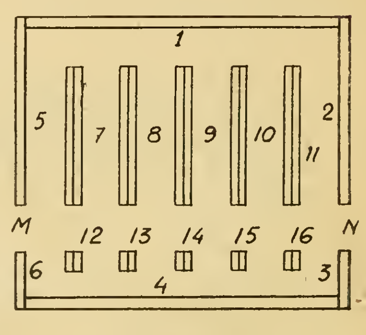
1°) à obtenir le maximum de métrage dans le minimum de place.

2°) à réserver cependant des passages suffisants pour permettre la manutention et la recherche.

Nous avons donc admis les travées simple-face partout où il était possible en couverture de murs et parois (piliers, escaliers, etc...) sauf aux murs perpendiculaires aux travées, ce système faisant perdre en passages plus que l'on ne gagne en rayonnages.



Bon



Mauvais

D'ailleurs ce système d'implantation avait été prévu et rendu obligatoire même lors de l'établissement de notre plan initial, ce dernier comportant la localisation des fenêtres dans l'axe inter-travées : Preuve nouvelle que la construction d'un bâtiment d'archives même dans son gros œuvre, est avant tout fonction de sa destination technique spécialisée.

Nous donnerons ultérieurement (chap. VI et VII et suiv.) le plan de détail d'affectation, salle par salle, de toutes les collections et séries d'archives.

Type de Rayonnages :

Le type que nous avons adopté est le type RONEO P.R.M., que nous avions déjà estimé préférable à tous autres par les qualités suivantes :

— égale robustesse et solidité à la charge.

— montage d'ensemble des travées très facile et rapide.

— système d'attache très pratique.

— pose et enlèvement des tablettes absolument enfantins, rapides et faciles.

Le système des joues limitant ces tablettes permet même de faire meubler de liasses ou dossiers les tablettes dans une salle éloignée de la salle d'affectation, et de transporter, puis de poser en place ces tablettes ainsi meublées lorsqu'il en est besoin.

Cet avantage, est d'un grand prix durant les mois d'hiver, car il permet la poursuite des travaux de reclassement sur rayons dans une salle chauffée, loin des salles de dépôt.

En résumé, le système de rayonnages métalliques RONEO P.R.M., mis en place et éprouvé depuis près de deux ans, s'avère particulièrement adapté aux exigences toutes spéciales du service des Archives.

Les rayonnages conviennent aussi bien pour les ouvrages de bibliothèque et les séries de registres, que pour les collections d'archives, en liasses ou en dossiers.

Solide, maniable, éminemment pratique, le système RONEO P.R.M. nous donne entière satisfaction.

3. — AMENAGEMENT TECHNIQUE DES BUREAUX DU SERVICE : MOBILIER RONEO.

Il ne suffit pas au Service des Archives de disposer de Salles parfaitement équipées et aménagées pour le dépôt des archives historiques anciennes et des archives administratives modernes.

Il lui faut aussi, pour permettre le triage, le classement et l'inventaire de ces archives, disposer d'un matériel technique parfaitement approprié.

S'il est un Service dont l'équipement technique spécialisé soit la condition première de bon fonctionnement et de rentabilité, c'est bien avant tout autre le Service des Archives.

C'est à la grande bienveillance de M. le Préfet Pisani et du Conseil général tout entier que nous avons dû d'obtenir les crédits nécessaires à à l'acquisition de ce mobilier et de ce matériel :

Mobilier : Le bureau de l'Archiviste en chef, appelé à recevoir des chercheurs ou des visiteurs de marque doit être meublé d'autre chose que du rebut des greniers de musée.

En outre, il est indispensable que la table-bureau de l'Archiviste en Chef, de dimensions suffisantes pour permettre d'étaler des cartes et plans, comporte des tiroirs à dossiers suspendus et les bacs-classeurs et les bacs-fichiers renfermant les dossiers et fiches de direction générale du Service.

Les fauteuils, chaises et tables-bureaux de l'Archiviste et du personnel du Service portent la marque RONEO (tables-bureaux et tables-dactylo).

Solide et correct (métal chromé gaîné simili vert), ce mobilier s'avère pratique et durable.

Matériel : Notre attention toute particulière s'est portée sur le choix du matériel technique : bacs-fichiers, bacs-classeurs, meubles-classeurs à tiroirs, etc.

Pour les plans, nous avons adopté le meuble-plan.

Pour les classeurs, les classeurs RONEO 1740-1741, 1743 et 1744, permettent à la fois le classement de dossiers suspendus et le classement de fichiers des formats utilisés au Service des Archives : 13 1/2-21 et 7 1/2-11 1/2.

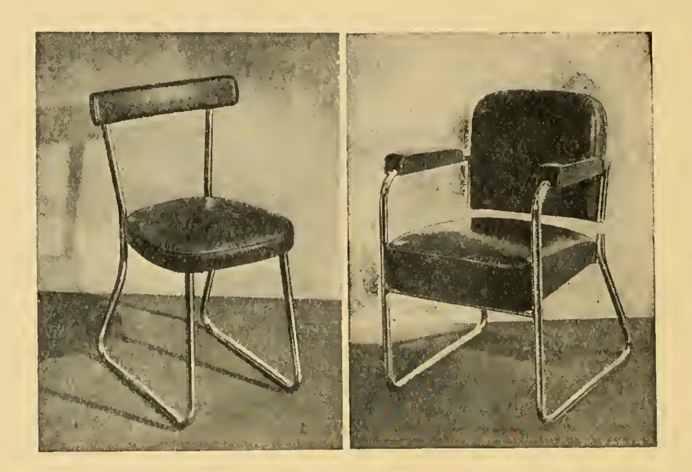
Ce matériel nous a donné toutes garanties, tant pour le classement des dossiers que pour celui des fiches et des collections.

4. — AMENAGEMENT DE LA SALLE DE LECTURE : MOBILIER RONEO.

Par expérience, nous avons exclu catégoriquement l'emploi du bois dans les salles de dépôt des archives. Tous nos rayonnages (plus de 7 km.) sont métalliques (RONEO).



Fauteuil et chaise tournants



Chaise et fauteuil fixes



Bureau Ronéo U 53 CFK

Toutefois, pour des raisons d'hygiène du personnel et notamment afin d'éviter arthritisme et rhumatisme, il nous a semblé indispensable surtout à Chaumont, d'admettre des éléments de bois dans l'aménagement intérieur des bureaux de travail.

Les bureaux du personnel comportant un parquet de bois, nous avons adopté du mobilier métallique (RONEO).

Mais la salle de lecture étant entièrement bétonnée (sol, parois, plafond), nous l'avons dotée de rayons de bois (bibliothèque du public) et de mobilier de bois (chaises et tables de travail).

Toutefois, afin d'éviter l'acquisition de mobilier de qualité mauvaise ou non garantie, à remplacer dans peu d'années, nous nous sommes adressé a un artisan local de qualité indiscutable, 1er ouvrier de France; M. METHE a ainsi confectionné, pour la salle de Lecture des Archives, et sur des mesures étudiées spécialement (hauteur, largeur, profondeur, etc.) 12 tables en bois (frêne) d'un fini absolument parfait, et recouvertes de panneaux d'isorel inattaquables, ainsi que 12 chaises de bois à siège de simili, à la fois élégantes et très solides.

Cet ensemble de mobilier, qui a fait l'admiration déjà d'un grand nombre de visiteurs, présente des qualités rares de fini, de robustesse et d'adaptation parfaite aux besoins du service.

5. — AMENAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION ET DU MUSEE DES ARCHIVES: MOBILIER METHE ET RONEO.

Contiguë à la Salle de Lecture, une Salle d'Exposition permanente a été aménagée dans le Service des Archives, mesurant 13 m. sur 8 m.

Elle a été aménagée de tables de frêne (1 m. 5 x 0 m. 6) et de vitrines murales (0 m. 6 x 1 m.) confectionnées avec un soin tout particulier par M. METHE.

Ce mobilier est complété par des tables composées d'un « panneau métallique de finition » RONEO (2 m. x 0 m. 7) supporté par deux trétaux de frêne METHE.

Cet ensemble, parfaitement agencé, se prête particulièrement aux divers aménagements, variables selon le caractère de chaque exposition (peintures, dessins, sculptures, documents d'archives, livres, céramique, etc.).

Il reste toutefois fort regrettable que cette salle d'expositions n'ait été doté ni du chauffage, ni de l'éclairage. Nous avons remédié à ce double inconvénient par l'installation de 3 projecteurs Cremer de 500 w. chaque; mais cet expédient ne saurait être que provisoire et, dans l'intérêt même du Service des Archives et des manifestations rentables de la vie de ce service, il est indispensable de doter cette salle d'Expositions du chauffage et de l'éclairage électrique.

6. — AMENAGEMENT TECHNIQUE DU LABORATOIRE

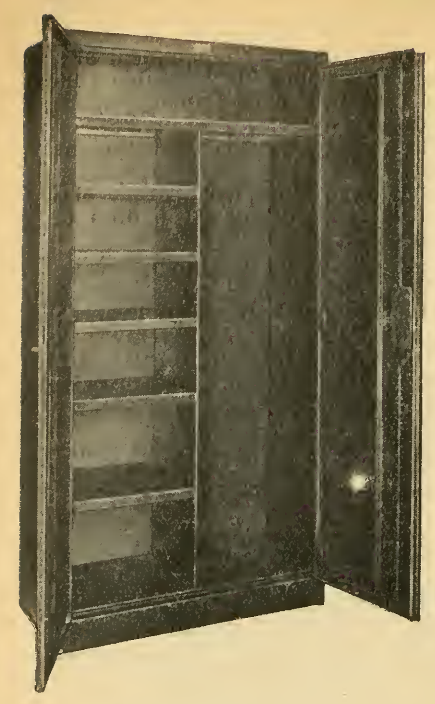
Une des originalités du Service des Archives de la Haute-Marne, que nous avons voulu équiper d'une manière moderne, consiste dans l'aménagement d'un *laboratoire technique*.

On ne conçoit plus aujourd'hui le Service des Archives sans faire de part au microfilm ou au moulage des sceaux.

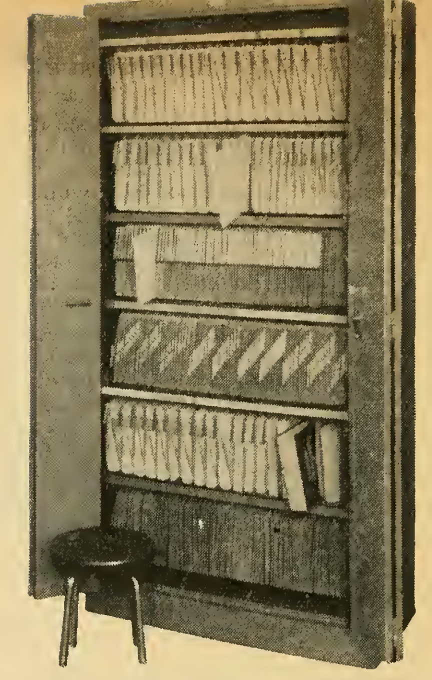
Notre laboratoire technique répond à tous les besoins les plus modernes du Service et, s'il nous est arrivé de critiquer ardemment certaines conceptions de l'architecte chargé de la construction de notre bâtiment, c'est avec une égale franchise que nous le féliciterons d'avoir réalisé notre laboratoire selon un plan particulièrement judicieux : éclairage réglable, permettant la photographie, le microfilmage et la chambre noire; bacs avec eau courante permettant toutes opérations de lavage, développement, moulage, etc...; carrelage mosaïque garantissant la propreté.

Nous ne regretterons que l'absence d'aération (remédiable d'ailleurs) et surtout l'absence de revêtement silexor très préjudiciable (poussières de chaux), aux appareils de précision que renferme ce laboratoire.

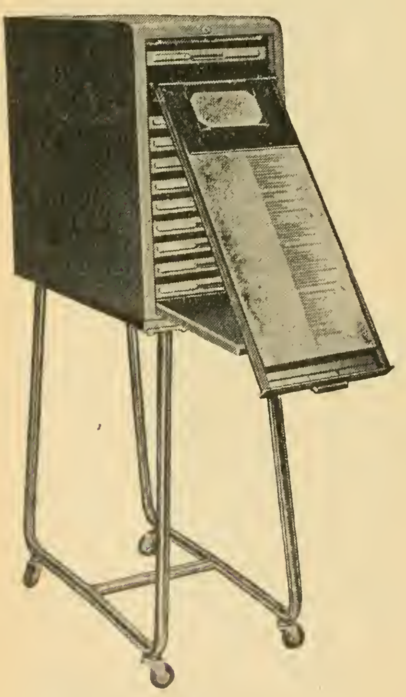
Mobilier RONEO



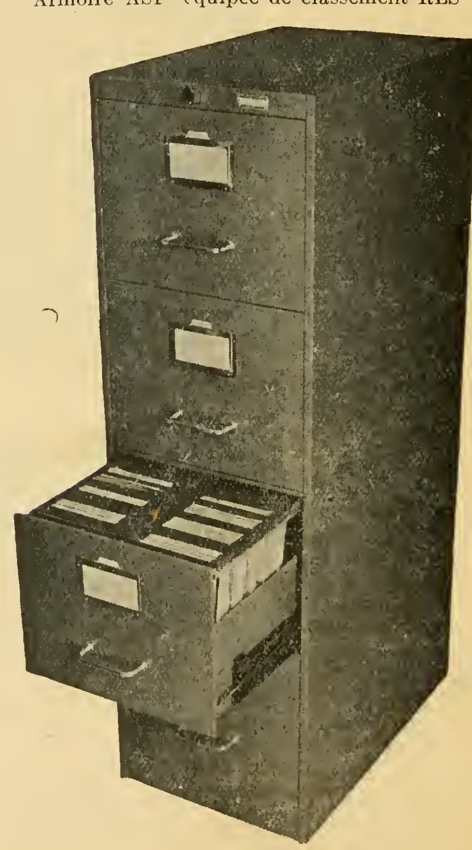
Armoire ASP vestiaire



Armoire ASP équipée de classement RLS



Section Roneodex avec piètement à roulettes



Classeur 1741 avec tiroir équipé RUV

Nous avons en effet, équipé ce laboratoire d'appareils de reproduction de documents, soit :

1 appareil photographique sur pied (KINAX2), 9 1/2-11 1/2.
1 appareil photographique amovible 24-36 (JAGEE, objectif Thessar).
1 appareil flash ELEKTRO-BLITZ.
1 appareil microfilm SERTIC complet (1).
1 appareil de lecture microfilm PHOTOZA, objectif Huet.
1 appareil de reproduction à lampe mercure, OZALID, complet.
1 appareil de tirage HECTOGRAPH.
Matériel divers de moulage de sceaux.

A cet ensemble de matériel technique spécialisé dans la reproduction des documents, il manque encore une RONEO (RONEO 500) absolument indispensable à nos yeux. En effet, cette machine permet, avec un prix de revient particulièrement modique, de régler la délicate question de l'impression des répertoires, inventaires, et catalogues du Service des Archives.

Le calcul auquel nous nous sommes livré nous a permis de garantir non seulement l'amortissement, mais la rentabilité de ces impressions à partir de la 6e année de pratique.

Cette dernière acquisition effectuée, le Service des Archives aura réalisé un de nos rêves les plus chers : l'autonomie totale. Alors seulement pourra être obtenue la *rentabilité* effective de ce service (v. chap. IX, conclusion), rentabilité qui n'est nullement du domaine de l'utopie.

7. — PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

La protection contre l'incendie pose, pour le Service des Archives un double problème extrêmement délicat.

1°) Problème d'assurance.

2°) Problème technique de protection.

Assurance.

Si l'on veut estimer à sa juste valeur l'ensemble complet de toutes les pièces et de tous les documents conservés dans le dépôt des Archives départementales, on aboutit à un total effarant :

I. — *Mobilier* (Ronéo, Méthé, divers)	800.000 fr.
Matériel technique (Microfilm, appareils divers)	800.000 fr.
Bibliothèques (Scientif., C.D.H.M., Barotte, Daguin, etc.). (évaluation calculée sur la base des prix de vente des ouvrages et pièces intéressés dans les catalogues de libraires spécialisés).	2.000.000 fr.
Collections : (Estampes, photos, sceaux, portraits, etc.).	1.000.000 fr.
Total	4.600.000 fr.

Archives historiques anciennes. (Séries A à L., comportant une foule innombrable d'autographes sensationnels, de sceaux, de parchemins, de diplômes, de chartes, de pièces rarissimes allant de l'an 845 à l'an 1792).

(évaluation impossible à faire d'une manière exacte ; sur la base des prix partiqués par les marchands d'autographes et de documents anciens,

on peut, à l'unité, avancer une évaluation approximative *dépassant 2milliards,*

— A titre d'exemple, le fonds Diderot peut, à lui seul, être évalué à plusieurs millions.

III. — Archives administratives modernes (Séries M à Z comportant une foule de documents *irremplaçables :* plans, titres, baux, contrats, certificats garantie, autographes, pièces rarissimes, etc., etc.).

(évaluation de même impossible à faire d'une manière exacte; une évaluation de *près d'un milliard* ne semble pas exagérée, calculée sur la base des subventions attribuées aux départements sinistrés pour la « reconstitution » de leurs archives essentielles.

A titre d'exemple, la perte d'un simple plan d'architecte, en cas d'absence et de disparition du double, coûte de 200.000 fr. à près d'un million selon le cas, etc., etc.).

En résumé, il semble :

1° absolument ruineux pour un département d'envisager un calcul de prime d'assurance sur une telle base, si approximative soit-elle (plus de 3 milliards).

2° absolument vain, en fait, d'assurer de la sorte une documentation d'Archives, étant donné que, dans le cas de perte totale une somme d'argent quelconque, si élevée soit-elle, ne permettra jamais de remplacer des documents, titres, etc... *uniques.*

Le problème de l'assurance des Archives a donné lieu à des correspondances administratives fort intéressantes et suggestives à ce sujet.

Il semble raisonnable d'assurer pour une dizaine de millions, par ex., les *bibliothèques et collections REMPLAÇABLES.*

Incendie.

Pour le reste, il apparaît infiniment plus raisonnable, et préférable donc, de mettre au point un système anti-incendie d'efficacité garantie, et de ne pas lésiner pour l'acquérir et l'entretenir constamment en état de marche.

Si la multiplication des doubles-portes de fer bétonné dans l'intérieur de notre dépôt d'archives nous a paru abusive et gênante pour le Service, par contre elle offre au moins cet avantage de diminuer les risques d'incendie.

Hors l'interdiction formelle de fumer dans les salles de dépôt, nous avons donc admis d'acquérir des appareils de protection contre l'incendie.

Notre choix s'est arrêté sur des appareils exclusivement portatifs, marque Sicli, et exclusivement encore à mousse carbonique.

En effet, après enquête auprès des services spécialisés de la Direction des Archives de France, il nous est apparu que seule la mousse carbonique, tout en offrant nettement l'avantage d'étouffer rapidement le foyer d'incendie, ne présente pas à l'égard des documents à protéger les risques de destruction par mouillure (pourriture, dénaturation), risques découlant ordinairement de l'utilisation des appareils à liquide.

Une dizaine d'appareils portatifs, légers et demi-lourds, sont ainsi placés en permanence dans des pièces et salles du dépôt à portée de la main ou des issues.

Il semble exclu qu'un incendie puisse éclater aux Archives de la Haute-Marne. Il apparaît à peu près assuré qu'en ce cas il serait immédiatement circonscrit. Notons d'ailleurs que les Services de Police sont voisins immédiats du Service des Archives.

IX. — VIE ACTIVE DU SERVICE DES ARCHIVES

1. — LES ARCHIVES AU SERVICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Nous traiterons ultérieurement des divers domaines de cet objet en Haute-Marne.

Toutefois, dès aujourd'hui, et comme suite logique à notre présentation de l'*équipement technique* de notre service, nous tenons à traiter du problème du MICROFILM, qui constitue un des moyens les plus éminents de la Recherche Scientifique.



Nouvelle salle de lecture des Archives

2. LE MICROFILM

Il ne nous appartient pas de présenter ici dans son détail le problème fort complexe du Microfilm, auquel M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France a bien voulu accorder une attention toute particulière.

Notre propos se bornera donc à exposer ici quel a été notre programme dans ce domaine technique dans le cadre des archives de la Haute-Marne, des archives d'un département moyen.

Le Microfilm consiste à reproduire photographiquement un document *quelconque* sur petit format.

1. La reproduction photographique par microfilm peut être aussi bien *négative* que *positive*. A notre avis, la lecture d'un texte est moins fatiguante pour l'œil en négatif qu'en positif.

2. La reproduction photographique par microfilm peut s'appliquer aussi bien à un *objet* (paysage, site, monument, œuvre d'art, et...) qu'à un *document écrit*. La seule différence entre le *microfilm* et le *film* consiste dans le fait que le microfilm s'applique davantage à un élément fixe, et non en mouvement.

3. La reproduction photographique par microfilm concerne par définition les seuls *petits formats*.

Les deux formats les plus pratiques sont le 35 mm et le 16 mm. Nous préférons quant à nous ce dernier, qui permet d'utiliser des fragments de film comercial dans les Collections d'Archives (ex. Haute-Marne).

---

(1) Il est fort regrettable que cet appareil, acquis pour le Services des Archives, soit demeuré plusieurs mois dans un local humide avant de nous être livré: il s'en est suivi des détériorations dangereuses (rouille, détérioration du nickelage, lampes brisées, appareil de commande électrique faussé, etc...) auxquelles il est impossible de remédier actuellement, faute de crédits.

***

L'utilisation du microfilm dans le domaine du Service des Archives a donné lieu à des interprétations tantôt fantaisistes, tantôt raisonnables.

De l'ensemble des études publiées à ce sujet, nous voudrions dégager un certain nombre de données essentielles :

I. — Tout d'abord, nous estimons devoir faire un sort à peu près définitif à la formule du *microfilm de substitution.*

Cette formule consisterait à *microfilmer toutes les archives pour les détruire aussitôt* afin d'éviter la dépense de construction de bâtiments d'archives.

Formule absolument idiote !

Un simple calcul le montrera :

Compte tenu de l'amortissement du *matériel* (*à grand rendement*), le prix de revient d'une seule image microfilm peut être estimé à 10 fr.

Or, si l'on tient compte qu'une seule image microfilm reproduit à la fois deux faces de document de dimension moyenne (soit l'équivalence d'un feuillet recto-verso), le devis de microfilmage de *toutes les archives* peut être calculé (approximativement) à :

1. Microfilmage de *toutes les archives historiques anciennes* (non susceptibles d'accroissement) soit environ 2.000.000 pièces : 20.000.000 fr.

2. Microfilmage de toutes *les archives administratives actuellement en dépôt aux archives*, soit environ 5.000.000 pièces : 50.000.000 fr.

3. Microfilmage de toutes les *archives administratives* actuellement *encore détenues par divers, mais susceptibles de versement* rapide, soit environ 1.000.000 pièces : 10.000.000 fr.

Total du devis du premier microfilmage de base des *archives actuelles :* environ 80.000.000 fr.

Devis approximatif du microfilmage obligatoire *chaque année lors de l'entrée aux archives des papiers versés par les administrations :* environ 500.000 pièces, soit, par an : 5.000.000 fr.

Devis de personnel qualifié (1 technicien opérateur, 1 technicien au développement) soit 2 techniciens permanents au traitement minimum de 25.000 fr. par mois ; soit, par an : 600.000 fr.

Devis de matériel remplacement, entretien, pellicule, bains, etc... non compris dans le calcul d'amortissement : soit, par an : 200.000 fr.

On arrive donc aux chiffres suivants, très certainement d'ailleurs inférieurs à la réalité :

1° Microfilmage *de base* permettant la destruction de toutes les archives *actuelles :* 80.000.000 fr.

(soit déjà plus que n'a coûté le bâtiment nouveau du Service des Archives, équipement compris).

2° Microfilmage annuel permettant la destruction de toutes les archives *à venir* régulièrement : 5.800.000 fr.

PAR AN.

Quel Préfet oserait présenter un tel devis devant un Conseil Général ?

Quel Conseil Général oserait voter une telle dépense dans un département moyen ?

Or, bien davantage, il reste à tenir compte des considérations suivantes :

1° Ces évaluations sont très certainement déjà inférieures à la réalité.

2° Elles ne sont valables que pour un département de 180.000 habitants, le nombre des habitants d'un département ayant des conséquences mathématiques sur le volume annuel des archives de ce département.

3° Il ne saurait être question d'opérer un *triage* dans les archives avant leur microfilmage, pour les raisons suivantes :

— retard dans les opérations, donc perte de temps, donc d'argent ;

— nécessité de personnel spécialisé supplémentaire, donc dépense supplémentaire ;

— impossibilité matérielle de faire un départ sérieux et garanti entre les archives à éliminer d'office, immédiatement, celles à conserver un certain temps (délais extrêmement valables), celles à conserver indéfiniment (fort nombreuses).

Il s'est avéré (voir ultérieurement) plus *économique* de *tout garder* plutôt que de perdre du temps, du personnel, de l'argent à effectuer des triages souvent délicats et graves.

En résumé, il s'avère extrêmement ruineux et absolument hors de raison, du point de vue financier même, d'envisager le microfilm des archives comme devant permettre leur destruction automatique.

Or, à cette première considération, il s'en ajoute deux autres :

1° du point de vue juridique et contentieux, les autorités les plus éminentes persistent — avec raison d'ailleurs — à refuser au microfilm la valeur de l'original en cas de contestation.

Notre expérience de la photographie et du montage cinématographique nous a suffisamment convaincu de l'infinie richesse et précision des procédés de truquage pour nous permettre d'adopter le point de vue des juristes.

2° Malgré toutes les affirmations des prétendus techniciens et des commerçants intéressés, il n'est absolument pas prouvé que le microfilm puisse se conserver indéfiniment. (1)

La dépense de reproduction du microfilm lui-même par un autre microfilm au bout d'un certain nombre d'années, doit obligatoirement, à nos yeux, s'imposer dans les calculs de prévisions.

⁂

II. — De tout cela, il résulte que le microfilm, dans le domaine des archives, ne saurait s'appliquer à leur *substitution pure* portant destruction.

Par contre, le microfilmage des archives s'avère non seulement utile, mais bien davantage indispensable dans un *but de sécurité :*

a) *pour prévenir la perte éventuelle de documents de valeur;*

b) *pour permettre une diffusion plus facile, plus abondante et sans risques à des fins administratives ou scientifiques.*

a) *Microfilm de sécurité :* Il existe, dans l'ensemble des documents d'archives d'un dépôt, des pièces que leur rareté, leur grande valeur historique ou scientifique, ou bein encore leur importance administrative obligent à préserver de tout risque de perte.

Le microfilmage de ces documents constitue jusqu'ici le moyen le plus pratique et le plus économique de prévenir ce risque de perte. (Etat civil, registres paroissiaux, chartes et diplômes les plus anciens et les plus importants, titres anciens ou modernes, dossiers avec plans, statistiques, etc... etc...).

En ce qui concerne les archives de la Haute-Marne, nous avons prévu de microfilmer ces documents, dans un ordre de priorité qui reste à établir. Chacun d'eux donnera lieu à deux microfilms, qui seront conservés chacun dans un endroit différent, le premier dans un « *dépôt de sécurité* », le second dans le *fichier-microfilm des doubles.*

Afin de garantir leur conservation indéfinie, les *microfilms de sécurité* devront, à notre sens, être re-microfilmés tous les 50 ans.

b) *Microfilm de diffusion :* De plus en plus la *recherche scientifique,* sous tous ses aspects (Histoire, archéologie, histoire de l'art et des techniques, folklore, histoire sociale et humaine, histoire économique, etc., etc...)

---

(1). Entre autre preuves, nous citerons cet exemple personnel : Lors du montage d'un de nos films, il s'est avéré absolument impossible d'utiliser des fragments d'un film semblable datant de 1928, dont la pellicule, malgré tous les soins apportés à sa conservation, avait subi, du seul fait de l'âge, des déformations dans ses dimensions mêmes (rétrécissement) et la valeur de l'image.

s'organise, se répand, et fait appel au Service des Archives, qui détient dans toute la France la documentation de base la plus riche.

Or, à mesure que croissent les besoins de la recherche scientifique, augmentent les risques que comportent l'expédition et le prêt à distance de ces documents d'archives.

D'autre part, il arrive fréquemment que les mêmes documents soient demandés par plusieurs chercheurs dans le même instant.

Là encore, le microfilm constitue le meilleur moyen de satisfaire à la fois aux exigences des chercheurs, si éloignés soient-ils, et aux exigences du Service des Archives, qui hésite à se défaire, fût-ce momentanément, d'un document de valeur.

Nous avons donc prévu le microfilmage de tous les documents qui nous seront demandés en prêt à distance, à dater du 1er octobre 1955. Ce microfilmage sera effectué en double exemplaire : le premier sera expédié (éventuellement *vendu*) au demandeur ; le second ira enrichir la collection des microfilms du « dépôt de sécurité ».

En ce qui concerne les documents d'*archives administratives*, étant donné que l'usage des appareils lecteurs de microfilm n'est pas encore admis ni répandu dans l'Administration, nous ne procéderons qu'au microfilmage des plans et pièces de grande valeur, ou irremplaçables, et seulement dans le cas d'expédition de l'original hors du département.

⁂

Pour *l'application et la réalisation de ce programme*, deux cas doivent être envisagés :

1. — *Le cas idéal :* où le Service des Archives dispose d'un atelier de microfilm équipé de *matériel puissant à tirage intensif*, doté de *crédits énormes*, et d'un *personnel technique qualifié*.

Le *matériel* peut être dans ce cas l'appareil microfilm DEBRIE à double prise de vues (devis d'équipement : environ 2.000.000 fr.).

Les *crédits* annuels à prévoir pour le fonctionnement sont évidemment fort variables, mais, à raison d'une production constante de microfilms répartie de la manière suivante : demi-journéne de prise de vues (5.000 images de microfilm sur bobine), et demi-journée de laboratoire; il est nécessaire de disposer de 12.000 fr. par jour, soit environ 4.500.000 fr. par an.

Le *personnel* technique, outre l'Archiviste en chef, directeur de toutes les opérations de microfilmage et seul responsable du choix et de la présentation des documents à microfilmer, doit comprendre au moins une personne affectée à cette seule mission, et parfaitement au courant des opérations techniques.

Il est bien évident que, même réduit à cet exposé simplifié, ce *cas idéal* ne saurait être envisagé en Haute-Marne.

2. — *Le cas minimum :* par contre, le *cas minimum* semble être le nôtre, où nous disposons d'un atelier de microfilm équipé de *matériel simple à tirage limité*, doté de *crédits très faibles*, et *sans personnel* technique spécialisé.

Nous tenons d'ailleurs à préciser dès maintenant qu'il est dans nos intentions de présenter au Conseil Général un rapport tendant à une précision et une fixation définitive des crédits de l'article microfilm, crédits pratiquement inexistants jusqu'ici. Voici les éléments de ce calcul.

Matériel. — Après avoir étudié dans leur ensemble les divers appareils de reproduction par microfilm existant alors, nous avons porté notre choix sur l'appareil SERTIC, dont nous avons fait l'acquisition pour les raisons suivantes :

— *Simplicité :* L'appareil SERTIC se compose essentiellement :

a) d'un plateau-tablette horizontal (85 cm./60 cm.) où l'on étale le document à filmer (limites de dimensions utiles : 50 cm./60 cm.);

b) d'une colonne de métal chromé (1 m. 50 de haut env.), fixée verticalement sur l'arrière du plateau, et destinée à servir de glissière à la

potence métallique supportant l'appareil de prises de vues et l'agrandisseur. (Mouvement ascendant ou descendant).

c) d'un ensemble électrique de commande d'éclairage, avec deux lampes latérales à genouillère orientables et réglables pour éclairer le document à microfilmer;

d) d'un appareil agrandisseur ;

e) d'un appareil photographique de prises de vues *amovible*, marque JAGEE. objectif THESSAR-ZEISS, format 24/36 (film 35 mm.).

Cet appareil excellent, doté d'un objectif d'une précision absolument remarquable et inégalée, offre l'avantage d'être *amovible*. Il s'adapte aisément à la potence de support et permet ainsi de microfilmer, vue par vue, sur bobine-film de 36 poses, à une distance minimum de 50 cm., ce qui est parfait.

Mais il permet aussi, une fois dégagé de l'appareil, de prendre toutes photos 24/36 de documents, monuments, paysages, scènes, etc. ,etc... à l'extérieur ou à l'intérieur avec flash (nous avons acquis un flash ELEKTROBLITZ avec accus portatifs).

Ainsi, non seulement l'appareil d'ensemble SERTIC permet le microfilmage en atelier à cadence suffisante dans notre cas (30 poses à la minute, changement de bobine compris), mais il permet de réunir une collection énorme de 24/36 (donc format microfilm) hors du dépôt des archives, et sur tous sujets susceptibles d'enrichir la *documentation scientifique* du Service des Archives.

— *Modicité de prix :* L'appareil SERTIC complet (non compris le matériel de laboratoire) coûte environ 400.000 francs.

Il n'est pas susceptible de déréglage.

Certes, il est regrettable qu'un ignorant ait cru devoir le détenir à l'humidité avant de le livrer au Service des Archives (rouille de la colonne métallique). Toutefois, le Service des Archives est maintenant en possession de cet appareil SERTIC, et, déjà, un grand nombre de microfilms ont été réalisés.

Crédits. — Cette dépense d'acquisition ayant été déjà effectuée, il ne reste plus à acquérir que le *matériel de développement* (*pellicule comprise*) : Crédit annuel indispensable : 200.000 fr.

C'est tout...

Personnel. — L'Archiviste en chef se chargeant lui-même de toutes les opérations de microfilm, non constantes, dans notre cas, et confiant éventuellement les opérations de développement à un employé adroit du Service des Archives, il n'est à prévoir qu'une *fixation* du personnel du Service des Archives, problème dont nous parlerons ultérieurement.

En résumé, le Service des Archives de la Haute-Marne dispose désormais d'un *atelier de microfilm*, qui sera en mesure de fonctionner normalement pour répondre aux besoins lorsque le Conseil Général lui aura accordé le crédit nécessaire (200.000 fr.). L'appareil SERTIC donne toute satisfaction et s'avère d'une précision et d'une économie remarquables.

⁂

Afin de rendre *rentable* le microfilm, nous avons à l'étude un projet d'extension du microfilm à divers domaines, notamment à l'usage des particuliers, et plus spécialement des agriculteurs et propriétaires de terres. Nous avons déjà pris l'initiative de microfilmer des plans cadastraux où sont marqués en foncé les biens d'un propriétaire.

Il suffit alors à ce propriétaire d'avoir un appareil lecteur (quelques milliers de francs) à la maison pour étudier en détail ses biens, leurs limites, leurs voisinages, etc... à la veillée.

Chaque propriétaire haut-marnais devrait avoir dans son portefeuille le *microfilm de ses biens immeubles*.

Nous en reparlerons ultérieurement. J.-G. GIGOT.

Directeur du Service
des Archives de Haute-Marne.

MICROFILM S. E. R. T. I. C.

Le problème de la reproduction des documents tient dans une entreprise moderne, un rôle essentiel.

Grâce à leur fidélité, à leur facilité et leur rapidité de réalisation. à leur faible prix de revient, les reproductions photographiques ont pris, dans ce domaine, une place prépondérante.

La société SERTIC, spécialiste intégral de la reproduction photographique de documents par les procédés de Photocopie et de Microcopie, est seule capable de pouvoir répondre à toutes les exigences posées par la reproduction de document et de résoudre tous vos problèmes :

— soit en vous fournissant le matériel approprié à votre entreprise et réalisé par les plus grandes firmes mondiales, Thomson-Houston (France), Lumoprint (Allemagne) Diebold (U.S.A.) dont elle s'est assuré l'exploitation des brevets et l'exclusivité de vente du matériel.

— soit en réalisant dans les laboratoires de ces multiples succursales et agences, les travaux que vous voudrez bien lui confier.

Dans le problème de la reproduction photographique de documents, 2 procédés sont utilisés :

1° La Photocopie,

2° La Microcopie.

LA PHOTOCOPIE

Cette méthode est couramment employée pour la reproduction rapide de documents.

La photocopie vous offre 3 procédés :

A) *Photocopie par contact, procédé de développement instantané*, permettant d'obtenir en moins d'une minute, sans aucun laboratoire, ni personnel qualifié, la copie instantanément utilisable d'un document.

Cette méthode est particulièrement rentable lorsque l'on doit effectuer un nombre limité de tirages d'un même document et trouve sa place dans tout bureau moderne.

Pour l'utilisation de cette méthode, la société Sertic vous propose toute la gamme de ses tireuses Copycat, Héliocopy, Diazophot, complétée avec un appareil à développement instantané Copyfix Lumoprint ou un appareil Copifix-Combi Lumoprint, réunissant dans un seul ensemble la tireuse et la développeuse.

Ces appareils utilisent des papiers à développement instantané Gévacopy et Agfa Copyrapid que la société Sertic distribue.

B) *Photocopie par contact, méthode classique de développement en cuvettes* est à préconiser lorsque la majorité des documents sera à reproduire en plusieurs exemplaires ou lorsque l'on aura à photocopier, à modifier, ou rénover des plans de toutes dimensions.

Cette méthode ne nécessite l'installation que d'un laboratoire très simple à la lumière atténuée.

Pour utiliser ce procédé, la société SERTIC vous propose toute la gamme de ses tireuses convenant à tous les formats de documents, Copycat, Héliocopy, Diazophot.

Ces appareils utilisent les fournitures industrielles de marque Lumière, (simple-face, double face, films et calques) permettant d'obtenir des reproductions de haute qualité et de différentes graduations.

C) *Photocopie optique* permet de réaliser une économie sur les fournitures lorsque l'on a des tirages de séries importantes à reproduire grâce à la possibilité d'obtenir des copies à l'échelle 1/2 en négatifs lisibles.

La SERTIC vous propose l'appareil S.K.D. Lumoprint qui permet

également de réaliser des films pour reports photomécaniques (l'Offset par exemple).

Cet appareil utilise les papiers documents rapides Lumière.

La plupart de nos tireuses sont prévues pour permettre en plus des photocopies :

— des tirages héliographiques,

— d'impressionner des plaques métalliques sensibilisées pour Offset de bureau,

— des tirages sur papiers Autopositive Kodak. que nous distribuons également.

LA MICROCOPIE

Lorsqu'à la duplication s'ajoutent des problèmes d'archivage, de conservation, de sécurité, la microcopie devient alors la solution la plus rationnelle et la plus économique.

2 procédés sont à votre disposition :

— Le Microfilm;

— La Microfiche:

1°) *Le Microfilm:*

Le microfilm est un ensemble de photographies miniatures reproduisant sous un volume extrêmement réduit des documents de toutes natures.

De plus en plus, le microfilm tient à se substituer dans d'innombrables domaines aux documents habituels grâce aux avantages qu'il présente.

En effet, le microfilm est d'une production simple, rapide, économique et donne sous un encombrement et un poids extrêmement réduits, la copie d'une fidélité absolue du document original. De plus, ce document étant photographié sur des films 35 ou 16 mm., il devient une grande commodité d'emploi par rapport aux documents originaux de présentation souvent variée et d'une utilisation mal aisée.

Les applications du microfilm sont multiples et nous ne citerons que les principales :

— *Archivage de sécurité,* permettant de mettre à l'abri sous un volume minime des documents d'une valeur incalculable tels que comptabilité, plans, dessins, documents précieux dont la perte entraîne de graves conséquences en raison des difficultés ou même de l'impossibilité de les reconstituer.

— *Archivage de documentation,* permettant d'obtenir sous un volume réduit et à un prix modique les copies fidèles de documents dont dont on ne pourrait se procurer les originaux en raison de leur rareté, de leur prix, de leur encombrement ou de leur poids.

— *Copies.*

Le microfilm constitue un moyen rapide et extrêmement économique pour copier un document.
Les possibilités exceptionnelles de duplication du microfilm permettent de distribuer dans un temps très court, un même document à plusieurs utilisateurs. Il constitue en outre, le moyen le moins onéreux d'expédition de documents à grande distance en raison de sa légèreté.
Le microfilm trouve également des applications dans le courrier, l'édition, l'enseignement, la radiograpie, etc...

Les microfilms 35 et 16 mm. sont obtenus avec des appareils de prise de vue dynamiques et statiques appelés caméras.

Ils sont utilisés soit sous leur forme originale au moyen de lecteur de microfilm, soit sous forme d'agrandissement photographique.

Ils sont classés dans des dispositifs spécialement étudiés permettant de retrouver instantanément et sans erreur possible, la vue recherchée.

a) *Les caméras statiques*, à haute définition optique, permettent d'enregistrer sur film 16 ou 35 mm. des documents de format usuel en utilisant les taux de réduction appropriés à chaque document, facilitant ainsi l'exploitation et la lecture des vues obtenues.

La société SERTIC vous propose :

les caméras, lecteurs et dispositifs de classement Thomson- Houston et Lumoprint.

b) *Les caméras dynamiques* permettent de photographier en continu des documents simple face et recto-verso à des cadences extrêmement élevées pouvant atteindre 150 documents 21×27 à la minute.

Ces appareils très perfectionnés utilisent les films 35 et 16 mm. et peuvent enregistrer jusqu'à 10.000 documents sur une bobine de 30 mètres de film 16 mm.

La Société SERTIC vous propose les caméras et lecteurs Diebold (U.S.A.).

2°) *La Microfiche.*

Dans le cas de documents de grandes dimensions, il est préférable d'utiliser la microfiche afin d'obtenir une plus grande définition et une plus grande précision des productions en réduisant les taux de réduction.

Les appareils de microfiche permettent d'enregistrer sur microfiches 75×125 des grands plans pouvant atteindre le format double AO c'est-à-dire 1 m. 20×1 m. 70.

Ce travail est effectué avec l'appareil de microfiche Reinhel-Sertic.

Tous nos appareils microfilm ou microfiche utilisent à la prise de vue ou à l'agrandissement les films, papiers, calques industriels de marque Lumière dont nous assurons la vente exclusive.

La société S.E.R.T.I.C. vous offre les plus sûres garanties grâce à la qualité des appareils et des fournitures présentées, à l'équipement moderne de ses laboratoires, aux nombreuses références qu'elle s'est créées dans le monde entier.

N'hésitez-donc pas à nous consulter; nos services techniques se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et étudier, sans engagement de votre part, tous les problèmes de reproduction que vous voudrez bien leur confier.

S.E.R.T.I.C., siège social : 32 bis rue Greuze, Paris 16e.

IX. — VIE ACTIVE DU SERVICE DES ARCHIVES

... 7. ARCHIVES ET TOURISME...

Voir page 124.

HISTOIRE DE HAUTE-MARNE

L'EBAUCHE DELAISSEE (1)

Cher Hubert Gillot qui vient de nous quitter si vite :

Ce n'est pas à l'universitaire, au littérateur, à l'historien d'égale classe, mais au grand compatriote, au bon compagnon que je viens dire l'adieu de l'amitié.

Notre dernière rencontre fut en sa vieille maison du Grand Cloître aux aîtres enchevêtrés. aux boiseries usées, percée curieusement d'un de ces antiques « porches », qui servent encore de passage public à travers un quartier de maisons.

J'étais venu lui apporter le Charmolue qu'il m'avait demandé pour le dernier Bulletin de la Société Historique ; comme chaque fois, la conversation s'égara sur des souvenirs communs. Communauté de l'école, de l'âge, de la cité natale, des affinités intellectuelles et spirituelles, il avait été mon aîné d'un an, en rhétorique. Cet horizon qui, de son jardinet, s'étendait sous nos yeux jusqu'aux Vosges, il nous était aussi commun. La vie nous avait éloignés sans jamais nous séparer.

Il insista pour que mon abandon ne fût pas définitif de mon projet d'une Histoire de Langres auquel il m'avait encouragé. Ce qui lui tenait à cœur parce qu'elle lui restait à tâche, c'était cette Société historique et archéologique de Langres, dont son prestige et sa valeur maintenaient le lustre. Or, la cité des Lingons, témoin de tant d'âges révolus qui y ont tous laissé leur marque, n'a pour rappeler les fastes de son passé que l'Anastase du bon chanoine Gaulthrot, qui date de 1649, et ne brille point par l'esprit critique, et le Précis de l'Histoire de Langres, de l'avocat Migneret, de 1835, rudimentaire.

Le Chanoine Drioux devait m'écrire le premier tome : Langres gallo-romaine, la période médiévale être empruntée aux manuscrits laissés par Ferdinand Claudon. Le Jehan Roussat et le Petit Evêché qu'avait préfacé Gillot pouvaient m'autoriser à m'attribuer le XVI[e] et le XVII[e] siècles; pour le XVIII[e], Hubert Gillot se désignait par son Diderot qui fait autorité dans le monde des lettres : Henri Mettrier avait été pressenti pour l'époque révolutionnaire et M. Boissard, l'érudit professeur du Collège, pour la période complémentaire. Hélas, Gillot a rejoint Drioux et Mettrier dans la tombe. Et Boissard a regagné Dijon qui attire nos meilleurs, les Ronot, les Delessard, les Lebel, les Garnier.

Aussi bien, pour réaliser dans l'âge mûr une idée de jeunesse. faut-il être l'homme d'une seule tâche.

André Garnier, vous qui êtes historien autant que Langrois, de race, l'ébauche délaissée ne vous tentera-t-elle pas ?

Oui le nerf de l'édition. Oui les souscriptions qu'on ouvre et qui restent à la traîne.

Mais peut-être se trouvera-t-il un jour des gouvernants assez éclairés pour estimer que de telles œuvres valent d'être dotées à l'égal des monuments du passé, d'un passé dont elles contribuent, elles aussi, à sauver la mémoire.

Edouard DESSEIN.

---

(1) Les « Cahiers haut-marnais » reproduisent avec l'autorisation bienveillante de l'auteur ce « Fusain » qu'ils ont accueilli avec attention.

LE BAILLIAGE DE CHAUMONT EN 1300

Nous sommes renseignés sur l'étendue de ce bailliage à cette date par un compte de Pierre le Jumeau, bailli de Chaumont, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale et qui vient d'être publié (1). Il est malheureusement incomplet : il énumérait les différentes châtellenies dans l'ordre suivant : La Ferté-sur-Aube (2); Grand (3) et Gondrecourt (4); Bar-sur-Aube, Chaumont, Wassy (5); Montigny (6); Andelot (7); Bar-sur-Seine (8); Rosnay (9); Nogent (10); Bourdons (11); (localité sans châtellenie) et Coiffy (12); or, il ne nous reste que quatre localités de la châtellenie de Bar-sur-Aube, la prévôté de Chaumont en entier, la châtellenie de Wassy de même, celle de Rosnay presqu'en entier, celle de Nogent suivie de Bourdons, et celle de Coiffy.

Parmi les quatre localités de la châtellenie de Bar-sur-Aube dont les noms subsistent, deux nous donnent une indication sur la limite septentrionale de cette châtellenie. Ce sont Trannes, sur la rive droite de l'Aube à mi-chemin entre Bar et Brienne, et Unienville, sur la rive gauche et plus ou nord-ouest. Une troisième, Bayel, marque la limite vers La Ferté.

***

La prévôté de Chaumont comprenait d'abord tout le canton de Chaumont, et à part la ville de Chaumont, la localité la plus imposée était La Harmand, alors dénommée Maisons Harmant. Dans le canton de Châteauvillain, la seule localité nommée est Châteauvillain. Dans celui de Juzennecourt, les localités voisines de la châtellenie de La Ferté sont Valdelancourt, Autreville et Gillancourt; Juzennecourt, la Chapelle et Baspré devaient être limitrophes de la châtellenie de Bar-sur-Aube. Dans le canton de Vignory se trouvait la limite septentrionale de la prévôté qui comprenait Ormoy-lès-Sexfontaine et Roôcourt-la-Côte. Vers le nord-est, dans le canton d'Andelot, les localités limitrophes étaient Darmannes, Mareilles et Cirey-lès-Mareilles. Vers le sud, les localités les plus éloignées de Chaumont qui fissent partie de la prévôté, étaient Poulangy dans le canton de Nogent et Faverolles dans le canton de Langres (enclave dans les possessions épiscopales). Au nord, Domrémy, dans le canton de Doulaincourt était sans doute une enclave de la prévôté de Chaumont au delà du Rognon.

La châtellenie de Wassy s'étendait sur cinq cantons actuels. Dans celui de Montier-en-Der, se trouve la limite entre cette châtellenie et celle de Rosnay : la route de Soulaines à Vitry représente assez bien cette limite puisqu'à l'est de cette route se trouvent Billory, Braucourt, Frampas,, Planrupt, Robert-Magny et Sommevoire qui appartenaient à la châtellenie de Wassy, et à l'ouest, Louze, Longeville, Ceffonds et Droyes, de la châtellenie de Rosnay. Une exception : Boulancourt, qui se trouve à l'ouest de Longeville, figure dans la châtellenie de Wassy. Est-ce dû à l'imprécision des divisions territoriales de cette époque, ou à un privilège des religieux de Boulancourt, seigneurs du lieu ?

La limite septentrionale de la châtellenie se trouve dans le canton de Wassy au nord d'Attancourt et de Villiers-aux-Bois (à la lisière de la forêt du Val), et dans celui de Chevillon, au nord de Laneuville et de Bayard, ainsi que de Fontaines. Les ruines gallo-romaines qui se trouvent à l'est de Bayard et le menhir de Fontaines incitent à penser qu'il y avait eu là une limite beaucoup plus ancienne. La limite orientale était la Marne, au sud de Chevillon, le canton de Joinville étant dans la châtellenie. Au sud-ouest la Blaise formait sans doute la limite avec la châtellenie de Bar-sur-Aube, le canton de Doulevant étant partagé entre les deux.

La châtellenie de Rosnay s'étendait sur une partie du canton de Montier-en-Der, comme nous l'avons vu plus haut. L'Aube constituait sa limite occidentale, la séparant du bailliage de Troyes, dans le canton de Brienne au nord de Brienne-la-Vieille et dans celui de Chavanges. Plus au nord, la limite devait être le Puits, jusqu'au Meix-Thiecelin compris, dans le canton de Sompuis (Marne). Au nord Bussy et Gigny-

aux-Bois. dans le canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne), étaient les dernières localités avant le bailliage de Vitry, dont Saint-Rémy faisait partie. Vers le nord-est, Ecollemont, Nuisement et Giffaumont étaient encore encore de la châtellenie.

Dans le canton de Soulaines, Crespy, Epothémont, Morvilliers et Juzanvigny faisaient partie de cette châtellenie, ainsi qu'Eclances, localité la plus méridionale, au sud de laquelle se trouvait la châtellenie de Bar.

La châtellenie de Nogent comprenait le canton de Nogent, où elle touchait à la prévôté de Chaumont, Sarrey dans le canton de Montigny, Cuves, Clefmont, Longchamp, Noyers, Perrusse et Thol dans le canton de Clefmont, et elle s'étendait vers le sud jusqu'à Changey et Dampierre dans le canton de Neuilly-l'Evêque.

La châtellenie de Coiffy s'étendait sur une partie des quatre cantons du sud-est du département de la Haute-Marne, ceux de Bourbonne, Varennes, la Ferté et Fayl-Billot. La localité la plus septentrionale était Damrémont, à l'est de l'Amance. Au sud, elle comprenait encore Charmoy et Rougeux dans le canton de Fayl-Billot, et au sud-est Barges dans le canton de Jussey (Haute-Saône) (13).

Après Coiffy, le compte mentionne « Li Vaus de Raoingnon ». C'est la vallée du Rognon entre Roche et Donjeux, dont la localité la plus importante est Doulaincourt.

Nous nous proposons d'examiner prochainement d'après d'autres documents de la même époque quelques-unes des châtellenies qui manquent dans le compte de Pierre de Jumeau, celles de Bar-sur-Aube, de La Ferté-sur-Aube et d'Andelot.

François MAILLARD,
archiviste paléographe.

LETTRE D'ADIEU DE NICOLAS BLANCHARD, PRÊTRE GUILLOTINÉ

Au mois de juin 1793, *Nicolas Blanchard, prêtre haut-marnais originaire de Cordamble près Langres, montait sur l'échafaud.*

Sa lettre d'adieu nous ayant été obligeamment communiquée, nous avons estimé devoir la publier : c'est là un document d'une rare valeur morale et humaine, d'une sérénité admirable, et l'on ne peut s'empêcher, en lisant cette lettre courageuse, héroïque, de penser à tant d'autres billets griffonnés en hâte, avant leur martyre, par tant d'innocents ou de héros, il y a déjà plus de dix ans !

J. G.

---

(1). R. Fawtier. *Comptes Royaux* (1285-1314), t. II, p. 405-411. — (2). Haute-Marne. canton de Châteauvillain. — (3). Vosges, Canton Neufchâteau. — 4. Meuse, ar. Commercy. — (5). Haute-Marne, anc. sous-préf., auj. ar. Saint-Dizier. — (6). Id., ar. Langres. — (7). Id., ar. Chaumont. — (8). Aube, anc. sous-préf., auj. ar. Troyes. — (9). Id., canton Brienne. — (10) Hte-Marne, ar. Chaumont. — (11). Id., Canton Andelot. — (12). Coiffy-le-Haut, Hte-Marne, Canton Bourbonne et Coiffy-le-Bas, Canton Varennes-sur-Amance. — (13). Dans les *Extenta* de Coiffy (Arch. Nat. KK 1066-1067, pp. 167-169, document antérieur à 1287), Barges n'est pas mentionné, mais par contre il y a Villars-le-Pautel et Vaugécourt, dans le même canton.

« Nicolas Blanchard, prêtre, de la ferme de Cordamble, ce 13 juin 1793 (1).

Mon cher père et ma chère mère, mes frères et sœurs, beaux frères et belles sœurs, et tous mes autres parents et amis, et ainsi que ceux qui prennent part à ma situation actuelle, je vous demande pardon du chagrin que je vous cause aujourd'huy, mais c'est la Providence qui a tout conduit; c'est à nous à faire notre devoir (2), ne rien faire jamais contre notre conscience; ensuitte elle dispose comme elle veut de nos jours, qu'elle tient entre ses mains; la mort, qu'elle exige que je subisse aujourd'huy à la fleur de l'âge, doit lui être un sacrifice plus agréable qui si je mourois dans un âge très avancé : ma vie sera moins chargée de péchés; il est vrai que je ne mérite pas même le pardon de ceux que j'ai commis parce qu'ils sont en très grand nombre, mais il est vrai aussi que Dieu l'a promis à tout pécheur qui revient droit à Luy, sincèrement, en quelque temps que ce fût, et j'espère de Lui cette grâce pour moi.

Ce genre de mort ne doit point vous faire de déplaisir, ni de déshonneur; vous seriez obligé tous de combattre jusqu'à la mort pour la Vérité si le Tout puissant l'exigeoit; je ne suis pas meilleur que mes pères les Anciens martirs, ni vous non plus; vous serez tous récompansé dans la suitte, soit dans ce monde, soit dans l'autre, de la peine que vous souffrez aujourd'huy à mon occasion, à condition que les premiers jours de douleurs passés vous vous réjouirez dans la suitte.

Je prie mes frères et sœurs d'être bien unis toute leur vie, de ne point se diviser sur tout pour des interrêts temporels, de faire en sorte cependant que chacun ait son compte; qui (3) ne suivent jamais la Constitution dans tous ce qui est contraire à la Religion Catholique, apostolique et romaine; qu'ils ne communiquent jamais avec /vo les intrus dans la prière parceque ce qu'ils enseignent est mauvais; qu'ils instruisent leurs enfants dans cette créance Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut.

Ne vous laissez pas épouvantéz par cette puissance qui fait maintenant tout trembler; elle n'est que chair, mais ayer bien attention ne point troubler l'ordre public; du reste je ne vous laisse point de bien; peut-être que si vous en aviez vous vous perderiez. Si mon porte-feuille est retrouvez il doit s'i trouvez 46 l. que je destinoit pour ceux qui en avoit le plus besoin; si personne ne les a pris on poura les faire passer aux gens de Corgirnon; le reste est à moi; je crois qu'il y a bien pour 50 l. de messes que je n'ai pas acquittées, mais il n'y aura qu'à en faire dire pour cent livres aux Prêtres catholiques en temps et lieu, tant pour celles que je puis avoir oubliées que pour moi.

S'ils se trouvoient quelques livres parmi le peu (?) que j'ai qui ne soient pas bons pour tout le monde, est que je n'aie pas eu le loisir de bruler, il n'y a qu'à le faire; nous nous recommandons à vos prierres nous deux mon compatriote et moi, et nous ne vous oublierons pas non plus; j'aurois bien d'autres choses à dire, mais j'ai des affaires plus importantes, je vous prie d'assurer tous ceux qui me veulent du (?) mal ou qui m'en ont fait que je leur pardonne d'un bon cœur, est que je prierai pour eux dans le Paradis, où j'espère aller bientôt..

Blanchard, prêtre. »

---

(1) Nous avons rétabli la ponctuation pour une meilleure intelligence du texte.
(2) [de].
(3) = qu'ils.

Les Derniers féodaux en Haute-Marne.

UN GRAND SEIGNEUR DU PAYS LANGROIS

Charles-Camille de Capizuchi de Bologne, dernier marquis de Bonnecourt et d'Ecot.

par Jean MARTIN-SALHORGNE

Charles-Camille de Capizuchi de Bologne, un de nos derniers gentilshommes terriens qui périrent sur l'échafaud révolutionnaire est bien connu des historiens haut-marnais, mais le seul M. Baltès lui a consacré une mince brochure qui ne fut d'ailleurs que polycopiée et diffusée à petit nombre.

Il n'empêche que M. de Bologne jouit encore dune manière de célébrité parmi les gens qui lisent, ou plutôt le personnage un tantinet fallacieux qu'a fait de lui son propre petit-neveu, l'auteur cynégétique Louis-Auguste de Foudras. C'est en effet dans les romans de celui-ci qu'on trouve M. de Bologne dans des situations hors série, héros d'aventures galantes ou cynégétiques brillamment racontées mais sujettes à caution, quant aux détails tout au moins. C'est à ce fond qu'un peu plus tard, mais avec prudence et mesure, M. P. Laforêt a puisé les matériaux d'une brochure également délicieuse, à la gloire du « Veneur d'Autrefois » que fut le marquis de Bologne.

Nous n'aurons pas trop à nous méfier de l'écritoire trop féconde de Louis de Foudras car nos desseins et nos sources sont différents. Tout d'abord, bien que le titre de ce travail ne fasse état que du seul marquis nous donnerons autant de place que notre documentation le permettra aux deux parents de même nom que lui qui partagèrent son sort. La chaîne des faits qui les rapprochèrent dans leur vie et les réunirent dans une mort identique rend les trois hommes indissociables.

Un grand nombre d'études analogues à celle-ci tournent au blâme ou au panégyrique selon les propres inclinations de l'auteur. Il arrive aussi qu'elles forment réquisitoire par le biais d'une apologie. Soucieux seulement de vérité nous étudierons face à face le caractère des événements et le complexe des personnages, aucun jugement ne pouvant être équitable sans le rapprochement de ces données. A cet effet, nous n'utiliserons que des documents historiques, pièces d'archives pour la plupart dont la liste va suivre. Il se peut que le marquis de l'Histoire semble un peu terne auprès de celui des romans, mais dans sa vérité sans parure, dans son drame sans solennité peut-être n'en sera-t-il que plus attachant.

Nous devons encore avertir le lecteur que cette étude n'est pas seulement une biographie des trois victimes du tribunal révolutionnaire de Paris, mais une concentration en plein texte, sans notes, des indications récoltées au cours de notre enquête. Si, par là, nous nous écartons des règles consacrées c'est pour éviter aux lecteurs l'inconvénient des renvois, et des recherches à ceux qui, après nous, auront besoin des mêmes détails.

SOURCES

Villeneuve-Esclapon. — Notes.
Ab. C. Baltès. — Notes.
Ab. P. Maitrier. — Notes.
» » Les Seigneurs d'Ecot (Bulletin de la Société historique et Archéologique de Langres ; 1939.
Chastellux. — Notes.
Ab. Moliard (fabrique de Bugnères). — Notes.
Conigliano. — Notes.

Chan. C. Petit. — Notes.
Baron de L'Horme. — Notes.
Archives communales d'Ecot.
Archives comunales de Bonnecourt.
Archives départementales de la Haute-Marne. — L[179] p. 128. L[112] p. 15. Q. n[os] 235, 260, 266, 342, 407, 424, 430.
Archives de la Prévôté de Nogent-en-Bassigny.
Archives nationales. — W 308, n° 194.
» » W 534.
» » O[1]53. F° 146.
» » O[1]49. F° 6.
» » D[14]. 6.
» » F[7] : 5.302. Police générale.
R. de Coligny-Chatillon. — Papiers de famille, correspondance, notes.
Correspondance de C. Camille de Capizuchi.
Papiers de Nicolas-Vincent de Capizuchi.
H. Wallon. — Histoire du Tribunal Révolutionnaire.
Richard. — Souvenirs historiques.
Comte de Lamotte-Valois. — Mémoires.
P. Bru. — Histoire de Bicêtre.
Pontis. — Mémoires.
C. Macheret. — Journal.
Pour mémoire :
P. Laforêt. — Un Veneur d'Autrefois.
L. A. de Foudras. — Un capitaine de Beauvoisis ; Les Gentilshommes chasseurs.

QUESTION D'ORTHOGRAPHE

Comment écrire correctement le nom de Bologne ? Autrefois on lui donnait deux « l » ; Ainsi le trouve-t-on sur la pierre tombale de Bonnecourt, sur la généalogie produite en 1667 et dans divers documents. Cependant, sur une inscription datée de 1702 il ne comporte qu'un seul « l », également la signature du chevalier Jean-Baptiste, l'un des trois hommes qui font l'objet de cette étude, alors que les deux autres doublaient la consonne. Par ailleurs, C. Macheret, Pontis au 17e siècle, le comte de Lamotte-Valois au 18e écrivaient « Boulogne », ce qui arriva aussi au scribe du tribunal révolutionnaire.

A l'instar d'autres auteurs contemporains nous adopterons l'orthographe la plus simple, celle que nous donnons au nom de la ville d'où la famille de nos héros est originaire.

« Capizuchi » est aussi un nom à variantes, tantôt écrit avec un « Z » tantôt avec un « S », et plus rarement avec deux « S ».

ARMES

Les armes des Capizuchi de Bologne, telles qu'elles apparaissent sur la généalogie produite en 1667, par devant Mgr de Caumartin intendant de Champagne étaient : D'or à trois tourteaux de gueules, écartelé de gueules, semé de fleurs de lys d'or, sur le tout d'azur à la bande d'or.

I

17 NIVOSE AN II

Il est presque nuit. Sur la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, les amateurs d'éxécutions capitales attendent la charrette du jour, à l'endroit même où mourut, un an auparavant, le roi Louis XVI.

Remous du côté des quais. Le véhicule sinistre arrive, s'arrête, et trois hommes en descendent, les mains liées derrière le dos, selon la règle. Dans quelques instants leurs corps décapités seront jetés pêle-mêle dans une fosse commune au cimetière de la Madeleine.

Si l'on en croit la tradition, la plus âgée de ces victimes, Charles-Camille de Capizuchi de Bologne, marquis de Bonnecourt et d'Ecot aurait

fait devant l'échafaud un testament verbal et impromptu, par lequel il léguait son âme à Dieu, son cœur au roi, et quelque chose de beaucoup moins noble à la République. Du moins un certain Catherinet de Hûmes prétendit avoir entendu ce sarcasme ultime, à ce qu'écrivit dans ses Notes, cinquante ans plus tard, M. Moliard, curé de Bugnières. Cependant, bien que la période révolutionnaire fourmille de pareils « témoignages » nous ne serions pas étonné que celui-ci fût d'accord avec la vérité. Nous croyons qu'à cet ancien officier, à ce veneur enragé, ayant vieilli sur ses terres, luron, rabelaisien et ferme, il eût été difficile de mourir en silence.

Certes, les compagnons de malheur du marquis de Bologne n'étaient pas de même étoffe quoique tous deux de ses parents. L'un, Jean-Baptiste de Capizuchi de Bologne, ci-devant sergent aux Gardes Françaises, nous restera à peu près inconnu faute de documents. L'autre, Nicolas-Vincent de Capizuchi de Bologne était vicaire à la maison d'arrêt de Bicêtre. Tous deux, peu fortunés, avaient bénéficié des libéralités du marquis tant que les lois nouvelles n'avaient pas tari les revenus de celui-ci. Et maintenant, à la suite de tribulations que nous allons conter, ces trois destinées apparemment divergentes aboutissaient à la même fin sur l'échafaud révolutionnaire.

II

LES BOLOGNE DU PAYS LANGROIS

Le nom de Capizuchi indique assez l'origine italienne de cette famille. Nous allons voir comment elle passa en France et en quelles circonstances elle essaima dans la région Langroise.

La généalogie des Capizuchi remonte aux temps Carolingiens. On y trouve de hauts dignitaires ecclésiastiques, dont trois ont reçu la pourpre cardinalice : Robert, homme de grand mérite, dit-on, par le pape Urbain II en 1097, puis Jean-Robert, par Honoré II en 1126, enfin Raymond, en 1682 par Innocent XI. Ce sont encore trois évêques de Digne : Etienne, qui donna l'absolution à Henri III mourant et lava Henri IV de l'hérésie huguenote, puis Antoine et Raphaël, ce dernier mort à Draguignan en 1657. Notons qu'un des archevêques-princes de Salzbourg s'appelait Géobaldus de Thun Capizuchi. On trouverait encore un maître du Sacré Palais et plusieurs généraux des troupes pontificales.

Au Moyen-Age le nom était bien connu à Rome et surtout à Bologne la Grande ; il a été porté par une place et par une rue de la capitale italienne.

C'est par la branche bolonaise que les Capizuchi se fixèrent en France. L'un d'eux, Pierre, ayant eu une mauvaise querelle, dut porter ses pénates à Barcelonnette, au comté de Nice, dans les états du duc de Savoie, suivi de l'un de ses frères prénommé Jacques.

Ce Pierre épousa Catherine Allemand du Riage et en eut sept enfants : Antoinette, Claude, Jean, Etienne, Sébastien, Armand et Antoine. Par testament du 3 décembre (?) il nomma nobles ses six fils et institua l'aîné, Claude, son héritier universel.

Celui-ci épousa sa cousine, Elisabeth de Guiramand qui lui donna trois fils : Marc, Rodolphe et Eloy. Ceux-ci, en 1549 se partagèrent les biens de leur oncle Jean. Rodolphe, pour sa part, reçut la seigneurie du Plan. Devenu veuf, Claude se remaria à Simone Gastinel et il lui vint encore un fils qu'il prénomma Pierre.

Quand Claude mourut, ses biens échurent à Rodolphe, lequel épousa Delphine de Faucon au bourg d'Antrannes dans le comté de Nice. Décédé en 1587, il fut inhumé à Barcelonnette dans l'église des Dominicains.

Dix enfants lui étaient nés : Claude, Jean, Pierre, Louis, Antoine qui devint religieux minime, Jules, Etienne qui fut aumônier du roi, évêque de Digne et prieur de Ste Catherine du Val des Ecoliers à Paris, Isabeau, Catherine, enfin Suzanne qui épousa Esprit de Bellon, seigneur de Ringières.

En 1595, Pierre, Louis, Jean, Antoine, Jules et Etienne, recevaient du roi des lettres de naturalité datées du 7 Décembre à Folembray. Ainsi

cette génération devenait française, et il est permis de croire qu'elle s'approcha fort près de la Cour, n'en jugerait-on que par le rôle qu'y joua Etienne et par les distinctions qu'il reçut. Par ailleurs, héritier de son père Rodolphe, Jules de Capizuchi était nommé en 1596 Gouverneur de Nogent par lettres royales datées d'Amiens.

Ainsi passèrent les Capizuchi dans le pays Langrois. Il est faux que Jules ait été le premier à joindre à son nom celui de la ville de Bologne d'où venaient ses pères. Tous les Capizuchi, que nous sachions, et quelle qu'ait été leur résidence avaient fait de même. C'est plus probablement Pierre qui prit cette initiative au seizième siècle, après sa fuite, afin que l'on distinguât entre la dynastie de ses cousins romains et celle qu'il venait fonder hors de son pays. Peu à peu, le nom de la ville finit par prévaloir, de telle sorte que les derniers Capizuchi se faisaient appeler tout uniment Bologne.

Un an après sa prise de charge Jules de Bologne épousa à Chaumont Antoinette de Magnien, fille de Jean, seigneur de Saussure, conseiller du roi, procureur au bailliage, et de Marguerite Thomassin. Le 8 octobre 1597 il y eut signature de contrat par devant les notaires Cornibert et Paintendre de la prévôté de Nogent, et ce fut Louis de Gornay, abbé du Val des Ecoliers de Chaumont qui donna au couple la bénédiction nuptiale.

Gouverneur de Nogent, Jules de Bologne était encore écuyer, capitaine des chasses de Chaumont, sergent-major, capitaine au régiment de Champagne, conseiller et maître d'hôtel du roi, cette dernière charge reçue le 16 Mars 1619 à la démission de Constance de Listobri qui en était titulaire.

Jules de Bologne ne tarda pas à acheter la seigneurie de Bonnecourt à d'Anglure-Guyonvelle que les guerres civiles avaient à peu près ruiné. Mais en 1614, profitant des troubles qui marquèrent la minorité de Louis XIII, d'Anglure résolut de récupérer ce bien qu'il n'avait abandonné qu'à regret et chargea de ce soin Aurillot d'Essey, son parent. Bien que le château de Bonnecourt n'eût à sa défense que quelques hommes d'armes, l'opération ne se fit pas sans difficultés, puisque les bélîtres d'Aurillot mirent le feu aux communs et jetèrent aux flammes le fermier, sa femme et ses enfants.

Informé de l'attentat, M. de Pontis qui commandait la place de Nogent pour Jules de Bologne retenu à la Cour fit monter ses hommes à cheval en vue de châtier les rebelles. Ceux-ci délogèrent sans résistance tant l'attaque fut soudaine et vive.

Mais Aurillot ne se tint pas pour battu. Il rallia quelques autres mécontents pour faire la guerre à Pontis, qui, de son côté sétait assuré l'aide des Seigneurs fidèles à la Cour. Les hostilités trouvèrent leur épilogue à Pressigny où le lieutenant de M. de Bologne avait réussi à cerner le chef de bande. Celui-ci dut se rendre après une chaude bagarre et Pontis le conduisit sous bonne escorte à Langres, puis à Chaumont où il fut condamné à mort, enfin à Paris où il fut exécuté. M. de Pontis, dans ses Mémoires, a raconté cette affaire en tous détails.

Outre la Seigneurie de Bonnecourt, Jules de Bologne acquit celles de Poinson, de Sarrey, d'Andilly, de Poiseul, de Vesaignes et de Fresnoy.

En 1622, il passait à son fils Claude sa succession de Gouverneur de Nogent et de maître d'hôtel du roi. Ainsi prenait-il une sorte de retraite. Il semble bien s'être aussitôt éloigné d'une contrée où il ne résidait du reste que par intermittences. Le 30 Octobre 1637, il mourut au château de Saint-Ange en Gâtinais ; sa dépouille fut alors rapportée à Bonnecourt et inhumée dans le caveau de la chapelle seigneuriale où reposait déjà le cœur de son père Rodolphe.

Outre son fils et successeur, il laissait une fille : Anne-Eugénie. Celle-ci, mariée dès l'âge de quatorze ans à François Le Charron de Saint-Ange, maître d'hôtel de la Reine, devint une Janséniste fervente quand elle eut perdu son mari. Entrée à Port-Royal, elle y fit profession deux ans plus tard et résista à toutes les objurgations faites en vue de la soustraire à l'hérésie. Quand elle mourut, en 1657, son corps fut cependant déposé en terre sainte mais sans aucune liturgie.

Claude, recevant toutes les charges et tous les biens de son père épousa en 1640 Jeanne de Saint-Belin, fille de Simon, Baron de Buxières et de

Anne de Mailly (contrat du 6 Janvier 1640, signé Cornibert et Morand, notaires à la prévôté de Nogent).

Quelques aventures équivoques nous montrent ce Claude tout semblable aux hobereaux turbulents, ses contemporains qui donnèrent à la royauté tant de fil à retordre.

Après la Guerre de Trente Ans, les Comtois infestèrent longtemps la contrée Langroise, brûlant et pillant. Claude contribua d'abord à réprimer ce brigandage. s'exposant naturellement à des représailles qui ne se firent pas attendre : Le 25 Septembre 1640 les Comtois de Jonvelle incendiaient Bonnecourt. Le 16 octobre 1650, les Lorrains qui le détestaient pour des raisons analogues le suprenaient à Neuilly chez le curé Mahudel, le ramenaient à Bonnecourt et brûlaient quelques maisons sous ses yeux.

Que se passa-t-il ensuite ? Claude de Bologne, pour prix de sa sécurité se sera-t-il rallié aux ennemis du roi ? Ce qui porte à le supposer c'est que l'année suivante, alors qu'une belle occasion s'offrait à lui de châtier congrûment les Lorrains, il contribuait au contraire à faire échouer le siège d'Aigremont, leur repaire avancé. Trahison qui mit fort en colère Monseigneur de Langres Sébastien Zamet. Le prélat qui connaissait parfaitement Claude puisqu'il était le parrain d'un de ses fils ne se gêna pas pour flétrir, ex-cathedra, cette inconcevable attitude. Ajoutons que peu de temps après la milice Langroise forçait les murs de la forteresse et la démantelait.

Si malgré cela nous doutions que Claude de Bologne fût égal en turbulence aux petits hobereaux de son temps, l'examen de ses relations nous fixerait immédiatement. En Décembre 1654, arriva dans le Langrois le régiment de Turenne et des gendarmes de Mazarin, ceux-ci ayant à leur tête Pierre Mozart de Saint-Hilaire, guidon de gendarmerie. Bien qu'étant celle du roi, cette troupe se signala par des violences répétées qui entraînèrent la prévôté à brancher haut et court deux des coupables (3 Mai 1655). Sang pour sang ! Saint-Hilaire fit assassiner Jean de Sartigny, lieutenant du prévôt de Langres ; après quoi il s'en vint coucher tranquillement le même soir au château de Bonnecourt chez son ami Claude de Bologne, dont un des fils, Pierre-Gaston, était le filleul du visiteur : On conviendra qu'en choisissant les parrains de ses enfants parmi les évêques et les bélitres, le Seigneur de Bonnecourt ne manquait pas d'éclectisme dans ses relations.

Quand il mourut, le 26 mars 1682, son domaine s'était encore agrandi de la seigneurie de Thivet achetée en 1658 et de celle de Provenchères reçue du chef de sa femme.

Claude de Bologne avait eu huit enfants. Ce sont : Jules, qui fut prieur de Nogent, docteur en Sorbonne, abbé de St-Clément de Metz. chanoine archidiacre de Langres où il prononça en 1683 l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

René-Antoine, né le 23 Septembre 1643. Devenu docteur en théologie avec le titre d'abbé de St-André du Bust et archidiacre de la cathédrale, il n'en demeura pas moins à Bonnecourt, auprès de son frère Pierre-Gaston, à titre de Chapelain.

— Louis, qui fut chevalier de Malte.

— Marie, née en 1647. Elle épousa à Bonnecourt, le 6 Août 1668, Alexandre de Choiseul, chevalier, seigneur d'Ambonville et de Daillecourt, fils de Charles de Choiseul et de Marie de Billy. Décédée à Choiseul le 7 Avril 1725 à l'âge de 78 ans, elle fut inhumée le lendemain à Bonnecourt. Elle ne laissait pas de descendance.

— François.

— Anne-Gabrielle.

— Elizabeth, qui reçut le domaine d'Ecot à la mort de Basile Ignace de l'Hostel d'Ecot, son cousin (1732)..

— Pierre-Gaston (1652), à qui échut l'héritage paternel. Il fut commandeur des Ordres Royaux du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem au Grand Prieuré de Languedoc, capitaine de chevau-légers du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. C'est en raison de sa belle conduite pendant la campagne d'Alsace où il fut blessé et fait prisonnier que le roi érigea en marquisat les terres de Bonnecourt, Thivet, Poinson et Andilly, par lettres patentes signées à Fontainebleau (1685).

C'est vers ce temps que Pierre-Gaston épousa Charlotte-Elizabeth de Broussel de la Neuville qui lui donna trois enfants.

Ce sont : Gabrielle, née le 30 Mars 1685. Elle se maria le 8 Mars 1707 à Jean-Philippe de Cardon de Vedampierre.

— Camille-Antoine, né le 25 Mai 1686.

— Jules-Armand, né le 29 Avril 1688. Il devint licencié en droit de l'Université de Paris et chanoine doyen de la cathédrale de Langres.

Quand, le 21 Juillet 1698 mourut Pierre-Gaston, Camille-Antoine lui succéda et prit le titre de marquis de Bonnecourt et de Bologne. En 1715, par son mariage avec Anne-Françoise de Cultz de Deuilly, il reçut la baronie de Cemboing, et en 1735 il héritait de sa tante Elizabeth la splendide seigneurie d'Ecot. La même année, il vendit Provenchères.

Camille-Antoine était veuf depuis dix-huit ans quand il mourut le 5 Juillet 1745 laissant deux enfants : Charles-Camille, né le 18 Janvier 1717 et Anne-Antoinette de cinq ans plus jeune.

Charles-Camille devait être le troisième et dernier marquis de Bonnecourt. Non seulement les convulsions sociales qu'il était dans son destin de rencontrer supprimèrent ses titres et lui ôtèrent la vie mais encore il ne laissait pas d'enfant mâle. Mais deux lignées parallèles dont nous reparlerons sont issues de lui par ses filles : Charlotte-Monique et Marguerite-Françoise.

III

LES BOLOGNE DE PARIS

Evidemment la souche implantée dans le Midi de la France par Pierre de Capizuchi au seizième siècle avait jeté de tous côtés des branches.

Trois siècles plus tard, les rejetons dispersés ne pouvaient certes plus se reconnaître que par la similitude de leur nom, du moins ceux dont le hasard faisaient se croiser les chemins. C'est ce qui se produisit pour le dernier marquis de Bonnecourt et ceux qui devaient être ses compagnons de mort.

Les circonstances de leur rencontre ont été racontées par le marquis lui-même et rapportées plus tard par l'abbé Moliard, curé de Bugnières.

Nous n'avons pas fait de recherches spéciales sur les Capizuchi de Bologne parisiens, mais nous savons qu'un André de Bologne fut appelé en 1707, comme apothicaire, auprès du roi Louis XIV. Peu de temps avant la Révolution, quatre au moins résidaient dans la capitale ou dans sa banlieue proche. L'un, prénommé Joseph, sous-lieutenant au 103e régiment, compagnie d'Eguilly, fut enterré le 5 Janvier 1792, à St Pierre du Gros Caillou ; le second, Nicolas-Vincent, fut vicaire à la maison d'arrêt de Bicêtre, le troisième, Jean-Baptiste, sergent aux Gardes Françoises, le quatrième enfin, un écclésiastique mystérieux dont le vicaire de Bicêtre affirme qu'il portait même nom que lui, mais ce nom ne sera jamais prononcé. Celui-la est une silhouette qui se profile un moment, fantomale, sur la tragédie que nous allons conter.

En 1787, le marquis de Bonnecourt se trouvant à Paris pour ses affaires entra dans une auberge où conversaient quelques consommateurs. Dans le bruit des voix, à sa grande surprise, il entendit prononcer son nom par quelqu'un qui s'adressait, non à lui, mais à un jeune homme portant l'uniforme des Gardes Françoises. Patiemment M. de Bologne attendit de pouvoir l'aborder discrètement pour s'enquérir de ses origines. Ainsi apprit-il qu'il avait affaire au chevalier Jean-Baptiste de Bologne, un lointain cousin, venu directement du Dauphiné faire carrière à Paris. C'est par lui que le marquis fit la connaissance du vicaire de Bicêtre et du prêtre mystérieux dont nous avons parlé.

Le vicaire et le chevalier n'ayant que de fort modestes situations, le marquis de Bonnecourt qui jouissait des revenus considérables de ses belles seigneuries Langroises, leur fit dès lors une pension annuelle et entretint avec ceux une correspondance que la Révolution n'interrompit pas. Et ce fut pour leur perte à tous les trois.

Jean MARTIN-SALHORGNE.

(A suivre).

JOURNAL DE CE QUI S'EST PASSÉ A SAINT-URBAIN DE 1783 A 1800 (1)

Nous publions avec plaisir ces notes de 1783 à 1800 qui présentent à plusieurs titres un intérêt certain : nous y voyons la vie rurale à la fin du XVIIIe siècle dans une de nos paroisses les plus heureuses ; nous apprenons comment fut mise à sac et ruinée, puis démolie, l'abbaye de St-Urbain où passèrent Jean de Joinville et Jeanne d'Arc ; nous assistons à la révolution et à ses conséquences locales ; nous suivons l'évolution des prix et de la monnaie ; enfin, nous pouvons dresser le tableau des saisons et la courbe du temps. Voilà un excellent exemple de journal qui aurait pu figurer à l'exposition des « Livres de Raison » *organisée par les Chambres d'Agriculture à Paris.* *J. G.*

Les archives de la fabrique de l'église de St-Urbain possèdent entres autres documents, un carnet encore inédit, du moins à notre connaissance sur lequel un des habitants de ce village relatait au jour le jour ses impressions sur l'état des récoltes, le prix des denrées, les variations de la température aux différentes époques de l'année, avec quelques détails sur les évènements locaux

Ce carnet appartenait à Charles Cosson l'aîné, garçon, fils de Claude Cosson, l'aîné, vigneron à St-Urbain. Charles Cosson, qui en 1769 était marchand de vin chez M. Joinville, rue de Bourbon, faubourg St-Germain à Paris, s'était procuré ce carnet dans le but de s'en faire un livre-journal de recettes et de dépenses. Charles Cosson revint à St-Urbain, et le livre de comptes, tout en conservant sa destination première, servit à son propriétaire pour y consigner ses observations.

Sans doute, à l'exception de quelques traits d'histoire locale, malheureusement trop rares, l'intérêt de ce manuscrit est plutôt relatif, la lecture légèrement monotone, mais les renseignements qu'il nous fournit sur l'époque des vendanges et des moissons, sur le cours des vins de St-Urbain, le prix des grains, à l'époque révolutionnaire, ne sont pas à dédaigner, et c'est ce qui nous a engagé à le donner au public. Le manuscrit débute par l'année 1783, pour se continuer jusqu'à 1826. Nous nous arrêterons à l'année 1800.

C. H.

1783. — Les vignes ont été avancées au commencement et assez belles, mais les pluies de devant la St-Jean sont cause qu'elles ne sont pas belles ni avancées. Les blés sont moyennement beaux.

On a refondu les cloches le 18 juin, on a fait la bénédiction le jour de la St-Jean. M. du Qualyland (?) est parrain de la moyenne, et Mlle de Peugny (?) la marraine de la petite, M. le Prieur de l'abbaye et Mme le Bally.

On a commencé les foins le 25 juin qui ont été bien beaux et abondants. Nous avons eu une grande sécheresse jusqu'au 8 septembre. On a commencé les moissons le 29 juillet, on n'a été que 17 jours. Il y a fort peu de fruits. Les vignes vont assez bien.

Le sieur de Beaumont est parti avec l'argent du roy, receveur des tailles et bien d'autres, le 25 juillet, cela a fait du trouble.

On a vendangé le 23 septembre, les vins sont bons.

Le feu a pris à Joinville le 20 septembre. Le temps est au sec jusqu'après la Toussaint. On n'a eu ni pluie, ni neige, ni autre hiver que 4 jours de forte gelée avant le jour de l'an. Les moines ont beaucoup fait travailler.

1784. — Le commencement a été de forte gelée et givre, ensuite la neige a pris le 17 janvier et a duré jusqu'au 25 février ; au commencement de la détente, il y en avait par des endroits de plus de 10 pieds, on avait bien peur. Le Roy a envoyé des ordres pour faire curer les ruisseaux. Quoique les neiges aient fondu doucement, il a fait un débordement que jamais on a vu le pareil, le 26 et 27 février. Bien que les neiges

(1). Notes communiquées par M. Georges MATHIEU que nous remercions très vivement.

ne fussent pas fondues partout. on a commencé de tailler le 1er mars à midi après un gros givre ; on a trouvé une partie des jones des vignes morts.

Les froids ont continué avec les gelées jusqu'au 25 avril. Les vignes et les fruits n'ont commencé à pousser qu'au 1er mai. Le vin augmente. Les chaleurs ne font que de commencer, elles ont continué jusqu'à la fin de mai sans pluie. Les vignes ont avancé, bonnes à acoller ; on a vu des fleurs le 25 mai. Le vin reste à son prix. Le blé augmente parce qu'il n'est pas beau, faute de pluie. on a fait les prières le 23 mai jusqu'au 31, et la procession le 30e jour de la Pentecôte. Les haricots ne lèvent pas, les chenevières ne sont pas recassées, il n'est point tombé de pluie qu'une petite rosée le jour de la St-Jean Baptiste. On a semé les chanvres le lendemain. Le blé a été vendu 100 sols deux jours devant. Il n'y a ni blé, ni orge, ni avoine dans ces environs. Les moissons, quoique mauvaises, ont duré 6 semaines, par les pluies continuelles de 4 semaines qu'il a fait dans le mois d'août.

On a vendangé le 20 septembre. On a fait médiocrement de vin, mais il est bon. On a commencé de travailler au pont, une part devant moissons, on a fait la bénédiction de la première pierre pendant vendange. Il faut piloter une arche du côté de Joinville. L'automne a été assez bon jusqu'au 10 décembre que la neige a commencé.

1785. — Le mois de Janvier a été d'une beauté sans pareille, et chaud; le mois de février rempli de neige et froid. On n'a commencé de tailler que le 5 mars, parce qu'on ne pouvait avoir de la terre par la force des gelées. Il a gelé tout le mois de mars et d'avril, sans aucune pluie que du froid et toujours un grand vent de bise. On n'a pas vu de pluie depuis Noël jusqu'à la Pentecôte.

On a fait l'exposition des châsses le 8 mai, pour les pluies. Les derniers orges ne lèvent pas ; les vignes promettent assez. on a eu de la pluie le 30 mai. Le mois de juillet a été gras et tous les biens vont à merveille, les haricots et tout ce qu'il y a d'emblavé. Les vendanges, cette année, ont été très abondantes, on n'a vendangé que le 15 octobre.

1786. — L'hiver a été médiocre mais la neige a repris le 3 mars, il y en eut beaucoup, elle n'a fini que le 15 mars. Les mauvais temps ont donné du retard. Les blés sont beaux et à bon marché, ils ne valent que 40 sols. Les vignes ont été gelées le 8 mai dans les bas. L'été a été fort humide. Les moissons ont commencé le 7 août ; beaucoup de grains mais fort peu de paille en blé ; l'on a vendangé le 7 octobre, on a fait une moitié d'année, le vin a été bon.

L'hiver a commencé le 3 novembre par une grande neige et des fortes gelées jusqu'au 15. Les derniers blés ne lèvent pas trop bien.

La petite vérole a donné fort à St-Urbain et il est mort bien des enfants.

Le temps est devenu doux depuis le 15 novembre, les petites pluies ont été continuelles jusqu'à Noël, où il est revenu des neiges et un grand froid.

1787. — Depuis le 1er Janvier, le temps a été assez bon pour porter de la terre ; on a commencé de tailler le 10 février pour finir le 15 mars ; on a fait bien des provins, on a béché en avril. Il est venu de grands froids et des gelées depuis le 15 avril jusqu'au 22, il y a bien des bourgeons de fruits. Les froids et les pluies ont duré jusqu'au 15 mai, les vignes n'ont commencé de se montrer qu'au 25 mai. Toute l'année a été pluvieuse jusqu'au 15 août. Les moissons ont été très belles ; les pluies ont repris depuis le 15 septembre jusqu'à la Toussaint, on n'a commencé les moissons que le 16 août et les vendanges que le 14 octobre. Les grains sont très bons et le vin assez. Il n'a commencé de geler que le 25 novembre. Les pluies ont recommencé tout le mois de décembre.

1788. — Le mois de janvier a été très doux ainsi que la moitié de février, dans lequel on a fait à bien de l'ouvrage aux vignes. Les pluies ont recommencé jusqu'au 15 de mars Les blés sont beaux ; il n'a presque

point gelé, malgré les mauvais temps, on a fini de tailler pour le 15 mars. Le vin est toujours au même prix. Les vignes étaient avancées, et l'on croyait l'année hâtive, mais il est venu des pluies continuelles depuis le 8 juin, aussi l'année ne sera pas aussi abondante qu'elle promettait. Les brouillards et les pluies ont fait couler les vignes. Les blés sont beaux et les grosses graines aussi. La pluie continue jusqu'au 5 juillet. On a moissonné le 10 juillet La moisson a été très belle et abondante, on n'a point eu de pluie durant toute la moisson. Les vignes ont dépéri avant et après moisson. Les lavoirs des fontaines ont été couverts cette année. Les vendanges ont commencé le 15 septembre, elles ont été belles pour le gros plant, mais tout légèrement pour le pinot. Le vin est très bon, les pluies ont été très rares ; il n'y a eu que trois ou quatre resées depuis la Saint-Jean d'été jusqu'au 15 novembre. puis la neige a pris avec de fortes gelées et de grands vents de bise qui ont mis les rivières à sec par les glaces ; on ne pouvait pas moudre en quelque endroit que ce fût, les bêtes ne buvaient pas, il y en a plusieurs de mortes ; le pain valait dans bien des endroits 6 sols la livre, on a donné jusqu'à 6 livres de pain pour faire boire un cheval.

1789. — Les neiges ont continué jusqu'au 15 janvier. Après quoi, il est venu un dégel très doux et une neige agréable, sans faire trop d'eau.

On prétend qu'il y a 200 ans que l'on a vu un hiver si froid. Les yeux des vignes sont morts. On avait commencé de tailler au 15 février ; on a taillé 2 ou 3 jours, puis les neiges sont revenues presque autant que la première fois et ont duré jusqu'au 20 mars.

Les 12 mars il s'est fait une assemblée à Chaumont, de par le Roy. Il y avait 1.500 personnes du Tiers-Etat, avec tous les nobles, les moines et les curés de tous les villages. Cela a fait un gros débat pour faire payer les nobles, moines et curés. On en a tenu une à Paris le 29 avril. il y a eu une grosse bagarre. On prétend que dans le faubourg St-Antoine, il y a eu tant de tués que de blessés, 800 personnes. Les assemblées n'étant pas encore finies, mais le Tiers-Etat ayant gagné et se sentant fort de soutenir le roi, il s'est fait des révoltes contre tous les seigneurs et les moines.

Le jour de St-Anne, tous les habitants de Poissons sont venus fondre sur l'abbaye de St-Urbain, avec fusils, haches, pioches, hallebardes. Ils sont entrés dans l'abbaye, ont enfoncé toutes les portes, cassé toutes les fenêtres, les orgues et voulaient même aller jusqu'au tabernacle ; cependant ils ont cessé. Ils ont forcé la cave de l'enfer, on a bu 3 pièces de vin et 2.500 bouteilles tant vin qu'eau-de-vie, liqueur, vin de Bourgogne et de Champagne, toutes les viandes de cuisine, lard, beurre et sel et même de la vaisselle de faïence dans la salle, la procure toute fracassée et puis les chemises et mouchoirs du procureur et 13 louis en or.

Il y a des vagabonds de Paris par le monde, tous les habitants sont obligés de prendre des armes et de monter la garde toutes les nuits, partout même jusqu'à MM. les curés et vicaire, bailly et tous les Messieurs. Toutes les fenêtres et portes de la rue de Poissons ont été brisées.

Les moissons ont été très mauvaises et les vendanges aussi. L'hiver a été très bon. Le blé a valu toujours 6 à 7 livres jusqu'au jour de l'an 1790.

Le 30 août, on a composé une milice bourgeoise de 4 compagnies, de tous les hommes et garçons depuis l'âge de 16 ans, avec colonel, major, capitaine, lieutenant, sergent, caporal, et un porte-enseigne. La communauté a acheté un drapeau de 50 livres. Tout cela composé sur la place et nommé par la nation. Les officiers ont levé la main devant la municipalité et fait serment d'obéir au roy et à la nation et de leur être fidèles. Toute la communauté a fait le même serment à tous les officiers. Après quoi on a dit une messe du St-Esprit puis la bénédiction du drapeau avec grande cérémonie, la bénédiction du St-Sacrement et le Te Deum. Après la bénédiction du drapeau, M. le curé a embrassé le porte-enseigne, puis a fait un sermon sur le sujet des armes, du Roy et du serment que l'on a fait.

1790. — Dans le courant du mois de mars, on a fait une nouvelle assemblée générale pour nommer par scrutin un maire, 5 municipaux et

12 notables. Les 10, 11 et 12 mai, on fait une assemblée générale d'un canton de 7 villages, pour nommer 6 électeurs pour aller composer le département de Chaumont et le district de Joinville. Ces villages sont St-Urbain, Rupt, Fronville, Mussey, Donjeux, Rouvroy, Vaux et Manoncourt. Le 24 juin, on a assemblé tous les citoyens sur la place pour tirer un homme pour 16 pour aller à Joinville le 27 au même mois. Tout le district étant assemblé de 9 cantons dans l'église des capucins, on a tiré 3 hommes par canton, pour aller à Paris. Partis le 5 juillet, ils sont arrivés le (?) dudit mois pour faire la cérémonie le 14, pour prêter serment le dit jour en mémoire de la délivrance de la France, auquel jour a été prise la Bastille en 1789.

Le blé a toujours valu 6 à 7 livres jusqu'au 1er juillet, jour où il est descendu à 4 livres 10 sols. Les vignes vont assez bien. On a commencé les moissons le 30 juillet, elles ont été faites sans aucune pluie. Le vin est rare, il vaut 3 louis le muid. Nous avons eu un orage la nuit du 20 septembre. Il a fait bien des dégâts. Il a perdu un tiers du finage depuis le village jusqu'à Bonneval. On a commencé la grande vendange le 1er octobre. On a nommé un juge de paix les 27, 28 et 29 novembre de la dite année.

1791. — Le 2 janvier, on a remis un procureur de la commune. Le 16, on a publié un ordre pour faire prêter serment par tous les curés, et l'ont prêté le 23 janvier après la messe, en présence de tous les citoyens. Le 9 février, on a vendu les biens du district des moines de Joinville. Le 9 mars on a vendu l'abbaye à M. Raulet; les 13, 14 et 15, on a vendu les meubles. Le 29 avril, on a commencé de jeter en bas l'église, le 18 avril on a fait le transport des châsses de l'abbaye à la paroisse en grande solennité.

Le 14 juin et le 15, il a fait deux gelées qui ont fait bien du tort.

Le 21 du même mois, le roy est parti de Paris pour aller en Empire; on l'a arrêté à Varennes près de Verdun et reconduit à Paris par la garde nationale.

Le 26 juillet nous avons acheté au district de Joinville les gagnages de M. les religieux entre 12 et nous avons fait le premier paiement le 1er août au sieur Drouin de Joinville, adjudicataire, la somme de 226 livres pour le premier douzième.

Le 30 juillet, le feu a pris à 11 heures avant midi chez la veuve Claude Vial.

Les blés de la saison ont été gelés, il n'est resté que la semence.

Le 13 septembre, le roi a signé la constitution et le 19 du même mois, on a fait la fête d'actions de grâce en réjouissance et on a fait le feu de joie, le soir, dont tout le monde a été bien réjoui.

1792. — Nous avons fait les évaluations de tous les biens du finage et dépouillement. Nous avons été 6 semaines...

Le 4 mars on a tiré les grenadiers du canton à St-Urbain.

Le 25 mai, à 2 heures, nous avons planté l'arbre de la liberté; un peuplier, acheté 6 livres à Joseph Demongeot. Il était planté au bout de sa chènevière de la Baronnerie, on a eu bien de la peine de le conduire près de l'église; puis on a posé le bonnet de la liberté en haut avec des rubans et un écriteau au milieu, sur lequel sont écrits ces mots : Vivre libre ou mourir; règne des français, 1792.

Le 7 août on a commencé les moissons qui sont médiocres en blé et très belles en orge et en avoine, très bonnes en vin, mais le vin n'a point de qualité.

Le 10 août; il s'est fait une révolution chez le roi, par les aristocrates, le roi et les Suisses... Au mois d'août 1792, les ennemis sont approchés bien près mais on les a repoussés bien loin dans l'empire. Le roi de Prusse a été pris à Verdun, lui et ses gens, mais on les a laissé aller et ils ont repris les armes contre nous. Au mois de septembre, on a pris le nom

de République de la France. Au mois de novembre, on a renouvelé toute la municipalité.

Le vin vieux vaut 110, 112 et 115, le blé 8 livres, l'orge 4 livres, l'avoine 3 livres et toutes les autres marchandises le double des autres années à proportion.

1793. — Le 21 janvier, Louis Capet, le ci-devant roi a été décollé; cela a fâché les émigrés et toutes les couronnes.

On a tiré une milice le 18 mars, de 13 miliciens; comme on est tombé sur des infirmes, on a recommencé le 28, jour du vendredi saint. Les miliciens sont partis la troisième fête de Pâques à Wissembourg.

Les vignes sont en retard pour les ouvrages, on a commencé de bêcher le 22 avril, il a gelé presque tout le mois d'avril. Il est venu une gelée le 31 mai qui n'a rien laissé aux vignes, ce qui est resté a coulé à la fleur. On a fait fort peu de vin, mais il est très bon.

Il est parti au 1er septembre 24 volontaires de Lunéville. Le 15 octobre, il est venu un décret que toutes les femmes porteraient des cocardes et un pour taxer toutes les marchandises et même les cochons. Ils ont été pesés le jour de la foire à 40 livres le 100; cela a fait bien du tumulte. Il n'y avait point de marchands sous la halle, toutes les marchandises ont été récriées, le vin à 80 livres le muid; on n'en veut point vendre et l'eau-de-vie à 40 sols la pinte et on n'en trouve plus.

Le 24 octobre on a eu un décret pour enlever les cloches, on les a enlevées le 25. Le 2 décembre, il est venu un autre décret pour jeter en bas les croix et pour enlever le cuivre et les vases sacrés. Nous avons dépouillé la châsse de St-Urbain; il s'est trouvé 12 marcs d'argent et le reste en cuivre.

Nous avons trouvé les reliques dans le cercueil de bois et un procès-verbal dans lequel il est dit qu'en 1666 ladite châsse a été ouverte, et ledit jour 3 décembre, nous l'avons ouverte, après le dépouillement fait, il s'est trouvé le crâne de la tête en 6 morceaux, 2 grands os des jambes, 2 pallotes, une côte, les jointures des mains et une dent enveloppée dans une serviette ouvrée et dans une autre en soie liée avec un cordon de soie sans être pourrie. On les a mis dans les mêmes.

Le 8 décembre, on a enlevé le soleil du St-Sacrement, 3 calices d'argent et leurs patênes, 2 ciboires, 2 boîtes aux onctions, la coquille à baptiser, 19 chandeliers de cuivre, 3 croix, 2 encensoirs, la lampe, le pupitre et tous autres ustensiles de cuivre, un bénitier, les galons des chapes et des chasubles et tuniques : ce qui a fait bien de la peine de voir enlever tout cela.

1794. — Le 1er mars, on a fait inventaire de tous les ornements et linges et de tout ce qu'il y avait à l'église. Le 2, dimanche de carême, on n'a plus dit de messe, plus d'office, plus de curé, les habitants ont chanté quelque office à Pâques. Le 25 messidor on a vendu tous les effets mobiliers de l'église, tant en linge que chape, chasuble, tunique, toutes les bannières, et même les châsses de St-Urbain. La pauvre église et le sacraire sont tout nus; depuis, on n'entre plus à l'église.

On a moissonné cette année le 14 Juillet; la moisson des bleds a été belle, mais les orges étant moissonnés, il est survenu un orage le 29 juillet, rempli de poussière qui a enlevé toutes les javelles mêlées l'une dans l'autre, puis des pluies qui ont causé bien du dommage.

Les vendanges ont été abondantes et le vin bon, on a vendangé le 11 septembre, il y avait du vin dès le 25 août, il a été vendu tout d'un coup, tous les marchands y venaient et il augmentait tous les jours, il ne se vendait que 40 et 50 livres le muid, puis il est venu à 7 et 800 livres et toutes les marchandises à proportion, parce que l'on faisait mépris des assignats; enfin à la suite, on n'en a plus voulu que pour faire des paiements.

1795. — Les blés, orges et avoines sont devenus si rares que 3 semaines devant les moissons, presque tout le monde mourait de faim. En cette année l'hiver a été si fort que les vignes ont gelé et les arbres aussi, et

de la neige de trois pieds partout. Le commencement du printemps a été assez sec. Les vignes ont encore gelé au mois de mai. Nous avons eu des pluies continuelles depuis le 12 juin jusqu'aux moissons, qui n'eurent lieu qu'à la St-Laurent, 10 août. Il n'y avait rien à manger, on mangeait fort peu de blé, du sarrazin, du seigle, du son, des pommes de terre, de l'orge et de l'avoine, et la plupart des herbages.

Les armées ont fait une paix avec le roi de Prusse ; elles ont pris Luxembourg.

Le blé vaut cent écus le boisseau en assignats, ou 15 livres en argent, l'avoine 50 sous, l'orge 50 écus ou 7 livres 10 sous. Les blés sont en abondance, pour les vignes il n'y a presque rien.

1796. — L'hiver a été très bon.

Les assignats sont tombés entièrement.

On a imposé des emprunts forcés dans toute la république. On a formé des mandats qui ont fait de même dans les 3 mois ; les rentiers sont ruinés par les remboursements que l'on a fait avec ces papiers.

Le printemps a été sec, l'été a été si mauvais que l'on ne pouvait faire les ouvrages. Les vignes ont coulé. Cependant le bon temps est venu pour les foins, on les a rentrés bien secs. Les blés sont beaux et rentrés dans de bonnes conditions. Les vignes promettent encore assez.

On tient que l'empereur est mort. Les armées vont assez bien jusqu'alors.

Les vins sont venus assez tard, on n'a vendangé que le 15 octobre. Ils sont médiocres cependant assez chers, on les a vendus 70 livres en premier, et ensuite 60 et 66. Le commencement de l'hiver a été bien dur. Il a gelé si fort que les vignes ont été gelées.

1797. — Les mois de janvier et février ont été fort doux, le mois de mars a été bien rude. Le vin est toujours à son prix, et le blé à 40 livres 10 sous ; on ne parle pas d'orge. Les blés sont assez beaux, les vignes ne poussent pas à la taille dans les bas.

Le Pape est rendu républicain.

Les vignes promettent assez dans le commencement, mais les pluies continuelles jusqu'au 15 juillet et les brouillards n'y ont rien laissé. Les moissons ont été belles et abondantes partout. On a commencé les moissons au 1er août.

On avait commencé de sonner la messe et tous les offices, mais il y a eu encore une conspiration au commencement de septembre à Paris, qui a fait cesser.

1798. — L'hiver a été assez agréable et l'été de même. On a fait une très bonne récolte en foins, grains et vin. Les grains sont très bons et à bon marché. Le vin s'est vendu jusqu'à 40 livres et le blé 40 sous. Il est parti au mois d'octobre, le reste de la réquisition et la conscription.

1799. — L'hiver a été très rude et de longue durée. Au 25 mai, on ne voyait pas encore les vignes pousser. Les blés ont été gelés et ils ne sont pas beaux.

On a tiré une milice à Chaumont, il fallait 10 ou 12 hommes par canton.

On n'a commencé de planter les pois que le 22 mai ; il n'y a point de foin, fort peu de blé, assez d'avoine et d'orge. Les vignes étaient belles, elles n'ont pas mûri, le vin est de peu de valeur.

Les conscrits ont parti le 1er septembre à Chaumont.

1800. — L'hiver a été rude au commencement et à la fin, le milieu bien doux, le mois de mars sec et de forte gelée.

Bonaparte est entré sénateur à Paris le 1° germinal et a fait une nouvelle constitution

Les vignes ont bien promis dans le commencement, les pluies du mois de juin en ont fait partir moitié. Le reste a séché par la grande sécheresse, il n'a pas plu depuis le 1er juillet jusqu'au 20 août. On a commencé les moissons le 31 juillet On n'a semé les navettes que le 22 août. Les mois-

sons ont été assez belles et bonnes. les vendanges bonnes et de bonne qualité. Le vin se vend 40 francs et le blé 7 francs. Le commencement de l'hiver a été assez doux.

Communiqué par G. MATHIEU.

LE COMTE DEFRANCE

Il y a cent ans, le 6 juillet 1855, mourait le général comte Jean-Marie-Antoine Defrance.

Né à Wassy le 21 septembre 1771, il était le fils de Jean-Claude Defrance, médecin, et de Claire-Jeanne Chompré. Son père était né au même lieu. le 7 novembre 1742, de Jean Defrance, maître chirurgien et apothicaire, et Marie-Jeanne Aubert.

Il étudia à l'école militaire de Rebais, où son père était médecin.

Volontaire dans la garde nationale de Rebais, fin 1789, il alla ensuite combattre contre la révolte des noirs à Saint-Domingue, avec les dragons du Cap ; atteint de fièvre jaune, il rentra et s'enrôla au 3e bataillon des fédérés nationaux le 10 juin 1792.

Il assista à la bataille de Valmy, combattit à Jemmapes, servit à l'armée du Nord.

En 1795, il était capitaine au 16e Chasseurs à cheval, puis adjudant général chef de brigade.

Il fut par la suite chef d'Etat-Major de la division Tharreau à l'armée du Danube et d'Helvétie, 1799. chef de brigade du 12e chasseurs à cheval, 1800. Il franchit le Saint-Gothard, se battit à Marengo, devint général de brigade, 1805. écuyer cavalcadour de Sa Majesté l'Empereur, comte de l'Empire, 1808, fut blessé à Wagram, chargé de mission en Espagne. devint général de division en 1811, chargea à la Moskowa.

On n'en finirait pas d'énumérer ses exploits, notamment dans la campagne de France.

Sous la Restauration, il fut inspecteur général de cavalerie, commanda la 1re division militaire à Paris, 1819, et par la suite, jusqu'en 1834, fut inspecteur général de cavalerie, tour à tour dans presque toutes les divisions.

Il avait épousé la fille d'un riche bijoutier parisien, Foncier. et mourut à Epinay-sur-Seine.

Comme tous les militaires de son temps, le comte Defrance fut un fervent franc-maçon ; dès 1801 il est membre de la loge *la Vraie réunion écossaise à l'or.·.* de Paris ; il est parmi les fondateurs de la L.·. *Les Amis réunis*, o.·. du 12e chasseurs. le 5 novembre 1801. et de la L.·. *Saint-Jean des Enfants de la Victoire*, o.·. du Grand Quartier général de l'armée des Côtes de l'Océan, le 1er avril 1804. Plus tard, il fit partie de la L.·. *la Réunion*, o.·. d'Aire sur la Lys (1811)

Sur les tableaux des loges, il se faisait inscrire comme né à Rebais. Il avait oublié Wassy. Cependant l'empereur l'inscrivit parmi les électeurs haut-marnais.

Son père, qui avait été membre de la Convention et du corps législatif, fit aussi partie, avec son fils, de la loge de la *Vraie réunion* (1801).

Modeste en ses débuts. on le vit refuser le grade de général de brigade que Masséna lui offrait le 3 vendémiaire an VIII, sur le champ de bataille de la Limath, s'estimant encore trop jeune.

Les honneurs cependant ne lui manquèrent pas. Il fut un des premiers membres de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII). et devait mourir grand croix. Il fut aussi chevalier de l'Ordre du Lion de Bavière (1807), chevalier de la Couronne de fer (même année), commandeur de saint Louis (1820), et son nom est inscrit à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, parmi les braves.

Jean BOSSU.

VOISEY

COMMENT DISCRETE PERSONNE MESSIRE HUBERT PERRENOT, CURE DE VOISEY ÈS COMTÉ DE BOURGOIGNE REDIGEAIT LES ACTES DE BAPTESMES 1655-1658

Si, désireux de connaître le passé de Voisey ou de retrouver le nom de quelque lointain ancêtre, vous ouvrez le premier registre de catholicité (1655-1685) déposé en mairie, vous serez peut-être surpris de constater que tous les actes qui y sont consignés sont rédigés en latin.

Les actes antérieurs à 1659 sont de la main de Hubert Perrenot, curé de Voisey. Avec ce prêtre, on est loin des formules habituellement employées par les curés, vicaires et desservants qui dressaient les actes de baptêmes.

A Voisey, la même formule est rarement employée deux fois, chaque acte est écrit avec élégance et agréable à lire, comme on pourra en juger par les actes qui suivent.

TEXTE ORIGINAL

Nicolaus Faulconnier et Catharina Rouget foecundo genuere matrimonio Valentinum Faulconnier cuis Christus baptismo originalem labem detersit 12 novemb. 1655 ; patrinus et matrina fuere Valentinus Mareschal et Regina Georges, voysienses.

Hubertus Perrenot sacerdos dolanus lustralibus undis lavit Mariam Poirot filiam Desiderii Poirot et Barbarae Grosiean 22 octob. ann. 1656, ei fuere patrinus et matrina Gabriel Pougeois et Maria Chantray.

Francisca Rahou die 9ª Julii 1657 ex matris Annae Regnault alvo prodiit circiter horam 5ᵃᵐ post meridiem, patrem habuit Martinum Rahou, die vero 10â citator. mensis et ann. sub. invocation. Stissimae Triadis lustralib. aquis fuit immersa. Susceptores habuit Valentinum Mareschal et Simonam Thomas.

Thomam Roy emisit in lucem Joanna Durand coniux castissima Petri Roy, illum lustrales aquae abluerunt anno salutis 1656-29 ianuarii, fidei eius cautiones fuere Jacobus Thomas de Nova Villa et Thomas Colson.

TRADUCTION

Nicolas Faulconnier et Catherine Rouget par un mariage fécond engendrèrent Valentin Faulconnier à qui le Christ enleva la tache originelle par le baptême. 12 novembre 1655. Les parrain et marraine furent Valentin Mareschal et Regina Georges, habitants de Voisey.

Hubert Perrenot prêtre originaire de Dôle lava dans les eaux lustrales Marie Poirot fille de Didier Poirot et de Barbe Grosjan le 22 octobre de l'année 1656. Gabriel Pougeois et Marie Chantray furent ses parrain et marraine.

Le 9 juillet 1657, à environ 5 heures après-midi, Françoise Rahou sortit du ventre de sa mère Anne Regnault, il eût pour père Martin Rahou, puis le 10ᵉ jour des mois et an susdit, jour sous l'invocation de la très sainte Trinité, il fut plongé dans l'eau purifiante. Valentin Mareschal et Simone Thomas le soutinrent.

Jeanne Durand très chaste conjointe de Pierre Roy, mit au jour Thomas Roy que les eaux lustrales purifièrent le 29 janvier l'an du salut 1656. Jacob Thomas de Neuvelle et Thomasse Colson furent les répondants de sa foi.

TEXTE ORIGINAL	TRADUCTION
Nicolaus Faulconnier anno 1657 dic 6. decembris natus sub castis amplexib. Nicolai Faucolnier et Catherinae Rouget conjugum; adoptivi patres fuere Nicolaus Gaulthier et Claudia Francisca Rouget.	Le 6e jour de décembre 1657 Nicolas Faulconnier est né sous les chastes étreintes des époux Nicolas Faucolnier et Catherine Rouget. Les pères adoptifs (parrains) furent Nicolas Gaulthier et Claude Françoise Rouget.

PARNOT

Les Rogations aux environs de 1850

Cette année-là, à son retour de la matinale procession des Rogations, la mère Jean-Claude était soucieuse, très soucieuse même : pensez donc, Monsieur le Curé n'avait pas jeté d'eau bénite dans son champ.

Elle fit part de son inquiétude à son mari qui, après avoir réfléchi quelques instants, déclara : « Ma, étend vo on vai l'beni cte champ lai, main d'leau bnitieu dans le ptit chaudiron te peu l'temps d'keupai aine brinche de buis et on ain vai » (1).

Arrivés sur les lieux, le père Jean-Glaude prit le chaudron, le découvrit, y trempa le buis et parcourut le champ en l'aspergeant de ci de là ! A chaque aspersion, il chantait sur l'air des litanies :

« Seigneur, bénissez c'que l'curé n'a pas béni ».

Et la femme répondait : « te rogamus audi nos ».

Ils rentrèrent, certains de faire une bonne récolte, ce qui arriva.

Cette originale bénédiction avait eu un témoin peu discret et cette histoire se racontait encore vers 1890.

Réponse à l'enquête sur les saints guérisseurs de la Haute-Marne.

Dans la crypte de l'église de Villars-Saint-Marcellin se trouve un sarcophage en pierre ayant, dit-on, renfermé le corps de saint Marcellin.

Autrefois, les personnes qui souffraient de migraines introduisaient leur tête dans ce sarcophage par un trou ménagé sur une paroi. La guérison était assurée.

Léon FORGEOT.

(1) Mais attends voir on va le bénir ce champ-là, mets de l'eau bénite dans le chaudron et puis le temps de couper un branche de buis et on y va.

ARTS ET LETTRES

LE 7e ART

CONCOURS DE SCENARIOS DE FILMS (1)

Sous l'égide du *Ciné-Club de Chaumont*, il est organisé un concours de scénarios de films pour l'été 1955.

Pour participer à ce concours, il suffit d'être membre du Ciné-Club (cotisation 300 fr. à verser au C.C.P. 651-80 Châlons-sur-Marne, Centre de Documentation Populaire, Chaumont).

Chaque candidat devra envoyer un texte rédigé de la manière suivante :

1° TITRE : (plusieurs titres possibles des films envisagés, dans l'ordre de priorité).

2° THEME DU FILM : 10 lignes dactylographiées au maximum exposant le thème d'une manière très claire (thème original, ou adaptation d'une œuvre déjà publiée).

3° SYNOPSIS développement du thème sous forme d'une narration de 3 à 5 pages dactylographiées.

4° PLAN ; plan du film comprenant, sous forme de tableau synoptique : un début, plusieurs chapitres avec tableaux ou scènes essentiels, enfin scène ou image finales.

Dans la rédaction du scénario, il devra être tenu compte des possibilités éventuelles de réalisation du film en Haute-Marne (saison, lieux de tournage, figuration locale, moyens locaux).

⁂

Chaque envoi sera signé, et portera lisiblement le nom et l'adresse de l'auteur. Ces textes de scénario ne resteront pas au stade du Ciné-Club mais seront transmis à l'instance qualifiée supérieure.

Ils seront d'abord examinés par un comité de lecture et de sélection comprenant les membres du bureau du Ciné-Club, élargi de personnalités compétentes, sous la présidence de M. Lacroix. Trésorier-Payeur général de la Haute-Marne, assisté de M. Gigot. Archiviste, réalisateur de films.

Dans le cas de réalisation ultérieure de films tirés de ces scénarios, les droits des Auteurs seront défendus par la Société des Auteurs (SACEM) auprès de qui le Comité local effectuera les démarches et déclarations nécessaires.

⁂

Le concours est ouvert dès maintenant. Il sera irrémédiablement clos le 17 octobre 1955 (date de la 2e séance du Ciné-Club), date à laquelle tous les envois devront être parvenus à l'adresse suivante :

Cahiers Haut-Marnais, B. P. 52, Chaumont.

A cette occasion, le Ciné-Club de Chaumont annonce dès maintenant son programme probable de 1955. que voici :

(1) Nous reportons au « Cahier prochain la fin de l'étude filmologique de J. E. JEANNESSON.

PROGRAMME DU CINE-CLUB — SAISON 1955-56 (1)

Date	Titre du film	Metteur en scène	Nationalité
3 octobre 1955	Citizen Kane Chien Andalou	Orson Welles	Américaine
17 octobre	L'ange bleu Pirogue sur l'Ogooué.	J. Sternberg J. Dupont	Allemande Française
7 novembre	La ruée vers l'or Charlot s'évade	Ch. Chaplin »	
21 novembre	Les bas-fonds La petite marchande d'allumettes	J. Renoir »	Française
5 décembre	Le cuirassé Potenkine Zuiderzee	Eisenstein Joris Ivens	Soviétique Hollandaise
19 décembre	Jour de colère Rythme de la ville	Carl Dreyer Sucksdorf	Danoise Suédoise
2 janvier 1956	L'opéra de 4 sous Pâturages	Pabst Mozdenski	Allemande Polonaise
16 janvier	Rashomon Les roseaux du petit lac Balaton	Kirosowa Homoki-Nagy	Japonaise Hongroise
30 janvier	Festival Vigo — A propos de Nice — L'Atalante — Zéro de conduite	Vigo » » »	
20 février	Noblesse oblige Le petit renard	R. Hamer B. Dolin	Anglaise Soviétique
5 mars	Le jour se lève Aubervilliers	M. Carné Lotar	Française »
21 mars	La vipère	W. Wyler	Américaine
9 avril	Prince Bayaya Le petit soldat Un Donald Un court dessin animé	Trnka Grimault W. Disney	Tchécoslovaque Américaine Soviétique
23 avril	Chasse tragique Le vampire	G. de Santis Painlevé	Italienne Française
7 mai	14 juillet Paris qui dort	R. Clair »	Française

Le Ciné-club de CHAUMONT.

(1) *Sous réserve de quelques modifications* : voir C. H.-M. n° 42.

IX. — VIE ACTIVE DU SERVICE DES ARCHIVES (2)

7. ARCHIVES ET TOURISME EN HAUTE-MARNE

ARCHIVES ET TOURISME.

Parmi les Archivistes des départements de France, il en est plusieurs, qui depuis de nombreuses années joignent à leurs activités celle du Tourisme (1).

Nous sommes de ceux-là.

Aussi bien, M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France, veut-il suivre avec intérêt cette extension justifiée du domaine d'action de ses Archivistes, qui présente au surplus un certain nombre d'avantages non négligeables pour le service des Archives et pour la cause même du Tourisme français.

***

En ce qui concerne la Haute-Marne, notre action touristique était prévue avant même notre arrivée dans ce département ; elle figurait au nombre des chapitres du programme que nous avons évoqué dans notre précédent « Cahier ».

Si, aujourd'hui, cette action en faveur du Tourisme haut-marnais semble revêtir parfois un caractère personnel ou privé, c'est qu'elle s'intègre maintenant dans un vaste domaine qui dépasse le cadre strict du département et déborde même quelquefois nos frontières.

Il n'en reste pas moins que depuis dix ans, nous avons pu, dans les limites de ce département, œuvrer avec profit en faveur de la promotion touristique de la Haute-Marne. C'est donc en quelque sorte le bilan de cette action que nous voudrions ici présenter.

Qu'il nous soit permis auparavant d'adresser toute notre gratitude et nos remerciements à ceux sans qui cette action n'aurait pas été possible: tout d'abord M. Edgard Pisani, qui, durant tout le temps qu'il demeura Préfet de la Haute-Marne, voulut bien nous charger du Tourisme dans le Département, et nous accorder non seulement une confiance sans limite, mais encore une aide fort précieuse ; MM. C. Perfetti. Beligné et Barbier, présidents successifs du Conseil général ; MM. les Parlementaires de la Haute-Marne et notamment M. Jean Masson, député-maire de Chaumont, ancien ministre ; MM. les Conseillers généraux sans exception aucune ; M. Godinot, Président de la chambre de Commerce de St-Dizier et de la Haute-Marne, MM. les Maires de Joinville, Bourbonne, St-Dizier, Wassy, etc... ; MM. Martin et Wilhélem présidents des S. I. de Langres et de Chaumont ; M. Baron 1er adjoint au maire de Chaumont ; M. Lénel, secrétaire du S.I. de Joinville ; et tous les hôteliers du département, et parculièrement MM. Reine et Huguier, présidents de l'Hôtellerie, etc., etc...

Par delà les limites du département, nos remerciements vont à MM. Ingrand, ancien Commissaire général au Tourisme et Boucoiran, Directeur général du Tourisme, M. le Ministre J. Médecin, Directeur du C.N.T., et leurs adjoints si précieux, MM. Chamson, Guillot, Planque. Madame Havet, et tant d'autres encore, enfin M. Thoy, Directeur du Crédit Hôtelier, et le regretté Président Brière.

Au-delà des frontières de France, bien des encouragements et des appuis bienveillants ont solidement épaulé notre action, et nous adressons notre gratitude particulière à nos amis MM. René Briade, de Bruxelles, Ch. Sigrist, Consul de France à Porrentruy, Dr Chausse, président de Projura, etc...

---

(1) Citons notamment MM. G. Lavergne pour le Périgord, J. Levron pour l'Anjou, Avezou pour la Savoie, R. Robinet pour les Ardennes, Martin-Démézil pour le Blésois, H. Buffet pour la Bretagne, d'Herbécourt pour Troyes, Hildesheimer à Nice, Burckhardt à Valence, etc., etc...

(2). Suite de la page 102.



RECONNAISSANCE PREALABLE DES VALEURS TOURISTIQUES.

Avant même d'attaquer un programme de réalisations touristiques, avant même de mettre sur le papier les points de ce programme, un travail absolument indispensable s'impose, qui consiste à faire, jusque dans les plus petits détails, la *reconnaissance exhaustive des valeurs touristiques* de la région intéressée.

Or, cette reconnaissance des valeurs touristiques ne saurait être parfaite sans la collaboration entière de l'Archiviste du département. C'est lui, et lui seul, qui nous paraît le plus capable de la mener à bien, de la manière la plus scientifique, la plus critique, la plus exhaustive, la plus authentique en un mot.

C'est l'Archiviste qui nous semble le mieux armé, tant par sa vocation, sa formation, ses connaissances, sa culture générale, ses moyens d'investigation et d'enquête, sa documentation, son impartialité reconnue, pour dresser l'inventaire détaillé, le fichier complet de toutes les valeurs touristiques d'un département.

Sa correspondance administrative avec tous les maires et les secrétaires de mairie, professionnelle avec les organismes et groupements, scientifique avec les académies et sociétés, privée avec les érudits et chercheurs, place l'Archiviste à la tête d'un réseau normal de documentation à la fois administrative, scientifique, économique et culturelle incomparable.

Sa grande habitude du fichier, du reclassement, puis de la synthèse méthodique au départ de détails innombrables et sans lien apparent, lui permet de travailler rapidement, de bâtir solidement un édifice ordonné susceptible d'amélioration, de complément, donc vivant.

Or, le caractère essentiel des valeurs touristiques d'une région donnée est, précisément, de constituer un ensemble cohérent, dont la base reste immuable, fixée, figée (géologie, géographique, histoire, archéologie) mais dont les aboutissements sont en incessante mouvance, essentiellement fragiles et mobiles, changeants et capricieux selon la mode économique ou culturelle du jour (arts, lettres, hôtellerie, aménagement sportif, distractions et plaisirs, etc...).

Le fichier des valeurs touristiques d'une région donnée doit donc, compte tenu de ces éléments variables, être constamment mis à jour et d'une manière vivante.

Voici, de ces valeurs touristiques, une liste inévitablement incomplète, valable toutefois à la date de ce jour :

Valeurs fixes :

Géologie d'ensemble du département.

Géographie physique : orographie, principales régions naturelles, caractères essentiels de chacune, massifs forestiers conséquents, régime des eaux, le sol et la pierre, régime d'ensemble des cultures, climat, etc...

Histoire : histoire des premiers âges, premiers peuplements et gisements (cartes archéologiques vérifiées), conditions de la pénétration romaine, sa densité ; la vie gallo-romaine, ses vestiges et ses influences permanentes; les invasions et leurs conséquences dans le peuplement et la vie locale (agricole, artisanale, habitat, etc...), la formation du domaine féodal et la progression du domaine ecclésiastique et leurs vestiges (châteaux, villages, églises, abbayes, etc...), l'archéologie monumentale ; le moyen-âge, sa vie sociale, ses troubles, le développement des villages ; le regroupement seigneurial et les arrondissements séculiers ; la vie sociale, politique et économique aux temps modernes ; la formation du visage actuel de la campagne, des villages et des villes ; le passage des guerres ; l'essor économique et culturel moderne, etc.. etc..

— La formation du réseau de circulation et de transports.

— Histoire littéraire et artistique jusqu'à notre temps, (Musées, bibliothèques, archives, collections, etc.).

Valeurs mouvantes :

Aménagement du « visage » du département : politique du reboisement, détournement de cours d'eau, lacs artificiels, aménagement du

tracé des voies de circulations, naissance ou destruction de sites ou de localités.

Manifestations économiques : foires, expositions, concours, etc...

Valeurs culturelles actuelles : écrivains en renom, expositions, fêtes folkloriques ou cérémonies occasionnelles, etc...

Plaisirs et distractions : chasse, pêche et leur régime, sports (plus ou moins bien organisés, et dont la vogue est variable : canotage, ski, natation, etc...). Dancing, etc...

Séjour : Hôtellerie (essentiellement variable d'une saison à l'autre), camping, hébergement privé, etc...

Disons que, pour l'établissement de notre fichier Haute-Marne, il nous a fallu plus de cinq années de reconnaissance, de dépouillement, de contrôle (ouvrages, publications sur place), de relevés (photos), et que pour tenir à peu près à jour ce fichier, il nous faut envoyer, chaque année, une vingtaine de questionnaires de toute nature (depuis la liste des « sources et fontaines » pour le camping, jusqu'à la liste des « Saints guérisseurs » pour le folklore).

⁂

Cette reconnaissance indispensable et préalable des valeurs touristiques, qui nous a mené de l'ère secondaire à 1955, des « pagi » carolingiens à la Pompadour, d'Otton de Freisingen (Morimond) à Marcel Arland; ne saurait être menée plus aisément que par le service des Archives.

Au surplus, elle nécessite un appareil critique, que seul l'Archiviste est à même de garantir.

En effet, dans la foule des renseignements de toute nature qui parviennent aux S. I. et aux autres organismes de Tourisme, il se présente une quantité surprenante de notations parfaitement négligeables : dates erronées, mentions incontrôlées, bévues plus que centenaires répétées inlassablement dans tous les vieux manuels surannés, légendes sans fondement, données couramment admises mais manifestement fausses et antiscientifiques, attributions douteuses, etc., etc... sans compter les qualifications ampoulées datant du siècle dernier, etc., etc...

Il importe absolument qu'une autorité raisonnable fasse le départ de l'authentique et du douteux ; encore est-il souvent difficile à l'Archiviste de s'abstenir de certaines erreurs (faute de documentation critique coûteuse) ; cela, nous le savons parfaitement, nous est arrivé à nous-même dans notre « guide touristique de la Haute-Marne ». Et cependant, combien de notations erronées ou douteuses avions-nous rejetées déjà !

En un mot, l'attribution à l'Archiviste, de la mission de reconnaissance des valeurs touristiques du département, nous semble être de l'intérêt même du Service des Archives (Documentation) et de la cause du Tourisme.

SYNTHESE DE LA HAUTE-MARNE.

Ainsi, c'est seulement après avoir réuni la plus grande partie de cette documentation de base (voir le détail au chapitre « Collections des Archives, photographies, estampes, etc. »), après avoir reclassé, étudié, et dressé la synthèse des valeurs touristiques de ce département que nous avons été en mesure de dégager les grandes lignes d'une politique du Tourisme en Haute-Marne.

Pour présenter ici cette synthèse de la Haute-Marne, telle qu'elle nous est apparue et nous reste encore valable, nous ne saurions mieux faire à notre sens que de reprendre les termes de notre introduction au guide touristique du département (C.H.M. n° 29).

Sur la carte de l'Europe, la France se présente comme un *isthme* puissant reliant les pays du continent aux pays maritimes. Or, *à la charnière même de cet isthme* français, le département de la Haute-Marne se présente à son tour comme un *pays de carrefour essentiel* et primordial, aux marches de l'Est.

Tout le passé, toute l'histoire, toute la vie, tout le message d'avenir de la Haute-Marne sont là, dans cette situation de *pays-charnière*, de *pays-carrefour.*

CARREFOUR GEOGRAPIQUE D'ABORD.

Sur la carte, le département de la Haute-Marne apparaît comme une *vaste main plaquée, étalée* verticalement, et dont les doigts, écartés, seraient les rivières, dirigées *vers trois mers différentes :* au pouce l'Aube et l'Aujon, à l'index la Blaise puis la Suize et la Marne, à l'auriculaire le Rognon, au petit doigt la Meuse.

Aube, Aujon, Blaise, Voire, Suize, Marne et Rognon se dirigent tous, par la Seine, *vers la Manche,* tandis que déjà, de son côté, la Meuse s'enfuit *vers la Mer du Nord.*

Quant aux rivières d'Amance, de Saulon et de Vingeanne, elles s'écoulent par la Saône et le Rhône *vers la Méditerranée,* représentant ainsi merveilleusement le réseau des veines du poignet, par où est venu à cette main étalée le sang vivifiant de la civilisation romaine.

CARREFOUR DE VOIES DE PENETRATION AUSSI.

De tout cet *éventail de rivières et de vallées* séparées par des avancées de promontoires calcaires brutalement fracturés, *la Marne* est la plus importante. Du Sud au Nord, elle traverse de part en part tout le déparment, qui lui a pris son nom : c'est la vallée de la Marne qui constitue *l'artère primordiale de la Haute-Marne,* du Sud de Langres jusqu'à Saint-Dizier. C'est elle qui, *unissant la Bourgogne à la Champagne,* a jadis assuré la liaison historique entre les hommes bruns du Midi et les hommes blonds du Nord.

Au milieu même de son tracé, cette médiane est croisée par une *autre voie, d'égale importance :* c'est *l'historique Trouée de Neufchâteau,* qui, *unissant la Lorraine à la France* de Paris, a si souvent servi de voie aux invasions.

CARREFOUR HISTORIQUE PAR CONSEQUENT.

Pays de *carrefour physique,* le pays haut-marnais a toujours été *à la croisée des grands courants* d'invasion, de peuplement, d'influences, d'échanges.

Cinq peuplades celtiques : *Leuci* de Toul, *Catalauni* de Châlons, *Tricasses* de Troyes, *Lingons* de Langres, *Sequani* de la Saône, s'y sont heurtées, puis confondues, vers le pays de Vignory. Plus tard, cinq évêchés gallo-romains: Toul, Châlons, Troyes, Langres et Besançon, s'y sont réunis, vers Chaumont et Vignory. Plus tard encore, Francs, Burgondes, Alamans et Gallo-Romains s'y sont heurtés, et croisés.

C'est encore au cœur du pays haut-marnais que se rencontrent ensuite les royaumes *burgonde* de Bourgogne et *franc* d'Austrasie : c'est en Haute-Marne d'aujourd'hui, à Andelot, qu'à été signé en 587 le traité mettant fin à leurs rivalités. Le pays haut-marnais est ainsi resté au carrefour des royaumes, après chacun des partages mérovingiens et carolingiens.

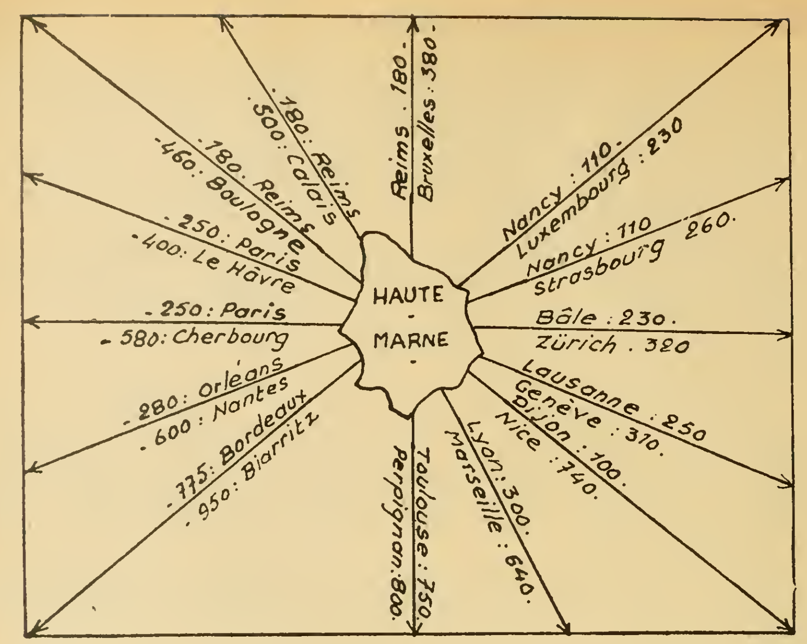
Il est resté, durant tout le Moyen-Age, au carrefour des comtés et duchés de Champagne, de Barrois, de Bourgogne, de Franche-Comté, et de Lorraine, jusqu'à la réunion de cette dernière à la France, jusqu'à l'achèvement de l'unité française, sous Louis XV.

Aujourd'hui encore, les vieilles frontières historiques du pays de Vignory marquent la limite entre les arrondissements de Wassy-Saint-Dizier, et de Chaumont. Tant est puissant *le message historique des vieux « pays »* !

CARREFOUR DE TOURISME ENFIN.

Carrefour géographique de hauts plateaux et de puissants massifs forestiers, éventail de rivières qui s'évadent en divergence au fond de vallées creuses fort pittoresques, carrefour de voies historiques importantes, point de rencontre et de fusion des races qui ont bâti la France et y laissèrent tant de beaux monuments, la Haute-Marne ne pouvait manquer d'être considérée comme un des carrefours essentiels du Tourisme dans l'Est.

Ainsi, en résumé, la Haute-Marne apparaît comme un vaste blason partagé en quatre quartiers par une croix immense.



La croix représente les 2 axes primordiaux du *grand Tourisme de passage :* quant aux quatre quartiers, il représentent les différentes vallées intermédiaires du *Tourisme de séjour :*

C'est ainsi cette synthèse qui a commandé tout notre programme d'action touristique et nous a conduit depuis 1946, à entreprendre :

1°) la propagande touristique en faveur du département (articles, conférences, dépliants. guides, films) ;

2° la création des 2 Associations des routes de grand Tourisme, aujourd'hui homologuées :

Route Jonquille : Paris-Bâle, Jura-Bernois.

Route Cyclamen : Calais-Lausanne.

3° la promotion touristique des vallées annexes, notamment par l'aménagement hôtelier (Création de S. I, logis-pêche de Haute-Marne).

*
* *

LA PROPAGANDE TOURISTIQUE.

A vrai dire, avec le recul du temps, et après l'expérience de ces 10 années d'activité touristique, il nous apparaît que notre souci d'œuvrer et de créer, nous a entraîné personnellement bien au-delà de notre vœu premier, et de nos prévisions.

En effet, si dès le premier jour, nous avons pris grand plaisir à bâtir un programme d'action, il ne fut pas dans notre propos de mener nous-même la réalisation de tout ce programme.

Par exemple, si nous avons toujours agréablement considéré comme notre mission primordiale, essentielle, de prendre l'initiative de tout ce qui touche à la propagande touristique sur le plan départemental et à sa coordination cohérente, par contre c'est véritablement contre notre gré que nous avons été entraîné par la force des choses à nous occuper des questions financières, bancaires, fiscales, etc... du domaine touristique.

C'est pourquoi, dès maintenant, nous tenons à tirer les conséquences suivantes de notre expérience :

1° S'il est absolument indispensable que l'Archiviste d'un département soit chargé — ou se charge spontanément — de rassembler et de tenir à jour l'inventaire des valeurs touristiques de son département, il est de même parfaitement raisonnable et nécessaire qu'il conserve la

haute main dans le domaine de la propagande touristique, afin notamment d'éviter la diffusion de bévues ou d'erreurs séculaires.

Il en a les moyens (élaboration) sur le plan local et départemental. Il en a aussi, mieux que quiconque, les moyens (diffusion) sur le plan national et international.

Autrement dit, le dépôt de tous les éléments de documentation et de propagande touristiques d'un département devrait pouvoir se trouver dans la Salle publique d'Exposition du Service des Archives. C'est là du moins ce que, de notre côté nous avons réalisé, et nous pouvons garantir que le nombre des correspondants (pays, villes, groupements communautés, particuliers) et des visiteurs de notre Centre de Documentation touristique n'a cessé de croître depuis son installation dans la Salle du public des Archives (1954).

Le Service des Archives y gagne beaucoup en se faisant découvrir, connaître et apprécier.

La cause supérieure du Tourisme y gagne de son côté.

2° Par contre, il est absolument étranger à la mission de l'Archiviste, voir dangereux pour son emploi du temps, qu'il accepte de se consacrer à des tâches d'aménagement touristique. Celles-là relèvent du domaine strictement économique et financier.

Nous les avons acceptées gaiement certes, (v. plus loin, Logis), puis menées de notre mieux, mais nous sommes particulièrement heureux aujourd'hui que le *Comité d'Aménagement de la Haute-Marne* veuille bien assurer la relève : c'est là sa mission première. Nous lui souhaitons bonne chance.

Bilan des réalisations dans le domaine de la propagande touristique :

Nos réalisations depuis dix années ont embrassé l'ensemble du domaine de la propagande :

Etudes et articles : non seulement dans les « Cahiers » haut-marnais, mais dans la Presse locale et régionale, que nous sommes heureux de pouvoir ici remercier de sa bienveillante hospitalité, nous avons publié de nombreux articles : aperçus de notre pragramme, comptes-rendus de réunions locales, régionales ou nationales, présentation d'itinéraires ou de promenades, études sur telle vallée, telle localité, tels sites ou monuments à visiter, etc...

Dans diverses revues nationales françaises ou étrangères (Belgique et Suisse notamment), nous avons présenté la Haute-Marne touristique et ses raisons d'attrait, ou bien fourni la documentation illustrée permettant aux rédacteurs attitrés de s'adresser en connaissance de cause à leurs lecteurs.

Causeries et conférences : invité par divers organismes français ou étrangers (Belgique et Suisse notamment), nous avons de même présenté lors de causeries avec projections (fixes ou films), les avantages touristiques de la Haute-Marne.

Radio : plusieurs émissions radiophoniques (notamment à Radio-Lorraine) ont été consacrées à la Haute-Marne avec notre collaboration directe ou indirecte.

Guides et dépliants : plusieurs dépliants ont été composés, puis édités, par nos soins ou avec notre collaboration directe : dépliants des S. I. de Joinville et de Chaumont, dépliant logis-pêche de Haute-Marne, dépliants des routes touristiques Jonquille et Cyclamen, dépliants Champagne de la Direction Générale du Tourisme, etc...

...A l'étude, nous avons actuellement une carte touristique du département, et un dépliant d'ensemble Haute-Marne sur le modèle de celui — fort bien fait — de la Meuse.

Avec la collaboration précieuse du Dr H. Ronot, Conservateur du Musée de Chaumont, le guide de Chaumont a été rédigé et édité par nos soins. Enfin, notre Guide illustré de la Haute-Marne (C. H. M. n° 29) a permis, grâce à l'aide bienveillante du Conseil Général, de présenter le département non seulement à tous les Haut-Marnais, mais encore à de très nombreux demandeurs, à travers toute la France et à l'étranger. Ce *Guide Touristique de la Haute-Marne* est fréquemment encore envoyé

dans le Monde entier, sur demande, ou sur notre initiative propre lorsque nous estimons que le destinataire sera intéressé par un séjour, si bref soit-il, dans notre pays.

Films documentaires.

Elaborant depuis plusieurs années un ouvrage technique consacré au « *Film documentaire de propagande touristique* », nous avons, depuis 1948, collaboré à la réalisation de plusieurs films sur la Haute-Marne ou assuré nous-même cette réalisation :

Joinville et le Vallage (1948); Fleurettes et gourmets (1949); Compagnons de la Ferme (1949) ; Quatre de la Forêt (1950) ; Chaumont (1952), ont porté, à travers la France et l'Europe Occidentale, et jusqu'en Afrique du Nord, la Haute-Marne à la connaissance des foules et des touristes éventuels. Plusieurs de ces derniers nous ont, depuis cette date, prouvé que la propagande touristique par le Film documentaire s'avérait fort rentable pour un département ou une localité.., d'autant plus que la réalisation de tous ces films n'a pas coûté un sou au département.

Notons à ce sujet que pour être rentable, un film de propagande touristique doit être réalisé en format 35 mm., (et non en 16 mm., format privé non commercial) et assuré d'une distribution commerciale garantie dans les salles publiques, avec un grand film.

Il convient tout particulièrement de remercier ici M. de Rouvre, qui, sans jamais demander au Conseil Général ni à un quelconque organisme haut-marnais la moindre subvention, a bien voulu confier à la Société des films « Sirius » la production et la réalisation bénévoles de ces éléments formidables de propagande touristique en faveur de la Haute-Marne.

Disons, pour terminer, que des prix cinématograpiques sont venus récompenser ces réalisations, notamment le prix des Universités américaines.

*
* *

Le Grand Tourisme de passage : Routes Jonquille et Cyclamen.

Ainsi, la Haute-Marne est traversée du N. au S. et de l'E. à O. par 2 axes essentiels du Grand Tourisme international :

Paris-Bâle.

Calais-Lausanne.

Les 2 axes se croisent d'abord à Chaumont, c'est-à-dire au cœur même du département.

Il était donc à la fois élémentaire et primordial de pousser au maximum la coordination des efforts de propagande et d'organisation sur le tracé de ces 2 grands axes.

C'est ce que nous avons voulu faire en prenant l'initiative de la création des 2 Associations de Routes Touristiques.

Route Jonquille : Paris-Bâle et Paris-Delle-Jura-Bernois.

Route Cyclamen : Calais-Lausanne.

*
* *

Toutefois, la Haute-Marne reste encore intéressée par d'autres grands itinéraires, qui la traversent au moins en partie :

Route Paris-Nancy-Strasbourg (Perthes-St-Dizier), dont nous n'avons cessé de réclamer la création officielle et l'homologation.

Routes Paris-Vittel-Les Vosges-l'Alsace. 1° Brienne, Montier-en-Der, Wassy, Joinville, Andelot, Bourmont, Vittel ;

2° Doulevant, Joinville, etc... ;

3° Bar-sur-Aube, Juzennecourt, Andelot, etc... ;

4° Chaumont, Bourbonne, Colmar.

Ces routes, toutefois, ne peuvent être qu'intégrées à titre de « bretelles » dans le domaine d'action directe des grandes routes déjà reconnues et jalonnées.

Luxembourg, Neufchâteau, Bourmont, Langres, Dijon, Méditerranée. dont la création est envisagée, et dont Langres surtout doit profiter sainement. Nous laissons aux Langrois cette initiative, en leur demandant tou-

tefois de se tenir en liaison permanente avec Chaumont, P. C. des deux autres grands axes.

*
* *

Revenons donc à nos routes *Jonquille et Cyclamen.* Notons, pour satisfaire certains curieux d'émotion, que ces désignations n'ont rien d'anormal, ni de surprenant. Il est, depuis longtemps (Route Bleue. Route Blanche) admis et recommandé de qualifier d'une couleur propre les grands itinéraires reconnus.

Ayant quelque pratique des slogans et des images de synopsis et de synthèse, nous avons voulu unir en un seul mot non seulement la désignation d'une couleur, mais encore l'évocation d'une fleur.

La Paris-Bâle ayant une « bretelle » fondamentale à travers le pays des Jonquilles, est donc tout normalement devenue la Route Jonquille.

La Calais-Lausanne menant au pays des cyclamens, est donc devenue tout aussi normalement, la Route Cyclamen.

Ces 2 associations de Routes ont été créées en 1949 et en 1950, sur notre initiative, et avec l'aide fort précieuse des Hôteliers les plus réputés de Chaumont d'abord, puis de l'itinéraire tout entier. M. Jean Masson, député-maire de Chaumont, a bien voulu, par son intervention, aider à régler un incident qui, au début de leur genèse, risquait de menacer leur existence même. Nous l'en remercions aujourd'hui, et avec lui les deux principaux artisans de l'œuvre : MM. Clément Reine et René Huguier, hôteliers chaumontais réputés non seulement pour la qualité de leur accueil gastronomique, mais encore pour leur dévouement et leur honnêteté foncière.

Route Jonquille : la création de la Route Jonquille n'a pas été sans difficultés, encore que l'itinéraire soit élémentaire. Le but de l'association de la Route Jonquille fut et reste de drainer vers et le long de l'itinéraire choisi, défini, limité, le maximum des touristes qui désirent se rendre de Paris en Suisse du Nord ou plus exactement de la Suisse du Nord vers Paris et éventuellement au-delà.

Quelle est la clientèle ? Autriche, Suisse Allemande, Allemagne occidentale du Sud, Jura Bernois d'un côté; de l'autre, Français, U. S. A. (Le Hâvre), Anglais, puis Bénélux et Scandinaves déviés de la route Cyclament à partir de Chaumont.

Itinéraire (R. N. 19) : Paris, porte de Charenton, Nangis, Provins, Troyes, Bar-sur-Aube, Chaumont, Langres, Vesoul (bretelle vers Luxeuil et les Vosges), Lure, Belfort.

A partir de Belfort, 2 itinéraires : l'un, celui de la grande voie internationale : Belfort-Bâle-Zurich-Vienne.

L'autre, celui d'une Porte de France particulièrement digne d'intérêt à nos yeux : Delle, Porrentruy, Montier, Délémont, Bienne, vers Berne, Lucerne, ou Neuchâtel puis Lausanne.

Etant donnée la politique de la S. N. C. F., qui tend à restreindre le trafic ferroviaire de la Porte de *Delle* au bénéfice de la Porte de *Bâle*, il nous a paru absolument indispensable de tout mettre en œuvre pour rattraper par l'intensification du trafic touristique routier, cette perte de devises et d'économie. C'est pourquoi nous avons, dans notre Conseil d'administration, et sur nos éléments de propagande (dépliants 1954 et 1955) donné aux représentants, et au tracé du Jura Bernois, pays de langue française, une place nettement prépondérante.

De la sorte, le tracé Belfort-Delle-Porrentruy-Montier-Délémont-Bienne n'est pas à considérer comme une bretelle, mais comme l'itinéraire fondamental normal.

Association : L'association de la Route Jonquille est composée, à la base, d'éléments hôteliers. Elle doit le rester. En effet. d'une part il est équitable et raisonnable de laisser à ceux-là même qui ont eu le mérite de l'initiative et du risque financier, la juste direction de l'affaire qu'ils ont lancée. D'autre part, il est absolument indispensable de considérer chaque route sous son aspect particulier. Les besoins de la Route Jonquille ou de la Cyclamen ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux de la P. C. A. de la Route Verte, ou de la Mauve. Que la Fédération Nationale des Associations de Routes Touristiques coordonne certains efforts. certaine action,

certaine propagande, mais qu'elle ne prétende pas diriger la vie intérieure ou le régime de conception de chacune des Routes. Toute Fédération qui donne des ordres impératifs polyvalents tue l'initiative et le libéralisme. et, par conséquent, est à rayer catégoriquement.

Cela dit, il n'en reste pas moins que, selon l'occasion, et sous certaines conditions d'intérêt primordial et de rentabilité, il peut être fait appel, au sein de l'Association, à des éléments ou personnalités particulièrement précieux par leur aide, et dont les intérêts rejoignent ceux de la Route Jonquille : Conseils Généraux, Syndicats d'Initiative, Comités de Tourisme, Chambres de Commerce, catégories de commerçants, telles que pompistes et garagistes (ouverts la nuit), salons de thé de qualité, etc...

Chacun de ces éléments peut être admis à participer à l'œuvre commune d'une part en désignant un représentant à l'Association, d'autre part en apportant une contribution financière proportionnelle à son domaine d'action.

C'est sur cette base agrandie et vivante que nous avons élargi le Conseil d'Administration de la Route Jonquille — et de la Route Cyclamen. Mais il n'en reste pas moins que la politique de l'Association reste la suivante :

1° Attirer et drainer par une chaîne d'hôtels et de restaurants de qualité les touristes de passage le long de l'itinéraire choisi ;

2° Confier ensuite aux S. I. locaux le soin d'intéresser, de distraire et de maintenir ces Touristes de passage.

3° Ne rien négliger pour faire intensifier et faire améliorer la réception et l'accueil tout au long de l'itinéraire, notamment en adressant aux responsables directs de ces domaines des rapports documentés et argumentés.

Mais il est bien évident que le rôle de l'Association de la Route Jonquille, dans ces mêmes domaines d'intensification et d'amélioration, ne saurait être qu'un rôle de conseil technique, et non pas d'agent d'exécution.

Route Cyclamen : la création de la Route Cyclamen a donné lieu, chose curieuse à des débats passionnés hors du département directement intéressé. Ayant peu de goût pour la polémique vaine et lui préférant l'action, nous avons créé l'Association sans plus nous attarder, étant bien entendu et manifeste que la route touristique commence à la Mer du Nord et se termine en Suisse.

Le débat s'était instauré sur l'appellation Calais-Bâle. Nous avions donc créé une Route qui, née à Calais, passait par Laon, Reims, Chaumont, et se fondait ensuite avec notre Paris-Bâle ! Or, il paraît que le Calais-Bâle doit passer beaucoup plus au Nord, en rocade de la frontière. D'accord, mais si cet itinéraire réservait l'appellation Calais-Bâle, il n'en restait pas moins indispensable et urgent de fixer notre itinéraire Calais-Chaumont-Suisse et c'est pourquoi nous avons alors aussitôt créé la *Route Cyclamen* Calais-Chaumont-Besançon-Lausanne.

Depuis cette création, un autre projet, étranger au département, mais le même tracé, a vu le jour. Tant mieux. A deux, l'action sera plus solide.

Quelle est la clientèle? France, Grande-Bretagne, Bénélux, Scandinavie, U. S. A. à partir de Chaumont (Route Jonquille), d'une part. De l'autre: toute la Suisse, Italie.

Itinéraire. — D'abord une rocade Mer du Nord-Manche; rocade de « drainage des Anglais » : Calais, Boulogne, Hardelot, Le Touquet. Puis deux voies de rassemblement : Calais, St-Omer, Péronne et Le Touquet, Péronne. Ensuite : Laon, St-Quentin, Reims, Châlons-sur-Marne, St-Dizier, Joinville, Chaumont, Langres, Champlitte, Gray, Besançon, Pontarlier, Lausanne.

Association : exactement les mêmes principes, les mêmes remarques, la même formule que pour la Route Jonquille.

Propagande :

Les deux routes ayant été créées à l'origine dans un but de promotion touristique haut-marnaise, et d'autre part leur point de carrefour restant Chaumont, il nous a semblé avantageux et indispensable de les unir par un Comité commun de direction. (Président M. René Huguier,

buffet de la gare à Chaumont), et de gestion, mais aussi de les unir par l'édition d'un dépliant commun.

La vitalité de propagande des Routes Jonquilles et Cyclamen s'est abondamment manifestée depuis leur création : en effet, depuis 1950, 3 dépliants successifs ont pu être édités. Le dernier en date vient de paraître.

La diffusion des dépliants, et des renseignements de détail s'effectue de 3 manières :

1°) envoi d'un stock de dépliants aux Portes de France intéressées, et, par-delà ces Portes de France, à des correspondants reconnus utiles pour nous envoyer des touristes de passage.

2°) répartition des dépliants, selon l'importance « stratégique » des intéressés, entre tous les membres des deux associations, et notamment entre les délégués de régions.

3°) envoi direct, du siège central commun de Chaumont (B.P. 52), de dépliants ou de renseignements de détail aux demandeurs et même à divers correspondants (Archives, Musées, Bibliothèques, Universités, correspondants cinématographiques, etc...) susceptibles à notre jugement d'emprunter cette année l'une ou l'autre de nos deux Routes.

Telle est l'action menée, dans le cadre de la *Route Jonquille* et de la *Route Cyclamen*, en faveur du *grand Tourisme de passage* en Haute-Marne. Les sondages statistiques auxquels nous nous sommes livré déjà nous permettent de garantir la parfaite rentabilité d'une telle initiative pour l'économie haut-marnaise.

Logis-pêche de Haute-Marne.

En dehors de l'action en faveur du *grand Tourisme de passage*, était mené, dans le même temps, un essai en faveur du *Tourisme de séjour* dans les vallées annexes.

La formule des *Logis de France* devait nous en fournir le moyen judicieux. C'est à M. Edgard Pisani, alors Préfet de Haute-Loire, que cette formule d'aménagement hôtelier doit d'avoir été étudiée, mise au point et appliquée dans ce département avec l'aide du Conseil général et de diverses personnalités devenues depuis des agents fondamentaux des Logis de France. Préfet de Haute-Marne, M. Edgard Pisani voulut bien nous confier la mission d'appliquer la formule dans le département.

Le but de ce système est avant tout de promouvoir au rang d'hôtel garanti de bonne qualité (et pas nécessairement de luxe comme on l'a dit et publié à tort), une foule d'auberges, de petits hôtels et d'hôtels moyens dispersés dans la campagne en des lieux touristiques et ne disposant pas eux-mêmes des capitaux suffisants pour leur aménagement (hall de réception, eau courante chaude et froide, chauffage central, chambres coquettes, salle à manger accueillante, prix entendu toutes taxes et service compris, menus corrects avec plats régionaux).

Le système est le suivant : compte tenu du fait que le Crédit hôtelier ne peut normalement consentir de prêts de modernisation, d'aménagement et d'équipement qu'à des hôteliers disposant déjà d'une réserve conséquente, et à un taux relativement élevé (5 à 5,50 %), mais aussi compte tenu du fait que l'aménagement hôtelier d'un département contribue rapidement et puissamment à l'enrichissement économique de ce département la formule *Logis de France* a pour but d'obtenir la garantie et l'aide de l'assemblée départementale sous forme de garantie financière et de bonification d'intérêt (d'environ 2 %). Une fois cette aide de principe obtenue, il appartient à l'association départementale des Logis de veiller à l'établissement des dossiers de demandes de prêts à moyen terme, et à la poursuite de l'aménagement, en même temps qu'au respect des clauses du contrat, liant l'hôtelier bénéficiaire aux organismes qui l'ont aidé, et de la *charte* qui le lie à la clientèle, juge suprême — et capricieux —

Cette politique d'application de la formule *Logis de France* exige, de la part de l'animateur, outre une impartialité absolue et une intégrité parfaite à l'égard de sollicitations parfois abusives, un certain nombre

de tâches matérielles très abondantes : mise au point d'un programme d'implantation des Logis, mise au courant constante de la vie très mouvante de l'Hôtellerie moyenne dans le département, liaison constante avec les représentants du Conseil général, de la Chambre de Commerce, de l'Hôtellerie, des municipalités, etc..., démarches et déplacements, et surtout établissement, contrôle, présentation et poursuite des dossiers, enfin réalisation et surveillance des prêts.

Cette mission, qui nous a demandé de nombreuses heures de travail, a eu pour aboutissement l'élaboration de la formule *Logis-pêche* adaptée particulièrement à la Haute-Marne, puis l'étude d'une vingtaine de dossiers, et l'attribution de quatre prêts approchant un total de 6 millions de francs, qui ont permis l'aménagement complet de 4 Logis nouveaux, la promotion de 6 autres Logis sans prêt, et l'édition d'un dépliant d'ensemble.

A la date du 1er mars 1955, nous avons spontanément abandonné cette mission et passé le flambeau au Comité d'aménagement de la Haute-Marne, dont c'est devenu par définition même une des tâches primordiales.

Nous lui souhaitons bonne chance, dans l'intérêt même du Tourisme de séjour en Haute-Marne.

Programme idéal.

A notre point de vue, et selon le vœu légitime du Conseil général et de l'hôtellerie haut-marnaise elle-même, il semble souhaitable que la formule Logis de France, sous son aspect Logis-pêche, soit étendue à au moins un hôtel par canton, chaque canton haut-marnais représentant en principe une entité touristique locale.

Notre programme idéal était donc, à l'origine, de conduire à l'aménagement des Logis suivants :

LOGIS-PECHE DE HAUTE-MARNE

Vallées :	*Cantons :*	*Logis à proposer*	*Logis déjà admis :*
Marne	Saint-Dizier.	Saint-Dizier.	Hôtel du Soleil d'or.
»	Chevillon.	Chevillon.	
»	Joinville.	Joinville.	Hôtel du Midi (a. pr.) Hôtel du Grand-Pont Hôtel de la Poste.
»	Poissons.	Poissons.	
»	Vignory.	Vignory.	Hôtel de l'Etoile (avec prêt)
		Vouécourt.	
»	Chaumont.	Chaumont.	
»	Nogent.	Foulain.	Hôtel de la Poste (avec prêt)
»	Neuilly-l'Evêque	Rolampont.	
»	Langres.	Langres.	Auberge Jeanne-d'Arc
Der-Blaise	Montier-en-Der.	Montier-en-Der.	
»	Wassy.	Wassy.	
»	Doulevant-le-Château	Dommartin. Doulevant. Cirey-sur-Blaise.	(Hôtel Séguin démissionnaire).
»	Juzennecourt.	Maranville.	
Rognon	Doulaincourt.	Doulaincourt.	
»	Andelot.	Andelot.	Hôtel des Voyageurs (avec prêt).
»	Saint-Blin.		
»	Nogent.	Nogent.	Hôtel du Commerce. Hôtel Moderne. (Projet)
Meuse	Bourmont.	St-Thiébault.	
»	Clefmont.	Clefmont.	
»	Montigny.	Montigny. Meuse.	

Vallées :	*Cantons :*	*Logis à proposer*	*Logis déjà admis :*
Apance	Bourbonne-les-Bains.	Bourbonne-les-Bains	
Amance	Varennes-s-Amance	Varennes-s-Amance	
»	La Ferté-s-Amance.	La Ferté-s-Amance.	
»	Fayl-Billot.	Fayl-Billot.	
Vingeanne	Longeau.	Longeau.	
		Prangey.	Hostellerie du Château.
»	Prauthoy.	Prauthoy.	
Aujon	Châteauvillain.	Châteauvillain.	
»	Arc-en-Barrois.	Arc-en-Barrois.	(Projet)
		Giey-s-Aujon.	
Aube	Châteauvillain.	La Ferté-sur-Aube. (Châteauvillain).	
		Aubepierre.	(Projet)
»	Auberive.	Auberive.	(Projet)

Autres problèmes du Tourisme Haut-Marnais.

Pour parvenir à la véritable promotion touristique de la Haute-Marne, il reste encore un grand nombre de problèmes à résoudre, mais qui relèvent davantage du domaine de certaines administrations spécialisées (Ponts et Chaussées, Eaux et Forêts, Jeunesse et Sports) et de Groupements économiques (Chambres de Commerce, Industrie hôtelière, Comité d'aménagement). En voici quelques-uns :

Camping : La Haute-Marne est un département idéal pour le campeur, qui y trouvera verdure, forêt, eaux vives, pêche, baignade, canotage et avant tout un air pur. L'organisation de petits camps et centres de camping relève de la direction départementale de la Jeunesse et des sports.

Aménagement routier : Le réseau de grandes routes de la Haute-Marne est excellent. Seules des corrections de virages et des détournements de localités encombrées sont à poursuivre. Toutefois, il serait regrettable que ces aménagements entraînent la mort de certaines localités touristiquement rentables (nous pensons ici à Rolampont).

Il serait aussi heureux que, dans les endroits particulièrement touristiques (haut val de Marne entre Rolampont et Humes par ex.) de petites routes suivent le tracé le plus pittoresque au lieu de couper sur le haut du plateau. Notons à ce sujet l'excellent aménagement de la route charmante qui mène du Val des Ecoliers à Choignes et la Maladière par Chamarandes.

Aménagement hôtelier : Nous en avons déjà parlé au sujet des Logis. Certes il est précieux de mener, comme nous l'avons fait, une propagande intense en faveur d'un département. Mais il serait très dangereux de persévérer dans cette politique de « ramassage et drainage » des touristes vers la Haute-Marne si ces touristes continuaient à n'y pas trouver à se loger.

D'après les calculs précis auxquels nos sondages nous ont conduit, il manque, en saison moyenne, plus de 50 chambres par jour à Langres, près de 80 à Chaumont, 30 à Joinville et 80 à St-Dizier. Nogent vient, heureusement, de s'équiper d'une manière excellente.

Il y a là un problème d'aménagement et d'équipement que la formule Logis de France elle-même ne suffit pas à résoudre.

Signalisation-Affichage : La règlementation de l'affichage est manifestement abusive, maladroite, inopérante, nuisible au Tourisme. Certes il doit rester interdit d'abîmer les sites et monuments par des panneaux de publicité immenses et horribles, souvent dangereux au surplus pour la circulation.

Il est d'ailleurs regrettable de constater que certaines firmes échappent à la réglementation et s'obstinent à maintenir sans vergogne leurs panneaux.

Mais il reste particulièrement dangereux pour l'économie touristique d'un département et du pays tout entier que la même règlementation s'applique à certains éléments de rentabilité touristique garantie comme hôte-

liers et restaurants de qualité, S. I., localités touristiques, sites touristiques, pompistes et garages ouverts la nuit, etc...

Certes on nous rétorquera que, précisément, il est prévu des panneaux spéciaux pour signaler les sites et monuments classés. Mais nous répondrons que ces panneaux sont illisibles de loin, et que la dimension réglementaire des caractères est nettement trop petite.

En ce qui nous concerne, nous avons toujours, au sein de la Commission départementale des Sites — dont c'est là un des objets — défendu une politique de respect des sites et des monuments, et combattu l'affichage abusif, mais défendu de même la cause de la publicité hôtelière et touristique.

Il y a là une réforme à étudier, de fond en comble. Une Commission s'y emploie depuis plusieurs mois. Il nous semble urgent qu'elle parvienne à des décisions raisonnables qui tiennent compte du souci de rentabilité du Tourisme.

Thermalisme : Bourbonne-les-Bains : Le cas de Bourbonne est un cas spécial. Nous consacrerons au « Tourisme de Bourbonne-les-Bains » une étude particulière ultérieurement.

CONCLUSIONS

En résumé, nous nous estimons fondé à penser que notre activité de *documentation* touristique, puis d'*organisation*, enfin de *coordination de la propagande* a servi la cause du Tourisme en Haute-Marne.

Cette activité n'aurait pas été possible sans l'aide de tous ceux que nous avons remerciés dans notre introduction. Mais elle doit aussi beaucoup de ses résultats d'une part à l'existence et au soutien des *Cahiers haut-marnais*, d'autre part aux facilités acordées par le *Service des Archives.*

Il s'avère donc fort rentable pour le Tourisme d'un département et par juste retour fort avantageux pour les crédits du Service des Archives que l'Archiviste apporte sa précieuse collaboration scientifique aux Comités de Tourisme départementaux. L'un et l'autre ne peuvent qu'y gagner.

J.-G. GIGOT,

Chevalier du Mérite Touristique.

ESSAI SUR LE TOURISME (1)

par Roger BABULLE

A la suite de notre aperçu des conditions du Tourisme en Haute-Marne, nous sommes heureux de présenter un ouvrage magistral que notre ami M. Roger Babulle nous adresse à l'instant.

Cet ouvrage « Essai sur le Tourisme », constitue la synthèse admirablement documentée et à jour, et rédigée avec aisance, de tout ce qui, jusqu'ici, a pu être consacré par écrit au Tourisme.

Nous n'en ferons pas la présentation critique : nous dirons tout simplement que la lecture de cet ouvrage est absolument indispensable *pour toute personne s'intéressant tant soit peu au Tourisme, non seule-parce qu'il fait le point exact et corrige des erreurs monumentales hélas trop couramment répétées, mais encore parce qu'il constitue un excellent* guide technique et pratique pour toutes les branches du Tourisme *et de l'orientation professionnelle touristique.*

Il nous suffira d'ailleurs de présenter ici la table des matières pour que chacun prenne un aperçu de l'immense richesse d'informations, de documentation et de construction de cet ouvrage de 350 pages.

(1) Essai sur le Tourisme. Un fort volume de 360 pages. Edition originale numérotée sur Alfa vélin Navarre. Le volume 700 fr. franco. C.C.P. 6679.50. Paris. Roger Babulle, 5, Avenue Corbéra.

Imprimerie de l'Est. — Chaumont. Le Gérant : J. GIGOT.
Dépôt légal 2e trimestre 1955

AUX SOURCES DU TOURISME.
Naissance du Tourisme.
Géographie, matière première du Tourisme.
Histoire, Folklore et Tourisme.
Du Tourisme et des Religions.
Sports et Tourisme.
Thermalisme et Climatisme.
Tourisme et Gastronomie.
Tourisme, Arts et Techniques.
Littérature et Tourisme.

FLORILEGE TOURISTIQUE. TOURISME ECONOMIQUE ET MOUVEMENT TOURISTIQUE.
Quelques définitions.
Les éléments commerciaux du Tourisme.
La Clientèle.
Propagande et publicité.
L'industrie hôtelière.
Une expérience : Les Logis de France.
Problèmes financiers et techniques.
Le Mouvement Touristique et les Statistiques.

TOURISME PRATIQUE. — TOURISME ADMINISTRATIF.
L'organisation du Tourisme international.
Organismes officiels du Tourisme en France.
Associations et organisations privées.
Orientations professionnelles.
Agence de Voyages.
Quand et comment préparer son voyage.
Tourisme d'hier et d'aujourd'hui.
Perspectives d'avenir. Conclusion. *Annexes*

SOMMAIRE

Adresse (*J. Gigot*) .... Couv.

SCIENCES HISTORIQUES :

Pages

Guide pratique des Archives de Haute-Marne (*J. Gigot*) 81
III. — **Aménagement des locaux :**
1. Plan des locaux d'Archives 83
2. Aménagement technique des salles de dépôt : Rayonnages RONEO 87
3. Aménagement technique des bureaux du Service : Mobilier RONEO 89
4. Aménagement de la Salle de Lecture : Mobilier RONEO 89
5. Aménagement de la Salle d'Exposition et du Musée des Archives : Mobilier METHE, et RONEO 91
6. Aménagement technique du Laboratoire 91
7. Protection contre l'incendie 93

IX. — **Vie active du Service des Archives :**
1. Au service de la Recherche Scientifique 95
2. Le Microfilm 95
Microfilm SERTIC 100
7. Archives et Tourisme (v. p. 124)

HISTOIRE DE HAUTE-MARNE.

L'ébauche délaissée (*E. Dessein*) 103
Le Bailliage de Chaumont en 1300 (*F. Maillard*) 104
Lettre d'adieu de Nicolas Blanchard, prêtre guillotiné (*J.-G.*) 105
Les grands féodaux en Haute-Marne : un grand seigneur du pays langrois : Charles-Camille de Capizuchi de Bologne (*Jean Martin-Salhorgne*) 107
Journal de ce qui s'est passé à Saint-Urbain de 1783 à 1800 (*G. Mathieu*) 113
Le Comte Defrance (*J. Bossu*) 119

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES.

Comment... Hubert Perrenot, curé de Voisey, rédigeait les actes de baptême (1655-1658) (*L. Forgeot*) 120
Parnot : les Rogations aux environs de 1850 (*L. Forgeot*) 121

ARTS ET LETTRES.

Concours de scénarios de films. *Ciné-Club de Chaumont* 122

TOURISME.

Archives et Tourisme en Haute-Marne (v p. 102) (*J. Gigot*) 124

N° 42

3e TRIMESTRE 1955



COMPOSITION DE GERARD SCHLOSSER

LES CAHIERS HAUT-MARNAIS

Prix : 200 frs

Directeur-Gérant : J.-G. GIGOT

Abonnement annuel : 500 frs

ADRESSE

Voici, avec quelque retard, ce 42e « Cahier ».

Comme dans les précédents, nous y poursuivons la présentation du Service des Archives; cette fois, nous y traitons du Personnel du Service, et de ses attributions.

Tandis que se continue aux Archives le répertoire numérique de la Série H (clergé régulier), Léon Forgeot publie un aperçu historique sur l'abbaye de Vaux-la-Douce.

Dans le même temps, la série B (anciennes juridictions) livre peu à peu ses secrets, et M. le Colonel de Baillon dévoile l'un de ceux-là, pittoresque à souhait.

Les archives des Eaux-et-Forêts (Série C) prennent sous la plume aimable de M. Cointat un aspect vivant avec l'histoire des Loups en Haute-Marne.

Notre agréable conteur Jean Martin-Salhorgne poursuit son histoire passionnante du dernier marquis de Bologne.

L'amusement folklorique vient ensuite avec l'explication des « Flûteaux de Wassy ».

Enfin, l'Art a sa grande part dans ce « Cahier » d'automne : d'abord avec l'exposé filmologique de J.-E. Jeannesson sur le VIIe Art, puis avec la présentation du jeune et déjà grand sculpteur chaumontais Gérard Schlosser.

Puisse ce « Cahier » vous plaire, en attendant l'heureuse nouvelle que vous apportera le prochain.

J G.

Prix : 200 frs **REVUE TRIMESTRIELLE** **Abonnement annuel : 500 fr**

Directeur-Gérant : Jean GIGOT

(Déclaration Registre Inscr. N° 21.429)

PAS DE CHÈQUE BARRÉ — Etranger : 1.000 frs

C. C. P. Châlons-sur-Marne 92-90 (Cahiers Haut-Marnais, Chaumont)

Adresse : B. P. 52, Chaumont

SCIENCES HISTORIQUES

GUIDE PRATIQUE DES ARCHIVES DE HAUTE-MARNE

(*Suite*)

LE PERSONNEL

LES PRINCIPES

Trois problèmes fondamentaux, selon nous, se posent avant tout autre à l'Archiviste en chef d'un département, en tant que chef de Service.

I. *Les locaux et leur équipement.*

II. *Le Personnel et ses attributions.*

III. *Les crédits du fonctionnement du Service.*

Dans les « Cahiers » précédents (1) nous avons traité du problème des *locaux et de leur équipement*, et nous avons dit toute notre satisfaction de voir ce problème essentiel réglé pour la Haute-Marne.

Nous sommes heureux aujourd'hui d'apporter ici une précision nouvelle: grâce à un crédit mis à la disposition du Service des Archives nous sommes en mesure d'achever l'équipement de la *Salle d'Expositions* et de la *Salle de Lecture*, désormais présentables au public d'une manière digne de la grandeur passée de ce département.

Nous espèrons pouvoir de même, pouvoir annoncer bientôt la solution heureuse, dans l'intérêt même du Service des Archives et de son rendement, de l'important problème du *Personnel technique.*

***

Durant de trop longues années, le Service des Archives fut tenu à l'écart de la vie administrative d'un département, et ne fut pas considéré comme un véritable Service; le titre d'Archiviste apparaissait comme attaché à une fonction quasi honorifique, auréolé d'une vague considération et particulièrement auprès de ceux-là même qui se montraient, au jour du vote du budget, les plus dangereusement économes, sinon les plus pingres; on ne connaît que trop la remarque généreuse : l'Archiviste est un érudit, un homme de science; il n'a pas besoin d'argent.

Les nécessités, les exigences de la Vie administrative et de la Recherche Scientifique ont, fort heureusement, fait justice de cette opinion ridicule. L'expérience a prouvé que le désordre dans le Service des Archives paralysait fatalement la vie administrative d'un département. Le décret fondamental de 1936 a rendu à l'Archiviste en chef toute son autorité de chef d'un Service administratif aussi important que tout autre, sans nuire pour cela — bien au contraire — à sa mission primordiale de responsable de l'Histoire de son département.

Aujourd'hui, et plus particulièrement depuis les initiatives et les réalisations de M. Charles Braibant, Directeur des Archives de France, le Service des Archives jouit d'un prestige et d'une organisation sans cesse meilleurs, et l'Archiviste d'un département est confirmé dans sa double mission de *chef de Service* et de *directeur scientifique*.

***

Or, pour lui permettre d'accomplir pleinement cette double mission. il faut à l'Archiviste un Personnel suffisant et de choix.

Certes, grâce à l'application du programme de M. le Directeur Charles Braibant, bon nombre de départements disposent à la fois de deux Archivistes : l'un, véritable directeur d'ensemble du Service, l'autre plus particulièrement chargé d'une mission d'érudition. C'est là, évidemment, la formule idéale.

Mais tel n'est pas le cas du département de la Haute-Marne, qui, ne l'oublions pas, demeura bien au contraire trop longtemps sans Archiviste.

Il nous appartient donc, une fois établis le programme et le plan des travaux à effectuer sur un ensemble de plusieurs années, d'attaquer le grave problème du Personnel sans lequel ce programme de travail ne saurait être réalisé.

***

L'idéal serait, à notre sens du moins, que le Service des Archives pût comprendre, en permanence et en titre sous la direction de l'Archiviste en chef.

1 *Sous-archiviste* (payé par l'Etat).

1 *Commis* (payé par l'Etat).

2 *Employés et* 1 *Secrétaire* (payés par le département).

Or, si la création ultérieure d'un poste de commis, ne soulève en principe aucune difficulté, il nous reste par contre à affermir la situation du personnel actuel, insuffisant en nombre.

L'avancement des travaux de classement d'inventaire, et la rapidité du Service de prêt aux Administrations et au Public dépendent uniquement de la solution de ce problème.

En effet, le Service des Archives de la Haute-Marne ne dispose, actuellement, que du Personnel suivant :

1 *sous-archiviste et 2 employés dont 1 secrétaire.*

Dans la limite de crédits temporaires, il est fait appel à un ou deux aides provisoires, mais cette solution de fortune n'offre que des avantages fort restreints pour le Service.

***

Or, le recrutement de personnel au Service des Archives pose, à notre avis, des questions d'importance. Comme nous l'avons déjà plusieurs fois écrit, le travail effectué aux Archives est tout à fait particulier, *spécialisé*. Ce n'est qu'après de longs mois d'étude et de formation que le personnel engagé peut être confirmé.

Il ne saurait être recruté n'importe comment ni n'importe où. Certes, on peut ne pas être de notre avis, mais, nous pensons néanmoins que ce ne sont ni des diplômes (baccalauréat, licence, etc...) ni des titres (administratifs ou autres), ni même des concours qui, à nos yeux, garantissent la valeur efficiente et la rentabilité du personnel des Archives.

C'est bien davantage à notre sens les valeurs suivantes :

— D'abord, intelligence ouverte et toujours en éveil, *sur toute chose;* (un esprit sclérosé, routinier, vieillot, nous semble contraire à l'intérêt du Service).

— Ensuite une vocation, un attrait pour la recherche *en général* (par contre la marotte, le « sujet unique », la spécialisation outrancière nous paraissent contraires à l'intérêt du Service).

— De même une culture générale suffisante (que ne garantissent pas toujours les examens ni les diplômes).

— Enfin un sens parfait de la méthode, de l'ordre, un amour du classement (dont la propreté du sujet et sa présentation sont garants à première vue).

Nous ajouterons même : la haine de la poussière et la recherche des techniques nouvelles de classement et de clarté.

En résumé, l'Archiviste en chef devrait donc, à notre sens, conserver autorité et liberté dans le choix du Personnel de son Service non d'Etat.

ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL

En l'absence de Personnel suffisant, et en présence de l'énorme travail à effectuer pour la réintégration totale (arriéré plus versements) et le reclassement complet, récolement général, répertoires, inventaires) de toutes les archives administratives et historiques de la Haute-Marne, il nous a semblé, après expérience, que la seule solution consistait pour nous dans la révision et la répartition des attributions utiles de chacun des membres du Personnel du Service.

Autrefois en effet, un seul employé, certes plein de zèle, mais sans formation technique ni scientifique particulière, assumait toutes les tâches dans l'unique bureau servant à la fois de cabinet de l'Archiviste, bureau du personnel, salle du public, salle de triage, bibliothèque, etc...

Cette formule, extrêmement néfaste à nos yeux, nous semble devoir être catégoriquement bannie.

***

La direction d'ensemble du service (administratif, historique) reste évidemment réservée à l'Archiviste en chef, ancien élève de l'Ecole des Chartes, seul responsable comme Directeur du Service, et seul habilité par sa formation spécialisée, tant sur le plan technique que sur le plan scientifique.

L'Archiviste en chef a donc mission de diriger, d'organiser, de coordonner, et de se faire rendre compte. Il ne saurait déléguer, selon nous, cette autorité portant responsabilité, même en son absence.

Il lui appartient donc de répartir les tâches d'exécution.

Tout d'abord, il est manifeste que le Service des Archives, comme tous les autres Services, participe de plus en plus à la vie administrative générale: courrier, téléphone, relations extérieures, registres, etc... Il nous semble donc absolument indispensable que toutes ces besognes de la vie quotidienne purement administrative soient confiées à une personne :

1° ordonnée, méthodique, ayant secret et responsabilité;

2° connaissant la sténo-dactylographie et les méthodes de classement ;

3° capable d'aider au classement et au contrôle des bibliothèques, à l'enregistrement des entrées, prêts, etc...

En un mot, il nous semble indispensable que, comme dans tout organisme, administration ou service, digne de ce nom, les tâches de *Secrétariat* au service des Archives soient confiées à une seule et même personne ayant formation et qualités pour ce faire.

***

Il est d'autre part évident que ces fonctions ne sauraient être assumées sans danger par le *sous-archiviste*, dont la tâche est purement technique et spécialisée.

A notre avis, et par expérience, le sous-archiviste a bien autre chose à faire qu'à perdre un temps précieux à ce menues besognes, à rédiger par exemple des doubles de correspondance à la main (alors qu'il existe des machines à écrire), à passer le téléphone, à enregistrer des noms de visiteurs (comme un simple concierge), ou à courir dans le dépôt (sinon les annexes) à la recherche d'une liasse.

Certes le Sous-Archiviste ne saurait en aucune façon remplacer l'Archiviste en chef, qui se doit de rester nettement et sans ambages le

Directeur du Service. Mais, pas davantage le Sous-Archiviste ne doit être, à notre sens, le maître-Jacques des Archives, le valet à tout faire.

Nous pensons quant à nous que, pour l'Archiviste en chef comme pour le Sous-Archiviste, le manque de considération dont se plaignent légitimement certains bulletins professionnels ou syndicaux (la considération, dans le monde moderne, est proportionnelle à l'indice : crédits=crédit) n'a d'autre origine que l'abus d'acceptation des tâches secondaires. On peut être « bien gentil » sans être le valet.

⁂

Puisque nous en sommes au Sous-Archiviste, disons qu'à notre sens ses attributions ne sauraient être définies d'une manière formelle à valeur générale. Elles dépendent essentiellement, en fait, et selon nous, d'un ensemble de données absolument particulières à chaque dépôt et que l'on ne retrouve pas deux fois réunies de la même manière : état et disposition des locaux, leur équipement et leur aménagement, abondance des séries et collections, régime des versements, état d'avancement du classement, des répertoires et des inventaires, importance de l'arriéré, régime et caractère des visites et de la clientèle, ampleur des liaisons administratives, abondance du personnel de bureau ou d'exécution, budget du Service, degré de culture de l'intéressé, etc...

Pour ne parler que du Service des Archives de la Haute-Marne, et dans la situation présente, nous avons tenu compte de toutes ces données et des exigences de notre programme de travail dans notre répartition des attributions de chacun.

La réalisation la plus urgente restant à nos yeux celle du *répertoire numérique de toutes les collections des archives* (collections, séries historiques anciennes, séries administratives modernes) avec résorption de l'arriéré et intégration des versements, nous nous sommes réservé le répertoire des séries historiques anciennes (pour lequel le sous-archiviste n'est nullement qualifié), et nous avons attribué au sous-archiviste le répertoire des séries administratives modernes les plus importantes (= les plus fréquemment consultées), laissant au Secrétariat le soin du catalogue des bibliothèques et du répertoire des collections.

Ce travail de reclassement et de répertoire des séries administratives est assez absorbant et précieux pour interdire toute menue besogne secondaire. Au surplus, le sous-archiviste qui y aura attaché son nom aura laissé un travail d'importance, cent fois plus utile dans une carrière que la foule impondérable des petites tâches sans intérêt d'un M. Lebureau.

Pour exemple, et en l'occurrence, en rédigeant actuellement le répertoire de la Série O (affaires communales), M. Tolmer, sous-archiviste principal en Haute-Marne, aura effectué un des travaux les plus remarquablement utiles pour l'ensemble des 549 communes du département et il n'est pas un maire, pas un conseiller, qui ne lui en doive savoir gré.

⁂

Il est évident toutefois que, si le Service des Archives de la Haute-Marne disposait d'un *Commis d'Archives,* le travail du sous-archiviste (comme d'ailleurs celui de l'Archiviste en chef et des autres membres du Personnel) s'en trouverait facilité, voire agrémenté.

L'idéal en effet, reste à notre sens, dans un Service d'archives, de consacrer au moins une demi-journée chaque jour au travail en équipe. C'est là le meilleur moyen d'avancer dans les classements et inventaires, surtout en cas d'arriéré ou de versements.

Tel est notre objectif. Mais, pour l'instant, le Service des Archives ne dispose, outre le sous-archiviste, que d'un seul employé, hormis la secrétaire.

Cet employé, intelligent et consciencieux, a dû recevoir comme attributions un ensemble de tâches assez différentes savoir : l'ensemble de

celles que ni l'Archiviste en chef, ni le sous-archiviste, ni le secrétariat ne pouvaient assumer sans danger pour la cohérence de leurs travaux.

L'employé des Archives (M. Chevillot) assure donc : le reclassement matériel des séries dans le dépôt lors de leur entrée (par réintégration ou versement); le récolement des versements, par conséquent le régime des sorties (prêts, envois, communications) et donc, tout logiquement, la salle de lecture et la Documentation.

C'est là évidemment une tâche lourde, très chargée, et il reste indispensable que cet employé soit aidé fréquemment (sinon en permanence) par un ou plusieurs aides de fortune.

Notre vœu légitime était (et reste encore) que cet employé fort zélé, méthodique et avisé, qui connaît au surplus parfaitement le dépôt, pût concourir au poste de *commis*.

Etant donnée la tâche ordinaire d'un commis d'archives, M. Chevillot eût été parfaitement capable de remplir cette mission (celle-là même, d'ailleurs, qu'il remplit actuellement).

Or, pour des raisons sur lesquelles nous n'avons pas ici à nous étendre, il est exigé des candidats au poste de commis d'archives des titres universitaires que M. Chevillot ne possède pas, et dont nous estimons d'ailleurs, personnellement, qu'ils n'ajoutent rien au rendement professionnel de l'intéressé.



Ainsi, le tableau du Personnel des Archives de la Haute-Marne est aujourd'hui le suivant :

Sous-archiviste principal : M. René TOLMER.
Classement et répertoire des séries administratives modernes. Liaison administrative avec la Préfecture . budget.

Employé aux Archives : M. Maurice CHEVILLOT.
Service de prêt et de communications, documentation : Salle de lecture.
Contrôle et récolement des versements.

Secrétaire-dactylographe : Mme J. MARCHIORI-CHAMEROIS.
Secrétariat, correspondance et fichiers.
Catalogue et contrôle des Collections et Bibliothèques.

C'est là un Personnel fort zélé, et très capable, à qui nous nous plaisons ici à rendre hommage, car il aime son travail (un travail souvent malsain dans la poussière, et pas toujours amusant ni varié). Les délégués des administrations et les chercheurs qui viennent au Service des Archives connaissent son dévouement et sa compétence.

Ils ne nous blâmeront certainement pas si nous profitons de cette brève étude pour insister sur une promotion et un accroissement de ce Personnel de qualité.

Jean-Gabriel GIGOT,
Archiviste en Chef.

Les Cahiers Haut-Marnais à l'honneur

Nous avons le plaisir d'informer nos fidèles lecteurs que nous avons été, au titre des Cahiers Haut-Marnais, chargé par l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes d'organiser à CHAUMONT, le XXVIe Congrès de l'A.B.S.S. — Nous avons choisi la date du 11 au 13 mai 1956.

A cette occasion aura lieu l'inauguration du nouveau dépôt moderne des Archives de la Haute-Marne.

Dès maintenant tous nos amis sont aimablement invités à participer en foule à ce Congrès à la préparation duquel nous consacrerons notre prochain « Cahier ».

J. G.

COMPAGNIE DU RONEO

RAYONNAGES D'ARCHIVES TYPES P. R. M.

Ce type de rayonnages est généralement celui qui est préconisé dans les dépôts d'Archives Départementales et la plupart des dépôts modernes ont en service des rayonnages métalliques identiques à celui-ci.

Sa simplicité par ses montants dits coquilles, mortaisés sur toute la hauteur et permettant de recevoir des tablettes, donne une mobilité parfaite et assure un classement rationnel en fonction des documents à classer. Un évidement des joues de tablettes procure également une certaine aisance quant à la manipulation de celles-ci lorsqu'il est question de les changer d'emplacement.

La tablette, par elle-même, avec son triple pli à l'avant et à l'arrière, présente une rigidité parfaite et permet une charge uniformément répartie de 80 kg.

Le système d'accrochage des joues sur ces tablettes ne présente aucune difficulté de montage et celui-ci peut très bien se faire sans l'aide d'un chef monteur spécialisé.

Le rayonnage métallique à tablettes mobiles présente différents avantages, c'est-à-dire :

— l'installation rationnelle et maximum des épis,

— plus de place perdue,

— de par les poteaux porteurs (dans la majorité des cas) l'épaisseur des planchers est réduite au minimum,

— l'augmentation de capacité, comparativement aux installations en bois, est de 20 à 30 %.

SECURITE.

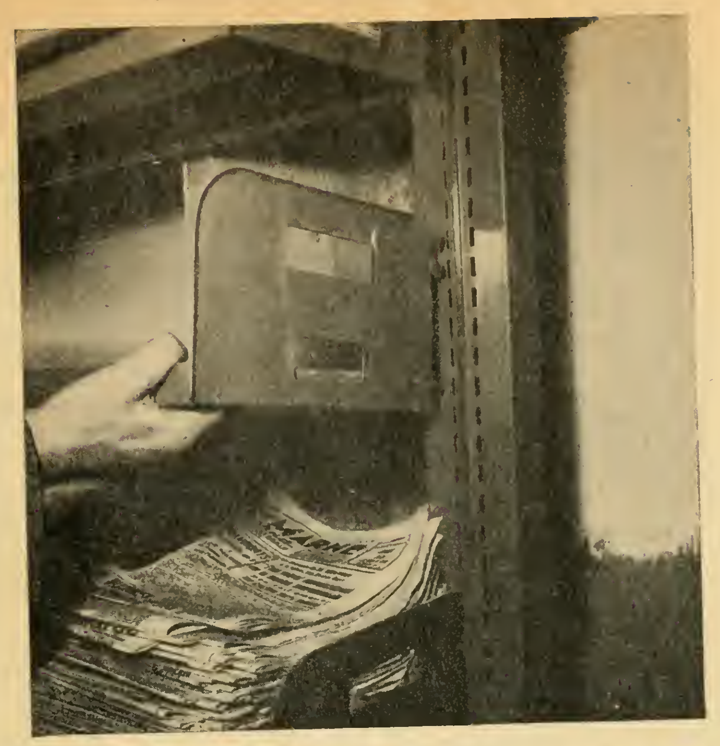
Le feu ne peut trouver aucun aliment dans ces installations métalliques. Ce type de rayonnages s'adapte également dans toutes les dispositions de locaux et permet un linéaire très important par une implantation rationnelle. Aucun entretien n'est nécessaire et la durée d'existence d'un rayonnage métallique est pratiquement inconnue, en ce sens que des installations effectuées il y a un quart de siècle sont toujours dans le même état, sans pour cela qu'il y ait eu la moindre intervention d'un service technique pas plus que de réfection quelconque.

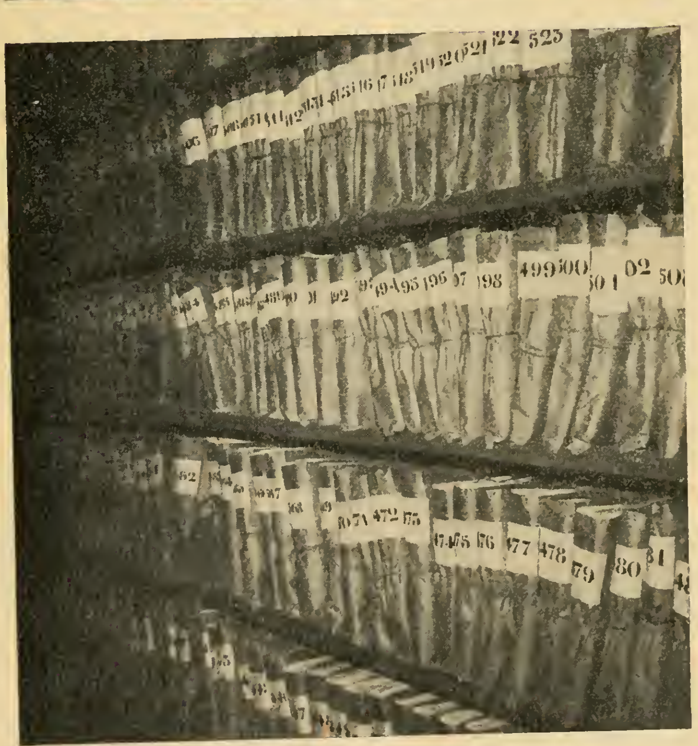
Dans certains dépôts d'Archives Départementales, il s'est même produit des démontages et remontages successifs pendant la période 1939-1945, et bien que le matériel ait été entreposé dans des caves humides, celui-ci, au remontage, ne présentait aucune aspérité, et ne semblait pas avoir souffert le moins du monde de cet exil.

La COMPAGNIE DU RONEO, spécialiste en la matière, peut répondre à tous les cas particuliers, en se livrant gratuitement aux études nécessaires à un problème bien défini et, comme ses nombreuses références l'indiquent, son expérience permet de lui accorder la plus grande confiance.

COMPAGNIE DU RONEO,
La Direction Commerciale.

NOTE. — RONEO a équipé le dépôt moderne des Archives de Haute-Marne, et, entre autres, le dépôt LE PLUS MODERNE DE FRANCE, celui de Toulouse, qui vient d'être inauguré d'une façon éclatante le 10 novembre 1955.





En haut : Pose d'un rayon RONEO : remarquer le système pratique d'attache par oreilles.
En bas : Exemple de classement provisoire d'un versement sur les rayonnages métalliques RONEO.

L'ABBAYE ROYALE

N. D. DE VAUX-LA-DOUCE, ORDRE DE CISTEAUX

(au XVIIe et au XVIIIe siècles)

ABBÉS

François MATHÉ, baptise un enfant de la paroisse le 2 juin 1675, il signe son acte.

Charles Bonaventure MINAULT, prend le titre de « Vicaire général de l'ordre de Cisteaux » dans un acte de transaction entre l'abbaye et le seigneur de Laferté au sujet du moulin Rouge (10 avril 1706)).

Pierre ROGRE LANGLEE DE CHAMPIGNEULLE célèbre un mariage le 23 novembre 1722. Il signe Roger de Champigneulle. Etant donné son âge il était, dès le 13 avril 1730, assisté d'un coadjuteur : Benigne BEROIN. Voici son acte de décès : « Nous soussigné abbé de Vaux-la-Douce nous estant aperçu que dans le présent registre de mil sept cent trente neuf il a été omis de faire mention du décès et de la sépulture de Messire Pierre Rogre Langlee de Champigneulle abbé de Vaux-la-Douce, notre prédécesseur immédiat, certifions que le susdit, Révérend abbé, cy devant profès de l'abbaye de Pontigny est décédé dans cette abbaye de Vaux-la-douce le vingt quatre octobre mil sept cent trente neuf, muni des sacremens de l'Eglise après avoir gouverné, avec édification, cette maison qu'il a entièrement rétablie. Il s'était depuis deux ans démis de son abbaye où il est décédé âgé de quatre vingt deux ans, ayant vécu soixante quatre ans dans l'état religieux et trente un ans dans la dignité abbatiale. Il a été inhumé en notre absence dans l'église abbatiale par dom Pierre Bourqueney prieur, en presence de la communauté. En foy de quoy nous nous sommes soussignés avec deux religieux de cette communauté présens à l'inhumation.

F. Maillart, abbé — F. Tournier, curé. »

Jean-Richard MAILLART. Abbé depuis 1737, baptise souvent et assiste aux baptêmes des enfants des employés de l'abbaye. Le 27-Xbre 1746. il est parrain (à Vaux-la-Douce) de Jean Richard Dupin, dans cet acte il est qualifié de « Procureur général de tout l'ordre de Cisteaux en Cour de Rome. » La marraine, probablement sa parente est « Madame Catherine Gamblin, épouse de monsieur Maillart de la Mote d'Auxonne, commissaire général de la marine pour les provinces de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne ». Parrain à Velles le 3 janvier 1740, il est « docteur en Sorbonne, visiteur et vicaire général de l'ordre de Cisteaux dans la province de Champagne, la marraine est Dlle Charlotte Maillart de la Motte.

Il est encore abbé le 10-1-1751.

Nicolas Désiré DE SERVANCE, baptise François Chapot, 12-11-1765. Son acte de décès porte « L'an mil sept cent quatre vingt quatre, le vingt janvier, je soussigné curé de Vaux-la-douce ai inhumé le corps de dom Nicolas Désiré de Servance, ancien abbé de Vaux-la-Douce, lequel âgé de soixante-quinze ans et vingt sept jours est décédé le jour d'hier muni des sacremens de l'église. Au convoy duquel ont assisté Mrs les abbé et religieux dud. Vaux-la-douce avec plusieurs personnes notables du voisinage et toute la paroisse, dont plusieurs ont signé avec nous.

Fr. de Raucourt, abbé. — Fr. Garnier. — Fr. Racine, curé. — Fr. Chauvillerain. — P.-J.B. Gauthier. »

Anatole PONCELIN DE RAUCOUR, donne « la vêture » à son parent, frère Donat Amédée d'Arnoult. le 14-9bre 1780, signe cet acte.

Antoine Monin D'OGICOUR sera le dernier abbé de Vaux-la-Douce, né vers 1738, nommé abbé par brevet royal du 16 juillet 1786, il prit pos-

session de sa charge le 22-7bre 1786, baptise et signe le 21-7bre 1789, marie et signe encore comme abbé et curé le 9-9bre 1790. Le 8 janvier 1791, il signe « Monin d'Ogicour ci-devant abbé de Vaux-la-douce *maire.* » Comme on le voit par cette mention il fut le premier maire de Vaux-la-Douce.

Au début d'avril 1791 il achète différents objets à la vente du mobilier de l'abbaye.

Le 17 juin 1791 il est parrain par procuration d'un enfant de Vaux-la-Douce baptisé à Guyonvelle et qualifié de « ci-devant abbé de Vaux-la-Douce résidant à Bourbonne. »

Le 2 avril 1793 il déclare quitter le district de Bourbonne et se retire dans celui de Vesoul avec sa pension de 1.000 livres.

PRIEURS — PROCUREURS — CELLERIERS

Dom Claude D'Esloiz, prieur, 1er febvrier 1672.

Dom Lazare Bogillot, sous-prieur, 17-2-1701-1706; commissaire 18-9bre 1708; cellérier, 2 janvier 1709-11-9bre 1719.

Son acte de décès porte : « Je, soussigné Coadjuteur abbé de Vaux-la-douce certifie avoir inhumé dans le cimetière des religieux de cette abbaye à unze heures avant midy de ce jourd'huy neuf febv 1733, le corps de dom, Lazarre Bogillot religieux prestre de cette dite abbaye agé d'environ cinquante huit ans desquels il en a passé plus de trante dans l'office de Cellerier qu'il a exercée avec tout le zèle possible ayant parfaittement secondé M. notre Reverend Abbé, pour la *réédification entière* de l'abbaye et de toutes ses dépendances, estant mort le jour d'hyer munis de tous ses sacrements après avoir souffert depuis quinze mois d'une hydropisie qui estant tombé sur ses jambes et sur ses pieds ont coulé pendant plus d'un an et l'ont empêché de pouvoir se coucher dans un lict depuis plus de huit mois. M. l'Abbé estant actuellement fort malade n'a pû assister à son convoy où il s'est trouvé un concours considérable de peuple tant de l'abbaye que du dehors. Le Seigneur luy fasse misericorde, ainsi soit-il.

Beroin, coadjuteur. »

Dom Pierre Duchesne, prieur (23 août 1735-6 may 1737).

Dom Pierre Bourqueney, prieur (24 mars 1740-27 febvrier 1746).

Dom François-Pierre Emmanuel Thumbe, prieur, 28 may 1746 — Prieur et maître des novices le 3-Xbre 1746 — docteur en théologie encore prieur en 1749.

Dom Potier, prieur, 8 may 1766, 8-8bre 1767.

Dom Henry Etienne Grégoire Tournier, sous-prieur 8-8bre 1753, maître des novices le 6 janvier 1754. Prieur le 30 août 1768. Ci-après son acte de décès : « L'an mil sept cent quatre vingt un le premier jour de décembre, nous soussigné abbé de Vaux-la-douce, ordre de Citeau, avons inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy et suivant ses désirs le corps de dom Etienne Grégoire Tournier. prieur de cette abbaye, décédé le jour d'hyer munis des sacremens de l'église. En présence de ses confrères témoins soussignés avec François Chevallot recteur d'école.

Fr. Deraucour, abbé — Fr. de Chauvillerain — F. Chevallot. »

Dom Jean Leonard Bougauld, procureur 29 janvier 1770.

Dom Antoine Quenisset. Prieur 24 janvier 1787. Il meurt en 1789. Voici son acte de sépulture : « L'an mil sept cent quatre vingt neuf, le quatrieme jour de décembre, nous soussigné abbé de Vaux-la-douce avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Antoine Quenisset profès et prieur de cette maison, agé de soixante et neuf ans, décédé ce matin environ l'heure de minuit, muni des sacremens de l'Eglise. Et comme il eut été dangereux de laisser écouler vingt quatre heures avant que de procéder à la sépulture d'un corps déjà amoitié consommé par la putréfaction de la maladie dont il est mort, nous aurions de l'avis du Sr Duchanoy, docteur en médecine fait nos représentations au Sr Guyot,

avocat en parlement et jugé de nôtre abbaye, residant à Bourbonne-les-Bains, à l'effet d'en obtenir permission d'inhumer avant la révolution de vingt quatre heures requises par l'ordonnance, le corps dud. D. Quenisset, ce qu'il nous a accordée. En conséquence nous avons fait cette inhumation ce jourd'huy à quatre heures du soir en présence des religieux composans la communauté, de messieurs Laurent curé de Soyere, Berthenet, vicaire de Guyonvelle et plusieurs autres qui ont assisté au convoi et qui se sont soussignés avec nous.

Bertenet, vic. de Guyonvelle — Fr. Garnier, curé — Laurent, curé de Soyers — Fr. d'Ogicourt, abbé — Raincourt, Fr. D'Arnoult — P. J.-B.. Gauthier.

Quel fut le dernier prieur de Vaux-la-Douce ? probablement dom Jean François Bonaventure GARNIER qui remplissait les fonctions curiariales, mais aucun acte ne lui donne le titre de prieur...

RELIGIEUX

Dom GRISOT. De 1647 à 1659, les registres paroissiaux de Laferté-sur-Amance sont tenus par Grisot, curé d'Anrosey « ancien moine de Vaux-la-Douce. »

Dom Pierre COIFFY, religieux profès de Vaux-la-douce (Velles, 12 janvier 1692).

Dom BERTRAND, 10 febvrier 1677-2 juin 1680.

Dom Antoine BULE, 6-8bre 1680.

Dom Guillaume DE LA BOUVERIE « religieux de la Creste estant pour lors à l'abbaye de Vaux-la-douce 29-8bre 1676.

Frère François JOBERT, religieux (Velles 3 aoust 1695).

Dom Etienne FOUREL, 22-9bre 1734-1735.

Dom Henry Etienne Gregoire TOURNIER, 13-Xbre 1736 devint prieur.

Dom François REGNAUDIN, 2 avril 1706-29-7bre 1712.

Dom Claude ROUSSEL, 2 avril 1706-8 août 1727.

Dom Bernard BEROIN, religieux, 1733-1734.

Dom DELMONT, 13-7bre 1734.

Dom Antoine Pierre D'AUVERGNE, 27-7bre 1737 — Cellérier, 5-7bre 1754 et 8 janvier 1755. Encore à l'abbaye le 5-9bre 1766.

Dom Pierre BOURQUENEY, profès de Boulancourt, 10 juin 1739, devint prieur.

Dom C. A. QUENISSET, 17 janvier 1739, mort prieur le 4-Xbre 1789.

Dom J.-B. QUENISSET, 1745, frère du précédent.

Dom Emmanuel JANET, 15 juin 1744.

Dom Barthelemy BAUDOT dont voici le procès-verbal de la vêture : « Ce jourd'huy troisième décembre mil sept cent quarante six, je soussigné abbé de Vaux-la-douce ordre de Cisteaux au diocèse de Langres, à l'issüe de l'office de Prime en presence de notre communauté capitulairement assemblée ay donné l'habit de novice de notre ordre pour notre ditte abbaye de Vaux-la-Douce avec les cérémonies accoutumées et prescrites dans notre rituel à frère Barthelemi Baudot, clerc tonsuré du diocèse de Langres, fils en légitime mariage de feu noble François Baudot, capitaine de chevaux, ecuyer mareschal des Logis dans la Gendarmerie ecossoise du Roy et de feüe Dame Marie Jourdeül. Lequel est né à Langres le 16 mars mil sept cent dix neuf; la dite prise d'habit n'ayant été faite qu'aprez avoir conformément à nos institutions éprouvé le frère Barthelemi Baudot pendant un temps suffisant. En foy de quoy nous avons signé le présent acte conjointement avec dom Thumbé, notre prieur et maître des novices et le susdit frère Baudot novice, les jours et an que dessus.

F. Maillart, abbé — F. Thumbé, prieur et maître des novices
F. Barthelemy Baudot, novice. »

Dom C. COUDRE, 29 janvier et 20 juin 1750.

Frère BERGERET, 10 janvier et 9 février 1751.

Frère LIMOSIN, religieux prêtre 20 juillet 1752-1753.

Dom POTIER, novice 5-7bre 1754; maître des lois, 13-9bre 1754; religieux profès de Vaux-la-Douce, 28-Xbre 1754, devint prieur.

Frère Renaud Antoine DE REMONT, profès de Vaux-la-Douce, 5-7bre 1754-13-9bre 1754.

Dom GENTIL, religieux de Montier, } (sont à Vaux-la-Douce, 5-7bre
Dom MICHEL, religieux de Maizières } 1754.

Frère Emmanuel, 1er mars 1756, probablement frère convers.

Dom DEBOTTE, 5-9bre 1766.

Dom Jean Bte BULLET, 4-2-1777 — profès de la Grâce-Dieu, maître des novices en 1780. — Meurt à Vaux-la-Douce le 9-9bre 1781 « d'une fièvre maligne », enterré le même jour dans le cimetière paroissial, il était âgé de 46 ans. — Il était peut-être prieur.

Frère DOROTHÉ, convers 5-9bre 1766.

Frère Claude Louis BAUD, 7 février 1772.

Frère Louis Alexis BOLOT DE CHAUVILLERAIN, sous-diacre à Langres le 21-Xbre 1771 — religieux prêtre le 7 février 1772 — encore à Vaux-la-Douce le 20 janvier 1784. Au moment de la Revolution se trouve à Bellevaux (Hte-Saône).

Frère JEAN-BAPTISTE, religieux convers 20-7bre 1776.

Frère Donat Amedée D'ARNOULT DE FONTENAY dont voici l'acte consignant la prise d'habit : « L'an mil sept cent quatre vingt le quatrième jour du mois de novembre, nous soussigné abbé de Vaux-la-douce, ordre de Citeaux au diocèse de Langres, à l'issue de l'office de prime, en présence de notre communauté capitulairement assemblée avons donné l'habit de novice de notre ordre pour notre abbaïe de Vaux-la-Douce avec les cérémonies accoutumées et prescrites dans notre Rituel, à frère Donat Amédée d'Arnoult, fils en légitime mariage de messire Jean-Baptiste Armand d'Arnoult de Fontenay écuyer du Roy et de dame Jeanne Françoise Poncelin de Raucour son épouse demeurans à Frasne-le-Chatel, lequel est né le quatorze avril mil sept cent cinquante huit. La susd. prise d'habit n'ayant été faite qu'après avoir conformément à nos constitutions éprouvé led. frère Donat Amédée d'Arnoult pendant un temps suffisant. En foy de quoy nous avons signé le présent acte conjointement avec dom Bullet, maître des novices et le susdit fr. D'Arnoult les jours, mois et an que dessus.

Fr. Poncelin de Raucour, abbé de Vaux-la-Douce — Fr. Bullet — Fr. Amédée Donat D'Arnoult.

Le 8 mai 1790 il témoigne son désir de se retirer de l'abbaye dès que sa pension serait établie. — Le 12 mai 1791 il déclare se retirer à Fouvent-la-Ville pour y vivre de sa pension de 200 livres. En 1793, il se retire aux Bâties (Hte-Saône) où il mourut le 14 mai 1823. Il avait prêté serment à la Constitution.

Frère Edouard Auguste D'ARNOULT DE FONTENAY, frère du précédent né le 19-9bre 1753 — religieux à Lieu-Croissant, se trouvait à Vaux-la-Douce au moment de la Revolution, d'après les registres du district de Bourbonne. Se retira à Frasne-le-Chatel où il mourut le 30 messidor an 13. Il fut aussi jureur.

Frère Claude Antide RACINE. Né vers 1744 — religieux, Procureur de l'abbaye, 1-4-1775, curé 20-7bre 1776 — encore en 1787. Au moment de la Révolution résidait à l'abbaye de Clairefontaine (Hte-Saône).

Frère Jean François Bonaventure GARNIER né vers 1748, religieux de Vaux-la-Douce le 9-7bre 1781. Le 8 mai 1790 il déclare, au district de Bourbonne-les-Bains, vouloir quitter l'abbaye, le 18 janvier se retire à Rupt (Hte-Saône) pour y vivre de sa pension de 900 livres.

Frère Jean-Baptiste PAUL déclare le 8 mai 1790 vouloir quitter l'ordre. Le 20 janvier 1791 il se retire à Meru (Hte-Saône) pour y vivre de sa pension de 300 livres.

EFFECTIF DE LA COMMUNAUTE

A l'époque qui nous intéresse, les religieux ayant reçu la prêtrise devaient être peu nombreux. En effet, lorsque le frère exerçant les fonctions curiales à Vaux-la-Douce était malade ou absent on avait souvent recours aux prêtres des paroisses voisines ou à des religieux cordeliers ou capucins.

En 1706, dans l'acte de transaction entre l'abbaye et le seigneur de Laferté au sujet du moulin Rouge on trouve « Et le dit jour dixième jour du mois d'avril mil sept cent six méstant transporté dans le lieu servant de Chapitre à lad. abbaye après que les Religieux auroient été convoquez au son de la cloche à la manière ordinaire et capitulairement assemblez par l'ordre de monsieur le très Révérend abbé de la ditte abbaye de Vaux-la-douce, et que lecture a été faite par moi notaire soussigné aux dits religieux ; savoir à Dom Lazarre Bogillot sous prieur de lad. abbaye, Dom Claude Roussel et Dom François Regnauldin composant la Communauté des Religieux dud. Vauxladouce... »

En 1766, comme on pourra le voir dans la déclaration des revenus et charges de l'abbaye, publié plus loin, le nombre des religieux était plus important : l'abbé — le prieur — 3 religieux — 1 convers — 1 oblat et 3 religieux absents.

En 1791, au moment, de l'expulsion des moines il devait y avoir, en plus de l'abbé, 5 religieux.

NOTES. — La plus grande partie des renseignements ci-dessus est tirée des registres paroissiaux de Vaux-la-Douce et des villages voisins.

Pour l'époque révolutionnaire nous avons puisé dans l'ouvrage, malheureusement manuscrit, de l'abbé Jean Moreau curé d'Orges : « Doyenné de Pierrefaite, le clergé et la Révolution ».

Nous possédons dans nos archives, une lettre venant de Villy datée du 2 décembre 1819, signée JOURBIEN » ancien ABBE de Vaux-la-Douce et desst de Guyonvelle ».

PERSONNEL LAIQUE DE L'ABBAYE

ORGANISTES

Anatoille Reverchon organiste en l'abbaye 29 octobre 1735.

Guillame Martelet, organiste de l'abbaye 3 avril 1742 originaire de Jussey en Comté (15 août 1745). Marié à Jeanne Martin dont il eut un fils le 6 janvier 1753. A cette époque il résidait à Voisey, le baptême eut lieu le lendemain, Mr l'abbé de Vaux-la-Douce étant parrain et madame Baudot dame de Pisseloup marraine. En présence du seigneur de Pisseloup et de ses deux filles. — Encore là en 1758.

François Roman, organiste de l'abbaye 8 mai 1766.

DOMESTIQUES DE M. L'ABBE

Claude Decharme, domestique de M. l'abbé 9 novembre 1692 (Velles).

Jean Claude Decharme ou Ducharme, valet de chambre de Mr. l'abbé meurt le 26 may 1701 âgé de 45 ans.

Simon Bost, cocher de Mr. l'abbé, 2 avril 1703.

Jean Coquelet, laquais de Mr l'abbé, 20 avril 1703.

Joseph Parison, homme de chambre de Mr. l'abbé, 31 may 1703.

François Roussel, homme de chambre de nostre abbé 3 décembre 1733, domestique de Mr. l'abbé, 31 may 1735.

Nicolas Garnier, cuisinier de Mr. l'abbé, 20 juillet 1739.

Nicolas Jacotin, valet de M. l'abbé, 31 juillet 1741.

Pierre Forgeot, domestique de Mr. Poncelin de Braucourt, abbé, † le 25 septembre 1786 âgé de 55 ans.

François Desprez, domestique de M. Monnin d'Agicourt ci-devant abbé résidant à Bourbonne (17 juin 1691).

Claude Parison, cocher en 1791.

Un Laurent devait être cocher car il n'y a pas très longtemps, en parlant de la famille Laurent de Vaux-la-Douce, on disait « chez le cocher » en souvenir de cette lointaine fonction.

PENSIONNAIRE

Michel Godard, pensionnaire perpétuel de l'abbaye meurt le 12 février 1781 âgé de 76 ans.

DOMESTIQUES DE L'ABBAYE

Renaud Le Rouge, jardinier de l'abbaye 27 may 1701 — † 15 février 1715, âgé de 70 ans sa veuve Claudine Chaudot meurt en 1718.

Jean Royer, domestique de l'abbaye † 14 novembre 1709, âgé de 26 ans.

Antoine Bourelier, cuizenier de l'abbaye, † 26 novembre 1789, âgé de 68 ans.

Joseph Baili, garçon cuisinier de notre abbaye, † 22 may 1733, âgé de 42 ans.

Anne Quaitelle, originaire dé Pierrefaite, domestique de Mrs les abbé prieur et religieux, † 19 juin 1735, âgé de 40 ans environ.

Jean Coquelet, cuisinier de l'abbaye, 27 juillet 1706.

Joseph Bailly, cuisinier de l'abbaye, 1730.

Nicolas Grapinet, domestique de nostre abbaye, 12 octobre 1733.

Nicolas Testevuide, mari de Didiere Le Rouge, jardinier de l'abbaye où il demeurait, 3 décembre 1733-1735.

François Roussel, domestique en lad. abbaye 17 janvier 1736.

Nicolas Jacotin, domestique de l'abbaye 4 janvier 1736.

Claude Galissot, domestique de nostre abbaye veuf de Catherine Petit. 1734.

Edme Parison, domestique de l'abbaye 15 octobre 1737.

Claude Testevuide, jardinier 19 novembre 1737.

François Bertrand, domestique de Mr *le Prieur* 17 août 1741.

Nicolas Pionier, domestique 23 avril 1752.

Pierre Braleret, domestique 1753.

Charlette Crapelet, blanchisseuse originaire d'Enfonvelle, meurt le 30 octobre 1759, âgée de 16 ans.

François Chauvelot, cuisenier février et novembre 1772.

Jean Bte Parison, domestique † 4 août 1775, âgé de 73 ans.

Alexandre Bêche, jardinier 3 septembre 1783.

Pierre Forgeot de Fouvent le Châtel garçon d'office de l'abbaye en 1785, domestique en 1786 puis au service de Mr. l'abbé.

Marie Reine Desprez originaire de la Crête, blanchisseuse à l'abbaye où elle demeure 1788 ; épouse Claude Parison, cocher en 1790, demeurent encore à l'abbaye en 1791.

(*A suivre*)

Léon FORGEOT
(Guyonvelle)

UNE EVASION MYSTERIEUSE (1)

En 1761 la Cour de Paris, ayant condamné aux galères un certain Edme Collot envoyé par la Prévôté d'Eclaron ,l'y renvoya dans le courant de l'automne « pour le faire marquer par l'exécuteur de la haute justice et attendre dans les prisons de ce bourg le passage de la chaîne pour les galères ».

Ces prisons se composaient de deux bâtiments séparés par une petite cour intérieure s'ouvrant sur la rue du Pont : dans l'un, contigu à la maison de M. Halotel, courrier du roi, se trouvaient les cachots, dans l'autre le logement du geôlier, Claude Briolat, qui vivait avec son épouse. Marie-Magdeleine Méot, et la mère de celle-ci, Marie Richet veuve Méot.

A son retour de Paris Collot fut l'objet d'une fouille méticuleuse, mais on ne trouva rien de suspect sur lui si ce n'est une paire de ciseaux qui lui fut retirée. Il fut enfermé dans l'un des cachots, pièce voûtée en pierre, sans autre ouverture que la porte et ne comportant comme mobilier qu'un lit de paille. En outre il fut enchaîné aux pieds et aux mains; de plus une chaîne, dont un anneau fut rivé autour de son pied, fut fixée d'une part à un carcan, d'autre part à une solive encastrée dans la muraille.

Ces précautions n'étaient pas excessives car le dit Collot n'était pas pensionnaire de tout repos. Plusieurs fois il trouva moyen de rompre ses chaînes sans que, malgré les fouilles les plus minutieuses effectuées dans dans le local que sur l'individu lui-même, on pût jamais découvrir quelque outil lui ayant servi; et même le 15 novembre il tenta de s'évader pendant que son gardien était allé lui chercher sa nourriture. Après cela ce dernier redoubla de précautions : il ne laissa plus aucun visiteur pénétrer dans la prison : seules les personnes habitant avec lui, c'est-à-dire sa femme et sa belle-mère, eurent le droit de s'occuper du détenu ; si quelque âme charitable apportait pour ce dernier des aliments, ils étaient l'objet d'un examen attentif, et quand dans l'envoi se trouvait un pain, Briolat prenait soin de le couper en deux pour voir si une lime ou quelque autre outil n'y était pas dissimulé.

D'ailleurs, depuis sa tentative du 15 novembre, Collot se tenait tranquille ; mais, fixé sur la confiance qu'il méritait, Briolat ne se relâchait pas de sa surveillance. Aussi fut-il bien surpris le 1er mars 1762 au matin de ne pas retrouver son pensionnaire et de voir le cachot transformé en chantier de démolition. Avant toute autre démarche, il fit prévenir le prévôt, Me Henry-Daniel Le Blanc, avocat en parlement, qui ne tarda pas à venir, accompagné du personnel de la prévôté, le procureur fiscal, Me Christophe Gillet, le greffier Petit, et les deux sergents, Claude-Brice Hû et Antoine Pelletier.

Comme le geôlier, le prévôt ne put que constater la disparition du prisonnier, puis il examina l'état du local. Tout d'abord on trouvait « un tas considérable de pierres et de démolitions cachez en partye sous un lit de paille et dont l'autre partye estoit dessus ». Tout cela provenait d'une ouverture pratiquée dans le mur et la voûte, dont la largeur, deux pieds à la base, s'augmentait dans la partie supérieure. C'était évidemment par là que le prisonnier avait pu sortir du cachot ; mais après ? par où avait-il passé ? On reconnut qu'il avait ensuite fait dans un mur extérieur au cachot un trou d'un demi-pied de large sur dix pouces de haut qui s'ouvrait sur le couloir desservant les cellules. Collot s'était certainement aperçu que cette voie ne présentait pas d'intérêt, puisqu'elle ne l'amenait pas hors de la prison. En conséquence il avait alors attaqué une autre paroi, y pratiquant de la sorte une ouverture de quinze pouces de large sur dix-huit de haut, ce qui le fit déboucher dans l'arrière-cuisine de M. Halotel. Sans essayer d'y passer pour reconnaître au-delà l'itinéraire de

(1) (*Arch. Dép. de la Haute-Marne. B. Prévôté d'Eclaron. Année* 1762)

Collot, le prévôt convoqua les domestiques de M. Halotel alors en service à Versailles, Aubin Mourot, Nicolas Bruant, Nicolas Camus, Elisabeth Gervaisot veuve Richallet, et Marie Lefebvre.

Aucun d'eux n'avait rien entendu pendant la nuit, mais ils venaient de constater des modifications insolites dans la cuisine. Ayant à faire à 4 heures du matin, voulant donc pénétrer dans cette pièce dont son logement était séparé par une cour, Aubin Mourot ne put ouvrir la porte extérieure, sa clef tournant à vide dans la serrure, quand il s'aperçut que cette porte n'était fermée qu'avec le loquet. A l'intérieur, après avoir eu quelque difficulté pour trouver une chandelle afin de s'éclairer car la lampe n'était pas à sa place habituelle, il trouva sur le sol la serrure ainsi que des tenailles à feu. Il en conclut naturellement qu'un voleur avait dû s'introduire dans la pièce mais fut tout surpris en constatant que rien n'y avait été dérobé ; sa besogne terminée, Mourot s'en fut se recoucher sans être autrement troublé. Au jour il reprit ses investigations en compagnie du personnel de la maison : effectivement rien ne manquait, mais Elisabeth Gervaisot veuve Richallet s'étonna de trouver à terre dans l'arrière-cuisine une poissonnière à laquelle était attaché un linge tordu en forme de corde , puis levant les yeux vers le rayon supérieur, place habituelle de cet ustensile, elle fut bien plus surpise encore de voir un trou béant s'ouvrant dans le haut du mur, entre le rayonnage et le plafond.

Par ces déclarations, et après un examen des lieux, le prévôt fut fixé. Collot, après avoir ouvert une issue sur la cuisine de M. Halotel, rencontra la poissonnière qui l'empêchait de passer ; pour éviter de la faire tomber et d'alerter ainsi la maison, il eut soin de la déposer à terre à l'aide d'une corde faite d'un linge et put ensuite pénétrer sans faire de bruit. Ainsi parvenu dans une demeure particulière il pouvait se considérer comme sauvé. Après avoir allumé la lampe pour s'y reconnaître, il trouva bien la porte fermée à clef : mais qu'était-ce pour lui qui pouvait à volonté rompre ses chaînes et venait de percer plusieurs murailles ? ce lui fut un jeu de faire sauter la serrure avec le premier instrument qu'il trouva, les tenailles à feu. Après avoir éteint la lampe il gagna la cour, referma la porte au loquet et disparut silencieusement dans la nuit.

Ce qui fut incompréhensible pour les présents, membres de la prévôté, habitants de la prison, gens de M. Halotel, et qui maintenant encore paraît inconcevable, c'est que Collot ait pu d'une part disposer des outils nécessaires à son travail, et d'autre part l'effectuer si rapidement : quelques heures en effet lui avaient suffi, puisque dans la soirée du 28 février rien de suspect ne paraissait dans sa cellule et que, le lendemain avant 4 heures du matin, tout était fini.

Afin d'avoir au moins quelque indication sur les moyens employés on fit une fouille complète du local et des matériaux qui l'encombraient. L'on constata que la chaîne n'était plus rivée au carcan « et qu'une branche de la première maille ou anneau de la ditte chesne avoit esté coupé en deux places, l'une antièrement et l'autre à plus des trois quarts, en sorte que la ditte branche s'est entièrement destaché entre les mains de Claude Brice Hû, sergent de la prévôté, en la maniant ». De plus il fut « reconnu que cette coupure ne put estre faitte que par une lime douce d'environ une ligne d'épaisseur et paroissoit estre nouvellement faitte ». Ces pièces à conviction furent enveloppées dans une bande papier qui fut cachetée du sceau de la prévôté puis paraphée par le prévôt, le procureur fiscal, les deux sergents, le geôlier et sa femme : le paquet fut déposé au greffe, à charge pour le greffier de le « représenter quand il en sera requis à qui il appartiendra ». Mais personne ne vint par la suite le réclamer car on n'entendit plus jamais parler d'Edme Collot.

H. DE BAILLON.

LES LOUPS EN HAUTE-MARNE DE 1768 A 1788

SOMMAIRE

- Introduction.
- Primes. Certificats des subdélégués.
  Nombre total de loups détruits. Répartition par années et par mois.
- Le Loup Haut-Marnais. Notes biologiques (nombre de petits dans une portée, répartition par sexe).
- Répartition par communes et par cantons.
- Modes de destruction.
- Lieux des destructions.
- Métiers des destructeurs.
- Loups enragés.
- Lieutenants de Louveterie.
- Conclusions.

INTRODUCTION

« *Le loup est l'ennemi commun, chiens, chasseurs, villageois s'assemblent pour sa perte* ».

(La Fontaine. Le Loup et les Bergers. X. 5)

Combien de fois, le cri de « Au loup! Au loup! » cri d'alarme et de terreur, a-t-il retenti autrefois dans nos campagnes. Que de cauchemars, et quelle épouvante le loup fait-il encore naître dans nos esprits, bien qu'il ait pratiquement disparu de nos contrées. Il suffit qu'une pauvre louve apparaisse dans l'Isère, pour que les journaux titrent « 1.500 hommes aidés par l'aviation traquent les loups » (1). Même ces dernières années, quelques loups ont été aperçus en Haute-Marne — du moins certains ont cru les reconnaître — : deux loups dans la forêt du Der en 1951 (2), deux loups à Champigny-lès-Langres en 1953 (3) cinq bêtes de forte taille à Prez-sous-La Fauche en 1954 (4). M. Lowenbruck affirme même (5) que le loup existe toujours dans notre département.

Le loup est en France l'animal qui a le plus frappé l'imagination populaire et dont le souvenir dse méfaits est le plus terrifiant.

Les loups, exceptés quelques isolés, on disparu de notre pays il y a 50 ans à peine. Il n'y a pas si longtemps, de 1882 à 1907, il était encore détruit en France plus de 9.400 loups.

Les vieux documents sont remplis d'anecdotes et de souvenirs sur les loups. Notamment : la série C. des Archives de la Haute-Marne a conservé des renseignements très précieux et relativement complets concernant leur destruction pendant la période 1768-1788.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de retracer l'Histoire du Loup pendant ces 20 ans qui précèdent la Révolution.

I. — Primes. — Certificats des subdélégués.

Le 19 juin 1767, « la Bête du Gévaudan » (6), un loup de 109 livres, à tête énorme, était abattue et c'est à la fin de cette ambiance de terreur où 64 personnes avaient péri que commence notre étude.

A cette époque, les Intendants avaient le pouvoir de délivrer des primes aux destructeurs de loups. Ces primes variaient suivant qu'il s'agissait de loup, louve, louve pleine, ou louveteau. Les chasses aux loups ont également été réglées, par deux arrêts du Conseil du Roi en date du 28 février 1773 et 15 janvier 1785 (7). Ces primes étaient en général dans l'Intendance de Champagne, de 10 livres pour une louve, 6 livres pour

un loup et 3 livres pour un louveteau. Toutefois, ces indemnités pouvaient être augmentées pour une louve pleine ou dans les cas de loups enragés. A Brennes, en juin 1773 (8), une louve enragée mord quatre personnes : *Claude Rondot*, le fils de *Lazare Noirot*, *Jean-Baptiste Driège*, et *Simon Tirant*, qui sont morts « d'hydrophobie ». L'Intendant exempte les mères des deux premiers de la corvée personnelle et de la corvée des bêtes de trait, et il accorde un secours de 40 livres pour la veuve Driège, et un secours de 60 livres pour la veuve de Simon Tirant. Comme l'écrit le subdélégué de Langres le 6 juillet 1773 « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien le payement des gratifications que vous accordez pour la destruction des loups, a donné d'émulation pour cet objet... »

Les lieutenants de louveterie percevaient pour leurs destructions des primes doubles : « ... J'ai l'honneur de vous observer qu'il ne me sera pas possible d'autoriser (les lieutenants de Louveterie) à exiger des corvées des habitants ny à en recevoir la moindre rétribution en argent. Mais je (leur) ferais volontiers payer le double de la gratification que le Conseil m'autorise d'accorder à ceux qui tuent des loups et je (leur) fixeray à 20 livres par chaque louve, à 12 livres par loup, et 6 livres par louveteau, lorsqu'ils me justifieront, ou à mon subdélégué, qu'ils auront détruit quelques-uns de ces animaux » (9).

Les primes étaient payées au vu d'une attestation du subdélégué et la preuve des destructions était matérialisée par la présentation du cadavre de l'animal. ou de la peau, ou tout au moins de la tête et des parties génitales dans le cas d'une louve. A titre de contrôle, le subdélégué coupait les extrémités des oreilles.

Certificat de destruction de Loup.

« Nous sudbélégué de l'Intendant de Champagne au département de Bar-sur-Aube, certifions que le nommé Nicolas Betelot, garde des bois de la paroisse et seigneurie de Lanty, élection de Bar-sur-Aube, a tué le 16 du présent mois, heure de onze heures près midy, une louve, dont il nous a représenté la tête, que nous lui avons fait rendre après en avoir fait couper les extrémités des oreilles en notre présense; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat pour servir à obtenir de Monseigneur l'Intendant la gratification qu'il jugera à propos d'ordonner.

Fait à Bar-sur-Aube, le dix huit septembre mil sept cent soixante et onze.

Signé : illisible ».

Pour distinguer les louves, il est en général porté : « à représenter la teste et les partie naturelles » d'une louve, ou encore « la teste et la nature d'une louve ».

On trouve également d'autres expressions.

A Serqueux « *Michel et François Brissey*, de la ferme de la Pivotte, ont tué dans la nuit du 13 au 14 janvier 1773 devant leur ferme, un loup et une louve, dont ils nous ont représenté les peaux en entier » (11).

A Rimaucourt, *Germain Louis*, le 2 janvier 1774 « a présenté les indices et la teste » d'une louve (12). Dans la subdélégation de Joinville, on rencontre au hasard des certificats : « la tête et la peau », « la tête et les autres marques distinctives », « la tête et la matrice ». *Charles Doquin*, garde chasse du Duc d'Orléans « a présenté les oreilles et le bouton d'une louve » tuée « dans une chasse faite dans la forest du Val sur l'ordre du Conservateur du Prince » le 27 décembre 1779 (13).

Les louveteaux étaient souvent apportés « en nature et vivants » devant le subdélégué comme *Pierre Paul Constant*, garde chasse du Roy à Valcourt et qui le 21 mai 1786, apporte « 6 louveteaux et louvettes, vivants, âgés d'environs quatre jours » qui sont ensuite jetés dans la Marne (14).

Henri Husson, garçon de ferme à Chatonrupt prend vivants le 28 avril 1787, dans le bois du Duc d'Orléans, 4 louveteaux dont un mâle et trois femelles (15). Il en est de même pour *Nicolas Foissey*, domestique à Poissons qui attrape 2 louveteaux le 27 avril 1787 (15). *Jean Freche*, vi-

gneron à Poissons, qui prend « tous vivants » trois louveteaux dans le bois de l'abbaye de Saint-Urbain le 23 avril 1788 (15). Les exemples sont nombreux. Citons encore *Antoine Gaillet*, fermier de la Grange de Montaubert à Bourbonne, qui prend vivants 5 louveteaux le 31 mars 1783 (16), deux jeunes filles de Coiffy-le-Haut, *Marguerite Voillequin et Etiennette Carteron* qui dans le bois de Bourbonne, attrapent vivant un louveteau le 6 juillet 1771 (17), et *Louis Perdrizet*, laboureur demeurant à Serqueux, qui le 2 juin 1769, présente vivante une nichée de 8 louveteaux ce qui est un record (18).

Certains piègeurs, se permettaient même probablement pour s'amuser, d'amener à la subdélégation, des loups adultes encore en vie. *Joseph Hanche*, cocher du Comte de Ségur, ayant piégé un loup vis-à-vis du château de Leschères, le présenta « tout vivant » à Joinville en 1773 (19). Le 14 novembre 1787, *Joseph Audouard*, domestique à Joinville, a pris au piège, « dans la prairie de cette ville » une louve et « l'a apporté encore vivante ».

Quelquefois, lorsque l'animal avait été détruit pour une raison quelconque, le curé du village établissait une attestation pour l'Administration. Le 23 mars 1787, le curé de Leschères déclare que *Joseph Hanche* déjà cité, a piégé « une louve de grosseur ordinaire » et certifie le sexe « car la peau a été mutilée au dépouillement » (20).

François Salzard, laboureur à Gillaumé avait pris au piège, le 25 février 1774, dans les bois communaux, une louve « pleine de quatre petits louveteaux formés » et le curé délivre le certificat suivant (21):

« Je soussigné prêtre curé d'Echenay et Gillaumé, certifie que l'exposé d'autre part est véritable ayant vu en vie la louve, le piège au col, et que les signatures sont celles de mes paroissiens. A Echenay ce 27 février 1774.

Voisin, curé d'Echenay et Gillaumé. »

II. — Nombre total de loups détruits. — Répartition par années et mois.

Au total, les archives ont conservé la trace de 980 *loups* détruits pendant la période 1768-1788, avec la répartition suivante par année:

Années	*Nombre de loups tués*	
1768	14	Pas de renseignements pour le 1er semestre.
1769	74	
1770	98	
1771	72	
1772	37	Pas de renseignements pour la subdélégation de Joinville.
1773	68	
1774	81	
1775	68	
1776		Pas de renseignements.
1777	3	Renseignements très incomplets.
1778		Pas de renseignements.
1779	37	
1780	42	
1781	78	
1782	91	
1783	6	Renseigenments très incomplets.
1784	60	
1785	51	
1786	15	
1787	66	
1788	19	Pas de renseignements pour le 2e semestre.
	980	

En éliminant les années où les archives sont incomplètes, il ressort *la moyenne particulièrement élevée de* 65 *loups détruits par an.* On com-

prend l'influence que devait avoir le loup dans la vie rurale du XVIII[e] siècle.

La répartition par mois des loups tués permet également des constatations très intéressantes :

Répartition par mois.

	Total	Loups	Louves	Louves pleines	Louveteaux
Janvier	154	69	72	12	1
Février	104	51	39	14	—
Mars	71	22	24	4	21
Avril	84	21	13	3	47
Mai	143	18	14	5	106
Juin	118	14	15	3	86
Juillet	33	9	13	1	10
Août	30	10	11	3	6
Septembre	61	28	27	1	5
Octobre	31	15	12	3	1
Novembre	59	25	30	3	1
Décembre	92	42	43	1	1
Totaux	980	324	313	58	285

D'après ce tableau, les loups sont principalement tués en hiver : décembre, janvier et février, les louveteaux en mai-juin, ce qui apparaît logique. Le nombre des louveteaux est très important mais ceux-ci sont tués ou pris par nichées de plusieurs ensemble. Nous verrons plus loin que les destructeurs de loups sont principalement les paysans, les agriculteurs, et il semble que les loups les intéressaient peu pendant la saison agricole. D'ailleurs ceux-ci trouvaient au printemps et en été, suffisamment à manger et ne s'aventuraient pas près des villages. Pendant la belle saison, il y avait une sorte d'indifférence réciproque entre les loups et les hommes.

III. — Le loup haut-marnais. — Biologie.

Le dépouillement des archives apporte peu de renseignements sur la biologie du loup. Le tableau ci-dessus montre qu'en 20 ans, il a été tué 371 louves, 324 loups et 285 louveteaux. Le nombre des louves est légèrement supérieur à celui des loups, et destruction des louveteaux était particulièrement efficace.

Toutefois, certaines constatations intéressantes peuvent être tirées sur les « nichées » de louveteaux, et sur la date de mise bas des louves.

Les auteurs (22) précisent que pour les loups la période du rut se place en janvier et février. La durée de gestation étant de 65 jours environ, les naissances se produisent principalement de début mars à début mai. Ces périodes sont entièrement confirmées par la statistique Haut-Marnaise. Les louveteaux sont détruits de mars à Juin avec un maximum en mai (mise bas en moyenne fin avril) et les louves pleines sont notamment tuées en janvier et février. Toutefois, on trouve des louves en gestation pendant toute l'année, ce qui tend à prouver que la période du rut n'est pas aussi précise qu'on a bien voulu le dire.

La mise bas a lieu au plus épais du bois, et là, la louve « donne naissance à 3, le plus souvent 5, 6, 7 ou 8 petits, rarement 9 et même 11 (Rollinat).

Pendant la période 1768-1788, le détail des louveteaux pris ou tués en Haute-Marne donne les nichées ou portées suivantes :

	Nombre de nichées ou de portées
Louveteaux isolés	36
2 louveteaux	14
3 louveteaux	13
4 louveteaux	12
5 louveteaux	13
6 louveteaux	9
7 louveteaux	5
8 louveteaux	1

A partir de 3 louveteaux pris ensemble, il s'agit toujours de nichées ou de portées tandis qu'avant, ce ne sont que jeunes animaux isolés ou perdus.

On en déduit que les portées vont de 3 à 8 petits, avec une moyenne se situant entre 4 et 6.

Ainsi dans les bois de Bourbonne, *Philippe Gerrédet* et *Claude Floriot*, vachers, prennent et assomment, 5 louveteaux le 23 mai 1773. Le lendemain, *Antoine Vernier*, vigneron « a tué d'un coup de baston au-dessous des vignes, près du bois dud. Bourbonne, un louveteau » (23). Le 12 juin de la même année, *François Laurenceau* prend 7 louveteaux dans le bois de Coiffy. A Celles, *Pierre Mergé*, bûcheron, le 28 juillet 1775, tue dans les bois communaux, une louve et trois petits (24).

Le 23 mai 1771, le garde forestier *Jean Collin*, présente au subdélégué, cinq louveteaux vivants qu'il a pris dans les bois de Parnot (25). A Bourdons, *François Bralet*, prend le 15 mai 1774, 3 petits louveteaux et une louvette et il assure « qu'il a blessé la louve » (26). *Jean Baptiste Paintendre* attrappe dans le bois communal de Longchamp « 2 louvettes et 3 louveteaux de l'âge d'un mois » le 29 mai 1787 (27).

Dans la rivière du Rognon, près de Roche, *Jean Jaltion*, menuisier « travaillant depuis vingt mois au château de Roches-sur-Rognon » a pris au piège le 6 mai 1769, une louve « ayant sept petits dans le ventre » (28). De même quatre jours plus tard, *Vincent Legrand* à Rouvroy, piège une louve « ayant trois petits dans le ventre » (28). C'est à Morancourt, au lieu dit « peute vallée », le 19 mai 1770, qu'une louve est tuée au fusil par *J.B. Pasquier* « avec six louveteau qu'elle avait dans le corps » (28).

Le garde des bois de la Marquise de Lespéroux, *Pierre Joly*, réussit à attrapper le 18 mars 1782, dans les bois communaux de Doulaincourt, « une nichée de sept louveteaux dont deux mâles et cinq femelles » (29). A Leschères, le 6 avril de la même année, *Charles le Noble*, prend à Leschères, une nichée de trois louveteaux, en outre « deux ont été déchirés par les chiens ». Le soir, il se mit à l'affût mais en vain, car si la mère apparut il la manqua (29).

Les louves pleines, sont désignées comme « louves mères ». Les jeunes par les noms de louveteaux et louvettes, mais certains subdélégués sont larges sur la syntaxe, comme celui de Langres (?), qui précise que *Grégoire Perrot* « coupeur de bois » à Perrogney, a pris le 30 avril 1769: « une louveteau » (30).

Le 7 mai 1772, *Charles Marchand* à La Neuville-à-Rémy, a « trouvé et pris à la main dans un trou, cinq petites louves » (30). *François Gérard*, chasseur, le 26 mai 1781, apporte « une petite louve, âgée d'environ deux mois, qu'il a fait prendre par les chiens qu'il menait le jour d'hier, dans la Garenne de Perthes » (30).

Dans les portées, les femelles sont souvent en plus grand nombre que les mâles. Ainsi dans la subdélégation de Joinville, sur cinq portées où les sexes sont précisés, on trouve 17 femelles pour seulement 8 mâles.

La taille et le poids des animaux tués ne sont pas précisés, ce qui est regrettable. Parfois, le certificat signale « un gros loup » comme à Auberive (24 juillet 1768) (31) ou « un gros et vieux loup » comme à Bettancourt-la-Ferrée (12 janvier 1773) (32). Pour *Simon Popu*, laboureur à Thivet, il est dit qu'il a tué le 19 novembre 1784 dans la forêt du Seigneur, une louve mère « d'une prodigieuse grosseur » (33).

IV. — Répartition par communes et par cantons.

L'arrondissement de Langres vient en tête avec 425 loups tués, contre contre 370 à l'arrondissement de St-Dizier et 149 à celui de Chaumont.

La répartition par canton est la suivante :

Cantons	Nombre de loups tués
Doulaincourt	92
Fayl-Billot	72
Doulevant-le-Château	68
Langres	65
Joinville	55
Bourbonne	55
Longeau	54
Prauthoy	52
Chevillon	49
Poissons	48
Nogent-en-Bassigny	44
Neuilly-l'Evêque	34
Montigny-le-Roi	28
Clefmont	27
Chaumont	27
Auberive	24
Varennes-sur-Amance	23
Wassy	23
Saint-Dizier	21
Andelot	20
La Ferté sur Amance	20
Montiérender	14
Châteauvillain	11
Vignory	6
Arc-en-Barrois	5
Bourmont	5
Saint-Blin	2
Juzennecourt	1

Dans l'ensemble, on distingue cinq régions où les loups étaient particulièrement abondants à la fin du XVIIIe S. : régions de Doulaincourt-Leschères, Joinville-Poissons-Chevillon, Auberive, Fayl-Billot, et Bourbonne-les-Bains. Ces contrées sont très forestières et constituaient des repaires à loups. Toutefois, on peut s'étonner que pratiquement on ne trouve aucune capture ou prise dans la région d'Arc-en-Barrois. Au contraire les régions de Juzennecourt, Bologne, Andelot, St-Blin, Bourmont, correspondant à la région cultivée et déboisée de la « vallée » ne signalent pas de loups tués.

De 1768 à 1788, environ un millier de loups a été détruit sur les territoires de 166 communes Haut-Marnaises (sur un total de 500).

Répartition par commune.

Nombre de loups tués	*Nombre de communes*
20 loups et +	8
10 à 19 loups	21
5 à 9 loups	36
2 à 4 loups	65
1 loup	36
	166

Parmi les communes arrivant en tête on trouve :

Leschères	53 loups
Rouvroy	42 loups
Rosoy	25 loups
Doulaincourt	24 loups
Pressigny	21 loups
Voisines	21 loups
Rivière-les-Fosses	20 loups
Longchamps-lès-Millières	20 loups
Thivet	19 loups
Cirfontaine-en-Ornois	18 loups
Langres	18 loups
	etc....

L'importance des forêts (comme à Langres par exemple) ne suffit pas à expliquer le grand nombre de loups tués dans certaines communes. Quelles sont les autres raisons locales? Il en apparaît trois principales :

a) Tout d'abord, on trouve des communes forestières à territoires très étendus, Doulaincourt, Châteauvillain (10 loups), Chaumont (16 loups), Bourbonne (15 loups), Bussières-lès-Belmont (13 loups), etc...

b) Ensuite, les villes et les gros bourgs à nombre d'habitants relativement élevé, d'où à chasseurs plus nombreux, ont souvent plus de loups détruits que dans les petits villages. Ainsi Doulaincourt, Chaumont, Châteauvillain, Langres, Joinville, (17 loups), etc.

c) Enfin, certaines communes possédaient des chasseurs de loups spécialistes. A Leschères, *Joesph Hanche*, cocher de Mr. de Ségur, seigneur de Leschères a pris au piège en 20 ans, 42 louves et loups. *Nicolas Voideville*, meunier du moulin à vent de Cirfontaine-en-Ornois, chasseur du marquis de Rouvroy, avec un tableau de 8 loups, tués dans l'année 1769, *Denis Parmentier*, jardinier du même seigneur, avec également 8 animaux tués de 1769 à 1771, ainsi que *François Froyer*, meunier du Seigneur qui prend la succession avec 9 loups piégés de 1771 à 1774.

A Voisines, *Nicolas Martin*, maçon détruit de 1774 à 1787 14 louves et 4 loups.

A Thivet, *Hubert Chauffaut*, garde chasse tue 7 loups.

V. — Différents modes de destruction.

On est surpris du peu d'efficacité des battues ou des « carnages » comme on disait. La plupart des loups ont été tués par des chasseurs isolés, agriculteurs, voyageurs, ou spécialistes.

Modes de destruction.

	Nombre de loups tués
Tués au fusil	580
Pris au piège	99
Pris à la main	234 (34)
Tués au fusil à l'affût avec un appât	10
Battues	13
Poison	31
Divers	13
	980

Le fusil, malgré son imprécision à l'époque, son poids et son maniement difficile, était le moyen le plus employé pour détruire les loups. Les subdélégués avec précision notaient même le nombre de coups de fusil. Un excellent tireur, *Jacques Curel*, vigneron, tue dans l'après-midi du 3 janvier 1770 « hors le temps du service divin » de deux coups de fusil une louve et un loup. Par contre, il faut le 24 janvier 1771, à Rupt, trois coups de fusil à *Jean Mouginot*, garde de chasse de Mr. de Basmont, pour abattre un loup (35).

A Cirfontaine en Ornois, *Nicolas Voideville*, meunier du moulin à vent, avait mis au point un fusil automatique « ... fusil exprès inventé et qui de luy même donne son coup au moyen de ce que le ressorc est mis en jeu lorsque l'animal vient s'emparer de l'apas qui luy est préparé » (36).

Piège, battues, poison, sont en définitive peu utilisés. Les loups « pris dans les fers » sont le fait de spécialistes : *Denis Parmentier*, jardinier à Rouvroy, *Vincent Legrand*, chasseur du marquis de Rouvroy, *Joseph Hanche* à Leschères, *François Froyer* à Rouvroy.

Tous les loups empoisonnés, ont été détruits par *François Petit*, dénommé « empoisonneur de loups » natif de Bourges-en-Berry. Tout d'abord, on le trouve à Bourg et à Brennes, où du 5 au 7 juin 1782, il empoisonne 3 louves mères et 3 loups (37). En septembre 1784, il détruit dans la région de Joinville, 3 loups, 2 louves et 2 louveteaux, quinze jours plus tard, il présente les dépouilles d'un loup et de trois louves (38). Du 1er au 10 octobre 1784, il détruit à Rolampont 2 louves et deux loups. En mai 1785, il empoisonne à Chatonrupt, un loup et 3 louveteaux.

Piège à fusil (*L'Encyclopédie*, XVIII[e] s.)



Piège à ressort (*L'Encyclopédie*, XVIII[e] s.)

Déjà auparavant du 15 au 24 janvier 1783, *François Petit* avait détruit 3 louves mères et 3 loups dans les bois de Rouvres sur Aube.

Il semble que les battues provoquées par les Lieutenants de louveterie étaient assez fréquentes, mais étaient suivies de peu d'effets. Les habitants d'ailleurs, répugnaient à ces battues qui leur faisaient perdre leur temps.

Quelques paysant chassaient le loup de nuit à l'affût grâce à un appât ou « une amorce ». Les louveteaux étaient souvent attrapés à la main, témoin, ce certificat délivré le 21 may 1775 à *Nicolle Lacroix*, qui certainement « n'avait pas peur du loup ».

« Nous subdélégué de l'Intendant de Champagne au département de Montier en Der, certifions que la nommée *Nicolle Lacroix* servante domestique chez François Corbet, de la ferme de Flacognée, paroisse de Puellemontier, a atrapé une petite louve à la course, le 20 mai 1775, dans le bois de la Chapelle-aux-Planches, appartenant au sieur Abbé de l'Abbaye de lad. Chapelle-aux-Planches, dépendant de la paroisse dud. Puellemontier, laquelle petite louve nous a été présentée par lad. Nicolles Lacroix, et laquelle louve étant morte, nous l'avons fait jetter en notre présence dans la rivière après luy avoir fait couper les extrémités des deux oreilles » (39).

Enfin, on rencontre quelques modes divers et assez inattendus pour la destruction des loups. Par exemple, *Jacques Lombard*, laboureur « amenant du charbon, en cette ville (Joinville) et près du village dud. Nomécourt », tue le 12 juillet 1769, un louveteau « d'un coup de pierre à l'aide de son fouet » (40).Le 2 octobre 1770, un louveteau de un an est tué « à coups de hoyaux » dans les vignes de Joinville (40). *Nicolas Oudin* pâtre, dans le quart en réserve de Villiers-sur-Marne, a tué et assommé à coups de pierres et de bâtons, une louve, à la poursuite de son troupeau... à l'aide de Remy Ribaudot, Georges Petitjean, Georges Leclerc, et Georges Ecosse » (40).

L'histoire de *Louis Demandre*, manouvrier à Brouthières est encore plus pittoresque :

« Nous a déclaré avoir rencontré vendredy dernier (16 janvier 1780) en s'en allant couper au bois, et à l'entrée dud. bois, un loup qui est accouru sur luy. mais que ledit Demandre s'étant armé de la hache qu'il tenait il s'est si bien déffendu qu'avec sa ditte hache il a mis ledit loup à terre et l'a tué, ce qui est encore attesté par le certificat du syndic et des habitants ci-joint, comme aussi qu'il nous en a représenté la tête et la peau marquée de coups de hache... » (41).

VI. — Lieux des destructions.

La répartition des loups tués d'après le lieu de leur destruction est très intéressante :

Forêts ou en lisière de forêt	649
A proximité d'habitations	126
Champs	44
Divers	27
Lieux non désignés	134
	980

La grande majorité des loups sont tués en forêt par des chasseurs qui vont spécialement à leur poursuite. D'un autre côté, les loups abattus près des villages, des fermes ou des habitations, sont la plupart du temps piégés ou appatés la nuit. Et en définitive, les attaques de troupeaux, de basse cour ou d'humains sont très rares. La terreur du loup a pris naissance dans les ravages de quelques monstres enragés et non dans la menace chronique d'une bête normalement malfaisante.

Toutefois, il est agréable et nécessaire pour le pittoresque de l'étude, de citer les cas intéressants justement par leur caractère exceptionnel.

A Damrémont, *François Guillemin*, laboureur, a tué derrière sa maison dans la nuit du 19 au 20 janvier 1770 une louve (42). C'est le cas le plus fréquent affût et piège, des destructions près des habitations. Le loup se comportait ni plus ni moins qu'un vulgaire renard.

Nicolas Pigoin, vigneron à Châteauvillain, tue au fusil un loup le 23 décembre 1770, « dans les fossés de la ville » (43).

Il arrivait également que les loups s'aventuraient parfois dans les rues de Chaumont. *Henry Le Clerc*, maçon tue au fusil une louve à 10 heures du soir le 19 décembre « dans la rue du Faubourg St-Jean » (44).

On trouve cependant *Jean Garinot* qui d'un coup de fusil tue le 12 12 janvier 1770, une louve « dans son jardin, joignant sa maison » à Effincourt (45). Le 14 avril 1770, un loup est tué à Joinville dans le grand *Jardin*, par *Louis Masselot*, jardinier du jardin et enclos de la pépinière royale de Joinville (45). A Blaise, le garde chasse *Nicolas Prévost* tue un gros loup dans la nuit du 17-18 janvier 1780, au lieu dit « derrière le Jardinot » proche les maisons (46). A Langres, de nombreux loups sont tués près des faubourgs et des maisons, mais beaucoup ont été préalablement attirés « au moyen d'une amorce » (47). L'exploit de *Jean Garnier*, laboureur à Mandres est plus curieux, en tuant le 5 septembre 1771, un loup dans la cour de sa ferme (48). A Odival, *Claude Raby*, laboureur de la ferme de Charlot, tue une louve le 15 juillet 1770 « dans une de ses bergeries » (49). Il est quand même étonnant de constater très rarement des attaques de troupeaux ou de personnes. *Nicolas Foissey* en novembre 1787, tue un loup « au milieu de son troupeau » dans la Plaine de Montval à Doulevant-le-Château (46). Une louve « qui avait desjà et en plusieurs reprises étranglé plusieurs moutons » est abattu le 24 juin 1782, par *Jean Renaut* à Vaux-sur-Saint-Urbain (46). Enfin à Morteau, le dénommé *Claude Desprez* tue en janvier 1771, une louve « qui s'était jettée sur des moutons dans un pré derrière le village » (50).

A l'exception d'un loup enragé à Brennes, dont nous relaterons plus loin l'histoire, les archives ne rapportent pas pendant la période de 1768 à 1788, d'attaque de personnes par les loups. En novembre 1781, *Beauséjour*, domestique du baron de Courville à Perthes, dit bien « avoir été blessé à la jambe droite « par une louve qu'il réussit à tuer dans la la forêt de la Garenne (51), mais on n'en est pas sûr. La réputation de férocité du du loup serait-elle surfaite ?

VII. — Métiers des Destructeurs.

Le tableau ci-dessous précise le nombre de chasseurs de loups par métier.

a) *Ouvriers de la forêt.*	
Gardes forestiers et gardes chasse.	161
Lieutenants de Louveterie et sergents louvetiers	3
Bûcherons (« coupeurs de bois ») et charbonniers	5
Marchands et commis de bois	3
	172
b) *Agriculteurs.*	
Manouvriers, domestiques, garçons de ferme, vachers	153
Laboureurs et fermiers	110
Vignerons	18
Pâtres	5
Jardiniers et régisseurs	29
	315
c) *Artisans ruraux.*	
Meuniers (52).	38
Menuisiers et charpentiers	7
Forgeron, fondeur, maréchal ferrant et serrurier	11
Equarisseur (« Ecarreur »).	2
Charron	2
Tisserands (« tixiers »).	4
Tanneur, coutelier, tailleur de pierre, tuilier.	4
Maçons (53).	15
Cabaretiers	3
Tonneliers	2
	88

d) *Professions libérales.*

Chirurgien	1
Marchands	30
	31

e) *Divers.*

Femmes	3
Abbé	1
Soldat provincial	1
Cocher (54)	42
Empoisonneurs de loups (55)	6
	53

La destruction des loups a été le fait des petites gens de la campagne, gardes forestiers, agriculteurs, ouvriers de ferme, etc... vivant journellement dans les champs et dans les bois. Les battues étaient souvent sans effet et les louvetiers n'avaient la plupart du temps qu'un rôle honorifique. Les paysans d'ailleurs, détestaient leurs réquisitions et leurs impôts plus ou moins arbitraires. Plusieurs marchands ambulants (« pelletiers » « coquetier » etc.) ont eu également l'occasion de tuer des loups pendant leurs randonnées.

VIII. — Loups enragés.

Une triste histoire de louve enragée est survenue à Brennes en 1773.

Simon Tirant, manouvrier, travaillant dans les bois de St-Geosmes (canton de Grandgorge) assommait et tuait courageusement une louve enragée le 18 juin 1773. Les circonstances de cette journée ont été parfaitement décrites par le subdélégué de Langres (56) :

« ... Je crois nécessaire de vous faire connaître dans quelles circonstances cet homme a détruit cette louve, afin que vous ayez la bonté de proportionner la gratification au courage que cet homme a montré et aux risques qu'il a couru. Cette bête avait eu une portée qu'elle avait abandonnée à ce qu'il parait depuis quelques jours. Le lait était tari et les mamelles étaient revenues presqu'à l'état naturel. L'on peut présumer que cette louve qui était jeune et selon toutes apparences à sa première portée était devenue furieuse de ce que l'on luy avait ravie. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le même jour, qui est le seul ou elle se soit fait connaître elle a attaqué à deux lieues de l'endroit ou elle a été assomée, le fils d'une veuve le nommé *Claude Rondot*, jeune homme fort et vigoureux, qui l'a forcé d'abandonner prise quoiqu'il fut sans armes ni batons. Il en a été quitte pour de violentes cicatrices aux bras et aux mains qui étaient ses seules déffenses ; à quelques heures de là, elle s'est jettée sur deux mâtins dont on en a tué un, parce que l'on soupçonnait qu'il était malade. Le maître tient l'autre enfermé et luy a fait prendre des remèdes.

Peu de temps après, elle s'est montrée à une lieue de distance de l'endroit où on l'avait vue la première fois, où elle s'est jettée sur un homme qui traversait un chemin. Elle a attaqué l'homme et son cheval sans cependant leur faire de grandes blessures. Ensuite elle est rentrée dans le bois, où elle s'est jettée avec furie, sur deux coupeurs, *Jean-Baptiste Driège*, et *Simon Tirant*, tous de la paroisse de Brennes, et leur a déchiré à l'un et à l'autre le visage. Le sieur J. B. Driège, homme déjà sur le retour de l'age s'est déffendu avec sa serpe, et luy avait déjà porté plusieurs coups, lorsque Simon Tirant luy a donné sur la machoire un premier coup de hache et l'a forcé d'abandonner J. B. Driège qu'elle avait renversé; mais elle n'a quitté ce vieillard que pour se rejetter avec plus de fureur sur Simon Tirant qui quoique déchiré par cette bête au point que la peau du front descendait sur le menton, et que le nez était presque détaché du visage, a eu le courage de se relever et de luy porter un second coup de hache, et luy a pourfendu le ventre. Plusieurs personnes qui étaient à la poursuite de cette bête par les ravages par lesquels elle s'était annoncée, m'ont attesté les faits tels que je viens de vous les rendre... »

Après une dizaine de kilomètres de course, la louve avait attaqué et mordu 4 personnes, 2 chiens et un cheval. Les deux bûcherons furent

transportés à l'hôpital de la Charité à Langres, sur l'ordre du subdélégué, Mr. de Serret de Châtoillenot.

Malgré des soins attentifs et un début de guérison « au delà des espérances qu'on en pouvait concevoir », Simon Tirant et J.B. Driège contractèrent la rage et moururent après 40 jours. Il en fut malheureusement de même des deux autres hommes : Claude Rondot, et le fils de Lazare Noirot.

« ... Tous ayant été attaqués par cette louve sont morts avec tous les symptomes de l'hydrophobie malgré qu'on leur ait donné les remèdes indiqués pour prévenir les effets de la rage » (57).

C'est le seul cas de rage qui a pu être constaté pendant la période de 20 ans que nous étudions. Les loups enragés sont entrés dans la légende et de même que les loups sains de corps attaquent très rarement l'homme il ne faut pas en exagérer les méfaits.

IX. — Lieutenants de Louveterie.

Les commissions de lieutenant de louveterie étaient accordées par le Grand louvetier de France, qui était à l'époque le comte de Flammarens. Mais ces commissions devaient être approuvées par les Intendants, qui acceptaient avec très mauvaise grâce ces charges qui échappaient dans une certaine mesure à leur juridiction. Les relations entre l'Intendant et les louvetiers étaient souvent empreintes d'une cordialité toute relative.

Il faut avouer que la Haute-Marne vers 1736, avait été dotée malheureusement d'un lieutenant de louveterie indigne de ce corps distingué. Il s'agissaient d'un dénommé *Jean Claude Briard* ancien laquais de Chambrullard « paysan brutal et violent » (58). Il succèda en 1736, dans sa charge au *marquis d'Heudicourt*, et se distingua par un abus de confiance en prélevant une redevance de 2 sols 6 deniers par habitant même quand il n'y avait pas de battue, et par un assassinat le 31 janvier 1738, en tuant de deux coups de fusil au cours d'une battue le *chevallier de Sawiles*, mousquetaire du Roi.

Après une telle erreur dans la nomination des louvetiers Haut-Marnais, on comprend mieux les reproches formulés régulièrement par l'Intendance contre cette organisation. « Ces louvetiers ne tuent pas 6 loups par an », écrit le subdélégué de Langres (59). « Ceux qui en sont pourvus (de cette charge) ne font aucun service. Ils annoncent bien à la vérité quelques chasses de loups, mais il n'en résulte presque jamais autre chose que la perte du temps desd. habitants » (lettre de l'Intendant de Champagne à Mr. de Maurepas, grand louvetier — 30 avril 1737 (59). Le 15 juillet 1766, et le 8 novembre 1769, l'Intendant (60) précise encore que les louvetiers n'auront plus droit à des redevances spéciales mais simplement au double des primes versées aux chasseurs particuliers.

Il est certain comme nous l'avons vu que les battues et traques étaient peu efficaces et que la destruction des loups était plus le monopole des gens de la campagne que des lieutenants de louveterie.

Le successeur à Langres de Briard, fut *Antoine Charbonnel*, qui prêta serment devant le subdélégué le 15 janvier 1746, la charge étant restée vacante 8 mois. Il fut remplacé par le sieur *Ormancey* en 1769.

« J'ai accordé, Monsieur, au Sr. Ormancey, une lieutenance de louveterie pour l'élection de Langres. Je vous serais très sensiblement obligé de vouloir bien lui être favorable dans l'exercice des fonctions que je lui ai confiées en vue du bien public.

« J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

le Comte de Flamarens» (61).

Le dernier lieutenant de louveterie que nous rencontrons à Langres avant la Révolution, est le sieur *Gillet, seigneur de Charmoille* pour lequel le grand louvetier écrit la lettre suivante à l'Intendant le 15 juillet 1779 (62).

« C'est un fort galant homme que je connais beaucoup. Il a d'ailleurs les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de sa commission. Je vous serais très obligé de vouloir bien trouver bon que je lui aye donné des provisions... »

X. — Conclusions.

La statistique, malgré ses défauts, permet de découvrir une foule de renseignements prodigieusement intéressants. Il suffit d'appeler en témoignage ces 20 ans de chasse aux loups en Haute-Marne dans la 2e moitié du XVIIIe Siècle.

A cette époque, le loup était très commun, mais sa réputation de monstre semble un peu surfaite. C'était un gibier nuisible comme le renard (ou le sanglier dans le genre omnivore) qui dévastait les troupeaux ou les basses-cours lorsque la faim le tenaillait. Mais les attaques contre l'homme étaient rares et il fallait la terrible maladie de la rage pour faire sortir le loup de la forêt.

La destruction des loups était effectuée principalement au fusil par les agriculteurs et les ouvriers, ou encore au piège par certains spécialistes. Le poison, noix vomique le plus souvent, utilisé dans la Meuse et les Ardennes à partir de 1750 par le chevalier de l'Isle de Montcel est encore très peu employé en Haute-Marne en 1789.

A la veille de la Révolution, le loup était un des éléments de la vie rurale, mais un des éléments qui n'était certainement pas pire que les autres.

Michel COINTAT.

(1) La Haute-Marne Libérée du 23 janvier 1954.
(2) L'Est Républicain du 9 janvier 1951.
(3) La Haute-Marne Libérée du 11 février 1953. Nouvelle apparition signalée dans le n° du 16 février 1954.
(4) La Haute-Marne Libérée du 9 juin 1954.
(5) Lœwenbruck. La question du Loup. Naturalia Novembre 1954.
(6) Dr L. Marceron. La Bête du Gévaudan. Naturalia. Décembre 1954.
(7) La Louveterie, édité par l'Association des Lieutenants de Louveterie, 1925.
(8) Archives Haute-Marne. C 121.
(9) Lettre de l'Intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, au Comte de Flammarens, Grand Louvetier de France — 8 Novembre 1769, — Archives de la Haute-Marne C 145.
(10) Archives Haute-Marne, C 5.
(11) Archives Haute-Marne, C 19.
(12) Archives Haute-Marne, C 51.
(13) Archives Haute-Marne, C 202.
(14) Archives Haute-Marne, C 208.
(15) Archives Haute-Marne, C 107.
(16) Archives Haute-Marne, C 13.
(17) Archives Haute-Marne, C 16.
(18) Archives Haute-Marne, C 19.
(19) Archives Haute-Marne, C 106.
(20) Archives Haute-Marne, C 107.
(21) Archives Haute-Marne, C 106.
(22) R. Rollinat. Le loup commun. Revue d'Histoire Naturelle, 1929, vol. X, nos 4, 7 et 9. J.-E. Benech. Fauves de France, Paris, 1954.
(23) Archives départementales, C 13.
(24) Archives départementales, C 16.
(25) Archives départementales, C 19.
(26) Archives départementales, C 28.
(27) Archives départementales, C 45.
(28) Archives départementales, C 106.
(28bis) Archives départementales C 161.
(29) Archives départementales, C 188.
(30) Archives départementales, C 199.
(31) Archives départementales, C 118.
(32) Archives départementales, C 196.
(33) Archives départementales, C 170.
(34) Il s'agit évidemment et uniquement de louveteaux.
(35) Archives départementales Haute-Marne C 106.
(36) Une telle arme s'appelait une « batterie ».
(37) Archives Haute-Marne, C 121.
(38) Archives Haute-Marne, C 107.
(39) Archives Haute-Marne, C 188.
(40) Archives Haute-Marne, C 106.
(41) Archives Haute-Marne, C 107.
(42) Archives Haute-Marne, C 17.
(43) Archives Haute-Marne, C 31.
(44) Archives Haute-Marne, C 33.
(45) Archives Haute-Marne, C 106.
(46) Archives Haute-Marne, C 107.
(47) Archives Haute-Marne, C 145.
(48) Archives Haute-Marne, C 153.
(49) Archives Haute-Marne, C 159.
(50) Archives Haute-Marne, C 48.
(51) Archives Haute-Marne, C 199.
(52) Les Meuniers comprenaient 2 spécialistes : Nicolas Voideville à Cirfontaine-en-Ornois, et François Froyer à Rouvroy qui totalisent les 2/3 des citations.
(53) Dont Nicolas Martin à Voisines, cité 10 fois.
(54) Il s'agit de 42 certificats au nom de Joseph Hanche, cocher de M. de Ségur à Leschères.
(55) 6 certificats au nom de François Petit « empoisonneur de loups ».
(56) Lettre du subdélégué à l'Intendant de Champagne, le 6 Juillet 1773. Arch. Haute-Marne, C 121.
(57) Lettre du subdélégué à l'Intendant du 6 Janvier 1774. Archives Haute-Marne C 121.
(58) Rapport du subdélégué de Langres du 28 Mars 1738. Archives Haute-Marne C 166.
(59) Archives Haute-Marne, C 135.
(60) Archives Haute-Marne, C 145.
(61) Lettre du 17 Octobre 1769 à l'Intendant de Champagne. Archives Haute-Marne, C 145.
(62) Archives Haute-Marne, C 145.

Les derniers féodaux en Haute-Marne

UN GRAND SEIGNEUR DU PAYS LANGROIS

Charles-Camille de Capizuchi de Bologne, dernier marquis de Bonnecourt et d'Ecot

(*Suite*)

Par Jean MARTIN-SALHORGNE.

IV

BONNECOURT

Face au Sud, au bord d'une avancée de plateau, les premières maisons de Bonnecourt regardent la vallée de la Traire, suivies à leur droite de ces blancheurs géométriques qui trahissent de loin les cimetières.

Sortant des fonds boisés la route monte droit vers le village ; c'est la « vieille côte », si aigre, si érodée que les piétons seuls l'utilisent ; les véhicules l'évitent par un lacet qu'on appelle sans doute encore aujourd'hui comme autrefois : la « nouvelle côte ».

Ici la vallée s'évase. à cause de la confluence de plusieurs petites gorges d'où descendent les sources de la Traire. Au printemps, la caltha et la cardamine jettent sur la prairie des dorures éclatantes et de vaporeux voiles mauves. Tout l'été ce creux paisible s'anime d'un frissonnement de saules et de peupliers.

Les vergers courent sur les côteaux ; le village, sur la hauteur, émerge en plein ciel d'un fouillis de verdures entrecoupées de jardins. Sur tout cela des regards distraits se promèneraient longtemps sans rien surprendre qui tirât l'esprit hors du présent. Rien n'y témoigne en apparence d'occupation ancienne, mais que ces regards se fassent attentifs et ils découvriront ces cicatrices de l'Histoire que la nature livrée à ses seuls moyens n'arrive jamais à effacer complètement. En maints endroits des dénivellations brusques sont les alvéoles de maisons disparues. Ce chemin, qui, venu d'un vallon adjacent se perd dans la prairie est bien trop rectiligne, bien trop solide pour n'avoir pas été une voie particulière, et ce sentier qui s'en détache et s'élève vers le village n'a pu être qu'un accès privé au cimetière auquel il aboutit, à l'église qui s'y voyait autrefois et à des bâtiments dont le dévers porte encore les empreintes.

Tout le monde sait dans le pays qu'au plat de cette vallée il y eut un château. La Traire au Sud, le village et la route à l'Est, la base des côteaux au Nord, un moulin à l'Ouest déterminaient les limites de l'enclos castral dont l'entrée charetière était à un carrefour de très anciennes voies au lieu-dit le Gorgeot.

On pensera sans doute qu'un emplacement situé au point le plus bas d'un lieu est insolite pour une demeure féodale. C'est que le château de Bonnecourt n'avait pas été conçu pour le même rôle que les forteresses à donjon et à murailles qui demandaient à une situation escarpée un supplément de sécurité. En effet, le « château » de Bonnecourt ne fut guère plus qu'une maison de campagne, mi-castel, mi-ferme, au milieu de jardins et de vergers. Sur le plan des routes établi par Louis XIV un dessin aussi soigné que fantaisiste nous le montre en forme de quadrilatèrefermé et entouré de fossés remplis d'eau. Si ces fossés existaient réellement à cette époque il n'en était plus trace cent ans après.

Par ailleurs, l'enclos fut en un temps clôturé de murailles, mais au début de 1800 elles étaient tombées ainsi qu'en fait foi un procès-verbal d'expertise du début de l'année.

Le castel que les démolisseurs jetèrent bas après sa vente comme bien national comprenait un bâtiment d'habitation rectangulaire de 17 mètres sur 8, en moëllons et pierres de taille, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et deux bâtiments en retour pour les granges et les écuries, le tout enfermé dans une enceinte avec petite et grande porte d'entrée. Deux tours, l'une ronde l'autre carrée à usage de pigeonniers flanquaient l'ensemble au couchant.

Nous voilà bien loin du château légendaire auquel la tradition locale prête généreusement autant de fenêtres que l'année compte de jours, sans qu'il soit précisé, si, à l'instar de telle demeure hantée célèbre d'Angleterre le nombre annuel des semaines se retrouvait dans celui des cheminées !

Selon la même tradition un souterrain partant des caves aboutissait à plus d'un kilomètre de là, sur le plateau, près d'une chapelle votive érigée par Pierre-Gaston de Capizuchi. Un escalier découvert non loin de cette chapelle fut fortement soupçonné de conduire à cette voie souterraine, mais en 1938 une nouvelle mise à jour permit de constater qu'il ne dépassait pas les sous-sols d'une léproserie médiévale, elle-même construite sur les substructions d'un édifice romain.

Voilà ramené le « château » de Bonnecourt à sa véritable importance, celle d'une noble demeure, non pour hobereau, mais pour gentilhomme campagnard. Sans doute a-t-on compris que si nous nous sommes étendus à son sujet avec quelque complaisance c'est que la seigneurie de Bonnecourt fut le séjour en titre des Capizuchi du Pays Langrois, depuis l'achat qu'en fit Jules de Bologne sur la fin du seizième siècle jusqu'à son morcellement et sa vente en vertu des lois révolutionnaires.

V

DE BONNECOURT A BEAUVOISIN

Dix-huit janvier 1717 : naissance à Bonnecourt de notre héros principal : Carles-Camille de Capizuchi de Bologne. Son enfance s'écoulera là jusqu'à la mort de sa mère ; il aura dix ans et sa sœur Anne-Antoinette cinq.

Il est certain qu'alors les deux enfants furent recueillis et gouvernés par quelque noble dame de leur parenté, probablement leur grand-tante Elizabeth ou leur tante Gabrielle de Cardon de Vedampierre.

Quoi qu'il en soit, à seize ans, Charles-Camille est cornette au régiment de Penthièvre-Cavalerie ; c'est le temps où la guerre de Succession de Pologne conduit les armées françaises en Italie sous les maréchaux de Villars, de Coigny et de Broglie.

1735 : Il est fait capitaine. A dix huit ans ! Le traité de Vienne rétablit la paix et Charles-Camille rentre en France. Il peut alors assister à Demigny , en1740, au mariage de sa sœur avec le comte Louis de Foudras, seigneur de Chaudenay et mestre de camp.

1742. — L'Europe a repris les armes pour le règlement de la succession d'Autriche. Charles-Camille est en Bohême et participe à l'affaire de Prague. Puis il obtient un congé et vient le passer en France. Départ d'Egra et voyage pédestre, truffé d'inénarrables aventures cynégétiques et galantes, à en croire le livre de M. de Foudras. « Un capitaine de Beauvoisis ». Admettons plus simplement que notre héros pris de l'envie de chasser a pu faire une partie du voyage à pied, et qu'il ne dédaigna pas certaines aubaines poussées par le hasard sur sa route.

1743. — Charles-Camille de Capizuchi passe avec son grade à Royal-Carabiniers et repart pour l'Est Européen où la guerre se rallume.

1745. — Il prend part à la bataille de Fontenoy et y gagne les galons de chef de brigade. Mais aussi il décide de rompre avec la vie militaire qui le conduit depuis douze ans d'un champ de bataille à l'autre ; décision probablement motivée par la proximité de son mariage et par le décès de son père (5 juillet).

***

Cette disparition permettait à Charles-Camille de prendre le titre de marquis de Bologne, de Bonnecourt et d'Ecot, et le mettait à la tête d'une fortune considérable : Dix-sept seigneuries dont les principales étaient Ecot, Bonnecourt, Thivet, Vesaignes, Poiseul, Andilly. La plus éloignée étant celle de Cemboing il l'échangera plus tard contre celle de Marac.

A l'automne de la même année il épousa à Chassey, au duché de Bar, Françoise de Choiseul-Beaupré. Le jeune ménage s'installerait-il à Bonnecourt dont Claude de Bologne avait fait le bercail et le tom-

beau de la dynastie Champenoise fondée par lui ? Non. Carles-Camille aimait la chasse, la grande chasse. Or, Bonnecourt, dépourvu de bois, n'avait à lui offrir que du menu gibier. Par contre, en raison des grandes forêts qui l'entouraient, de son vaste château bien pourvu de locaux pour équipage et meute, Ecot était, pour un veneur, une résidence idéale. C'est donc à Ecot que M. de Bolagne s'établit, résolu à y partager son temps entre ses deux passions : sa jeune femme dont il était fort épris et la vénerie.

Dans cette perle des possessions du marquis, la demeure était gracieusement posée parmi les arbres, sur les bords de la Sueurre qu'un barrage, en amont, élargissait en étang. Reconstituée après le saut de la chaussée cette rivière peuplée d'écrevisses et de truites portait fraîcheur et variété sous les magnifiques ombrages du domaine. Une petite église, quelques maisons paysannes se miraient dans l'eau. Tout cela caché dans une combe étroite et tranquille, entre des hauteurs couvertes de massifs où abondaient le cerf, le chevreuil et le sanglier.

Durant six ans le jeune ménage connut là le parfait bonheur. Trois enfants naquirent : Charlotte-Monique, Charles-Joseph, enfin Marguerite-Françoise qui ne devait point connaître sa mère car celle-ci mourut en la mettant au monde.

C'était le 17 avril 1751. Le chagrin du marquis fut immense Mais un homme qui a reçu la formation que l'on sait est armé contre l'épreuve et ne se laisse pas terrasser par elle. Il fit inhumer la défunte à Bonnecourt et demanda aussitôt à la chasse une diversion salutaire. Mais, craignant sans doute que trop de choses éloignent de lui l'apaisement par le rappel du bonheur détruit il décida de quitter Ecot et porta ses pénates à Thivet. La demeure y était moins somptueuse, le cadre plus commun, mais de quoi le veuf avait-il besoin, lui qui ne voulait plus vivre qu'au mileu de ses piqueurs et de ses chiens, sinon de réserves à gibier et de locaux convenables pour chevaux, équipage et meute.

Si la belle gentilhommière d'Ecot et l'aménagement de son cadre naturel révélaient l'origne et la fortune du maître, Thivet ne parlait que de mépris pour l'apparat au seul bénéfice de la chasse et des mœurs campagnardes. S'y trouvait naturellement tout ce qui se rattache à la vie rustique et à la vénerie : chenil, écuries, atelier de menuiserie et maréchalerie.

Dès lors M. de Bologne ne vécut plus qu'à cheval à la poursuite des bêtes, ne faisant trêve, paraît-il, qu'au seul jour de Pâques. Avec la même maîtrise et la même passion il passait de la petite pièce à la grosse ou inversement, selon son humeur ou les circonstances. Rien ne trouvait grâce devant lui, de l'alouette au cerf, en passant par la grive, la bécasse, le chevreuil et le sanglier. Si l'on ne recherche pas absolument l'exactitude historique on pourra lire dans les romans de M. de Foudras le récit des prouesses cynégétiques du marquis de Bologne. Récit alerte, coloré, toujours savoureux, et dont la fantaisie, du moins quant aux détails ne tombe jamais dans l'invraisemblance. Le retour de Bohême dont nous avons parlé et la rencontre avec Mandrin, le fameux capitaine de contrebandiers sont des épisodes que l'on goûtera particulièrement.

Quelques années passèrent ainsi, puis, l'oubli relatif intervenant, le marquis ouvrit sa porte à d'éventuels amis. Il semble aussi qu'à partir des environs de 1770 il réapprit le chemin d'Ecot et y passa quelque temps chaque année. Enfin il fit régulièrement des séjours en Bourgogne chez sa sœur la marquise de Foudras. Là aussi on était chasseur, Charles-Camille de Bologne trouvait en son neveu, le jeune Alexandre de Foudras un élève attentif et un admirateur. La plus vive affection sortit naturellement de cette similitude de goût. Mais le disciple avait d'autres raisons de s'attacher au maître et de se faire aimer de lui. Cet oncle n'était pas qu'un beau cavalier et un parfait veneur. il était aussi le père de Marguerite-Françoise de Bologne. Alexandre, amoureux d'elle, savait que le chemin qui le conduirait à la fille passait nécessairement par le cœur du père. Il est certain que Marguerite fut l'enfant préférée du marquis ; le souvenir de la mère, morte en lui donnant le jour n'y était sans doute pas pour rien.

On vit donc souvent Alexandre de Foudras au château de Thivet, où, entre deux chevauchées il pouvait à son aise courtiser sa cousine. Quand le mariage eut lieu le marquis dota le couple du domaine d'Ecot où lui-même avait vécu le meilleur temps de sa vie.

Pour Charlotte-Monique, l'aînée, tout n'alla pas de si ronde façon. C'est du moins ce que dit la tradition. Le chevalier de Biesles que Charlotte aimait, M. de Bologne ne pouvait le souffrir pour des raisons inconnues, ne l'appelant jamais que le marquis de Beurre-Frais, par dérision pour le teint pâle du jeune homme. Interdiction de toute entrevue. Pas question de mariage, naturellement. Ce qui n'empêchait pas le chevalier de faire des entrées subreptices à Thivet pendant les absences du maître. Or, celui-ci rentrant un jour inopinément trouva sellé et attaché dans la cour un cheval qui ne lui était que trop connu. Fureur du marquis, terreur des domestiques et panique chez les tourtereaux ! Le chevalier ayant réussi à enfourcher sa monture se lança sur la route, poursuivi par une carabine qui manquait rarement son but. Elle le manqua pourtant, où fit exprès de le manquer. Le lendemain Charlotte était enfermée chez les Dames de Poulangy.

Ajoutons que cette aventure ne refroidit nullement l'ardeur des amoureux dont la constance finit par vaincre l'hostilité paternelle. Et ce fut heureux pour le marquis, car une postérité brillante et nombreuse est issue de cette union qu'il voulait empêcher.

Mais jusqu'à quel point tout ceci est-il vrai? Le 28 août 1781, à Beaupré, à l'occasion du mariage de cette même fille avec le même soupirant, M. de Bologne a rédigé un acte de consentement dans lequel s'exprime tout autre chose qu'une aversion assez violente pour être sanctionnée par des coups de carabine.

« Lorsque ma fille aînée — écrit-il — m'a fait part d'un mariage « avec quelqu'un de distinction qui sait de plus réunir les grâces de « l'esprit que j'ai souvent admirées et pas autant que j'aurais voulu, j'y « ai acquescé de droit et applaudi par inclination ».

Plus loin il est question « d'amitié et de considération, vouées à tout ce qui lui appartient » (au chevalier), et d'un « lien qui fait ma satisfaction ». Tout le reste est de même venue.

Conclusion : Ou bien la tradition n'a transmis qu'une légende ou bien elle a enflé, dénaturé des difficultés premières résolues finalement au mieux. On voit à quel point il est difficile d'écrire sérieusement l'histoire.

Le mariage de Charlotte coïncide à peu près avec un nouveau déménagement de son père. Celui-ci était à Thivet depuis vingt-cinq ans environ quand il décida de se faire construire une résidence plus simple encore, isolée en pleine forêt de Marac, au lieu-dit Malvoisin. Il était venu là souvent pour s'abriter contre l'orage, se réchauffer, où simplement reprendre haleine en cours de chasse, dans une maison occupée par un de ses gardes. La nouvelle demeure fut construite en moellons gris, sur base rectangulaire, sans faste ni décor. Et comme le nom de l'endroit pouvait sembler rébarbatif le marquis le changea en son contraire : Malvoisin devint Beauvoisin. A cette époque la forêt de Marac touchait presque au village de Bugnières. De nulle part on ne pouvait apercevoir la maison ni ses indépendances. C'est beaucoup plus tard qu'à la suite d'un déboisement elles apparurent à découvert sur les champs, telles qu'on peut les voir aujourd'hui.

Le marquis continua de chasser. Mais il vieillissait, le cheval lui devint pénible ; alors il alla à pied. La trêve pascale s'étendit aux dimanches, l'équipage et le programme se réduisirent parallèlement. Néanmoins, M. de Bologne conservait une magnifique santé.

Avec lui vivaient quatre domestiques, dont trois l'avaient toujours suivi depuis le temps d'Ecot. Ils étaient d'ailleurs originaires de ce village et appartenaient à la famille Chauffour. L'un se prénommait Pierre, un autre Hubert, respectivement l'Epine et la Sagesse en langage cynégétique. Plus qu'un domestique le premier fut une sorte d'intendant et de garde général nanti de toute la confiance du maître. Celui-ci, par un testament qui fut respecté légua indivise aux trois Chauffour la mai-

son de Beauvoisin, laquelle devait revenir plus tard à Pierre après accord avec ses frères.

Il peut paraître étrange qu'un gentilhomme vieillissant s'isole ainsi dans une demeure rustique au milieu des bois, alors qu'il dispose de confortables châteaux. Ce choix s'explique par la passion toujours vive de la chasse et par l'amour persistant du climat sylvestre. Cela ne signifie surtout pas que le marquis ait été pris de misanthropie sénile. Toujours bon vivant il témoignait encore d'une verve à l'image de sa robustesse, et quand les événements l'eurent ruiné, son complexe heureux transparut souvent par éclairs dans la tristesse des mauvais jours. Nous le verrons d'ailleurs en des moments difficiles, recueillir un ami également ruiné mais dont la compagnie était loin d'engendrer l'ennui.

D'autre part, le marquis n'avait qu'un pas à faire pour se rendre chez le grand veneur du roi de France, S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre; on le vit quelquefois aux fêtes que celui-ci donnait à une société brillante et joyeuse en sa belle demeure de Châteauvillain. Relations qui furent jugées peu orthodoxes quand vinrent les temps de suspicion.

Par ailleurs, la tradition dit vrai quand elle accorde au vieux seigneur une verdeur assez exceptionnelle, laquelle se manifesta en des amours tardives autant que scandaleuses, selon les propres termes des contemporains. A Thivet, puis à Beauvoisin, un compagnon équivoque partageait les petites fêtes intimes, participait aux chasses. accompagnait même le maître à la messe. Ce compagnon était en réalité une femme qu'on a dit être une ancienne bonne du marquis et dont les habits d'homme ne purent donner le change éternellement.

Malgré toute la déférence qu'il portait au gentilhomme. l'abbé Raclot curé de Thivet lui adressa cependant à propos de ce concubinage de véhémentes représentations. Rien n'y fit. Le « baron », ainsi qu'on appelait la mystérieuse commensale resta dans l'ombre de son noble amant. Mais alors l'abbé s'indigna publiquement, manifesta même, ex-cathédra, sa réprobation. Sur quoi M. de Bologne mit son pasteur en quarantaine et s'en fut chaque dimanche ouïr la messe à Vesaignes. Pour aigre qu'il fut devenu le conflit se termina par une réconciliation, mais le « baron » ne quitta pas ses culottes et demeura céans. Même scandale, mêmes foudres ecclésiastiques à Beauvoisin, où l'abbé Galissot, curé de Bugnières tenta à son tour, mais en vain, de dissoudre ce ménage irrégulier. Le « baron » resta sur place et il y était encore quand M. de Bologne fut arrêté.

VI

L'ABBE ET LE CHEVALIER

Nous rappelons maintenant le voyage du marquis à Paris en 1787, voyage qui le mit inopinément en présence du chevalier J. Baptiste, lequel lui fit connaître l'abbé Nicolas-Vincent. L'état de fortune de ses cousins étant fort modeste, comparé au sien, M. de Bologne leur servit une pension annuelle et entretint avec eux une correspondance confiante et affectueuse. Toutefois, de tels écarts de niveau dans l'échelle sociale ne pouvaient manquer de jeter quelque gêne dans ces relations. A partir des débuts de la Révolution, le marquis en froid avec l'abbé n'écrivit plus qu'au chevalier, et celui-ci transmettait les lettres reçues à l'abbé, qui, pour leur malheur à tous en prenait copie.

Asez confuse est la figure de ce prêtre. C'est un impulsif, un agité, un exhubérant, enclin à la véhémence et à l'incontinence verbale. Originaire du Midi, Parisien d'occasion, sa fougue méridionale le domine encore. Il est toujours sous le coup d'une émotion, d'une rébellion qui s'apaise et se renouvelle aussi vite. La lecture de ses notations, de ses mémoires, de ses pamphlets procure une sorte d'étourdissement, comme si on l'avait à côté de soi gesticulant et tonitruant. Aussi ses qualités — il en a de belles — et son originalité certaine se perdent-elles dans une trépidation qui ne leur laisse plus que des contours incertains.

Plus mesuré, cet homme aurait du relief. Il est bon, honnête, sincère, loyal, courageux, énergique, ne capitule pas s'il est sûr de son

droit. « Je suis, écrit-il, de la calotte, et de la calotte à caractère ». Rien de plus vrai.

D'intentions toujours pures, son ardeur exalte ses qualités mais les gaspille sans bénéfice pour personne. Par les espoirs qu'elle fit naître, par les traîtrises qu'elle suscita, par les passions qu'elle déchaîna, la Révolution ne pouvait que perdre cette âme trop enthousiaste et trop naïve.

Du chevalier Jean-Baptiste on ne sait à peu près rien. Très prudent, très réservé celui-là! Dans ses réponses aux lettres du marquis, lettres où la Révolution était durement sanctionnée il n'introdiusit aucune allusion à la politique. Est-ce simple déférence envers son bienfaiteur, d'opinion et d'intérêts contraires aux siens, ou précaution de sécurité? L'un et l'autre probablement.

Jean MARTIN-SALHORGNE.

(*A suivre*).



Composition de Gérard Schlosser

FOLKLORE

LES FLÛTOUS DE WASSY (1)

« Honny soit qui mal y pense.

Non loin des bords riants de la Marne et la Blaise
Où maints bons paysans vivent fort à leur aise
Sont trois villes : Wassy, Joinville et St-Dizier
Où Charles-Quint, jadis, vint se faire étriller:
Joinville, renommée par son château des Guise,
Wassy par un massacre, exécrable entreprise,
Qui faillit dans ces temps faire rompre le cou
A maints bons citoyens qui n'y avaient pas goût.

Mais laissons tout cela... Dans l'une des trois villes,
Notre histoire arriva : trois certains imbéciles
Buvant au cabaret de la bière ou du vin,.
Après avoir bien bu, à l'un d'eux l'idée vint
De parler de pendus : dit : « je voudrais apprendre
Ce qu'un pendu ressent » : le second, de l'entendre,
L'idée lui vint aussi de savoir où, comment,
Tout se passe dans nous, dans le fatal moment
Où le nœud coulant serre; l'un dit : « c'est à la tête ».
Le second : « c'est aux pieds »: — « Va, tu n'es qu'une bête »,
Dit son voisin de gauche : « je sais d'un médecin
« Qu'Hypocrate le dit, que le fait est certain
« Qu'on pâme de plaisir sitôt que la ficelle
« Vous serre un peu le cou ». — « Tu nous la donnes belle
« Avec ton doux plaisir », lui dirent les deux autres !
« Sornettes que cela ! Va le conter à d'autres ».

« On pâme de plaisir!!! Tu veux nous en conter !
« Allons, tais-toi, tais-toi », répartit le premier.
« Si tu veux l'éprouver, nous deux nous t'allons pendre! » —
« Je le veux bien », dit l'autre, « oui, mais je veux m'entendre.
« Tout ceci n'est qu'un jeu : je veux bien commencer !
« Je te pendrai après ».... Celui de St-Dizier
N'était que trop d'avis de cette belle idée...
« Aussi, dit-il, Messieurs, il me vient une pensée
« Qu'il nous faut tous les trois convenir d'un signal
« Pour qu'un amusement ne nous soit pas fatal ».
« Je remuerai le pied », dit celui de Joinville :
Le Bragard dit « la main », celui de notre ville,
Dit : « moi je flûterai » — « Ah. ah, tu flûteras !
« Moi je t'en défie bien... » — « Eh, bien tu le verras »,
Dit le bon Wasséyen : Mais, il faut me descendre
Sitôt que mon sifflet se sera fait entendre.

« Bien entendu, mon cher », dirent-ils tous les deux,
« Nous étrangler, parbleu, serait de vilains jeux ». —
« Voilà, dit le bragard, du cordeau dans ma poche.
« Par qui commençons-nous? qui veut que l'accroche?
« Il faut tirer au sort ».... celui de St-Dizier
Et de Joinville aussi furent les deux premiers.
Dans une poutre étaient deux énormes pitons,
Qui servaient à leur hôte à pendre ses jambons,
Celui de St-Dizier prend vite une escabelle,

---

(1) Archives de la Haute-Marne, Documents Barotte, n° 808.

Passe dans les pitons son grand bout de ficelle
Plié en quatre ; on dit que c'était du cordeau,
Peu importe à la chose, enfin notre nigaud
Se met la hart au col, leur dit : « Laissez-moi faire,
« Je me pendrai bien seul, mais votre unique affaire,
« Sitôt que vous verrez que je remue la main,
« Sera de me descendre », — « Oh rien n'est plus certain,
« Dit celui de Wassy, j'y serai très habile ». —
« Oh oui, certainement », dit celui de Joinville.
L'Histoire enfin nous dit qu'ils jurèrent tous trois
Leur parole d'honneur, sur un bon gros plat d'oie
Et du vin à foison pour se bien régaler.
Après qu'ils auraient fait semblant de s'étrangler
L'Histoire aussi nous dit qu'ils avaient, par avance
D'un vieux vin de Wassy, très bien garni leur panse
Ils devaient par-dessus prendre un peu de café
C'était la St-Lundi; il faut être empâté
Ou bien être pendus... il n'y a pas à dire
C'est le jour de repos, il faut chanter et rire.
Boire dix fois la goutte en divers cabarets,
Et le reste du jour bien jouer des gobelets.
Pour revenir enfin, lecteur, à notre histoire
Celui de St-Dizier qui se nommait Grégoire
Se pendit le premier, et remua la main :
Le Flûtous de Wassy le décroche soudain.
On pendit aussitôt le Cocu de Joinville
Qui remua le pied, et bien vite et habile...
Arrive enfin le tour du Flûtous de Wassy ;
On le hisse au plancher, le voilà donc ainsi
Pendu : mais bien pendu ; car le pauvre cher homme
Le lacet lui serrait le morceau de la pomme.
Il eut beau remuer et le pied et la main

Il ne pouvait flûter, le fait est très certain.
Cependant on nous dit que ses deux camarades
Avaient l'oreille au guet en se versant rasades
Attendant si du moins le plus léger sifflet
Sortait de son gosier... le pendu fit un pet...
L'hôte arrive à ce bruit ; « hélas ! Miséricorde ! »
S'écrie-t-il à l'instant, vite il coupe la corde
« Au secours ! Au secours !... deux carabins buvaient
Dans la chambre voisine où tous deux se trouvaient
Par le plus grand hasard: ils ont ravigoté
Le flûtous de Wassy... ce surnom est resté.

(Anonyme).

ARTS

L'UNITÉ DE L'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE

(Fin)

LES MOUVEMENTS D'APPAREIL

Il est entendu que les mouvements d'appareil structurent en « plans » le champ visuel. Toutefois, l'analyse qu'ils font de ce champ visuel est rigoureusement continue. Toute solution de continuité dans l'espace filmique créé par les mouvements d'appareil, ne peut s'effectuer qu'au niveau du montage. Il y a là une logique des mouvements de caméra, dont nous étudierons les phénomènes spatiaux d'abord.

Le phénomène le plus évident, c'est la distension de l'espace filmique, créé par les mouvements d'appareil. Cet espace est, en effet, sans cesse modifié : il s'agrandit ou se rétrécit à loisir. Aux angles de vision normalement perçus, les mouvements d'appareil en ajoutent d'autres. Ils bouleversent notre entendement quotidien des données visuelles, par la multiplicité de leurs nuances angulaires. Autant dire qu'ils créent un espace indifférent à la symétrie. Or, la continuité des plans, dont les proportions spatiales sont différentes, est absolue. Dans le montage, l'homogénéité de l'espace était une homogénéité construite ; ici, nous avons affaire à une homogénéité spatiale et dynamique réelle. C'est pourquoi cette distension de l'espace créé par les mouvements d'appareil aboutit à une antithèse extrêmement riche : une indifférence à la symétrie se réalisant sur une unité de lieu. Les mouvements d'appareil tournent autour des formes ; nuancent leur exploration plastique d'approches ou d'éloignements par rapport à l'objet, lequel objet peut se mouvoir d'ailleurs... Bref, ce gonflement et cette souplesse visuels s'opèrent d'une façon continue sur un seul et même lieu.

Les mouvements d'appareil peuvent également explorer le champ visuel dans une parfaite régularité, suivant le sens de la ligne droite (parallèle au champ de l'action par exemple) ou suivant le sens de la circonférence (panoramique). L'angle de vision est ici invariable. L'espace filmique ainsi créé possède un mouvement linéaire d'une grande fermeté : c'est un espace unifié. Il faut également signaler un phénomène commun aux deux espaces, distendu et unifié : des choses qui devraient être immobiles (arbres, montagnes, maison, meubles...) ont un mouvement apparent.

L'ensemble de ces phénomènes nous autorise à faire certaines remarques sur le symbolisme propre aux mouvements d'appareil et l'initiation que ce symbolisme réclame. L'espace distendu révèle les aspects multiples d'une réalité spatiale unique. Ainsi, la richesse de l'acte ou de l'événement est fouillée. L'écartèlement de cet espace ramasse finalement l'esprit du spectateur sur un centre. En effet, cet écartèlement, dû à l'indifférence du film à la symétrie, apporte bien une variété sans cesse renouvelée et inattendue ; mais l'expérience unique qui s'opère ici (continuité des plans, unité de lieu) enchaîne l'esprit. Pour le cas où l'espace est unifié, une phase de l'action est fortement soulignée. L'esprit y est embrigadé.

Nous sommes désormais en mesure d'établir les rapports entre le symbolisme du montage et le symbolisme des mouvements d'appareil. Disons tout de suite en quoi ces symbolismes diffèrent. Rappelons que le symbolisme du montage est un système d'intentions et de références à des signes concrets ; or, tandis que l'initiation aux signes est directe, l'initiation au message général que les signes contiennent est indirecte. Par contre, le symbolisme des mouvements d'appareil est en acte et en devenir simple, puisque ceux-ci développent leurs analyses d'une façon continue et dans un lieu unique. C'est pourquoi l'initiation au symbolisme des mouvements d'appareil est directe, à la fois aux signes concrets et au message.

On voit dès lors comment un courant de relations et d'échanges va s'ébaucher, sur ces différences même, entre les deux symbolismes. Ce sera le symbolisme général du film. D'abord, les mouvements d'appareil nourrissent chaque image des alternances du montage. Ils apportent à ces images un mouvement intrinsèque et la richesse augulaire de leur exploration plastique. Inversement, le montage concentre la logique des plans des mouvements d'appareil, jouant ainsi un rôle elliptique. Il ne laisse subsister que les plans nécessaires à l'intelligibilité du film. Dans l'ensemble du film il peut être établi des relations plus vastes entre les deux symbolismes. Le passage d'un symbolisme à un autre sera, lui aussi, intentionnel. Dans une séquence, on utilisera le système de références complexe du montage ; à la séquence suivante, on usera du déroulement logique en acte et en devenir simple des mouvements d'appareil. On remarque la souplesse des intentions générales du film dans l'emploi alterné du montage et des mouvements d'appareil.

Il reste à tracer maintenant le schéma général de l'initiation du spectateur au symbolisme du film. Il est toujours vrai que la démarche analytique du film parvient à une synthèse dans son intelligibilité. Toutefois, il est clair qu'à chaque moment du symbolisme du film, correspond un moment de l'initiation à ce symbolisme. En effet, tandis que le montage entraîne l'esprit du spectateur, les mouvements d'appareil l'enchaînent. L'initiation du spectateur semble varier suivant ces deux pôles.

Il nous faudrait ici ouvrir une parenthèse pour le procédé du champ et du contre-champ, lequel supporte mal les caractéristiques trop fermes, imposées au montage et aux mouvements d'appareil. Des correspondances visuelles sont enfermées dans un horizon quasi homogène, et l'esprit du spectateur est renvoyé d'une surface à une autre vers un centre suggéré. Ce centre est une sorte de pôle contemplatif qui sert de relais dans l'initiation générale du spectateur au symbolisme du film.

Quoiqu'il en soit, le symbolisme du film s'appuie toujours sur la nature concrète des images que nous percevons. On peut même dire que l'étude du symbolisme filmique est incomplète si l'on ne s'attarde pas à un troisième moyen esthétique d'une grande puissance : le pathétique des objets.

LE PATHETIQUE DES OBJETS

Le concret filmique nous est donné, nous le savons, par un type nouveau de réalité : la réalité écranique. Les objets des images filmiques auront donc un pathétique d'un type nouveau, et l'on peut tout de suite se demander quelles sont les qualités de l'objet écranique.

L'objet écranique réfère à l'univers usuel et se charge du poids des expériences quotidiennes. Il parle de son usage, des situations familières qu'il représente etc... Pourtant, il ne ressemble pas à son modèle. Ce zinc de bar n'est pas n'importe quel zinc de bar : c'est un objet caractérisé écraniquement. Il y a là un phénomène de stylisation particulière. Non seulement la perception de l'objet filmique est différente de la perception de ce même objet dans l'univers usuel, mais, (et peut-être par voie de conséquence) la conscience qu'on a de l'objet écranique est autre que la conscience qu'on a de son modèle dans l'univers usuel. Esthétiquement, en tout cas, l'objet écranique renseigne directement sur l'action filmique représentée. Il précise cette action, en y ajoutant un rôle.

Les objets écraniques sont donnés dans la totalité de l'image. Il faut dire maintenant les qualités de cette image. Car il résulte de ce que nous savons des qualités de l'objet écranique qu'un ensemble d'objets dans une image filmique fait de celle-ci un univers authentiquement et largement dramatique. Le contenu de cet univers est, en plus, d'une grande concision. Ceci éclaire la valeur directe de l'initiation du specteur aux signes concrets de l'image, que nous notions en étudiant le symbolisme du film.

Quels sont donc les moyens mis en œuvre pour conférer à un ensemble d'objets, un pathétique à la fois de nature et de composition? L'image est composée, selon un certain ordre, un certain sens, où, là encore, se réalise l'intention du metteur en scène. De plus, l'angle de visée de l'objet initie le spectateur à des particularités plastiques. Les décors

et les costumes possèdent, en studio, une réelle puissance de suggestion. Dans le film, ces mêmes décors et ces mêmes costumes se parent des qualités des objets écraniques. La lumière enfin joue un rôle considérable dans ce phénomène de stylisation des objets. On a justement noté le caractère d'irréalité de la lumière en studio. En effet, des faisceaux lumineux ne forment pas une réalité matérielle. Or, ce caractère d'irréalité de la lumière en studio, se prolonge dans l'image filmique. Celle-ci est d'un réalisme particulier. Il s'agit bien d'un réalisme. puisque nous percevons une image concrète, mais le divorce entre les objets écraniques et leurs modèles dans l'univers quotidien est, cette fois, définitif. La lumière participe d'ailleurs au mouvement du film et à son unité d'intentions. Ce qui nous amène plus généralement à considérer les rapports du pathétique des objets avec les autres moyens esthétiques, montage et mouvements d'appareil.

Les objets ne sont pas seulement stylisés et transfigurés par leur pathétique dans l'image filmique mais par leur contexte visuel. Il s'établit un courant d'échanges entre les valeurs plastiques des images. Il s'établit, en plus, un courant d'échanges entre les intentions des procédés techniques employés et le pathétique des objets de chaque image. Si, par exemple, le film poursuit des buts psychologiques et ramasse l'esprit du spectateur sur des lieux et des personnages, par la puissance d'enchaînement des mouvements d'appareil, la lumière sera en demi-teintes, révélant par là le tragique de la situation. La valeur du pathétique des objets ne peut être saisie que dans l'horizon, le mouvement et l'universalité du film. Si le cinéaste d'ailleurs cherche à parfaire son effort de communication sur le concret même du film, ce n'est qu'en fusionnant les détails du pathétique des objets dans les variations intentionnelles du montage ou des mouvements d'appareil. Il reste que le pathétique des objets est un élément de conviction dans le symbolisme du film. Il brise tout raidissement éventuel de l'esprit du spectateur ; il touche plus souvent sa sensibilité que son jugement.

LA FORME DYNAMIQUE DU FILM

On prétend que le film a un rythme. Ne serait-ce point sa manière, en effet, de donner à son symbolisme un caractère définitivement harmonieux ? Il faut d'abord savoir ce que l'on entend par rythme.

Dans l' esthétique néo-pythagoricienne, le rythme est « la mise en ordre déterminée des temps ». Cette notion ne s'applique donc originellement qu'aux arts de la durée. Et l'on ne reconnaît au rythme qu'un élément mécanique et immuable. L'esthétique moderne s'attachera au contraire à démontrer l'idée d'un complexe rythmique, fondé, d'une part, sur des nécessités physiologiques (battement du cœur, respiration, tension, détente et repos musculaires, etc...) ou sur des lois physiques (cycle des saisons, alternance des jours et des nuits), mais, d'autre part, sur des exigences subjectives (au travers du même besoin d'harmonie des composantes, celui qui crée et celui qui reçoit la création ne vibrent pas avec la même intensité et ne placent point les accents rythmiques aux mêmes temps). Le rythme est ainsi considéré comme un ensemble esthétique complexe, doté, entre autres choses et non point nécessairement, d'un support mathématique bien défini et généralement admis : la mesure ou la cadence, par exemple.

L'esthétique moderne en vint à étendre le concept du rythme aux arts de l'espace. On chercha les « temps » de lecture d'un tableau et l'on affirma qu'il y avait un rythme dans les lignes, mêmes droites, s'il y en avait un en nous. Parallèlement à ces données subjectives, on découvrit des relations mathématiques, ou, du moins, des analogies de structure, entre certaines formes rythmiques des arts et de la durée et certaines autres formes rythmiques des arts de l'espace. On démontre, par exemple, comment l'Alhambra de Grenade possède des motifs uniformément répétés, donc une « cadence » variée. Inversement, on applique les notions de proportion et de symétrie aux arts de la durée. C'est ainsi que la traduction graphique d'une composition musicale se trouve être le galbe correspondant à ses propriétés mélodiques (E. Souriau).

On voit donc bien que le concept de rythme est un concept en extension. Ce qui nous interdit d'en user, à priori, pour le film. D'ailleurs, tandis qu'étudiant les phénomènes rythmiques de l'art, la recherche esthétique se bat plus ou moins contre un fantôme, le film, lui, réalise un fait nouveau et encore inexpliqué, à savoir une FORME DYNAMIQUE (1) (entendons le mot forme, ici, au sens de structure spatiale). Nouveau type de réalité (2), le film implique la création et la perception d'un « rythme » de type nouveau. En effet, un élément important apparaît d'emblée : le film est simultanément et réellement un art de l'espace et un art de la durée. Pouvons-nous dire, dès lors, non certes la nature, mais les caractéristiques apparentes de cette forme dynamique du film?

Pour la commodité de l'analyse, considérons d'abord le film en tant qu'art de l'espace. Dans sa distension, rappelons-le, l'espace se fait et se défait, agrandissant ou rétrécissant le champ visuel. Or cette indifférence de l'espace filmique à la symétrie se produit d'une façon générale dans tous les changements possibles de procédés techniques. Le montage, par exemple, brise le champ visuel qu'il vient de donner, pour faire place à un autre univers spatial qui n'a plus rien de commun, ni dans ses formes ni dans ses proportions, avec le premier. A l'intérieur de chaque alternance du montage, de chaque plan des mouvements d'appareil, le mouvement des formes prend une allure heurtée, contradictoire et anarchique. Tandis que d'autres fois, l'espace filmique est calme, harmonieux, proportionné. D'autres fois encore, dans le cas du panoramique par exemple, le film nous offre un espace unifié qui est, si l'on veut, une cadence spatiale. On doit donc conclure à l'indifférence générale du film à la symétrie. De plus, tout espace filmique est un mouvement périodique perçu. A l'écran, les lignes droites n'ont pas un rythme parce qu'il y en a un en nous, mais parce qu'il y a mouvement d'appareil, et que ce mouvement d'appareil crée un espace réellement perçu comme étant dynamique et régulier. Les mouvements d'appareil donnent aussi une forme dynamique aux montagnes, aux maisons, etc... toutes choses qui n'en ont pas réellement dans aucune esthétique, hors, bien entendu, de la croyance subjective à un rythme.

Si l'on considère maintenant le film en tant qu'art de la durée, on constate un fait nouveau : il possède une durée spatiale. La durée spatiale de chaque image est d'abord scientifique en ce sens qu'on peut l'apprécier par un chiffre et donc la déterminer dans le temps du film. Mais pratiquement, la perception de cette durée de l'image par le spectateur est en rapport étroit avec l'intensité de cette image. Il faut entendre par intensité de l'image son degré de pathétique. Ce pathétique peut avoir deux caractères différents. Il peut être lyrique, si l'image a échappé à la rigueur d'une composition consciemment élaborée. Il peut être plastique si le concret de l'image est maîtrisé par une composition déterminée. Ces deux caractères du pathétique de l'image ne sont pas, en fait, inconciliables. Toujours est-il que dans la perception de la durée spatiale du film, la durée d'une image peut déborder au-delà de sa durée réelle, surtout dans le cas où le pathétique lyrique domine. Peut-être pourrait-on saisir une sorte de courbe psycho-physiologique, dans la perception de la forme dynamique du film, cette courbe comportant une tension, une détente et un repos. Tension et détente seraient les intensités à caractère lyrique ou à caractère plastique. Le repos serait représenté par les fondus et même les fondus-enchaînés. Donc, bien que réalité perçue, la forme dynamique du film n'échappe pas à une certaine subjectivité de sa perception.

En définitive, le film étant simultanément et réellement un art de l'espace et un art de la durée, sa forme dynamique semble posséder ces caractères fondamentaux : *indifférence générale à la symétrie, intensité lyrico-plastique des images.* Aussi, le film se passe d'éléments arithmétiques qui le détermineraient. On n'a pas donné une forme dynamique à

---

(1) Employé d'abord par M. Etienne Souriau, cette expression tend à s'imposer
(2) Il faut se reporter ici au chapitre de cette étude, relatif au cinéma « comme comme système logique ».

un film quand on a établi des rapports mathématiques entre le découpage et le montage des images. C'est dire que chaque film a une forme dynamique originale ; c'est dire aussi que l'effort de communication du cinéaste n'échappe pas à une certaine subjectivité.

Car la forme dynamique d'un film est liée au symbolisme de ce film. Le passage de l'entraînement du montage à l'enchaînement des mouvements d'appareil est sans doute intentionnel, mais il comporte une part de l'élan créateur initial. De toutes façons, si le cinéaste maîtrise les moyens esthétiques du montage et des mouvements d'appareil, il ne maîtrise pas aussi bien le pathétique de l'image et la puissance de son concret. C'est pourquoi la forme dynamique d'un film, se fonde largement sur l'ensemble des rapports qui s'établissent entre la puissance d'entraînement des mouvements d'appareil, et les intensités du pathétique des objets. La forme dynamique engage finalement toutes les valeurs esthétiques du film. Elle fait perdre au film la fermeté de ses intentions, mais elle lui confère une valeur lyrique.

LE CINEMA COMME SYNTHESE DES MODES D'EXPRESSION

Le film se fonde sur une dialectique plus large dans sa rencontre avec d'autres modes d'expression : le mot et la musique notamment. Il va de soi que le film, esthétiquement défini par son symbolisme et sa forme dynamique ne prendra pas pour modèles les modes d'expression qu'il utilisera. Quelles lois générales vont donc présider à une synthèse des modes d'expression en présence?

Tout d'abord, puisque le film va d'analyse en analyse pour aboutir à une synthèse dans son intelligibilité, le fait d'utiliser d'autres modes d'expression, reviendra pour lui, à ajouter d'autres analyses à ses propres analyses. Il s'efforcera d'inscrire les analyses empruntées à d'autres modes d'expression, dans le même système d'intentions. La synthèse finale s'en trouvera renforcée. Mais dans le choix des analyses empruntées à d'autres modes d'expression il s'agira d'éviter la paraphrase ou le pléonasme. D'où la nécessité d'un travail analytique général antérieur à la réalisation du film.

A l'intérieur du film, les analyses proprement filmiques et les analyses empruntées aux autres modes d'expression seront autant de combinaisons nouvelles, rigoureusement fondées, en effet, sur la forme dynamique du film. Il n'est plus seulement question, ici, du contenu et de la signification du film, mais d'une véritable appropriation organique de la bande son à la bande image. De cette combinaison des analyses filmiques et des analyses verbales ou musicales, résultera une matière neuve : le discours cinématographique.

LE DISCOURS VERBAL ET LE FILM

Dans le film, le discours verbal doit jouer des rôles précis. D'abord, supprimant les trop longues explications visuelles qui seraient nécessaires à l'intelligibilité du film, il joue un rôle explicatif. Il indique les composantes extérieures de l'action, et conduit du même coup à un renforcement du symbolisme filmique, intensifiant le pathétique de l'image, et participant à la réalisation d'une forme dynamique soutenue. Mais le film ne recherchant ainsi que les images les plus capables d'un pathétique quelconque, le mot assure le lien dans la diégèse des images. Parfois, le discours verbal fait attendre un acte, un événement ou une série d'analyses filmiques. On peut dire alors qu'il joue un rôle de stimulant dans le symbolisme du film. Les deux premiers rôles du discours verbal sont donc des rôles explicatif et stimulant. Quant à la valeur du mot, elle se manifeste tout de suite par ce seul fait, qu'elle donne à la présence humaine sa vérité dramatique. Ce réalisme de la parole semble naître dans l'épaisseur et l'authenticité des images.

Ces premiers rôles et cette valeur générale du mot n'excluent pas des rapports plus étendus et plus profonds entre le discours verbal et le film. Par le pathétique des objets, le concret ne nous est pas seulement

donné mais il se charge aussi de suggestion. Or, le mot, par son pouvoir poétique, exalte et parachève la suggestion des images. Prenons un exemple : quand le film nous montre une forêt toute humide encore d'une averse récente, chaque analyse des mouvements d'appareil donne au spectateur l'impression d'une pénétration, d'une exploration sensible de cette forêt, et peut aller jusqu'à évoquer des sensations d'ordre tactile olfactif. Le concret est à la fois donné et suggéré. Mais des indications verbales peuvent intervenir (rappelant, par exemple, un souvenir du héros): « Je me souviens de l'odeur des écorces et des feuilles mouillées ». Ce commentaire verbal implique à l'image une notion d'odeur en correspondance avec les analyses filmiques qui ont créé l'atmosphère voulue. Le pouvoir poétique du mot *cristallise* l'émotion et la sensation diffuses dans le concret filmique. On voit tout de suite la richesse des rapports entre le symbolisme verbal et le symbolisme filmique. Il reste que le discours verbal peut jouer ici ses rôles habituels : il introduit à un nouveau symbolisme de la vision en appelant d'autres analyses filmiques (il est stimulant); il donne une information sensorielle et psychologique sur le personnage, (il est explicatif) etc...

Le film peut utiliser plus largement encore les valeurs du discours verbal. Rappelons que la réversion du temps filmique est dûe dans la plupart des cas à l'intervention des nuances verbales des temps et des modes. C'est au discours verbal que le film doit souvent sa valeur de présent historique. Or, cette manière de composer un film comporte en elle une antithèse pleine de richesse : tandis que l'image au présent traduit l'objectivité de l'action, le commentaire verbal au passé traduit la subjectivité de cette action. A elles seules, nous le savons, les images ne livrent pas seulement de pures conduites ; elles engagent le spectateur dans une certaine intelligence des situations. Mais si, de plus, et épisodiquement, le commentaire verbal (par exemple le monologue intérieur du personnage) implique aux événements une signification précise, nous serons à l'intérieur d'un univers psychologique extrêmement dense. En effet, l'information psychologique se joue ici à deux niveaux : a) au niveau filmique : l'analyse gestuelle, objective et active donne à l'acte tout son poids de vie concrète ; s'il s'agit, de plus, d'un acte antérieur au temps de l'action du film (retour en arrière), le personnage éprouvera la conscience aiguë, parce que redevenue présente, de ce souvenir (nous avons déjà dit, lors de l'étude sur le montage, cette valeur psychologique de l'image en tant que présent historique; b) au niveau littéraire : le commentaire examine, introspecte et enrichit l'acte dans l'abstrait. Le spectateur accepte bien d'imaginer les états psychologiques du personnage analysés dans le discours littéraire, car cet effort d'imagination ne vient que postérieurement aux données et aux suggestions concrètes des images. En quelques sorte, l'imaginaire romanesque, dont on retrouverait une forme ici, n'est qu'un complément et un prolongement du symbolisme du film. Par surcroit, il n'est pas impossible que le mot joue là tous les autres rôles que nous lui connaissons : rôle explicatif, stimulant, poétique.

Il va de soi que nous n'avons pas épuisé le sujet des rapports entre le discours verbal et le discours filmique : de multiples combinaisons sont possibles.

LE DISCOURS MUSICAL ET LE FILM

Le discours musical doit compter avec la forme dynamique du film. Rappelons, en effet, les caractères de celle-ci : son indifférence à la symétrie, son allure anarchique, ses rapports d'intensité et de durée des images, son lyrisme intrinsèque. Autrement dit, la forme dynamique du film est un mouvement discontinu. D'emblée, le discours musical apportera la continuité de la forme dynamique du film.

Plus précisément, on pourrait étudier les combinaisons du discours musical avec le pathétique des objets d'une part et la forme dynamique du film d'autre part. Comme Monsieur Jean Germain (1), nous distinguerons dans le pathétique des objets, des images lyriques et des images

(1) Cf. l'étude de M. Jean Germain : la musique et le film, dans l'*Univers Filmique* de M. Souriau p. 137 et sq.

plastiques. Nous savons déjà que les images lyriques ont échappé à une composition rigoureuse et font appel à la sensibilité du spectateur. Par contre, les images plastiques sont des images où le concret a été maîtrisé et dont la composition est intentionnelle. Face aux images lyriques, le discours musical n'est soumis qu'à sa propre dialectique. Il précise à sa manière des données psychologiques. La combinaison des deux discours résulte du fait que la musique apporte sa puissance d'abstraction au concret de l'image. Dans les images plastiques, le discours musical est rigoureusement soumis à la dialectique des images. Il participe en effet à leur composition dynamique. Si les mouvements d'appareil analysent l'espace en le fracturant sans cesse, la musique l'analyse dans le temps d'une façon continue. Les éléments plastiques sont organisés et reliés musicalement à l'échelle temporelle, tandis que l'intelligence du spectateur est dirigée et orientée avec plus de fermeté.

La musique peut avoir un rôle plus étendu dans le film. Elle relie en effet les variations de la forme dynamique du film entre l'entraînement du montage et l'enchaînement des mouvements d'appareil. Par le discours musical, la forme dynamique du film est donc agogiquement perceptible.

LE CINEMA COMME SYNTHESE

Le discours verbal et le discours musical semblent jouer des rôles similaires (explicatif, stimulant). En fait, chaque mode d'expression apporte au film sa nature propre. L'unité intellectuelle et affective du film réside ainsi dans un passage continuel du concret à l'abstrait. En effet, le concret filmique est déjà suggestif et significatif ; l'évocation verbale vient greffer une idée sur ce concret et tend à l'abstraction ; le discours musical fusionne l'ensemble dans un moule définitivement concentré et abstrait.

Ainsi, le discours cinématographique combine ses analyses filmiques tantôt au discours musical, tantôt au discours verbal, afin de parfaire la synthèse finale dans son intelligibilité. Il doit donc être considéré comme une poly-harmonie, dont la valeur consubstantielle mériterait d'être caractérisée. Le film apparaît comme un vaste courant d'échanges : échanges des seules images du symbolisme filmique, échanges du symbolisme verbal et du symbolisme filmique, échanges du discours verbal et des autres discours. D'où il résulte que suivre le discours cinématographique, c'est subir les modifications incessantes de ce système concentré, qui va de l'analyse à la synthèse, du concret à l'abstrait.

Désormais, nous croyons pouvoir répondre aux questions posées dans l'introduction à cette étude. Comment d'abord définir l'unité organique du film et caractériser largement son mode d'expression ? 1°) La vision filmique réalise scientifiquement et techniquement l'analyse et la synthèse de l'espace et du temps. L'intégration continue d'images nous introduit à un type nouveau de réalité, dont la nature est singulière et irréductible à tout autre système logique. 2°) Le film analyse les éléments de la vision et parvient à une synthèse de leur intelligibilité. 3°). Les analyses empruntées à d'autres modes d'expression renforcent et parfont la synthèse finale dans l'intelligibilité du film. On assiste alors à une appropriation organique de la bande-son à la bande-image.

La signification générale du film semble bien résider dans un passage complexe continuel du concret à l'abstrait. Le symbolisme du film tend de lui-même à l'abstraction : ses signes sont concrets, mais leur contenu manifeste enferme un contenu latent de nature abstraite ; le message général qu'ils composent, est, en tout cas, abstrait. Par ailleurs, l'évocation verbale renforce cette tendance à l'abstraction tout en donnant au film sa vérité dramatique. Le discours musical fusionne et concentre l'ensemble de ces manifestations concrètes et abstraites.

L'expression, la signification, et les procédés de communication du film ont peut être des rapports cohérents dûs à la forme dynamique du film. En effet, la forme dynamique nous renseigne d'abord sur le film en tant qu'art de l'espace et art de la durée. Elle est liée au symbolisme du film (inscrit lui-même dans l'entraînement du montage, l'enchaînement

des mouvements d'appareil, l'intensité du pathétique des objets). Elle répond, en partie, de la fermeté du film comme système d'intentions (passage intentionnel d'un moyen esthétique à un autre : montage et mouvements d'appareils notamment). Elle semble révéler le lyrisme intrinsèque du film (les intensités lyrico-plastiques des images). Du même coup, elle fait apparaître la subjectivité de la création cinéastique et la subjectivité de la perception et de l'intelligence du film par le spectateur. Enfin, elle préside aux combinaisons du discours filmique avec d'autres discours, littéraire et musical.

Tous les éléments du discours cinématographique ne sont pas isolables les uns des autres. Le discours cinématographique, solide, puissant et total, rejoint bien entièrement la vie représentative initiale : c'est pourquoi il doit être considéré comme une réalité singulière. Aussi, c'est dans cette perspective, estimons nous, que les caractères esthétiques du cinéma doivent être étudiés. Et c'est à partir de lui-même, de ce qu'il a de spécifique et d'irréductible (avant tout sa substance visuelle) que le cinéma trouvera sa pensée, son authencité, sa pureté. Peut être alors commencerons nous à nous rendre compte qu'il existe une étonnante multiplicité de structures filmiques, et que, jusqu'à présent, nous n'en avons guère réalisé que quelques unes, tout simplement pleines de promesses.

Emile JEANNESSON.

Un artiste haut-marnais :
Le Sculpteur chaumontais GÉRARD SCHLOSSER

Il y a huit ans à peine (c'était, en effet, en 1947), mon ami Le Gallo, professeur de dessin au Lycée de Chaumont, m'invitait avec quelques autres amateurs d'art à faire partie du jury chargé de décerner le 1er et le 2e prix d'un concours d'affiches.

Le débat ne fut pas long : d'emblée, nous accordions notre unanime préférence à deux projets nettement distingués de l'ensemble.

Or, l'auteur des deux affiches n'était qu'un seul et même lycéen : Gérard Schlosser.

***

Elève du Lycée de Chaumont de 1943 à 1947, Gérard Schlosser, très tôt, avait manifesté un goût prononcé pour le dessin. En maître qui connaît son affaire, et qui sait trier ses sujets, notre sympathique Le Gallo avait « chauffé » son poulain. En artiste original formé aux écoles montmartroises et montparnassiennes, il avait bien davantage affranchi son élève de tout académisme et l'avait dirigé vers un art personnel et libéré.

Et c'est ainsi que Gérard Schlosser, quittant le Lycée de Chaumont, entra bientôt (fin 1947) à l'Ecole des Arts appliqués de Paris, sur concours. Attiré par l'orfèvrerie, Schlosser se lançait dès novembre dans la pratique de cet art.

***

Et pourtant, deux ans plus tard, il devait découvrir la Sculpture, avec les maîtres Debus et Carrière.

Il est permis aux artistes d'avoir deux passions : Gérard Schlosser se donna ainsi parallèlement à la sculpture — son coup de foudre — et à l'orfèvrerie — son premier amour.

Dès 1951, son premier amour l'emportant, il obtenait le diplôme d'orfèvre. Mais la même année, il organisait à Chaumont sa première exposition... orfèvrerie et sculpture, et soudain lui parvenait sa toute première commande... une commande de sculpture.



Le Berger qui devait orner la Cité Administrative de Chaumont

Qu'il me soit ici permis de féliciter M. Muller, de Daillecourt, le premier qui ait estimé à sa valeur ce jeune artiste chaumontais. Ils ne sont pas nombreux, ceux qui décernent aux artistes — aux jeunes artistes — autre chose que des « encouragements » des promesses, oubliées le lendemain !

C'est ainsi que Gérard Schlosser exécuta pour M. Muller sa première commande, une Jeanne d'Arc haute de 1 m. 80 qui devait orner la propriété de Daillecourt. Les *Cahiers Haut-Marnais* ont publié la reproduction de cette œuvre.

***

Ainsi encouragé, Gérard Schlosser travailla dans son atelier personnel aux Buttes Chaumont, à Paris. Délaissant désormais l'orfèvrerie, il ne devait plus s'adonner qu'à la sculpture.

Ce devait être pour lui la période de fièvre, de pleine création juvénile.

En 1952, Gérard Schlosser entrait à l'Ecole des Beaux-Arts.

En Haute-Marne, il organisait la même année une exposition à Langres — Langres, dont le jugement lui devait être si précieux ! — puis en 1953, à Chaumont.

En 1954, le jeune artiste sortait de l'Ecole des Beaux-Arts. Encouragé par des maîtres tels que Janniot et Jencesse (Dijon), il avait lié des relations de travail avec Fernand Léger et Bazaine, et son atelier, descendu des Buttes-Chaumont en 1953, s'était transporté en plein Saint-Germain-des-Prés.

Depuis cette date, Gérard Schlosser n'a cessé de s'affirmer, et les plus difficiles le comptent parmi les jeunes qui méritent d'arriver.

***

Un des buts essentiels de Gérard Schlosser consiste dans « la recherche de la troisième dimension (à la suite des Laurence, des Jadkine, et des Picasso) dans une qualité d'abstraction supportée par la réalité de la nature ».

Son vœu : atteindre l'échelle et la grandeur des sujets.

Pour cela, il ne cesse d'étudier les grandes œuvres qui dominent le temps dans l'Histoire de l'Art, afin de retrouver les grandes valeurs de l'Art aussi bien d'ailleurs dans la Musique et la Littérature, toutes choses d'Art.

L'étude de l'œuvre des meilleurs artistes contemporains, l'étude de leur pensée comme de leur métier lui ont apporté non seulement des joies, mais une solide richesse de connaissances artistiques.

Le dessin (nous l'avons vu par sa plus récente exposition aux Archives de la Haute-Marne) reste pour Gérard Schlosser une base d'étude primordiale : il utilise les connaissances acquises par le dessin pour les généraliser dans la Sculpture.

Et tout ce travail, il le poursuit non seulement dans la Nature — infiniment et éternellement riche de découvertes — mais encore en atelier.

Dans la Nature, il recherchera les formes exacerbées des troncs, des racines, des plantes que le soleil de Provence a tordus, burinés d'une manière fantastique.

Dans la Nature encore, il « travaillera » les paysages que cette même Provence a fait jaillir avec une qualité plastique incomparable.

En Atelier, il brossera des nus, des portraits, sculptera des corps drapés riches d'une vie authentique.

Il n'est pas jusqu'à la mécanique, dont il n'aime l'abstraction.

***

Ses maîtres. J'en ai désigné quelques-uns.

Ses « influences » ?

Ce seront Picasso, avec sa verve intuitive, sa liberté folle aux yeux de certains, et son observation fouillée de la nature librement créatrice.



Jeune fille

— Matisse, avec sa sagesse. — Fernand Léger, avec la brutalité de son langage, et sa sensibilité puissante. — Bazaine enfin, avec ses abstractions..

Mais Gérard Schlosser est encore autre chose : peu à peu, à mesure qu'on le suit, on le découvre lentement lui-même, on le voit s'affirmer original, libéré ; il ne copie pas, certes : il ne s'inspire même plus : il crée : il est devenu Gérard Schlosser !

***

Les réalisations de Gérard Schlosser, — jeune encore —, sont déjà nombreuses : sa *Jeanne d'Arc* (Daillecourt); la *cuve baptismale* de l'église de Darmannes ; le *Christ en bois* de l'église de Vignory dont il aménagea le chœur (voir plus loin); le *Saint François*, bas-relief sur façade du couvent des Pères Capucins de Chaumont ; l'*autel*, la *statue de la Vierge*, les *vitraux* de la chapelle de Gagny ; la *façade de l'église moderne* (20 mètres de haut) et la *statue de la Vierge* de Tourcoing ; la *décoration murale* de la Maison de la Chimie à Paris ; et une foule de dessins, de maquettes, de portraits au fusain ou à la sanguine, de bustes, de sculptures effectués pour des particuliers amateurs d'Art de Paris ou de banlieue.

Il suffit de suivre les expositions que Gérard Schlosser organise en Haute-Marne (Langres, Chaumont, Saint-Dizier), pour découvrir et admirer la puissance de pensée — donc d'Art — qui anime son œuvre.

Je sais fort bien que certains « n'aiment pas » telle création de Gérard Schlosser. L'un d'entre eux, en présence d'une sculpture récente de l'artiste, me disait sincèrement : « Je ne comprends pas. C'est *difforme*. Ce n'est pas *proportionné*. Cela ne représente pas la *réalité* ».

Je pose alors le problème : lorsque vous êtes en présence d'une sculpture romane (un exemple précis : le sommeil des Rois mages au chapiteau du cloître roman de St-Trophime d'Arles), comprenez-vous mieux ? N'est-ce pas autant *difforme* ? N'est-ce pas *disproportionné ?* Est ce davantage la réalité des *formes humaines ?*

Et pourtant, qui oserait prétendre que ce n'est pas de l'Art, et de l'Art universellement reconnu comme sublime ?

Bien davantage encore, je tiens le pari suivant : je peux vous présenter 20 photos artistiques de qualité, soit 10 photos de sculpture *romanes* authentiques (encore que mal connues), et 10 autres photos de sculptures *modernes* garanties. Je parie gagnant que si ce choix est bien fait, il n'est personne (sauf de rarissimes érudits spécialistes d'Histoire de l'Art) qui distingue sans erreur le moderne du médiéval.

La guimauve de Saint-Sulpice n'est pas de l'Art.

***

Les *Cahiers Haut-Marnais* ont déjà reproduit quelques œuvres de Gérard Schlosser. Cette fois, nous avons tenu à en publier quelques autres choisies parmi celles qui nous ont semblé le plus caractéristiques de l'art véritable du jeune sculpteur.

Nous avons tenu à y faire figurer le *Berger*, que nous regrettons, et cette merveilleuse *tête de jeune fille*, d'une pureté d'expression incomparable.

Pour terminer ces lignes bien trop rapides sur notre jeune compatriote Gérard Schlosser, disons tout simplement que nous lui souhaitons, avec ses amis déjà fort nombreux, une foule de commandes de portraits et, davantage encore, de sculptures.

Gérard Schlosser, artiste authentique, figure déjà chez les vrais connaisseurs, les véritables amateurs d'Art. Ceux-là ne se trompent pas. A ceux qui hésiteraient, je donne rendez-vous dans une dizaine d'années.

J. G.

Imprimerie de l'Est. — Chaumont. Le Gérant : J. GIGOT.
Dépôt légal 3e trimestre 1955

SOMMAIRE

Couverture : Composition originale de **Gérard Schlosser.**

Adresse (*J. G.*)

Pages

SCIENCES HISTORIQUES.

Guide pratique des Archives de Haute-Marne : Le Personnel. (*J. Gigot*) 137

Compagnie du RONEO : Equipement d'Archives 142

L'abbaye royale N.-D. de Vaux-la-Douce (xviie-xviiie s.) (*L. Forgeot*).... 144

Une évasion mystérieuse. (*H. de Baillon*) 150

Les loups en Haute-Marne de 1768 à 1788. (*M. Cointat*) 152

Les derniers féodaux en Haute-Marne : un grand seigneur du pays langrois : Charles-Camille de Capizuchi de Bologne, dernier marquis de Bonnecourt et d'Ecot. (*J. Martin-Salhorgne*) 165

Equipement d'archives : SERTIC .... couverture

FOLKLORE.

« Les flûtous de Wassy » (*X...*) 171

ARTS.

L'unité de l'expression cinématographique. (*J.-E. Jeannesson*) 173

Un artiste haut-marnais : le sculpteur chaumontais Gérard Schlosser. (*J. G.*) 180

Illustrations de G. Schlosser :

Composition (couverture).

Daims 170

Le Berger 181

Tête de jeune fille 183

